HSBC France

Document de référence et Rapport financier annuel 2017

HSBC

Sommaire

	Page
Faits significatifs	2
Présentation des activités et stratégie	3
Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France	7
Autres informations concernant HSBC France	15
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	16
Développement durable	45
Risques	62
Gestion du Capital et du Levier	121
Etats financiers consolidés	126
Etats financiers sociaux	194
Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement	232
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2018	236
Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital	238
Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes	241
Table de concordance et de référence	243
Implantations	244

Présentation de l'information

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 février 2018, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente actualisation est susceptible de contenir des énoncés prospectifs concernant des environnements financiers, résultats d'activité ou de lignes métier du groupe. Les indications qui ne sont pas le rappel d'informations historiques, par exemple indications concernant les opinions ou attentes du groupe, sont des énoncés prospectifs. Des mots tels que "s'attend à", "anticipe", "souhaite", "projette", "pense que", "recherche", "estime", "potentiel" ou "raisonnablement possible", ainsi que les variations de ces mots ou expressions similaires doivent être considérées comme des énoncés prospectifs.

De tels énoncés prospectifs sont basés sur les évaluations, estimations ou projections actuelles et une confiance excessive ne doit pas être placée sur ces indications. Les énoncés prospectifs ne sont pas valides au-delà du jour durant lequel ils sont constitués. HSBC France ne prend aucun engagement quant à la révision ou l'actualisation de ces énoncés prospectifs afin de refléter l'existence ou la survenance d'événements ou circonstances postérieurs à l'élaboration de ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques inhérents et incertitudes. Les lecteurs sont informés que nombre de facteurs sont susceptibles de modifier, parfois substantiellement, les énoncés prospectifs ou anticipations actuelles formelles ou implicites.

Faits significatifs

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Au cours de la période (€m)		
Résultat avant impôt publié	**219**	432
Résultat avant impôt ajusté[1]	**333**	663
Produit net bancaire avant dépréciation et autres provisions pour risque de crédit (publié)[2]	**1 907**	2 317
Résultat net part du groupe (publié)	**177**	310
A la fin de la période (€m)		
Total des fonds propres – Part du groupe	**5 676**	5 842
Total de l'actif	**167 544**	169 423
Encours pondérés des risques	**35 379**	36 016
Prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions pour dépréciation)	**44 856**	41 327
Comptes créditeurs de la clientèle	**38 277**	34 220
Ratios de Capital (%)		
Fonds Propres de Base de Catégorie 1[3]	**13,1**	13,2
Fonds Propres de Catégorie 1[3]	**13,5**	13,2
Fonds Propres Totaux[3]	**14,1**	13,2
Ratios de performance, rentabilité et autres ratios (% annualisés)		
Rendement annualisé des capitaux propres moyens[4]	**3,1**	5,3
Rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques (ajusté)	**1,0**	2,0
Coefficient d'exploitation (ajusté)[5]	**78,6**	67,3
Ratio de liquidité à court terme (LCR)[6]	**149**	122

1 Le résultat avant impôt ajusté correspond au résultat avant impôt publié retraité des éléments significatifs détaillés aux pages 9 et 10.
2 Le Produit net bancaire avant dépréciation et autres provisions pour risque de crédit est également dénommé comme un revenu.
3 Les ratios transitionnels de Fonds propres sont détaillés dans la section "Fonds propres" aux pages 122 et 123.
4 Le rendement annualisé des capitaux propres moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe divisé par le total des fonds propres part du groupe.
5 Le ratio du coefficient d'exploitation ajusté est calculé à partir du total des charges d'exploitation (ajusté) divisé par le produit net bancaire avant dépréciation et autres provisions pour risque de crédit (ajusté). Le produit net bancaire avant dépréciation et autres provisions pour risque de crédit est également considéré comme un revenu.
6 Calculé selon les termes de l'Acte délégué de l'UE.

Présentation des activités et stratégie

HSBC France est la filiale française du Groupe HSBC, l'un des principaux groupes bancaires au monde. En France, HSBC ambitionne de devenir le partenaire de référence pour accompagner les entreprises françaises dans leur développement international et les particuliers dans la gestion de leur patrimoine.

Missions du Groupe HSBC

Principaux axes stratégiques de développement

Le Groupe HSBC repose sur un modèle de banque universelle et s'appuie sur une offre complète de services bancaires et financiers, destinés à une clientèle d'entreprises et de particuliers souhaitant bénéficier des atouts du Groupe HSBC, l'une des premières banques mondiales, et notamment de sa présence internationale et de sa solidité financière.

Le modèle d'activité de HSBC est basé sur un réseau international permettant de connecter et de servir un portefeuille de marchés cohérent. La stratégie du Groupe est alignée sur les tendances économiques à long terme et repose sur des avantages concurrentiels uniques.

Avantages concurrentiels

Dans cet environnement, les avantages concurrentiels de HSBC proviennent :

- d'une présence mondiale inégalée : le réseau de HSBC permet à ses clients de saisir les opportunités de croissance les plus attractives partout dans le monde et offre des produits et services qui permettent de soutenir au mieux les flux économiques mondiaux ;
- d'un modèle de banque universelle : HSBC s'adresse à l'ensemble des clients bancaires au travers de ses quatre lignes de métiers, des épargnants individuels aux multinationales. Ce modèle permet à HSBC de répondre à l'ensemble des besoins financiers de ses clients, de bénéficier d'un capital et d'une structure de financement diversifiés, de réduire son profil de risque et sa volatilité, ainsi que de générer des rendements attractifs pour ses actionnaires.

Priorités stratégiques

Le Groupe a mis en place une stratégie à long terme axée autour de deux piliers :

- développer un réseau international pour faciliter le commerce international et les échanges de capitaux afin de servir les clients, des PME aux grandes multinationales ;
- investir dans la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine à l'échelle locale afin de tirer profit de la plus grande mobilité internationale et de la création de richesses de ses clients, ainsi que des changements démographiques de long terme sur les marchés prioritaires de HSBC. Le réseau de HSBC est soutenu par ses quatre lignes de métiers globales et interconnectées, qui partagent leur bilan et leurs liquidités et bénéficient de fortes synergies commerciales. Les lignes de métier du Groupe HSBC permettent d'accompagner l'ensemble des clients, du client de détail aux plus grandes entreprises mondiales.

Ensemble, ces initiatives ont pour but de créer de la valeur pour les clients et les actionnaires du Groupe et contribuer au développement durable.

Une stratégie déclinée en France

Le Groupe HSBC opère dans 67 pays et territoires et la France est l'un trois marchés prioritaires en Europe où HSBC déploie l'ensemble de ses lignes de métier et a établi des plateformes mondiales pour les activités de taux en Euro notamment.

HSBC France peut s'appuyer sur la force du réseau international de HSBC et de sa marque puissante pour se différencier et apporter des produits et services à forte valeur ajoutée à ses clients.

HSBC France entend développer son activité sur tous les métiers en :

- continuant à se concentrer sur la clientèle patrimoniale et investir dans les fonctionnalités et services digitaux pour les marchés des particuliers et des entreprises ;
- s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC, notamment sa forte connectivité internationale, pour accroître ses revenus sur le marché des entreprises ;
- confortant le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC ;
- renforçant les synergies entre les différents métiers ;
- tout en modernisant ses systèmes informatiques pour gagner en efficacité et améliorer la qualité de services pour ses clients.

Initiatives pour soutenir cette stratégie en France

Tout au long de l'année 2017, HSBC France a développé son offre de produits et services dans le but d'améliorer l'expérience client et de mettre en place une approche bancaire omnicanale. L'attention portée au développement de cette relation s'est traduite par la mise en place de nouvelles fonctionnalités telles que la possibilité d'entrer en relation de façon totalement dématérialisée, ou bien encore le développement de la souscription de crédit immobilier, de crédit personnel ou de contrat d'assurance-vie en ligne.

En 2018, HSBC France poursuivra le développement de cette approche omnicanale et digitale.

Produits et services proposés

Le Groupe HSBC sert ses clients au travers de quatre lignes de métiers : la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine ("RBWM"), la Banque d'entreprises ("CMB"), la Banque de financement, d'investissement et de marchés ("GB&M") et la Banque privée ("GPB").

Les lignes de métiers sont responsables du développement, de la mise en œuvre et de la gestion des propositions commerciales à travers le Groupe HSBC.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine comprend les services financiers aux particuliers, la gestion de patrimoine, la gestion d'actifs et les activités d'assurance. Elle gère des dépôts et fournit des produits et services bancaires permettant aux clients de gérer leurs finances au quotidien et d'épargner pour l'avenir. Elle propose des solutions pour aider les particuliers dans leurs besoins de financement à court ou à long terme et délivre des conseils financiers, d'assurance et d'investissement pour les assister dans la gestion et la protection de leur avenir financier.

En France, HSBC a pour ambition de devenir la banque patrimoniale de référence, en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, ainsi que de canaux digitaux renforcés, HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et sur des propositions adaptées aux aspirations de chacun. L'objectif est de simplifier le métier, améliorer la relation et la satisfaction client. HSBC France met en place de nombreuses initiatives afin de :

- faire croître la base client, en améliorant l'acquisition client sur le digital et les différents canaux de distribution ;
- améliorer l'expérience client, en délivrant le projet de modernisation technologique et digitale de la banque ;

- poursuivre le développement du métier de gestion de patrimoine, en améliorant l'approche multicanale sur tous les produits et services, et en augmentant l'expertise et la productivité des conseillers ;
- investir dans le digital et déployer les services à distance, tout en modernisant ses processus pour servir ses clients au travers de parcours omnicanaux simples et efficaces.

La croissance sur ses segments de clientèle cibles (Clientèle Patrimoniale, Professionnels et Profils Internationaux), l'approfondissement de la relation client grâce à ses capacités de gestion de patrimoine et de crédit, et le renforcement des capacités de distribution, notamment dans le digital, sont les trois priorités de RBWM en France.

Le développement de la stratégie patrimoniale s'appuie également sur l'expertise des équipes de conception et de gestion de produits des filiales d'assurance-vie et de gestion d'actifs permettant de proposer une palette de produits élargie et compétitive aux clients de la banque.

La Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises offre ses services à ses entreprises clientes, de la PME focalisée sur son marché domestique à la grande entreprise internationale. HSBC propose un large éventail de services bancaires et financiers pour aider les entreprises clientes à optimiser la gestion et le développement de leurs activités. La gamme de produits et services proposés inclut des solutions d'optimisation des fonds de roulement, crédits à terme, solutions de paiement et de gestion de trésorerie, produits de financement et de sécurisation des échanges internationaux, solutions de financement de projets, et déploie son expertise en matière de fusion-acquisition ainsi qu'un accès aux marchés du change auprès de ses clients. HSBC est le leader du développement de la monnaie chinoise, le Renminbi, comme monnaie d'échange, avec sa capacité à traiter cette devise dans plus de cinquante pays.

En France, la Banque d'entreprises vise à se positionner comme la banque internationale de référence pour ses clients français. Elle offre un éventail large de produits et solutions bancaires et met à disposition son réseau international ainsi que des conseillers dédiés pour accompagner ses clients dans leur développement.

Sa croissance est portée par trois axes prioritaires :

- augmenter la pénétration et la part de marché sur le marché des grandes et moyennes entreprises en renforçant la collaboration avec la ligne de métier Global Banking ;
- renforcer la couverture des besoins internationaux afin de saisir les opportunités d'acquisition client sur le segment des moyennes entreprises ;
- investir dans l'optimisation des plateformes digitales actuelles afin de proposer des outils digitaux sans cesse améliorés et faciliter la réalisation des opérations par les clients ;
- renforcer sa plateforme digitale et son offre internationale pour le segment des PME.

La Banque d'entreprises continuera de se concentrer sur sa rentabilité, en développant ses activités, notamment sur les clients et activités stratégiques et rentables.

La Banque de financement, d'investissement et de marchés

La Banque de financement, d'investissement et de marchés opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels. Elle est un partenaire de référence pour accompagner ses clients dans leurs projets et leurs opérations en France et dans le monde grâce à la dimension à la fois locale et internationale du Groupe HSBC. HSBC propose une gamme complète de solutions : activités de conseil, financements simples et structurés, fusions et acquisitions, émissions de dette et d'actions, financement de projets, gestion de trésorerie, financement du commerce international et activités de marchés (taux, change et actions).

En France, le modèle d'activité et la stratégie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont établis dans l'objectif d'être l'une des cinq banques principales pour ses clients prioritaires sur ses produits et zones géographiques stratégiques.

HSBC France continue d'exercer à plein son rôle de plateforme stratégique du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés de taux en euro et devises, en renforçant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d'offres de produits à destination des très grandes entreprises. HSBC France poursuit l'adaptation de cette activité centrale de la banque à l'évolution de l'environnement réglementaire tout en conservant sa renommée et sa position d'excellence dans les classements.

HSBC France se concentre sur les priorités de croissance suivantes :

- être positionnée comme une des banques leader sur les métiers de conseil et de financement ;
- maintenir une position de référence sur les produits références de la banque ;
- connecter ses clients aux opportunités de croissance à l'international, en tirant parti de son expertise et de son réseau international reliant régions développées et régions à forte croissance ;
- poursuivre et accentuer la collaboration avec la Banque d'entreprises et la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.

La Banque privée

En s'appuyant sur la force du Groupe HSBC et les produits les plus adaptés du marché, la Banque privée travaille en collaboration avec ses clients et les autres lignes de métiers du Groupe pour fournir des solutions leur permettant de faire croître, de gérer et de préserver leur patrimoine aujourd'hui et pour l'avenir. Elle propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes de gestion discrétionnaire et conseillée.

HSBC France se concentre sur les priorités de croissance suivantes :

- poursuivre les collaborations avec les autres métiers ;
- optimiser les opportunités avec la base de clients existante ;
- mettre à profit la proposition de valeur Investissement & Crédit ;
- améliorer l'expérience client grâce à la modernisation des infrastructures techniques et la digitalisation des procédures.

En France, la Banque privée vise à continuer à croître en s'appuyant sur les synergies avec les autres lignes de métiers du Groupe pour élargir sa base de clientèle, et en développant son offre de services, notamment dans la gestion sous mandat et l'assurance-vie. L'application des plus hauts standards internationaux, le renforcement des contrôles de gestion des risques, la transparence fiscale et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque privée.

Modification de l'organigramme des structures du groupe HSBC France

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, des cessions ou des fusions intra-groupes de structures, afin de simplifier l'organisation. La politique d'investissement est décrite pages 234 et 235.

Par ailleurs, HSBC France a ouvert deux succursales au cours de l'exercice, l'une en Grèce et l'autre au Royaume-Uni.

Rapport d'activité

Éléments de contexte

Contexte macroéconomique

L'économie mondiale, principalement tirée par les pays émergents, a connu en 2017 une activité meilleure qu'attendu. En effet, les risques perçus en 2016 comme étant susceptibles de peser sur la croissance, tels un affaiblissement du commerce international, un resserrement trop brutal des politiques monétaires ou un affaissement de l'activité en Europe, ne se sont pas matérialisés. Le ralentissement de l'année 2016 aura donc été corrigé en 2017, qui voit la croissance dépasser les 2 % aux Etats-Unis et en Europe et toujours largement les 6 % en Chine ou en Inde. Ce rebond aura également été alimenté par la sortie de plusieurs pays émergents de leur récession de 2016, notamment la Russie, le Brésil, l'Argentine et le Nigeria.

Ce contexte d'optimisme renouvelé a soutenu les indices boursiers, particulièrement aux Etats-Unis où le cycle économique pourrait s'avérer être le plus long de leur histoire. Malgré une remontée des prix du pétrole au second semestre et une poursuite de la baisse du taux de chômage dans la plupart des pays, la faiblesse persistante de l'inflation a contribué au maintien de politiques monétaires toujours accommodantes. Des taux directeurs ont certes été relevés (trois fois aux Etats-Unis, deux au Canada et une au Royaume-Uni), mais la taille de bilan des banques centrales et la faiblesse des indicateurs économiques demeurent des facteurs permissifs pour la hausse des dettes, notamment privées. L'abondance maintenue des liquidités et la faiblesse des anticipations d'inflation ont également permis aux taux d'intérêt à long terme de rester, fin 2017, plus bas que ce que le consensus escomptait, en particulier aux Etats-Unis et en Zone euro.

L'année 2017 a également été marquée par une correction à la baisse sur le dollar américain, qui s'était significativement redressé fin 2016, et par une synchronisation renforcée des rythmes de croissance dans un grand nombre de pays tant avancés qu'émergents. La diffusion d'une croissance plus forte, dont témoigne l'accélération du commerce mondial, n'a pas empêché les données d'enquête d'afficher fin 2017 des indicateurs avancés à leur plus haut niveau depuis 2011, suggérant que le cycle d'expansion pourrait se poursuivre à un rythme de croissance encore élevé.

En Europe, si le Royaume-Uni a vu sa croissance décélérer et l'inflation remonter à la suite de la dépréciation de la livre sterling, la Zone euro, malgré une remontée du taux de change de sa monnaie, a affiché une croissance plus forte que prévu. Certes, des écarts de performance continuent de distinguer les principales économies, mais le renforcement de l'expansion et la remontée progressive de l'inflation attendue à l'horizon de quelques années ont incité la Banque centrale européenne à annoncer en octobre 2017 une politique d'achat d'actifs publics et privés moins dynamique en 2018, à hauteur de EUR 30 milliards nets par mois jusqu'à fin septembre.

En France, l'activité économique a également été mieux orientée que prévu, sous l'impulsion principalement d'un investissement des entreprises plus dynamique qu'attendu. Malgré une inflation modérée, favorable au pouvoir d'achat, la consommation des ménages, bridée par la situation sur le marché du travail, n'a accéléré que tardivement. Pour sa part, le commerce extérieur net a continué de peser négativement sur l'activité, en lien avec une compétitivité encore fragile.

Sur l'année 2017, l'indice CAC40 a progressé de 9 % à 5 313 points et le rendement des emprunts d'Etat (OAT 10 ans) est passé de 0,67 % à 0,78 %.

Environnement réglementaire

Depuis l'adoption de l'Union bancaire par les Etats membres de la Zone euro en 2014, HSBC France est supervisée en premier lieu par la Banque centrale européenne, en lien avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette dernière demeure responsable en propre de certains domaines, comme par exemple le contrôle des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. HSBC France est également supervisée par l'Autorité des marchés financiers dans son domaine de compétence. Enfin, en tant que membre du Groupe HSBC, HSBC France est soumise à certaines règles britanniques édictées respectivement par la *Prudential Regulation Authority ("PRA")* et la *Financial Conduct Authority ("FCA")* pour les questions prudentielles et la protection du consommateur.

Au sein de l'Union européenne, l'année 2017 a été marquée par la poursuite des négociations autour de l'approfondissement de l'union bancaire, qui pourraient aboutir courant 2019. Celles-ci visent en particulier à transposer en droit européen différents accords déjà entérinés au niveau international dans le cadre du comité de Bâle ; elles portent notamment sur l'introduction d'un ratio de levier minimal pour les banques européennes ainsi que d'un ratio structurel de liquidité à long terme pour les banques les plus importantes telles que HSBC France et un renforcement de leurs capacités internes d'absorption de pertes éventuelles. Un assouplissement des exigences prudentielles associées à l'octroi de prêts aux PME est également envisagé.

La Commission européenne a par ailleurs formulé de nouvelles propositions à l'automne 2017 afin de permettre la constitution d'un système européen de garantie des dépôts : celui-ci prendrait la forme, dans un premier temps, d'une réassurance des systèmes nationaux par le Mécanisme européen de stabilité, dont la Commission a en outre proposé la transformation en Fonds monétaire européen. Enfin, un règlement européen permettant de lisser sur cinq ans l'impact prudentiel de la nouvelle norme comptable IFRS 9 portant sur les instruments financiers, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2018, a été publié le 27 décembre 2017.

La fin de l'année 2017 a également été marquée par l'accord intervenu au niveau international pour finaliser les réformes dites Bâle III introduites suite à la crise financière de 2008-2009. Cet accord, qui doit encore être transcrit en droit européen, devrait être applicable de manière progressive à compter de 2022. Il prévoit notamment un renforcement de l'encadrement des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres et un relèvement du ratio de levier minimal pour les établissements financiers les plus importants. Les nouveaux paramètres d'évaluation des risques de marché pour les titres financiers du portefeuille de transaction *Fundamental review of the trading book ("FRTB")* doivent être encore précisés.

Enfin, au niveau français, il est à noter que le Haut conseil de stabilité financière a, courant décembre 2017, dans un contexte d'octroi de crédit dynamique aux sociétés non financières et aux particuliers, indiqué, d'une part, envisager l'introduction d'un plafonnement des prêts des banques systémiques aux grandes entreprises résidentes les plus endettées à hauteur de 5 % de leurs fonds propres, et, d'autre part, qu'il pourrait mettre en œuvre courant 2018 un coussin contracyclique de fonds propres additionnel pour les banques actives sur le territoire français.

S'agissant spécifiquement de HSBC France, la Banque centrale européenne a réalisé en 2017 un processus de surveillance et d'évaluation prudentielle *Supervisory review and evaluation process ("SREP")*, comme chaque année pour l'ensemble des établissements significatifs de la Zone euro depuis l'entrée en vigueur du Mécanisme de supervision unique. Dans ce cadre ont été évalués en particulier le modèle économique de la banque, sa gouvernance et sa gestion des risques, ainsi que sa situation en termes de fonds propres et de liquidité.

Dans le cadre du SREP, la Banque centrale européenne a notifié à HSBC France un niveau minimum de fonds propres totaux de 12,63 % (ratio phasé) à compter du 1er janvier 2018. Ce niveau, qui comprend à la fois le minimum de 8 % de fonds propres obligatoire, un coussin de conservation des fonds propres de 1,88 % et l'exigence dite de Pilier 2 *Pillar 2 requirement ("P2R")* de 2,75 %, a fait l'objet d'une publication par HSBC France le 5 décembre 2017. HSBC France a également fait l'objet de la part de la BCE d'une indication de Pilier 2 *Pillar 2 guidance ("P2G")*.

Procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

La période d'incertitude qui fait suite à la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne devrait se poursuivre jusqu'à ce que la future relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne se précise. Étant donnée la complexité des négociations, HSBC travaille avec ses clients afin qu'ils s'adaptent à ce nouvel environnement et anticipent au mieux la suite.

Pour répondre aux attentes de ses clients à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, HSBC devra sans doute ajuster son modèle bancaire transfrontalier. HSBC France se prépare à adapter son portefeuille d'activités à ce nouvel environnement le plus rapidement possible et a entamé les démarches afin d'établir des succursales dans plusieurs pays de l'Espace économique européen pour mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Par ailleurs, HSBC France a ouvert une succursale au Royaume-Uni dont les activités devraient démarrer en 2018.

Tout au long de cette période d'incertitude, la priorité de HSBC est de continuer à servir ses clients, de mettre en place les actions appropriées pour pallier les risques et de mettre en œuvre au mieux sa stratégie. HSBC suit activement son portefeuille afin d'identifier si des ajustements à sa politique de risque sont nécessaires.

L'impact de la restructuration exigée suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne n'a pas été inclus dans le présent rapport.

Périmètre de la revue de performance

La performance de la banque est analysée ci-après selon le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés en pages 132 et suivantes. La performance est également présentée brièvement au niveau du pays "France" considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC.

Par ailleurs, la performance sur le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, est analysée dans la Note "Faits significatifs de l'exercice" de l'annexe des états financiers sociaux en page 198.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

Compte de résultat consolidé

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Marge nette d'intérêt	**1 048**	1 218
Commissions nettes	**574**	648
Gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction	**297**	516
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur	**609**	258
Résultat net de cession des investissements financiers	**107**	121
Dividendes reçus	**5**	2
Primes d'assurance nettes	**1 861**	1 763
Autres produits d'exploitation	**8**	(11)
Total du produit net bancaire[1]	**4 509**	4 515
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	**(2 602)**	(2 198)
Produit net bancaire avant dépreciations et autres provisions pour risque de crédit[1]	**1 907**	2 317
Dépréciations et autres provisions pour risques de crédit	**(81)**	(73)
Produit net bancaire	**1 826**	2 244
Total des charges d'exploitation[1]	**(1 607)**	(1 812)
Résultat d'exploitation	**219**	432
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	**—**	—
Résultat avant impôt	**219**	432
Impôt sur les bénéfices	**(43)**	(120)
Résultat net	**176**	312
Résultat net part du groupe	**177**	310
Part des intérêts non contrôlant	**(1)**	2

1 Le total des produits et charges d'exploitation inclut des éléments significatifs détaillés aux pages 9 et 10.

La marge nette d'intérêt s'élève à 1 048 millions EUR à fin décembre 2017 par rapport à 1 218 millions EUR un an auparavant. Dans un environnement marqué par un niveau prolongé de taux bas en dépit d'une faible remontée au second semestre, les marges sur dépôts, ainsi que les coupons encaissés sur les portefeuilles obligataires de la compagnie d'assurances, poursuivent leur baisse en partie compensée par un effet volume positif sur l'ensemble des métiers. Les volumes de crédit poursuivent leur progression sur les différents métiers mais les revenus d'intérêt subissent également l'impact des taux bas notamment sur le segment des crédits immobiliers de la Banque de particuliers dans un contexte de renégociations et remboursements anticipés qui sont restés élevés au premier semestre 2017.

Les commissions nettes s'établissent à 574 millions EUR sur l'année 2017, à comparer à 648 millions EUR en 2016. Cette variation concerne principalement la Banque de financement, d'investissement et de marchés, en raison de commissions élevées sur les activités de conseil en 2016 et d'une variation défavorable des commissions d'origination versées et reçues des autres entités du Groupe HSBC sur les opérations de marchés. On constate également une diminution des commissions perçues sur les activités de flux de la clientèle d'entreprises compensée par une augmentation des commissions de distribution de produits financiers en relation avec l'évolution des indices boursiers.

Les revenus du portefeuille de transaction s'inscrivent en baisse, passant de 516 millions EUR sur l'année 2016 à 297 millions EUR en 2017, s'expliquant principalement par :

- des revenus de trading des activités de marchés de taux en hausse, malgré une moindre performance au quatrième trimestre dans un marché peu porteur ;
- la baisse des revenus de l'activité de gestion de bilan incluant, en 2016, un produit constaté à l'occasion de la déqualification partielle de relations de macro-couverture au regard de la norme IAS 39 pour 193 millions EUR, en partie compensé par un impact de -71 millions EUR au niveau de la marge d'intérêt ;
- un impact positif en 2016 de 58 millions EUR dû au recyclage en résultat de la réserve de réévaluation lié à l'effet change de l'investissement dans une filiale de leasing située hors de France ;
- un produit enregistré sur un instrument dérivé de couverture associé à la créance sur une contrepartie de la Banque de financement et d'investissement pour 82 millions EUR ; l'exercice de cette couverture a permis à HSBC France de recouvrer l'intégralité de la perte sur sa créance comptabilisée au niveau des dépréciations pour risque de crédit pour -82 millions EUR ;
- la variation de valeur de marché de la dette émise comptabilisée en portefeuille de transaction due au spread de crédit pour -86 millions EUR en 2017 (16 millions EUR en 2016) ;
- au niveau de la compagnie d'assurances, la variation de valeur de marché d'instruments dérivés détenus en couverture de ses engagements ; cette baisse de 17 millions EUR d'une année sur l'autre trouve sa contrepartie au niveau de la variation de dette envers les assurés (voir infra) ;
- certains éléments significatifs : la variation de valeur de marché des couvertures non éligibles, qui s'établit à 4 millions EUR par rapport à -27 millions EUR en 2016 et la variation de la réserve de *Debit Valuation Adjustment*, qui se monte à -28 millions EUR en 2017 contre -3 millions EUR en 2016.

Les revenus des instruments financiers sous option juste valeur s'élèvent à 609 millions EUR contre 258 millions EUR l'année précédente. Cette variation intègre l'augmentation significative de la valeur de marché des actifs détenus par la compagnie d'assurances, en partie dans le cadre des contrats en unités de compte. Cette hausse principalement due à l'évolution des indices de marché trouve sa contrepartie au niveau de la variation de dette envers les assurés (voir infra). Cette variation comprend également la variation de valeur de la dette propre en option juste valeur due au *credit spread* : -11 millions EUR en 2016, résultat comptabilisé depuis début 2017 en autres éléments de résultat global.

Le résultat net de cession des investissements financiers résulte principalement, en 2017, de la réalisation de plus-values sur titres disponibles à la vente au sein des activités de *Private equity* et en 2016 de l'impact de la cession du titre Visa Europe à Visa Inc dont la plus-value était de 108 millions EUR.

Les primes d'assurances collectées se sont élevées à 1 861 millions EUR sur l'année, comparées à 1 763 millions EUR l'année précédente, reflétant une collecte dynamique.

Les autres produits d'exploitation, à 8 millions EUR contre -11 millions EUR un an auparavant, reflètent principalement l'évolution de la PVIF[1] comptable des contrats d'assurance (-3 millions EUR en 2017 et -26 millions EUR en 2016).

Les engagements nets des sinistres et variation de dette envers les assurés s'élèvent à -2 602 millions EUR en 2017 contre -2 198 millions EUR en 2016. Cette variation négative doit être mise en regard de la hausse de la valeur de marché des instruments de couverture et actifs comptabilisés en option juste valeur au niveau de la compagnie d'assurances.

Le produit net bancaire ("PNB") avant provisions pour risque de crédit s'établit à 1 907 millions EUR sur l'année, comparé à 2 317 million EUR l'année précédente. Il reflète principalement l'incidence d'éléments exceptionnels et non-économiques, la bonne performance de la Banque de financement d'investissement et de marchés et la baisse de la marge d'intermédiation de l'activité bancaire en France liée à la baisse continue des taux d'intérêts.

Les dépréciations pour risque de crédit s'élèvent à 81 millions EUR contre 73 millions EUR en 2016. Cette augmentation s'explique par une perte sur créances d'une contrepartie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés pour un montant total de 82 millions EUR, totalement couverte par le produit enregistré sur un instrument dérivé de couverture associé à la créance. Hormis ce dossier spécifique, qui n'a pas affecté le résultat total de HSBC France, les provisions pour risque de crédit sont en reprise nette en raison d'une amélioration sur l'ensemble des lignes-métier tant par la baisse des dotations que par l'augmentation des reprises. Cette situation reflète à la fois l'amélioration de la situation financière des entreprises et la gestion rigoureuse du risque de crédit par HSBC France.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 607 millions EUR sur l'exercice 2017, à comparer à 1 812 millions EUR sur l'année 2016 qui avait enregistré la dépréciation d'écarts d'acquisition pour un total de 127 millions EUR, une provision nette pour litige de 13 millions EUR ainsi que les charges au titre du Plan de départ volontaire annoncé en septembre 2016. HSBC France poursuit son programme de dépenses et d'investissements pour son développement dans le cadre des initiatives stratégiques du Groupe HSBC (*Costs to Achieve*), notamment dans le digital. Hors ces éléments, les charges d'exploitation sont maîtrisées et stables.

Le résultat avant impôt s'établit à 219 millions EUR, en retrait par rapport aux 432 millions EUR l'année précédente. Hors éléments non récurrents, l'évolution des résultats s'explique principalement par la performance de la Banque de financement d'investissement et de marchés et la baisse des provisions pour risque de crédit de la Banque d'entreprises plus que compensée par la baisse des résultats de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine subissant les effets de l'environnement de taux bas.

Le résultat net part du groupe s'affiche à 177 millions EUR pour l'exercice 2017 contre 310 millions EUR pour l'exercice précédent.

Modification des secteurs opérationnels

Au cours du deuxième semestre 2016, en cohérence avec la démarche entreprise au niveau de l'ensemble du Groupe HSBC, la direction de HSBC France a décidé de regrouper certaines fonctions au sein du *Corporate Centre* à partir du 1er janvier 2017. Il s'agit de la Trésorerie et gestion de bilan ainsi que des éléments de juste valeur liés au financement de la banque. Certains coûts affectés précédemment au segment "Autres activités" sont désormais alloués aux lignes métiers. Enfin, certains coûts résiduels sont affectés en *Corporate Centre*.

Base d'établissement

Les lignes métiers telles que suivies par le Groupe HSBC sont les secteurs opérationnels selon IFRS 8. Les résultats des lignes métiers sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel sur la base des résultats ajustés qui retraitent les résultats publiés des effets liés aux éléments significatifs. C'est sur cette base ajustée que les résultats sont présentés ci-après. Les tableaux de réconciliation entre résultats publiés et résultats ajustés sont présentés en pages 9 et 10. Les différentes activités de HSBC France sont fortement intégrées et, dans ce contexte, les chiffres présentés tiennent compte des allocations internes de charges et de produits. Ces allocations comprennent les coûts des services support et des fonctions centrales à condition qu'ils puissent être raisonnablement affectés aux lignes métiers. Même si ces allocations sont réalisées sur des bases systématiques et cohérentes, elles comprennent nécessairement une part subjective. Les coûts qui ne sont pas alloués aux lignes métiers sont affectés au *Corporate Centre*. Le cas échéant, les revenus et charges présentés intègrent les résultats liés à l'allocation du financement et des refacturations entre les entités du Groupe et entre lignes métiers. Ces refacturations sont évaluées au prix de marché. Les opérations intragroupe sont éliminées dans le *Corporate Centre*. Les lignes métiers sont présentées en détail en pages 11 à 13 du présent document.

Indicateurs alternatifs de performance

Afin d'améliorer la lisibilité de la revue de la performance du Groupe et de ses filiales, HSBC a choisi, en complément des données comptables publiées, de présenter ses principaux agrégats et soldes intermédiaires de gestion selon une vision dite "ajustée". Cette vision consiste à retraiter les données publiées de l'incidence des variations de périmètre et de change entre deux périodes de revue ainsi que de certains éléments significatifs dont la liste et les montants concernant la France sont présentés ci-après.

[1] *Present Value of In Force long-term insurance business. Cf. Note 18c de l'annexe aux états financiers consolidés.*

Eléments significatifs du produit net bancaire par ligne de métier – (revenus)/charges

	Au 31 décembre 2017					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	**Banque d'entreprises**	**Banque de financement d'investissement et de marchés**	**Banque privée**	***Corporate Centre***	**Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Produit net bancaire publié	**761**	**518**	**629**	**49**	**(50)**	**1 907**
Eléments significatifs du PNB	**–**	**–**	**28**	**–**	**(4)**	**24**
– *Credit spread* sur la dette propre sous option juste valeur[2]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– DVA *(Debit Valuation Adjustment)*	**–**	**–**	**28**	**–**	**–**	**28**
– Couvertures non éligibles	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4)**	**(4)**
Produit net bancaire ajusté	**761**	**518**	**657**	**49**	**(54)**	**1 931**

	Au 31 décembre 2016[1]					
Produit net bancaire publié	901	580	664	45	127	2 317
Eléments significatifs du PNB	(77)	(31)	3	—	38	(67)
– *Credit spread* sur la dette propre sous option juste valeur	—	—	—	—	11	11
– DVA *(Debit Valuation Adjustment)*	—	—	3	—	—	3
– Couvertures non éligibles	—	—	—	—	27	27
– Plus-value de cession Visa Europe	(77)	(31)	—	—	—	(108)
Produit net bancaire ajusté	824	549	667	45	165	2 250

1 Les données au 31 décembre 2016 sont présentées après le retraitement expliqué dans la note 1.3 "Evénements significatifs de l'année", dans la section "Resegmentation des lignes métiers (Business lines)".

2 Depuis le 1er janvier 2017, la norme IFRS 9 "Financial Instruments" liée à la présentation des gains et pertes sur passifs évalués à la juste valeur a été adoptée. Par conséquent, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Eléments significatifs des charges d'exploitation par ligne de métier – (reprises)/charges

	Au 31 décembre 2017					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	**Banque d'entreprises**	**Banque de financement d'investissement et de marchés**	**Banque privée**	***Corporate Centre***	**Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Charges d'exploitation publiées	**(758)**	**(345)**	**(373)**	**(43)**	**(88)**	**(1 607)**
Eléments significatifs des charges d'exploitation	**14**	**–**	**9**	**–**	**67**	**90**
– Dépréciation des écarts d'acquisition	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– Charges liées aux initiatives stratégiques (*Costs to Achieve*)	**14**	**–**	**5**	**–**	**62**	**81**
– Coûts liés au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne	**–**	**–**	**4**	**–**	**5**	**9**
– Provisions et charges liées à des litiges	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Charges d'exploitation ajustées	**(744)**	**(345)**	**(364)**	**(43)**	**(21)**	**(1 517)**

	Au 31 décembre 2016[1]					
Charges d'exploitation publiées	(823)	(351)	(393)	(99)	(146)	(1 812)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	82	7	19	63	127	298
– Dépréciation des écarts d'acquisition	64	—	—	63	—	127
– Charges liées aux initiatives stratégiques (*Costs to Achieve*)	18	7	6	—	127	158
– Provisions et charges liées à des litiges	—	—	13	—	—	13
Charges d'exploitation ajustées	(741)	(344)	(374)	(36)	(19)	(1 514)

1 Les données au 31 décembre 2016 sont présentées après le retraitement expliqué dans la note 1.3 "Evénements significatifs de l'année", dans la section "Resegmentation des lignes métiers (Business lines)".

Impact net sur le résultat avant impôt par ligne de segment métier

	Au 31 décembre 2017					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	**Banque d'entreprises**	**Banque de financement d'investissement et de marchés**	**Banque privée**	***Corporate Centre***	**Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Résultat avant impôt publié	**(8)**	**180**	**180**	**5**	**(138)**	**219**
Eléments significatifs du PNB	**–**	**–**	**28**	**–**	**(4)**	**24**
Eléments significatifs des charges d'exploitation	**14**	**–**	**9**	**–**	**67**	**90**
Résultat avant impôt ajusté	**6**	**180**	**217**	**5**	**(75)**	**333**
Impact net sur le résultat publié	**(14)**	**–**	**(37)**	**–**	**(63)**	**(114)**

	Au 31 décembre 2016[1]					
Résultat avant impôt publié	63	170	273	(55)	(19)	432
Eléments significatifs du PNB	(77)	(31)	3	–	38	(67)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	82	7	19	63	127	298
Résultat avant impôt ajusté	68	146	295	8	146	663
Impact net sur le résultat publié	(5)	24	(22)	(63)	(165)	(231)

1 Les données au 31 décembre 2016 sont présentées après le retraitement expliqué dans la note 1.3 "Evénements significatifs de l'année", dans la section "Resegmentation des lignes métiers (Business lines)".

Profit/(perte) ajusté au cours de la période

	Au 31 décembre 2017					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	**Banque d'entreprises**	**Banque de financement d'investissement et de marchés**	**Banque privée**	***Corporate Centre***	**Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Marge nette d'intérêt	**633**	**318**	**140**	**35**	**(78)**	**1 048**
Commissions nettes	**281**	**187**	**84**	**22**	**–**	**574**
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction	**(37)**	**–**	**345**	**5**	**8**	**321**
Autres produits d'exploitation	**(116)**	**13**	**88**	**(13)**	**16**	**(12)**
Produit net bancaire avant dépréciations et autres provisions pour risque de crédit	**761**	**518**	**657**	**49**	**(54)**	**1 931**
– externe	**814**	**479**	**625**	**45**	**(32)**	**1 931**
– inter-segment	**(53)**	**39**	**32**	**4**	**(22)**	**–**
Dépréciations pour risque de crédit	**(11)**	**7**	**(76)**	**(1)**	**–**	**(81)**
Produit net bancaire	**750**	**525**	**581**	**48**	**(54)**	**1 850**
Total des charges d'exploitation	**(744)**	**(345)**	**(364)**	**(43)**	**(21)**	**(1 517)**
Résultat d'exploitation	**6**	**180**	**217**	**5**	**(75)**	**333**
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Résultat avant impôt ajusté	**6**	**180**	**217**	**5**	**(75)**	**333**

	Au 31 décembre 2016[1]					
Marge nette d'intérêt	731	337	160	36	(46)	1 218
Commissions nettes	289	194	144	21	–	648
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction	(19)	(1)	351	3	212	546
Autres produits d'exploitation	(177)	19	12	(15)	(1)	(162)
Produit net bancaire avant dépréciations et autres provisions pour risque de crédit	824	549	667	45	165	2 250
– externe	883	484	562	42	279	2 250
– inter-segment	(59)	65	105	3	(114)	–
Dépréciations pour risque de crédit	(15)	(59)	2	(1)	–	(73)
Produit net bancaire	809	490	669	44	165	2 177
Total des charges d'exploitation	(741)	(344)	(374)	(36)	(19)	(1 514)
Résultat d'exploitation	68	146	295	8	146	663
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	–
Résultat avant impôt ajusté	68	146	295	8	146	663

1 Les données au 31 décembre 2016 sont présentées après le retraitement expliqué dans la note 1.3 "Evénements significatifs de l'année", dans la section "Resegmentation des lignes métiers (Business lines)".

Performance annuelle (résultats ajustés)

Le produit net bancaire ajusté avant provisions s'établit à 1 931 millions EUR, à comparer aux 2 250 millions EUR en 2016. Cette baisse s'explique notamment par la diminution importante des revenus de l'activité de gestion de bilan incluant, en 2016, un produit constaté à l'occasion de la déqualification partielle de relations de macro-couverture au regard de la norme IAS 39 pour 122 millions EUR ainsi que par l'impact positif en 2016 de 58 millions EUR dû au recyclage en résultat de la réserve de réévaluation lié à l'effet change de l'investissement dans une filiale de *leasing* située hors de France. Le revenu intègre également, en 2017, un produit enregistré sur un instrument dérivé de couverture associé à la créance sur une contrepartie de la Banque de financement d'investissement et de marchés pour 82 millions EUR ; l'exercice de cette couverture a permis à HSBC France de recouvrer l'intégralité de la perte sur sa créance, comptabilisée au niveau des dépréciations pour risque de crédit pour -82 millions EUR. Les résultats incluent également la variation de valeur de marché de la dette émise comptabilisée en portefeuille de transaction due au *spread* de crédit pour -86 millions EUR en 2017 (16 millions EUR en 2016) ;

Les dépréciations pour risque de crédit s'affichent à 81 millions EUR contre 73 millions EUR en 2016. Cette augmentation s'explique par une perte sur créance d'une contrepartie de la Banque de financement d'investissement et de marchés pour un montant total de 82 millions EUR, totalement couverte par l'exercice de l'instrument dérivé de couverture associé à la créance. Hormis ce dossier spécifique qui n'a pas affecté le résultat total de HSBC France, les provisions pour risque de crédit sont en reprise nette en raison d'une amélioration sur l'ensemble des lignes métier tant par la baisse des dotations que par l'augmentation des reprises. Cette situation reflète à la fois l'amélioration de la situation financière des entreprises et la gestion rigoureuse du risque de crédit par HSBC France.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à 1 517 millions EUR sur l'année 2017, à comparer à 1 514 millions EUR sur l'année 2016.

Le résultat ajusté avant impôt de HSBC France s'élève à 333 millions EUR, en diminution par rapport aux 663 millions EUR l'année précédente. Hors éléments exceptionnels et non-économiques, la performance de la Banque de financement d'investissement et de marchés et l'impact positif de la baisse des provisions pour risque de crédit de la Banque d'entreprises n'ont pas pu compenser la baisse de la marge d'intermédiation de l'activité bancaire en France liée à l'environnement de taux durablement bas.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC France affiche un nombre de clients actifs[2] de 826 000, en baisse de 1.7 %.

Les encours de crédits aux particuliers, à 18,3 milliards EUR, augmentent de 3 % sur un an, en ligne avec les tendances de marché, avec une production soutenue de nouveaux crédits immobiliers de l'ordre de 4,3 milliards EUR.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers s'élève, à fin 2017, à 39,4 milliards EUR, en hausse de 3 % dans un environnement fortement concurrentiel. La Banque de particuliers bénéficie de l'augmentation des dépôts de la clientèle, dont les encours s'établissent fin 2017 à 15,4 milliards EUR, intégrant notamment une hausse des dépôts à vue de 9 %.

L'activité d'assurance-vie a été marquée en 2017 par des conditions économiques plus favorables qu'en 2016. La collecte brute en assurance-vie s'est élevée à 1,8 milliard EUR et la collecte nette reste positive sur le réseau HSBC France à 286 millions EUR en 2017. Les actifs gérés par la compagnie d'assurance progressent de 3 % et représentent désormais 19,6 milliards EUR. Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte progressent de 18 % et représentent 20,2 % du total.

L'expertise de HSBC Assurances et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance ont été une fois de plus reconnues en 2017 au travers de différentes récompenses, dont le Grand Trophée d'Or des contrats d'assurance-vie (Magazine Le Revenu) pour HSBC Stratégie Patrimoine (après un Trophée d'or en 2015 et 2016).

Les encours gérés et distribués par le métier de la Gestion d'actifs pour les clients particuliers, entreprises et institutionnels s'élèvent à 79,8 milliards EUR contre 81,4 milliards EUR à fin 2016, la baisse portant sur des produits court-terme et obligataires.

Les expertises du métier de la Gestion d'actifs lui ont permis de recevoir en 2017, notamment :

- la 1ère place de la Corbeille Long-Terme pour la performance sur 5 ans sur l'ensemble de la gamme (Mieux Vivre Votre Argent) ;
- la 2ème Corbeille d'or pour la performance sur 1 an sur l'ensemble de la gamme (Mieux Vivre Votre Argent) ;
- la meilleure performance sur 15 ans et le meilleur service aux associés Victoires de la Pierre Papier de Gestion de Fortune pour la SCPI Elysées Pierre.

Les revenus ajustés s'établissent à 761 millions EUR contre 824 millions EUR à fin 2016. La baisse des revenus s'inscrit dans un contexte de taux d'intérêts durablement bas pesant sur la marge d'intermédiation des banques en France. La Banque de particuliers voit sa marge diminuer sur les dépôts de la clientèle et sur les crédits immobiliers, dont le volume de renégociations et de remboursements anticipés a été particulièrement élevé au premier semestre puis s'est ralenti au second semestre. Néanmoins, la pression sur les marges s'est accentuée tout au long de l'année 2017. Par ailleurs, les commissions de services bancaires et de distribution d'actifs financiers sont en hausse, traduisant le dynamisme commercial et l'évolution des indices boursiers. Les revenus de la Gestion d'actifs sont en baisse et ceux de l'Assurance producteur sont en hausse, tirés par l'évolution favorable de la PVIF économique[3] qui s'établit à -9 millions EUR contre -33 millions EUR en 2016.

Les dépréciations pour risque de crédit de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine sont en baisse de 27 % à 11 millions EUR et le coût du risque normatif s'établit à 0,07 % de l'encours de crédit.

Les charges d'exploitation ajustées sont stables à 744 millions EUR malgré la hausse des dépenses en matière de lutte contre la criminalité financière.

Au titre de l'exercice 2017, **le résultat avant impôt ajusté** de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine s'élève à 6 millions EUR contre 68 millions EUR l'année précédente. Cette baisse du résultat est principalement due à l'impact des taux bas sur les marges et le retrait des revenus de gestion d'actifs, partiellement compensés par la progression des encours de dépôts, de crédits, et des encours d'assurance-vie distribués ainsi que les commissions de distribution de produits financiers et services bancaires.

---

[2] *le dénombrement des clients de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine inclut désormais les société civiles détenues par ses clients individuels et l'ensemble des assurés de sa filiale d'assurances*

[3] *La PVIF économique comprend la PVIF comptable, les instruments de couverture et les provisions techniques.*

Banque d'entreprises

HSBC France est attachée à contribuer au développement des entreprises et a augmenté en 2017 son encours de crédits à la clientèle de 9 %, à 11,4 milliards EUR. Cette progression est constatée principalement pour les crédits à moyen et long terme qui augmentent de 10 %, en particulier sur le segment des moyennes et grandes entreprises. Dans un marché dynamique, les encours de dépôts s'inscrivent en hausse de 6 %, à 10,9 milliards EUR.

Parallèlement, la Banque d'entreprises a connu, en 2017, un niveau d'activité satisfaisant sur les métiers d'ingéniérie et de conseil sur le segment des *Large corporates* en lien avec la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les revenus générés par les clients français dans les autres entités du Groupe HSBC à l'étranger représentent désormais plus du tiers des revenus générés en France par ces mêmes entreprises. A fin décembre 2017, ces revenus générés à l'étranger sont en progression de 22 %. Les clients des autres entités du Groupe HSBC ont généré en France des revenus en croissance de 27 %. HSBC reste un partenaire clé pour les entreprises françaises cherchant à s'implanter à l'étranger et pour les entreprises étrangères souhaitant se développer en France.

Les revenus avant dépréciations pour risque de crédit ajustés s'établissent à 518 millions EUR contre 549 millions EUR en 2016, subissant l'impact prolongé de taux historiquement bas ainsi que la baisse des commissions en dépit d'effets volume positifs.

Les dépréciations pour risque de crédit de la Banque d'entreprises s'établissent en reprise nette, à 7 millions EUR, en baisse sensible par rapport à la dotation nette de 59 millions EUR de l'exercice 2016 et 93 millions EUR en 2015. Ce niveau historiquement bas reflète à la fois l'amélioration de la situation financière des entreprises dans l'ensemble des secteurs d'activité ainsi que la gestion rigoureuse du risque de crédit.

Les charges d'exploitation ajustées sont maîtrisées et stables sur l'exercice, à 345 millions EUR, l'amélioration de la productivité permettant de poursuivre les recrutements dans les fonctions commerciales et les investissements en matière de lutte contre la criminalité financière.

La Banque d'entreprises présente un **résultat avant impôt ajusté** en hausse sensible, à 180 millions EUR contre 146 millions EUR en 2016.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

En 2017, HSBC a confirmé sa position de première banque internationale sur le marché français des émissions obligataires[4] et de leader pour les émetteurs publics européens[5] où HSBC s'est distingué avec la réintroduction de la Grèce sur les marchés et la réalisation de la plus grosse opération d'échange de titres. HSBC a accompagné ses clients sur tous les créneaux phares des marchés internationaux : *"high yield"*, hybrides, multi tranches/multi devises, placements privés incluant les Schuldshein darlehen, et pour les catégories d'émetteurs les plus variés en termes de notoriété et de qualité de crédit. HSBC a renforcé sa position sur les émissions "Vertes et socialement responsables" avec un record de transactions dans cette catégorie.

Le produit net bancaire ajusté est en légère baisse, à 657 millions EUR, à comparer à 667 millions EUR l'année précédente. Les revenus des activités de marché incluent la variation de valeur de marché de la dette émise comptabilisée en portefeuille de transaction due au spread de crédit pour -86 millions EUR en 2017 (16 millions EUR en 2016) ; hors cet élément, les revenus des activités de marchés sont en hausse après un premier semestre positif et un quatrième trimestre décevant dans un contexte de marchés difficile. Ceux de la Banque de financement et d'investissement sont tirés par la performance des activités de financements d'actifs aéronautiques, qui ont compensé une performance de l'activité de conseil en fusions-acquisitions en retrait par rapport à l'année précédente. L'activité a été également soutenue par l'augmentation des revenus du métier *Private equity*. On constate par ailleurs un produit enregistré sur un instrument dérivé de couverture associé à la créance sur une contrepartie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés pour 82 millions EUR ; l'exercice de cette couverture a permis à HSBC France de recouvrer l'intégralité de la perte sur sa créance, comptabilisée au niveau des dépréciations pour risque de crédit pour -82 millions EUR. Pour mémoire, l'année 2016 avait enregistré un impact positif lié à la réserve de réévaluation d'une filiale de *leasing* de 58 millions EUR.

Les revenus générés par les clients français à l'étranger sont en hausse de 7 % par rapport à 2016 à taux de change constant, et représentent toujours la plus grande part des revenus générés par les clients français au sein du Groupe HSBC. Les revenus générés en France par les clients des autres entités du Groupe HSBC sont en hausse de 10 %.

Les dépréciations pour risque de crédit s'affichent à 76 millions EUR contre une de reprise de 2 millions EUR en 2016. Cette augmentation s'explique par la dépréciation des créances d'une contrepartie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés pour un montant total de 82 millions EUR, cette dépréciation étant totalement couverte par le produit enregistré sur un instrument dérivé de couverture associé à la créance. Hormis ce dossier spécifique, les provisions pour risque de crédit sont en reprise nette.

Les charges ajustées s'élèvent à 364 millions EUR. La baisse de 3 % en comparaison de 2016 traduit un effort de maîtrise des charges directes, combiné à la baisse de la contribution de HSBC France au Fonds de résolution unique ("FRU") européen.

Le résultat avant impôt ajusté de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'établit à 217 millions EUR contre 295 millions EUR en 2016.

Banque privée

La profession de Banque privée, dans son ensemble, poursuit sa mutation dans un cadre réglementaire exigeant. HSBC s'impose des standards élevés de connaissance de sa clientèle et des opérations qu'elle réalise.

Les encours sous gestion, à 8,0 milliards EUR, progressent de 12 % par rapport à fin 2016, où ils représentaient 7,2 milliards EUR, bénéficiant d'une collecte nette positive, essentiellement sur la clientèle résidente et provenant d'une forte dynamique commerciale aidée par les recommandations des autres lignes métier.

Les revenus ajustés sont en hausse de 9 %, à 49 millions EUR, bénéficiant d'une bonne activité sur les crédits, de l'amélioration du mix produit et de l'évolution favorable des indices boursiers, qui compensent la diminution de la marge sur les dépôts liée à la baisse des taux.

Les provisions pour risque de crédit sont stables à 1 million EUR.

Les charges d'exploitation ajustées progressent sensiblement par rapport à l'année précédente, en raison de dépenses liées à la lutte contre la criminalité financière et à la mise en place de MIFID II.

Le résultat avant impôt ajusté de la Banque privée s'affiche à 5 millions EUR.

---

[4] *Numéro 5 sur les émissions obligataires en France en 2017 ; source Dealogic*
[5] *Numéro 2 sur les dettes souveraines et quasi souveraines (euro SSA) en 2017 ; source Dealogic*

Corporate Centre

Le métier *Corporate Centre* comprend, d'une part, l'activité de gestion de bilan et de trésorerie et, d'autre part, des éléments de revenus et de charges n'ayant pas vocation à être affectés aux lignes métiers.

En 2017, l'activité de gestion de bilan affiche un résultat en forte baisse par rapport à l'année 2016 qui avait bénéficié de revenus liés à la déqualification partielle de relations de macro-couverture pour 122 millions EUR ; le maintien de la comptabilité de couverture aurait conduit à étaler ce produit sur les trois exercices suivants.

Les principaux éléments non affectés sont :

- au niveau des revenus, principalement la variation de valeur de la dette propre sous option juste valeur non liée au *spread* de crédit et l'inefficacité liée à la comptabilisation d'opérations de couverture IAS 39 ;
- au niveau des charges, principalement, sur les exercices 2015, 2016 et 2017 des coûts de restructuration ainsi que des coûts de projets informatiques liés aux initiatives stratégiques dans les domaines de la banque digitale et de la modernisation des outils.

Bilan consolidé résumé

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Total de l'actif	**167 544**	169 423
Caisse, banques centrales et CCP	**14 630**	4 714
Portefeuille de transaction	**22 401**	23 589
Actifs financiers sous option juste valeur	**8 605**	7 305
Instruments dérivés	**34 407**	47 367
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**4 843**	3 379
Prêts et créances sur la clientèle	**44 856**	41 327
Opérations de prise en pension – hors-trading	**13 781**	11 862
Investissements financiers disponibles à la vente	**20 548**	26 504
Autres actifs	**3 473**	3 376
Total des dettes	**161 838**	163 550
Dettes envers les établissements de crédit	**13 297**	12 061
Comptes créditeurs de la clientèle	**38 277**	34 220
Opérations de prise en pension – hors-trading	**6 586**	7 592
Portefeuille de transaction	**32 436**	26 468
Passifs financiers sous option juste valeur	**7 565**	8 464
Instruments dérivés	**33 229**	44 013
Dettes représentées par un titre	**5 159**	6 616
Passifs des contrats d'assurance	**21 853**	21 302
Autres passifs	**3 436**	2 814
Total des fonds propres	**5 706**	5 873
Total des fonds propres – part du groupe	**5 676**	5 842
Part des intérêts non contrôlants	**30**	31

Le bilan consolidé de HSBC France présente un montant total d'actifs de 168 milliards EUR au 31 décembre 2017, stable par rapport à 169 milliards EUR au 31 décembre 2016.

Actif

Les dépôts de HSBC France auprès de la Banque centrale sont en augmentation de 9,9 milliards EUR à 14,6 milliards EUR en 2017 et les investissements financiers disponibles à la vente baissent de 6 milliards EUR à 20,5 milliards EUR, en relation avec la gestion de la trésorerie et de la liquidité de la banque. Le portefeuille de transaction diminue de 1,2 milliard EUR à 22,4 milliards EUR et les titres pris en pension augmentent de 1,9 milliard EUR à 13,8 milliards EUR. Les instruments dérivés affichent une baisse de 13 milliards EUR. Le portefeuille de crédits à la clientèle continue de progresser de 3,5 milliards EUR, en raison d'une production de crédits toujours dynamique.

Passif

Les dépôts des contreparties bancaires sont en hausse à 13,3 milliards EUR, incluant la participation de HSBC France au *Targeted Long Term Refinancing Operation ("TLTRO")*. Les dépôts de la clientèle augmentent de 34,2 milliards EUR à 38,3 milliards EUR en raison principalement d'opérations avec la clientèle de la Banque de financement d'investissement et de marchés. Le portefeuille de transactions augmente de 6 milliards EUR et les titres mis en pension baissent de 1 milliard EUR, tandis que les instruments dérivés baissent de 11 milliards EUR. Le montant des contrats d'assurances souscrits par les clients progresse légèrement.

Fonds propres

Les fonds propres sont en légère baisse, à 5,7 milliards EUR. Au cours du premier semestre 2017, HSBC France a revu la structure de ses fonds propres et a réalisé plusieurs opérations décrites dans le chapitre ["Gestion du capital"] en page 121.

Le ratio de fonds propres totaux phasé s'établit à 14,1 % au 31 décembre 2017, contre 13,2 % au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2017, le ratio de fonds propres CET1 phasé est de 13,1 % et le ratio de levier transitionnel s'affiche à 3,7 %.

Liquidité et financement

L'encours de financement moyen et long terme et les principales opérations de financement de la banque au cours de l'année 2017 sont présentés dans la section consacrée à la gestion de la liquidité et du financement en pages 88 à 91.

Le ratio court terme : *Liquidity coverage ratio ("LCR")*, calculé selon les termes de l'Acte délégué de l'UE, s'élève à 149 % pour un minimum réglementaire s'établissant à 80 % et le ratio long terme : *Net stable funding ratio ("NSFR")*, calculé selon le texte BCBS 295, s'élève à 116 %.

Informations sur le bilan

	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	*Corporate Centre*	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2017	**47 052**	**10 710**	**105 240**	**887**	**3 655**	**167 544**
– *dont : prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations*	***18 329***	***11 355***	***13 245***	***1 913***	***14***	***44 856***
– *dont : comptes créditeurs de la clientèle*	***15 396***	***10 862***	***11 250***	***727***	***42***	***38 277***
Au 31 décembre 2016[1]	43 167	10 626	106 350	820	8 460	169 423
– *dont : prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations*	*17 756*	*10 398*	*11 785*	*1 374*	*14*	*41 327*
– *dont : comptes créditeurs de la clientèle*	*14 593*	*10 248*	*7 138*	*779*	*1 462*	*34 220*

1 Les données au 31 décembre 2016 sont présentées après le retraitement expliqué dans la note 1.3 "Evénements significatifs de l'année", dans la section "Resegmentation des lignes métiers (Business lines)".

Résultats financiers du pays "France" considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC

En 2017, le pays "France", tel que considéré par le Groupe HSBC, a contribué au résultat avant impôt du Groupe à hauteur de 268 millions USD (246 millions EUR), contre 590 millions USD (538 millions EUR) en 2016.

L'écart entre ces chiffres et ceux présentés dans les commentaires sur le périmètre légal présentés ci-dessus s'explique principalement par l'intégration dans le présent périmètre des activités de la succursale à Paris de HSBC Bank plc dont les activités sont principalement orientées vers les activités de *cash equity* et les produits dérivés structurés actions.

Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la clôture.

Perspectives d'avenir

L'année 2018 devrait ne pas marquer d'inflexion majeure par rapport à la tendance esquissée fin 2017. L'Asie émergente, Chine et Inde en tête, soutiendra encore la croissance mondiale, qui pourrait par ailleurs encore légèrement accélérer aux Etats-Unis, tandis que la Zone euro ralentirait, la France restant stable. L'orientation des politiques monétaires, avec une nouvelle présidence pour la Réserve fédérale américaine et une possible fin du *Quantitative Easing* en Zone euro, sera décisive. De même, les autres risques pesant sur le scénario macroéconomique sont loin d'être négligeables : hausse des dettes publiques et privées, niveau élevé des indices boursiers, risques géostratégiques ou politiques en particulier.

La croissance en France et dans la Zone euro a été bien meilleure que prévu en 2017, et les perspectives économiques sont encourageantes. Les politiques économiques ont par ailleurs contribué à la persistance de taux d'intérêts historiquement bas. Ce contexte d'érosion des revenus, accompagné d'une croissance relativement faible, pèse sur l'activité d'intermédiation bancaire et aggrave le défi posé au modèle économique des banques françaises. Les résultats de HSBC France pourraient être affectés si cette période de taux bas, voire négatifs, et d'inflation très faible devait se prolonger durablement.

HSBC France dispose d'une stratégie bien définie, inscrite dans celle du Groupe HSBC et adaptée au marché prioritaire qu'est la France. Elle s'oriente autour de trois axes principaux :

- dynamiser l'activité, en continuant de développer sa clientèle patrimoniale, en investissant dans le digital dans la Banque de particuliers et d'entreprises. S'appuyer sur les atouts du Groupe HSBC, notamment sa forte connectivité internationale pour conforter son positionnement dans la Banque d'entreprises et la Banque de financement, d'investissement et de marchés ;
- simplifier les processus et les procédures, pour gagner en efficacité et continuer à améliorer l'expérience client. HSBC France poursuit son plan de modernisation de son infrastructure informatique et mène par ailleurs un programme ambitieux de "digitalisation" progressive de ses produits et services.

Le modèle de croissance de HSBC France vise à développer la connectivité entre les entités du Groupe HSBC et à préserver la solidité du bilan.

A partir du 1er janvier 2018, HSBC France reprend dans son périmètre les activités de la succursale grecque de HSBC Bank plc. Cette succursale, peu significative à l'échelle du bilan de HSBC France, comprend des activités de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de Banque d'entreprises, de Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Données financières historiques (non auditées)

	2017	2016	2015	2014	2013
	€m	€m	€m	€m	€m
Groupe HSBC France					
Résultat avant impôt	**219**	432	618	232	546
Résultat net part du groupe	**177**	310	445	198	383
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du groupe	**5 676**	5 842	5 838	5 733	5 391
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	**49 699**	44 706	43 184	42 262	40 235
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**51 574**	46 281	39 897	40 656	36 974
Total du bilan	**167 544**	169 423	168 458	201 018	208 893
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	**8 337**	8 647	9 217	9 402	9 533
Ratios					
– Ratio total des fonds propres[1]	**14,1%**	13,2%	14,9%	14,1%	13,7%
– Ratio Common Equity Tier One[1]	**13,1%**	13,2%	14,9%	14,1%	13,7%
– Coefficient d'exploitation[2]	**78,6%**	72,7%	68,8%	82,2%	70,9%

1 Ratios en norme Bâle 2.5 en 2013 et ratios en norme Bâle III "phasé" à partir de 2014.
2 Le Coefficient d'exploitation en 2016 ne tient pas compte de la dépréciation des écarts d'acquisition.

Notations

HSBC France est notée par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et FitchRatings.

	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Notations long terme Dette Senior non sécurisée	AA -	Aa3	AA -
Perspective	Stable	Stable	Stable
Notations court terme	A-1+	P-1	F1+
Date de mise à jour	15 novembre 2017	27 septembre 2017	11 octobre 2017

Pour les agences FitchRatings et Standard & Poor's, les notations de HSBC France sont alignées avec celles de HSBC Bank plc (Standard & Poor's) et HSBC Holdings plc (FitchRatings), en raison du caractère stratégique de HSBC France pour le Groupe HSBC.

Les notations de HSBC France ont été revues durant l'année par les agences FitchRatings et Moody's. S&P a revu les notations de HSBC France dans le cadre de HSBC Holdings plc et la perspective a été ramenée à stable. Il n'y a pas de problème ou de point de discussion ouvert.

En septembre 2017, Moody's a remonté les notations long terme de HSBC France de A1 (dépôts bancaires long-terme) et A2 (dette senior non sécurisée) à Aa3. HSBC France ayant augmenté son encours de ressources MREL/TLAC reçues du Groupe HSBC tandis que l'agence Moody's a mis à jour sa méthodologie de notation, renforçant l'appréciation de l'agence d'une meilleure protection des créanciers de la banque.

Autres informations concernant HSBC France

Information relative aux comptes bancaires inactifs

Situation au 31 décembre 2017

(Articles L. 312-19 et R. 312-21 du Code monétaire et financier)

	Nombre (unités)	Montant des avoirs (milliers d'euros)
Comptes inactifs ouverts dans nos livres	**47 205**	**73 759**
Comptes transférés à la CDC dans l'année	**2 338**	**9 113**
Comptes transférés aux Domaines dans l'année	**110**	**1 031**

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 - II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jours (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre des factures concernées	34 950					11 638
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	428 590	122 214	23 601	12 581	36 340	194 734
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	69%	20%	4%	2%	6%	31%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	1 228					
Montant total des factures exclues TTC (en milliers d'euros)	13 544					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours					

Information relative à l'échéance des créances clients

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 - I : Factures émises par HSBC France non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jours (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre des factures concernées	91					937
Montant total des factures concernées HT (en milliers d'euros)	9 621	2 129	3 711	2 164	8 719	16 722
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,33%	0,07%	0,13%	0,07%	0,3%	0,57%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	–					
Montant total des factures exclues HT (en milliers d'euros)	–					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 à 45 jours					

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par l'article 1 de l'Ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100.
Ce rapport a été soumis aux Comités du Conseil lors de leurs séances des 5 et 6 février 2018.

Structure et organes du gouvernement d'entreprise

Gouvernance et structure des comités

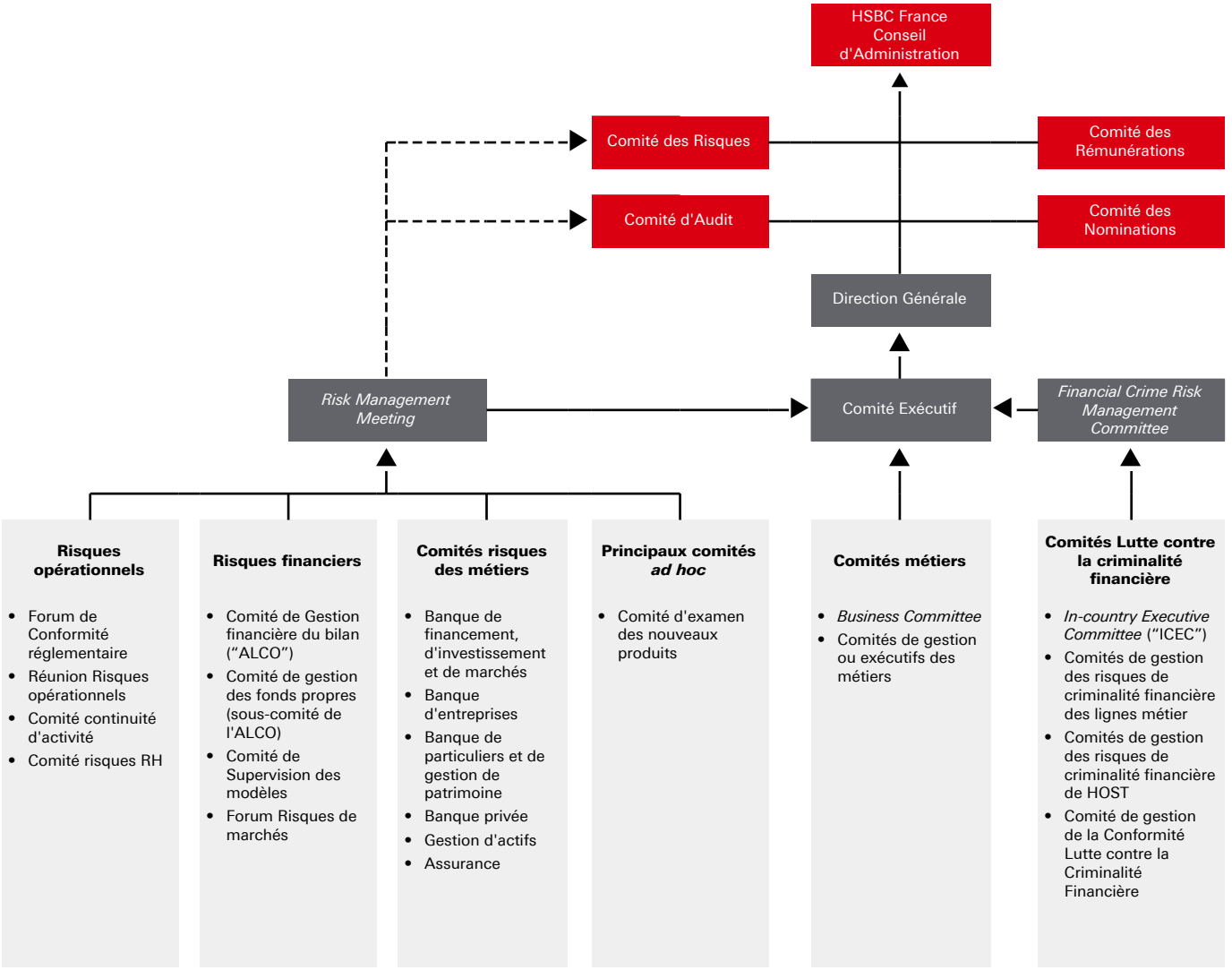

La composition du Conseil d'Administration est détaillée et commentée en pages 17 et suivantes du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La composition, les missions et les travaux des Comités du Conseil d'Administration sont présentés dans les sections respectives du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise (voir pages 29 à 33).

La composition du Comité Exécutif figure en page 23 du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Composition du Conseil d'Administration de HSBC France au 31 décembre 2017 [6]

Présidence du Conseil d'Administration

Samir Assaf
Président du Conseil d'Administration

Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2016.

Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC *(Group Management Board)*. Directeur Général *Global Banking and Markets*, Groupe HSBC[7]. Responsable de la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Turquie pour le Groupe HSBC.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG[7]. Administrateur : The Saudi British Bank[7].

Biographie : Né en 1960. Il entre au CCF en 1994 après avoir été Directeur de la Trésorerie pour le Groupe Total. En 1998, il prend la Direction des Marchés du CCF. Il rejoint HSBC en 2000 quand la banque acquiert le CCF. Chez HSBC, il démarre comme Directeur des Marchés pour HSBC France et Responsable pour l'Europe du *Fixed Income Trading*. En 2006, il est promu à la tête des activités de marchés pour l'Europe et le Moyen-Orient et en 2007 devient Directeur adjoint des activités de Marchés du Groupe. En 2008, il prend la Direction des activités de Marchés pour l'ensemble du Groupe HSBC et est nommé *Group General Manager*. Il prend la direction managériale de la Recherche au niveau global en 2009 et étend ses responsabilités au métier *Securities Services* en 2010. En 2011, il est nommé *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Depuis novembre 2012, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC France. Il est également membre fondateur de l'Association des Marchés Financiers en Europe et, depuis 2012, membre du *Financial Markets Advisory Committee* du Fonds Monétaire International.

2016	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.
2015	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. **Mandat hors du Groupe HSBC :** Président du Conseil d'Administration : *Global Financial Markets Association.*
2014	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. **Mandat hors du Groupe HSBC :** Président du Conseil d'Administration : *Global Financial Markets Association.*
2013	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Administrateurs membres du Comité Exécutif

Jean Beunardeau
Administrateur et Directeur Général

Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2017.

Fin de mandat : 2020

Fonction principale : Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France. *Group General Manager*, Groupe HSBC.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Membre du Conseil de Surveillance : Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC France) (depuis mars 2017).

Biographie : Né en 1962. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. En 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. La même année, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe continentale au sein du Groupe HSBC. Depuis janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC France et Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.

2016	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Membre du Conseil de Surveillance : Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France). Président : Académie France-Chine.
2015	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.

[6] *Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103 avenue des Champs-Elysées, 75419 Paris Cedex 08, France.*

[7] *Société cotée.*

2014	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Président : Fondation HSBC pour l'Education. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.
2013	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Président : Fondation HSBC pour l'Education. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.

Andrew Wild
Administrateur et Directeur Général Délégué

Première nomination : 2015. Dernier renouvellement : 2016.

Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque d'entreprises en France et pour l'Europe continentale.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

Biographie : Né en 1970. De nationalité britannique. Diplômé de la *Business School* de l'Université de Nottingham. Il est également expert-comptable diplômé. Il est entré dans le Groupe HSBC en 2005 après avoir été notamment *Senior Manager*, *Transaction Services* chez KPMG puis *Corporate Finance Director* chez KPMG Corporate Finance. En 2008, il est nommé Directeur Adjoint de la Banque d'entreprises de HSBC France. En 2011, il est nommé *Global Head of Corporate, Business Banking and Products* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC puis il devient, en 2013, Directeur mondial de *Mid-Market* et *Business Banking* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC. Il est Directeur de la Banque d'entreprises en France depuis février 2015 et Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général de HSBC France depuis mars 2015. En 2017, il est nommé Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe continentale.

2016	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France, Fédération Bancaire Française.
2015	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France.
2014	–
2013	–

Administrateurs non exécutifs

Ibtissam Bara
Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Chargée de mission, Direction Proposition Clients Pro, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, HSBC France.

Biographie : Née en 1982. Entrée chez HSBC France en 2007.

2016	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
2015	–
2014	–
2013	–

Ludovic Bénard
Administrateur élu par les salariés

Membre du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Conseiller en gestion de patrimoine, Centre patrimonial Opéra, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Actionnariat, Fonds MOEA (depuis novembre 2017).

Biographie : Né en 1978. Entré chez HSBC France en 2009.

2016	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Actionnariat.
2015	–
2014	–
2013	–

Xavier Bertrand
Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Chargé de mission, Direction Proposition Clients Pro, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, HSBC France.

Biographie : Né en 1960. Entré chez HSBC France en 1999.

2016	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
2015	–
2014	–
2013	–

Paule Cellard
Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques

Première nomination : 2017. Fin de mandat : 2019

Autres mandats : Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex[8], Somfy[8]. Mandat ayant pris fin en 2017 : Présidente : Klefi Conseil.

Biographie : Née en 1955. Après avoir exercé diverses responsabilités opérationnelles au sein des activités de Banque de financement et d'investissement à la Banque Indosuez, à la Chase Manhattan Bank puis dans le Groupe Crédit Agricole, elle a été de 2000 à 2005 Directeur de l'équipe centrale d'Inspection Générale de Calyon, de 2006 à 2009 Directeur Général de Gestion Privée Indosuez, puis Directeur mondial de la Conformité au Crédit Agricole Corporate & Investment Bank jusqu'en 2013, date de son départ en retraite. Depuis 2013, elle occupe différents postes de membre de conseil et au sein des comités spécialisés de ces conseils.

2016	–
2015	–
2014	–
2013	–

Lindsay Gordon
Administrateur indépendant

Président du Comité des Risques et Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2013. Dernier renouvellement : 2016.

Fin de mandat : 2019

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.

Biographie : Né en 1952. De nationalités britannique et canadienne. Il a rejoint HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en 1999 puis occupe les fonctions de Président et Directeur Général de 2003 à 2013, date de son départ en retraite.

2016	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Chancelier : Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.
2015	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Chancelier : Université de Colombie Britannique. Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.
2014	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Chancelier : Université de Colombie Britannique. Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.
2013	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Centre of Excellence for Marine Transportation.

Philippe Houzé
Administrateur indépendant

Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2016.

Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats : Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD, ESCP Europe (depuis 2017). Administrateur : Carrefour[8], Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Expofrance 2025, Institut Français de la Mode (depuis novembre 2017). Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de France. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Mandats ayant pris fin en 2017 : Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Administrateur : EESC ESCP.

Biographie : Né en 1947. Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix de 1994 à 2013.

[8] *Société cotée.*

2016	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur : Carrefour, INSEAD, Expofrance 2025, EESC ESCP, Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.
2015	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Didier Guérin. Administrateur : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD, Expofrance 2025. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.
2014	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines. Administrateur : iDbyMe, Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Censeur : Carrefour. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.
2013	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation ("NRF-USA"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School.

Anne Méaux

Administrateur indépendant

Première nomination : 2011. Dernier renouvellement : 2015.

Fin de mandat : 2018[9]

Fonction principale : Présidente, Anne Méaux Conseil.

Autres mandats : Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons.

Biographie : Née en 1954. Attachée au service de presse de l'Elysée de 1976 à 1981, puis chargée de communication de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République et du groupe parlementaire UDF à l'Assemblée nationale de 1981 à 1986. De 1986 à 1988, Conseiller technique, chargée de communication auprès d'Alain Madelin (ministre de l'Economie). Jusqu'en 2015, Présidente fondatrice de la société Image 7 créée en 1988.

2016	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Présidente : Anne Méaux Conseil. Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons.
2015	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Présidente : Anne Méaux Conseil. Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons.
2014	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Présidente : Image 7, Com Sept Finance, Anne Méaux Conseil. Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.
2013	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.

Thierry Moulonguet

Administrateur indépendant

Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques

Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2016.

Fin de mandat : 2019

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant, président du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques : HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes[10]. Président du Conseil de Surveillance : Webedia[10] (depuis novembre 2017). Administrateur : Fimalac[10, 11], Groupe Lucien Barrière[10], Valeo[11], Prodways Group[10], Trois-S Entertainment[10]. Mandat ayant pris fin en 2017 : Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia.

[9] *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2018.*
[10] *Sociétés appartenant au groupe Fimalac.*
[11] *Société cotée.*

Biographie : Né en 1951. Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'en 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'en 2011.

2016	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Trois-S Entertainment.
2015	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo.
2014	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.
2013	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.

Arnaud Poupart-Lafarge
Administrateur indépendant

Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Directeur Général, Nexans.

Biographie : Né en 1965. Au sein du groupe ArcelorMittal, a dirigé des opérations en Europe, Afrique et CEI ; membre du *Management Council* du groupe ArcelorMittal jusqu'en 2013. Directeur Général de Nexans depuis 2014 après avoir rejoint la société en 2013 en tant que Directeur des Opérations.

2016	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandat hors du Groupe HSBC :** Directeur Général : Nexans.
2015	–
2014	–
2013	–

Philippe Purdy
Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2016.

Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Attaché commercial, Agence de Mandelieu, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, HSBC France.

Biographie : Né en 1958. Entré chez HSBC France en 1982.

2016	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
2015	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
2014	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
2013	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

Lucile Ribot
Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques

Première nomination : 2016. Dernier renouvellement : 2017. Fin de mandat : 2020

Autres mandats : Mandats ayant pris fin en 2017 : Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.

Biographie : Née en 1966. Directeur de mission chez Arthur Andersen (audit et conseil) de 1989 à 1994. Elle intègre le Groupe Fives en 1995 en tant que Contrôleur de Gestion Groupe. De 1996 à 1997, Directeur Administratif et Financier de la filiale Fives Solios. Chez Fives de 1998 à juillet 2017 en tant que Directeur Financier et membre du Directoire de 2002 à janvier 2017.

2016	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.
2015	–
2014	–
2013	–

Carola von Schmettow
Administrateur

Première nomination : 2015. Fin de mandat : 2018[12]

Fonction principale : Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG[13].

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG[13], BVV.

[12] *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2018.*
[13] *Société cotée.*

Biographie : Née en 1964. De nationalité allemande. Entrée chez HSBC Trinkaus & Burkhardt AG en 1992 en tant que *Associate Trading*. De 1995 à 1997, Responsable de la Trésorerie puis jusqu'en 1999, Responsable de la coordination de la Banque de marchés. De 1999 à 2003, Directeur Général de HSBC Trinkaus Capital Management GmbH (aujourd'hui HSBC Global Asset Management Deutschland GmbH). Elle est également Membre du Comité Exécutif de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG de 2001 à 2004, d'abord en tant que Responsable de la Banque privée et de la Gestion d'actifs puis Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. De 2004 à 2006, associé indéfiniment responsable de la société HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA pour laquelle elle est Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. Depuis 2006, membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et Responsable des métiers de Banque de marchés et de Recherche et des fonctions support. En 2015, elle est nommée Président du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2016	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.
2015	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.
2014	–
2013	–

Antonio Simoes
Administrateur

Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2016. Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC[14] (*Group Management Board*). Directeur Général, HSBC Bank plc. Directeur Général de l'Europe.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Mandats ayant pris fin en 2017 : Président : Financial Conduct Authority Practitioner Panel. Membre : Banking Standards Board.

Biographie : Né en 1975. De nationalité portugaise. A rejoint HSBC en 2007, après avoir été *Partner* chez McKinsey & Co à Londres. De 2007 à 2009, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC, HSBC Holdings plc. De 2009 à 2011, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC et de la Planification et Directeur de cabinet du Directeur Général du Groupe, HSBC Holdings plc. En 2011, il est nommé *Group General Manager*. De 2011 à 2014, responsable du Royaume-Uni et de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine Europe. De 2014 à 2015, Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Directeur Général du Royaume-Uni. Depuis 2015, Directeur Général, HSBC Bank plc et Directeur Général de l'Europe.

2016	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Directeur Général et Administrateur : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président : Financial Conduct Authority Practitioner Panel. Membre : Banking Standards Board.
2015	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Directeur Général et Administrateur : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président : Financial Conduct Authority Practitioner Panel. Membre : Banking Standards Board.
2014	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc.
2013	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.

Brigitte Taittinger
Administrateur indépendant

Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2016.

Fin de mandat : 2019

Autres mandats : Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty[14].

Biographie : Née en 1959. Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1991. Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012. De 2013 à 2017, Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.

2016	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.
2015	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.
2014	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.
2013	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique, Groupe Fnac.

[14] *Société cotée.*

Jacques Veyrat
Administrateur indépendant

Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2016.

Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Président, Impala SAS.

Autres mandats et fonctions : Président : Impala Holding. Président du Conseil d'Administration : Fnac Darty[15] (depuis juillet 2017). Administrateur : Nexity[15]. Membre du Conseil de Surveillance : Neoen, Pacemar. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Censeur : Direct Energie, ID Logistics, Sucres et Denrées. Conseiller pour les investissements en France : KKR (depuis janvier 2018). Mandats ayant pris fin en 2017 : Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo[15]. Administrateur : Groupe Fnac.

Biographie : Né en 1962. Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le Groupe Louis Dreyfus. En 1998, il crée LDCom, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en 2008 lors de la vente de la société à SFR. Il est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en 2008. En 2011, il quitte le Groupe Louis Dreyfus et crée le groupe Impala.

2016	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Pacemar. Censeur : Direct Energie, ID Logistics, Sucres et Denrées.
2015	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Pacemar. Censeur : Direct Energie, ID Logistics, Sucres et Denrées.
2014	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président : Impala SAS, Impala Holding. Président du Conseil d'Administration : Maison Lejaby SA. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen. Censeur : Direct Energie, ID Logistics, Sucres et Denrées.
2013	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC France. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Imerys, Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Sucres et Denrées. Censeur : Direct Energie, ID Logistics.

Composition du Comité Exécutif

Jean Beunardeau	Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés
Andrew Wild	Directeur Général Délégué, Directeur de la Banque d'entreprises
Anne-Lise Bapst	Directrice de la Communication
Marine de Bazelaire	Directrice du Développement Durable
Xavier Boisseau	Directeur Adjoint de la Banque de financement, d'investissement et de marchés
Hubert Bouxin	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Myriam Couillaud	Directrice des Ressources Humaines
Eric Emoré	Directeur des Assurances
François Essertel	Directeur de la Banque privée
Emma Evans	Directrice de la Conformité Lutte contre la criminalité financière
Laurent Facque	Directeur de la Conformité Réglementaire
Sébastien Guillo	Directeur de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
Nathalie Léonard	Directrice des Affaires Fiscales
Philippe Moiroud	Chief Operating Officer
François Mongin	Inspecteur Général
Matteo Pardi	Directeur de la Gestion d'actifs
Emmanuel Rémy	Chief Risk Officer
Laurence Rogier	Directrice Financière
Thomas Vandeville	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
Simon Vaughan Johnson	Head of Remediation Management Office

Régime de gouvernement d'entreprise

Code de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel HSBC France se réfère, en priorité, est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC (le "Code"), adopté par le Conseil d'Administration de HSBC France lors de sa séance du 14 février 2014. L'objectif de ce code est d'homogénéiser des pratiques de gouvernement d'entreprise d'un standard élevé dans l'ensemble du Groupe HSBC et correspond à la situation spécifique de HSBC France, filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et dont les titres de capital ne sont pas admis sur un marché réglementé.

Les informations relatives à la structure de la gouvernance, au rôle du Président du Conseil d'Administration, à la composition, au fonctionnement, à l'organisation et aux travaux du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la rémunération des mandataires sociaux sont présentées dans les différentes rubriques concernées du présent Rapport.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place. En 2017, le Conseil a revu et mis à jour ce règlement intérieur lors de sa séance des 8 février afin, principalement, de prendre en compte la revue, par le Groupe HSBC, des termes de référence de base des Comités des Rémunérations de ses filiales.

Le règlement intérieur définit le fonctionnement et l'information du Conseil d'Administration. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions et responsabilités du Comité d'Audit, du Comité des Risques, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (telles que précisées, ci-après, dans les parties relatives à chacun de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique et en matière de prévention

[15] *Société cotée.*

et de gestion des conflits d'intérêts que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France, en précisant leurs droits et devoirs.

Présidence du Conseil et Direction Générale

Depuis 2007, le Conseil d'Administration de HSBC France a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit depuis 2015.

Missions du Président

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance de HSBC France. En particulier, il organise et dirige les travaux du Conseil, qu'il coordonne avec ceux des Comités spécialisés. Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et, notamment, il veille à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais, en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à Jean Beunardeau (Directeur Général), à Andrew Wild (Directeur Général Délégué) et à un certain nombre de responsables de la Banque de marchés, des pouvoirs en matière d'émissions obligataires.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux personnes sous son autorité hiérarchique directe qui peuvent à leur tour sous-déléguer certains pouvoirs.

Les pouvoirs ainsi délégués doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration comprend 18 Administrateurs, dont 14 élus par l'Assemblée Générale et 4 élus par les salariés. Un représentant du Comité central d'entreprise assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale ou élus par les salariés est de trois ans.

Changements intervenus au cours de l'année 2017

Le Comité des Nominations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2017 – Jean Beunardeau et Lucile Ribot – et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur performance, de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil. L'Assemblée Générale du 26 avril 2017 a renouvelé les mandats de ces Administrateurs.

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'Administrateur, Paule Cellard, lors de sa séance du 8 février 2017, en remplacement d'Alan Keir démissionnaire. L'Assemblée Générale du 26 avril 2017 a ratifié cette cooptation.

Le Conseil d'Administration a pris acte, lors de sa séance du 26 avril 2017, de la démission de Philippe Pontet de son mandat d'Administrateur en date du 24 février 2017, et, lors de sa séance du 21 juillet 2017, de la démission de Martine Gerow de son mandat d'Administrateur en date du 21 juin 2017.

Diversité du Conseil

La composition du Conseil d'Administration vise à un équilibre et une complémentarité d'expérience, de compétence, de connaissance, d'indépendance et de diversité. Ainsi, la composition globale du Conseil d'Administration doit refléter un éventail d'expériences et de profils suffisamment large. La compétence et l'expérience du monde financier, de la gestion d'entreprise et de la dimension internationale sont des critères de base de la sélection des Administrateurs.

Cinq nationalités sont représentées au sein du Conseil et l'âge moyen des Administrateurs est de 55 ans au 31 décembre 2017.

Suite à la démission de Martine Gerow de son mandat d'Administrateur, le Conseil compte, hors Administrateurs élus par les salariés, cinq femmes et neuf hommes. Le Comité des Nominations proposera au Conseil d'Administration la nomination d'un Administrateur femme avant l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2017.

Administrateurs indépendants

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, le Conseil d'Administration décide si chacun des Administrateurs non exécutifs, lors de sa nomination et ensuite une fois par an, est une personne indépendante de caractère et de jugement. Pour ce faire, il examine s'il existe des liens personnels ou des circonstances susceptibles d'affecter, ou pouvant paraître affecter le jugement de l'Administrateur.
Le Conseil expose par écrit ses raisons s'il décide qu'un Administrateur, malgré l'existence de liens ou de circonstances en rapport apparent avec sa décision, est indépendant, y compris si l'Administrateur :

- est un ancien employé de la société ou du Groupe, dans une période antérieure de cinq ans au plus, ou si tout autre lien important a cessé durant cette période ;
- a ou a eu, dans les trois dernières années, des relations significatives d'affaires avec une société du Groupe HSBC, directement ou en tant qu'associé, actionnaire, administrateur ou dirigeant d'un organisme ayant de telles relations avec cette société (y compris si l'administrateur a été administrateur, associé ou collaborateur d'un conseiller professionnel qui fournit actuellement ou a fourni des services dans l'année précédant la date de la nomination de l'administrateur, ou si l'administrateur est l'employé de ce conseiller professionnel ayant fourni des prestations de services à cette société) ;
- a perçu ou perçoit une rémunération supplémentaire de la société autre que les jetons de présence d'administrateur, ou une rémunération supplémentaire de toute autre société du Groupe HSBC, bénéficie d'un dispositif d'options de souscription d'actions ou de rémunération liée à la performance d'une société du Groupe HSBC ou fait partie d'un plan de retraite du Groupe HSBC ou dépend financièrement d'une société du Groupe HSBC ;
- a des liens familiaux étroits avec un conseiller, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société du Groupe HSBC ;
- est titulaire de mandats croisés d'administrateur ou a des liens importants avec d'autres administrateurs de la société en raison de son implication dans d'autres sociétés ou organes ;
- ou représente un actionnaire extérieur important.

Par ailleurs, le Conseil examine rigoureusement toutes les circonstances pertinentes avant de décider qu'un Administrateur

non exécutif qui a siégé au Conseil pendant plus de neuf ans est néanmoins indépendant.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport de son Comité des Nominations, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2017 au regard des critères énoncés ci-dessus. Il a considéré que neuf Administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants. Toutefois, deux d'entre eux exercent leur mandat d'Administrateur depuis plus de neuf ans. Néanmoins, il est apparu au Conseil d'Administration que ce seul critère ne mettait pas en cause leur indépendance vis-à-vis de l'entreprise.

Cette proportion d'Administrateurs indépendants est supérieure à celle d'un tiers (hors Président du Conseil d'Administration) recommandée par le Code.

Conflits d'intérêts et déontologie

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de HSBC France des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter que Samir Assaf est Président du Conseil d'Administration de HSBC France et Directeur Général de *Global Banking and Markets* pour le Groupe HSBC et membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc (*Group Management Board*).

La politique du Conseil d'Administration en matière de conflits d'intérêts, annexée au Règlement intérieur du Conseil, prend en compte les principes de gouvernance d'entreprise à l'intention des banques publiés par le Comité de Bâle en juillet 2015 et comprend, notamment, une liste de questions afin d'aider les Administrateurs à identifier les situations de conflits d'intérêts, des exemples de situations pouvant donner lieu à conflit d'intérêts et de situations que le Conseil jugera généralement comme n'étant pas des situations de conflits d'intérêts, et un formulaire de demande d'autorisation et de déclaration d'une situation potentielle de conflit d'intérêts. Afin de renforcer le dispositif de prévention des conflits d'intérêts, les Administrateurs doivent demander l'autorisation au Conseil avant d'accepter un mandat ou des fonctions dans une société ou une organisation en dehors du Groupe HSBC et un processus d'autorisation, de revue et éventuellement de retrait d'autorisation par le Conseil est en place.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Lors de sa séance du 27 octobre 2017, le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel des conventions conclues qu'il a autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie.

Convention autorisée au cours de l'exercice 2017

Une nouvelle convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce a été approuvée par le Conseil d'Administration de HSBC France lors de sa séance du 21 juillet 2017 et conclue le 31 août 2017.

Cette convention, entre HSBC France et HSBC Bank plc, porte sur l'acquisition par HSBC France des activités de HSBC Bank plc en Grèce.

Convention autorisée antérieurement et ayant pris fin en 2017

Lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil d'Administration avait autorisé une convention entre HSBC France, HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, fixant la répartition entre les trois sociétés du règlement de l'indemnité transactionnelle destinée à mettre fin à l'Action Collective sur l'Euribor engagée aux Etats-Unis. Cette convention a pris fin, suite au règlement, par HSBC France, de sa part de l'indemnité transactionnelle en février 2017.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2017

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2017.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France, en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2017.

La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2017.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations du Code, une évaluation du Conseil a été conduite en interne fin 2016, sous la responsabilité du Comité des Nominations, sur la base d'un questionnaire comprenant cinq thèmes : performance de l'activité ; ressources humaines, clients, *"Conduct"* et culture ; risques et pérennité ; leadership du Conseil ; et efficacité du Conseil. Les résultats de cette évaluation ainsi que le suivi des principales actions mises en œuvre suite à l'évaluation conduite l'année précédente, ont été débattus par le Comité des Nominations puis par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 février 2017.

L'opinion générale sur le Conseil et son fonctionnement demeure largement favorable. Les Administrateurs ont relevé des améliorations sur les sujets relevés lors de la précédente évaluation, en particulier le *reporting* au Conseil et une augmentation du temps alloué en séance aux sujets *business.* Ils ont également salué l'augmentation du temps alloué aux sujets liés à l'orientation clients, couvrant les ressources humaines, la culture et les valeurs, et souhaitent que cette tendance s'accentue. Les demandes en termes de formation ont été satisfaites dans le cadre des formations proposées au cours de l'année 2017. Par ailleurs, le Comité d'Audit et le Comité des Risques ont été renforcés.

Une nouvelle évaluation du Conseil a été conduite fin 2017 sur la base d'un questionnaire. Les résultats en seront présentés au Conseil d'Administration au cours du 1er trimestre 2018.

Formation et information des Administrateurs

En application du règlement intérieur du Conseil, chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. En particulier, le Conseil et les Comités du Conseil peuvent demander une présentation sur un sujet particulier pour une séance ultérieure.

Lors de son entrée en fonction, le nouvel Administrateur reçoit un dossier d'information sur HSBC France, comprenant, notamment, des éléments d'information juridiques sur la société et le rôle de l'administrateur ainsi que le dernier document de référence et les procès-verbaux du Conseil sur les douze derniers mois. En outre, le Secrétaire du Conseil organise, à son intention, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de rencontres de travail avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC France. Ce programme de rencontres est également proposé aux Administrateurs en fonction.

En 2017, une formation sur les rôles et responsabilités des Administrateurs a été animée par un cabinet d'avocats externe. Un module en *e-learning* sur IFRS 9 a été proposé à l'ensemble des Administrateurs et était obligatoire pour les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques. Par ailleurs, les Administrateurs récemment nommés ont suivi les formations, en *e-learning*, sur les sujets de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre la corruption, de sanctions internationales, de la protection des informations, de la reconstruction de la confiance dans la banque, et d'intégration de comportements permettant le traitement juste et équitable des clients ("*Embedding Good Conduct*"), réalisées par les Administrateurs déjà en fonction en 2016.

Les séances du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont, également, mises à profit afin d'apporter aux Administrateurs les éléments d'information indispensables à leur mission et d'actualiser leurs connaissances.

Par ailleurs, certains Administrateurs extérieurs au Groupe HSBC sont invités, chaque année, au forum organisé par le Groupe HSBC pour les Administrateurs non exécutifs. Deux forums sont également organisés, chaque année, à l'attention des Présidents de Comités d'Audit et des Risques, l'un par le Groupe HSBC et l'autre par HSBC Bank plc pour l'Europe.

Jetons de présence

Le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs s'élève à 700 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2017.

Les jetons de présence sont répartis selon les règles suivantes, décidées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 6 février 2016 :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 35 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire à hauteur de :
  - 22 500 EUR pour les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
  - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
  - 7 000 EUR pour les Présidents du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations ;
  - 6 000 EUR pour les membres du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2017, au titre de l'exercice 2016, Jean Beunardeau, Gilles Denoyel, Philippe Pontet, Carola von Schmettow, Antonio Simoes et Andrew Wild ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit pas de jeton de présence de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant des jetons de présence, net des prélèvements sociaux, acompte au titre de l'impôt sur le revenu et retenue à la source, qui seront effectivement versés aux Administrateurs en 2018, au titre de l'exercice 2017, s'établit à 0,43 million EUR, contre 0,39 million EUR versés en 2017 au titre de 2016.

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

	Jetons de présence versés en 2016 au titre de 2015	**Jetons de présence versés en 2017 au titre de 2016**	Autres rémunérations versées en 2016[1]	**Autres rémunérations versées en 2017[1]**
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC				
Gilles Denoyel[2]	—	**—**	584 749 EUR	**—**
Philippe Pontet[3]	—	**—**	510 317 EUR	**350 000 EUR**
Carola von Schmettow[4]	—	**—**	—	**—**
Antonio Simoes[5]	—	**—**	3 369 740 GBP	**3 066 781 GBP**
Administrateurs élus par les salariés				
Ibtissam Bara[6, 7]	—	**7 394 EUR**		
Ludovic Bénard[6, 7]	—	**7 816 EUR**		
Xavier Bertrand[6, 7]	—	**7 394 EUR**		
Véronique Duquesne[7, 8]	29 575 EUR	**22 181 EUR**		
Michel Gauduffe[8, 9]	25 082 EUR	**19 526 EUR**		
Guillaume Praud[8, 9]	22 225 EUR	**16 669 EUR**		
Philippe Purdy[7]	29 575 EUR	**29 575 EUR**		
Administrateurs n'exerçant pas de fonctions dans le Groupe HSBC[9]				
Paule Cellard[10]	—	**—**	—	**—**
Martine Gerow[11]	41 275 EUR	**41 275 EUR**	—	**—**
Lindsay Gordon	45 500 EUR	**50 750 EUR**	—	**—**
Philippe Houzé	31 115 EUR	**31 115 EUR**	—	**—**
Alan Keir[12]	-[13]	**20 417 EUR**	187 362 GBP[5]	**—**
Anne Méaux	22 225 EUR	**22 225 EUR**	—	**—**
Thierry Moulonguet	232 076 EUR[14]	**247 020 EUR[15]**	—	**—**
Arnaud Poupart-Lafarge[16]	—	**5 556 EUR**	—	**—**
Lucile Ribot[17]	—	**16 669 EUR**	—	**—**
Brigitte Taittinger	22 225 EUR	**22 225 EUR**	—	**—**
Jacques Veyrat	29 845 EUR	**29 845 EUR**	—	**—**

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.
2 Directeur Général Délégué jusqu'au 1er mars 2015. Fin de son mandat d'Administrateur le 19 avril 2016.
3 Démission de son mandat d'Administrateur le 24 février 2017.
4 Ne perçoit pas de rémunérations de la part des sociétés contrôlées par HSBC France ni des sociétés qui contrôlent HSBC France.
5 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.
6 Administrateur élu par les salariés le 26 septembre 2016.
7 Jetons de présence reversés à une organisation syndicale, nets de prélèvements sociaux.
8 Fin de mandat le 26 septembre 2016.
9 Montants versés nets de prélèvements sociaux, d'acompte d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de retenue à la source.
10 Cooptée le 8 février 2017.
11 Démission de son mandat d'Administrateur le 21 juin 2017.
12 Démission de son mandat d'Administrateur le 12 octobre 2016.
13 En 2016, Alan Keir occupait des fonctions de direction au sein du Groupe HSBC et avait donc renoncé à l'encaissement des jetons de présence.
14 Dont 50 800 EUR versés par HSBC France.
15 Dont 46 037,50 EUR versés par HSBC France.
16 Nommé le 22 septembre 2016.
17 Cooptée le 19 avril 2016.

Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Le Conseil tient compte, dans son fonctionnement, de la position de HSBC France, détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC :

- il détermine les orientations, à partir de la stratégie élaborée par HSBC France, sur proposition du Président, et contrôle leur mise en œuvre par les dirigeants effectifs ;
- il approuve les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés au travers du Rapport financier annuel ;
- il fixe les valeurs et les principes de HSBC France ;
- en matière de surveillance du dispositif de gouvernance et de contrôle des risques, il :
  - procède à l'examen du dispositif de gouvernance de la société, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
  - approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;
  - approuve les limites globales de risque ;
  - est informé, par les dirigeants effectifs, de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci ;
  - contrôle le processus de publication et de communication ;
- il veille à la réputation du Groupe HSBC en France ;
- il délibère sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et des dispositions statutaires.

Dans les huit jours qui précèdent la séance, les Administrateurs reçoivent le dossier, comprenant l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que les présentations relatives aux points de l'ordre du jour qui seront discutés en séance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2017. Le taux d'assiduité moyen des Administrateurs aux séances du Conseil a été de 74 %, par rapport à 89,5 % en 2016 :

- le 8 février 2017 (taux d'assiduité : 78,9 %) ;
- le 26 avril 2017 (taux d'assiduité : 89,5 %) ;
- le 21 juillet 2017 (taux d'assiduité : 73,7 %) ;
- le 31 juillet 2017 (taux d'assiduité : 50 %) ;
- le 27 octobre 2017 (taux d'assiduité : 77,8 %).

Travaux du Conseil d'Administration

Activités et stratégie

A chacune de ses séances, le Conseil a été informé de l'évolution des activités, de la position du groupe, des enjeux pour chacune de ses activités et de l'exécution des projets de transformation, en particulier en matière de projets informatiques et de Banque de détail. Ainsi, le Président du Comité d'Audit, chargé par le Conseil d'Administration de suivre, pour lui, le projet de modernisation de l'infrastructure informatique engagé par HSBC France en 2016, a fait un point sur ce projet à chacune des séances régulières du Conseil. Par ailleurs, le Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine a présenté au Conseil les ambitions stratégiques du métier de Banque de détail (séance du 8 février 2017) puis, plus spécifiquement, les progrès et plans d'action en matière de qualité de services et d'expérience clients (séances des 21 juillet et 27 octobre 2017). Le Conseil est, en outre, resté particulièrement attentif aux impacts de l'environnement de taux notamment sur les activités et sur la performance financière ainsi qu'aux mesures prises en réponse.

Au cours de l'année 2017, le Conseil d'Administration a examiné et autorisé la création par HSBC France d'une succursale en Grèce et le projet d'acquisition, par HSBC France, au 1er janvier 2018, des activités de HSBC Bank plc en Grèce dans le cadre de la restructuration de HSBC Bank plc visant à se conformer à la législation britannique en matière de séparation des activités de Banque de détail des opérations de Banque d'investissement et de marchés.

Le Conseil d'Administration a, par ailleurs, été informé, à chacune de ses séances, des projets du Groupe HSBC, et de leurs impacts pour HSBC France, visant à assurer la continuité de ses activités et du service aux clients dans le cadre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Lors de sa séance du 26 avril 2017, il a autorisé la création d'une succursale de HSBC France au Royaume-Uni.

Dans sa séance du 27 octobre 2017, le Conseil d'Administration a approuvé les orientations stratégiques de l'entreprise et pris connaissance de l'avis du Comité central d'entreprise sur la situation économique et financière de l'entreprise.

En matière de valeurs et de culture, les résultats de l'enquête annuelle d'engagement des salariés ainsi que les plans d'actions décidés en réponse à cette enquête ont été présentés au Conseil (séance du 27 octobre 2017). Dans cette même séance, la politique de formation des salariés a été présentée.

Le Président du Conseil, qui est également membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC, et Directeur Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés du Groupe HSBC, a commenté régulièrement l'évolution, les résultats, l'actualité, ainsi que l'évolution du contexte économique mondial et réglementaire. Les Administrateurs indépendants ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

Finance

En 2017, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a examiné les revenus, les coûts, les résultats, ainsi que le bilan de HSBC France. Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu les conclusions des Commissaires aux comptes, qui sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Dans sa séance du 8 février 2017, le Conseil a examiné et approuvé le budget, le capital plan ainsi que l'appétence au risque pour l'exercice 2017 et dans celle du 27 octobre 2017, il a examiné les premières orientations budgétaires ainsi qu'une première version de l'appétence au risque pour l'exercice 2018.

Le Conseil d'Administration a été informé de l'évolution des fonds propres réglementaires et des ratios réglementaires, en particulier de capital, de liquidité, de solvabilité, et de levier, ainsi que des impacts des différentes évolutions réglementaires dans ces domaines, notamment en termes de revenus et de bilan.
A chacune de ses séances, le Conseil a eu communication du plan de financement, de la position de refinancement et de l'évolution de la dette à moyen long terme et a autorisé certaines opérations dans ces domaines. Le Conseil a, par ailleurs, examiné et validé la politique en matière de dividende et les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process ("ICAAP")* et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process ("ILAAP")* (séance du 26 avril 2017).

Gestion des risques

Lors de chaque séance, sur la base, en particulier, des principaux documents de synthèse des risques (cartographie des risques, risques principaux et émergents et tableau de bord de suivi de l'appétence au risque), et des rapports faits en séance par le

Directeur des Risques et le Président du Comité des Risques, le Conseil a revu la situation du groupe en matière de risques, notamment financiers, tels que tests de résistance, crédit, marchés, modèles, fonds propres, liquidité et taux, et opérationnels, y compris de sécurité et de fraude, informatiques, de litiges, fiscaux, de ressources humaines. En plus des informations régulièrement transmises au Conseil sur le sujet, une présentation spécifique sur le risque de cybercriminalité a été faite au Conseil lors de sa séance du 26 avril 2017. Les Administrateurs ont, en outre, accès aux dossiers des séances du Comité des Risques.

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité financière, le Conseil a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement de la mise en œuvre du programme *Global Standards*. Lors de la séance du 21 juillet 2017, le Directeur du *Remediation Management Office* a présenté au Conseil les résultats de l'exercice conduit afin de s'assurer de la bonne intégration des *Global Standards* ainsi que le plan d'action défini suite à cet exercice.

Concernant la Conformité réglementaire, le Conseil a suivi, notamment, les évolutions dans l'organisation de cette fonction et la mise en œuvre du programme *Conduct*. Lors de sa séance du 8 février 2017, le rapport au Conseil d'Administration sur la Conformité réglementaire a été fait par le Directeur de la Conformité réglementaire. Le Conseil a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2016 (séance du 27 octobre 2017). Dans cette même séance, le Conseil a été informé de l'avancement de la mise en œuvre des dispositions de la Directive révisée sur les marchés d'instruments financiers et des nouvelles obligations que cette dernière impose au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a examiné et approuvé le Rapport annuel sur le contrôle interne, préparé conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 (séance du 26 avril 2017), adressé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation défavorable et l'évolution du nombre de recommandations ouvertes, ont été commentés notamment par le Président du Comité d'Audit et le Directeur des Risques lors de chaque séance, à l'exception de la séance du 21 juillet 2017. En effet, lors de cette séance, ces travaux ont été présentés, de manière détaillée, au Conseil d'Administration par le Directeur de l'Audit interne.

Contexte réglementaire et supervision

Le Conseil a régulièrement été informé des principales évolutions et principaux projets réglementaires, de leur mise en œuvre et de leurs impacts sur HSBC France, en particulier s'agissant de IFRS 9 et de la Directive révisée sur les marchés d'instruments financiers ("MiFID" II).

Le Conseil a été régulièrement informé des échanges avec les différentes autorités de supervision, ainsi que de leurs missions et enquêtes, en particulier la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de leurs conclusions, des lettres de suite reçues et des réponses faites par HSBC France. Il a également été tenu informé du déroulement et des résultats de l'exercice annuel de revue et d'évaluation (*Supervisory review and evaluation process*) réalisé par l'équipe conjointe de supervision en charge de la supervision de HSBC France.

Gouvernance

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé, à chacune de ses séances, des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et le Comité des Risques, notamment en matière de supervision par les régulateurs, d'organisation de la fonction Finance, de projets et de sujets comptables, informatiques, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité réglementaire, de lutte contre la criminalité financière et de contrôle permanent.

Au début de chacune des séances du Conseil, est présenté le suivi des points d'action demandés par le Conseil lors de séances précédentes, qui donnent lieu, le cas échéant, à des présentations spécifiques.

Par ailleurs, le Conseil a été informé de l'avancement du programme de simplification de l'organigramme juridique du groupe HSBC France et a été amené à être informé ou à approuver certaines opérations.

Outre ces points, le Conseil a délibéré sur les différents travaux qui relèvent de sa responsabilité, conformément aux lois et réglementations en vigueur, en particulier en matière de rémunérations, de composition du Conseil et des comités spécialisés du Conseil, de révision du règlement intérieur du Conseil, d'évaluation du fonctionnement du Conseil, de prévention des conflits d'intérêts et d'autorisation de services non-audit rendus par les Commissaires aux comptes. Ainsi, il a approuvé le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place pour l'exercice 2016 (séance du 8 février 2017), ainsi que le rapport semestriel du Conseil au 30 juin 2017 (séance du 21 juillet 2017). De même, le Conseil a autorisé une nouvelle convention réglementée (séance du 21 juillet 2017) et examiné les conventions conclues et autorisées par le Conseil au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie, conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce (séance du 27 octobre 2017).

Comités du Conseil d'Administration

Conformément à la Directive CRD IV et au Code monétaire et financier, le Conseil est assisté par quatre Comités spécialisés : Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité des Nominations et Comité des Rémunérations.

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Président :	
Thierry Moulonguet (indépendant)	Nomination 2010 (membre de 2009 à 2010)
Membres :	
Paule Cellard (indépendante)	Nomination 2017
Martine Gerow (indépendante)	2012 - 2017
Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2013
Lucile Ribot (indépendante)	Nomination 2017

Les membres du Comité d'Audit sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, comptable et de contrôle pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président-Directeur Général d'une banque, de membre de Comités d'Audit, y compris de banques, ou de Directeur Financier.

Missions du Comité d'Audit

Les missions du Comité d'Audit ont été revues, pour la dernière fois, en février 2017, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées au budget, à l'information financière, aux contrôles sur l'information financière, aux ratios de fonds propres et de liquidité en appui du Comité des Risques, à la politique de dividende et l'allocation des fonds propres, à la gestion de la fonction Finance et à l'Audit interne, et de conseiller le Conseil sur ces sujets, en particulier :

- contrôler l'intégrité des états financiers et des comptes, en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise, et examiner les conclusions des rapports émis par les équipes de contrôle permanent, périodique et de conformité et portant sur la comptabilité et les informations financières ;
- revoir les politiques et pratiques financières et comptables ;
- revoir et débattre, avec la Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne concernant l'information financière ;

- surveiller et revoir l'efficacité de la fonction d'Audit interne, examiner les principales conclusions des enquêtes internes et les réponses de la Direction et s'assurer que la fonction Audit interne dispose de ressources adéquates et d'un positionnement approprié ;
- discuter avec les Commissaires aux comptes de leur approche générale, de la nature et de l'étendue de leurs diligences en matière d'audit et de rapports, notamment de la nature de tout problème comptable et d'audit non résolus et des questions soulevées lors de leurs contrôles intérimaires et audits finals, des principaux domaines d'appréciation, de toutes les options de traitement comptable qui ont fait l'objet de discussions avec la Direction, la nature d'éventuels ajustements significatifs, la conformité avec les normes comptables et les autres réglementations et toute autre question que les Commissaires aux comptes peuvent souhaiter aborder (si nécessaire en l'absence de la Direction) ;
- formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission ;
- revoir et contrôler l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit ;
- assurer l'application des règles déontologiques et de la politique du Groupe HSBC relative à la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes ;
- examiner le rapport annuel et la lettre de recommandations des Commissaires aux comptes et les réponses apportées par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés ;
- s'assurer de la conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit, dans la mesure du possible, quelques jours avant le Conseil.

Enfin, à la demande du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, le Président du Comité d'Audit de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne relatif au *reporting* financier paraît approprié. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité d'Audit de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités d'Audit ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité d'Audit en 2017

En 2017, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 91,7 %, par rapport à 100 % en 2016 :

- le 6 février 2017 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 24 avril 2017 (taux d'assiduité : 66,7 %) ;
- le 17 juillet 2017 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 24 octobre 2017 (taux d'assiduité : 100 %).

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité, de l'Inspecteur Général, et du Directeur des Risques. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président du Comité a rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête au cours de l'exercice.

Le premier volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés. Il a été informé, par la Direction Financière, des principaux points d'attention comptables et a discuté des options retenues par l'entreprise dans le cadre de l'arrêté des comptes et vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés. Le Comité a été régulièrement informé de l'avancement de la mise en œuvre et des impacts attendus de la nouvelle norme comptable IFRS 9 sur les instruments financiers, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018, ainsi que des travaux requis par Sarbanes-Oxley sur ce sujet.

Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les actifs pondérés des risques et les différents ratios réglementaires et internes de capital, de liquidité et de levier, la situation de liquidité et de financement de la banque et le risque structurel de taux d'intérêts étant suivis par le Comité des Risques.

Le Comité a, de nouveau en 2017, été attentif au suivi de la base de coûts et des initiatives d'économies mises en œuvre.

Le Comité a, par ailleurs, été informé de l'avancement de la mise en œuvre du projet de transformation de la Direction Financière (séance du 24 octobre 2017).

Le deuxième volet des travaux du Comité a porté sur les contrôles. Dans ce cadre, les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2016. Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées en 2016 par le groupe HSBC France aux Commissaires aux comptes (séance du 6 février 2017).

Les Commissaires aux comptes ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2017, au 30 juin 2017 et au 30 septembre 2017 (séances des 24 avril, 17 juillet et 24 octobre 2017), ainsi que leur plan annuel d'audit (séance du 17 juillet 2017). Le Comité a été informé des impacts de la réforme de l'audit. A chacune de ses séances, il a autorisé préalablement les services non audit rendus par les Commissaires aux comptes à HSBC France et ses filiales. Il a, en outre, recommandé au Conseil d'Administration d'autoriser le management de la Direction Financière, sous certaines conditions, à mettre en œuvre la fourniture de services non audit préalablement autorisés par nature, recommandation ensuite approuvée par le Conseil (séance du 24 octobre 2017).

Le Comité a également pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley : la liste des processus concernés et son évolution, les faiblesses identifiées, leur impact et leur suivi, ainsi que l'avancement du programme d'optimisation des contrôles. Il a revu les points relevés dans les certificats de contrôle comptable et par les missions d'assurance qualité comptable, ainsi que l'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises par les Commissaires aux comptes.

Lors de sa séance du 17 juillet 2017, le Comité a examiné un projet de nouvelle convention réglementée et a recommandé son approbation au Conseil d'Administration.

Le troisième volet des travaux du Comité a porté sur la revue détaillée, à chacune de ses séances, des travaux de l'Audit interne. Il a revu les conclusions des principales missions d'audit, en particulier celles qui appelaient une attention particulière. Le Comité est resté particulièrement attentif à la bonne mise en œuvre des recommandations d'audit. Il a, par ailleurs, approuvé la mise à jour de la charte d'audit et le plan annuel d'audit pour 2017 (séance du 6 février 2017) ainsi que l'accord en matière d'Audit interne entre HSBC France et le Groupe HSBC.

S'agissant des sujets de gouvernance, dernier volet des travaux du Comité, ce dernier a examiné les parties du rapport du Président relatives à l'information financière et à l'Audit interne et a procédé

à la revue de la partie du règlement intérieur du Conseil d'Administration le concernant.

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit dans les séances du Conseil d'Administration des 8 février, 26 avril, 21 juillet et 27 octobre 2017.

Comité des Risques

Composition du Comité des Risques

Président :	
Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2015 (membre de 2013 à 2015)
Membres :	
Paule Cellard (indépendante)	Nomination 2017
Martine Gerow (indépendante)	2012 - 2017
Thierry Moulonguet	Nomination 2009 (Président de 2010 à 2015)
Lucile Ribot (indépendante)	Nomination 2017

Les membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président ou Directeur Général d'une banque, des responsabilités opérationnelles au sein d'activités de Banque de financement et d'investissement ou de Directeur d'une inspection générale et d'une direction de conformité d'une banque, de membre de Comités de Risques ou de Directeur Financier.

Missions du Comité des Risques

Les missions du Comité des Risques ont été revues, pour la dernière fois, en février 2017, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées aux risques de niveau élevé ainsi que de la gouvernance des risques, et de conseiller le Conseil sur ces sujets :

- surveiller et conseiller le Conseil d'Administration sur les expositions aux risques actuelles et prévisionnelles, l'appétence au risque du groupe HSBC France et la stratégie future en matière de risques, y compris la stratégie concernant le capital et la gestion de la liquidité, et la gestion des risques au sein du groupe HSBC France ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur l'appétence et la tolérance au risque lorsqu'il définit la stratégie ;
- conseiller le Conseil d'Administration et/ou le Comité des Rémunérations sur l'alignement des rémunérations avec l'appétence au risque, et examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations de la banque sont compatibles avec la situation de cette dernière ;
- examiner les rapports réguliers sur la gestion des risques liés aux activités du groupe HSBC France, et la manière dont ils sont contrôlés et suivis par la Direction, et sur les risques émergents ;
- examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques du groupe HSBC France et des systèmes de contrôle interne (autres que les systèmes de contrôle financier interne) ;
- examiner si les prix des produits et services concernés et proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques ;
- approuver la nomination et la révocation du responsable de la fonction de gestion des risques (*Chief Risk Officer*) et s'assurer du rôle effectif de celui-ci ;
- chercher à intégrer et maintenir, dans l'ensemble du groupe HSBC France, une culture favorable à la gestion des risques et au maintien des contrôles internes en même temps qu'aux règles et procédures requises ;
- revoir tout sujet soulevé par un rapport de l'Audit interne, le rapport annuel des Commissaires aux comptes et toute question soulevée par les Commissaires aux comptes, ainsi que les réponses de la Direction concernant la gestion des risques ou le contrôle interne ;
- examiner les rapports et déclarations de la Direction concernant le contrôle interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

A la demande du Comité des Risques de HSBC Bank plc, le Président du Comité des Risques de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité des Risques de HSBC Bank plc, confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité des Risques de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités des Risques ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité des Risques en 2017

En 2017, le Comité des Risques s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 91,7 %, par rapport à 100 % en 2016 :

- le 6 février 2017 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 24 avril 2017 (taux d'assiduité : 66,7 %) ;
- le 17 juillet 2017 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 24 octobre 2017 (taux d'assiduité : 100 %).

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur des Risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité.

Le Comité est resté, en 2017, extrêmement attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et de supervision dans lequel opère HSBC France et à ses impacts, concernant principalement :

- les travaux du Comité de Bâle et de l'Autorité bancaire européenne, regroupés sous le vocable "Bâle IV", sur les risques de crédit, de marché (notamment la revue fondamentale du trading book) et opérationnels, la définition de planchers d'exigences de fonds propres, et la révision de la *Capital Requirement Regulation ("CRR")* ;
- les travaux de préparation à l'entrée en vigueur de diverses réglementations, telles que *Packages Retail and Insurance-based Investments Products ("PRIIPS")*, la directive révisée sur les marchés d'instruments financiers ("MiFID" II), la directive sur la distribution d'assurances ou la directive révisée sur les services de paiements ;
- le traitement des prêts non performants ;
- le cadre de gestion des risques de liquidité et l'évaluation interne de l'adéquation du capital et de la liquidité.

Le Comité a été informé, de manière régulière, des travaux préparatoires menés dans le cadre des élections présidentielles françaises. De même, le Comité a été extrêmement attentif aux impacts de l'environnement de taux d'intérêts sur HSBC France et aux actions prises pour y répondre.

Le Comité a approuvé l'appétence au risque de HSBC France pour l'exercice 2017 (séance du 6 février 2017) et ses mises à jour ultérieures, puis a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord de suivi, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Il a également revu et approuvé le cadre de tolérance au risque. Lors de sa séance du 24 octobre 2017, il a examiné un premier projet d'appétence au risque pour l'année 2018. En plus d'une synthèse des risques exposée par le Directeur des Risques, le Comité a revu, à chacune de ses séances, la cartographie des risques, les risques principaux et ceux émergents, ainsi que leur évaluation, accompagnée des plans d'actions mis en œuvre.

A chacune de ses séances, le Comité des Risques a continué à procéder à la revue des risques financiers et opérationnels, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances douteuses et contentieuses par métier, l'évolution des risques pondérés, du coût du risque et des dossiers et secteurs préoccupants. En lien avec l'actualité économique et géopolitique, le Comité a examiné les expositions de HSBC France à certains secteurs. Le Comité a également été informé des projets en matière de modèles de crédit ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des tests de résistance internes. Le Comité a été informé des échanges, avec les autorités de tutelle, en matière de risques de marché, en particulier concernant une demande d'agrément pour un nouveau modèle interne ;
- les risques de liquidité, de fonds propres et de taux d'intérêts du *banking book*. Le Comité a, notamment, approuvé les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process ("ICAAP")* et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process ("ILAAP")* (séance du 24 avril 2017) ainsi que le capital plan (séance du 6 février 2017) et son exécution ensuite ;
- les pertes opérationnelles et l'avancement dans la mise en œuvre du nouveau dispositif de gestion des risques opérationnels déployé par le Groupe HSBC ;
- les risques juridiques, y compris les risques émergents, et les litiges ;
- les risques de sécurité et de fraude, y compris la sécurité physique des locaux, la gestion des accès à haut privilège, la sécurité de l'information et la continuité d'activité. Le Comité a, en outre, été particulièrement attentif au risque de cybercriminalité ;
- l'informatique, y compris les principaux incidents et risques ainsi que l'avancement des principaux projets.

En 2017, le Comité a consacré une part importante de ses travaux aux projets. Ainsi, lors de chaque séance. une présentation spécifique a été consacrée au projet de modernisation de l'infrastructure informatique engagé par HSBC France en 2016. Par ailleurs, le Comité a examiné les différents projets impactant HSBC France liés à la séparation des activités de Banque de détail au Royaume-Uni et à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le Comité a revu les travaux réalisés dans le cadre du programme de tests de résistance internes et des contributions de HSBC France aux tests de résistance du Groupe HSBC réalisés par l'Autorité bancaire européenne et la *Prudential Regulation Authority*, ainsi que les résultats de ces tests.

Dans les domaines du contrôle permanent, de la conformité et des relations avec les régulateurs, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des plans de contrôle interne et des principaux sujets de faiblesse identifiés, ainsi que des plans d'action élaborés en réponse.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des travaux engagés par la Direction des Risques Opérationnels, notamment l'avancement du déploiement du programme du Groupe HSBC de transformation de la gestion des risques opérationnels, et de l'avancement et des résultats des plans de contrôle. Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Comité a été informé du dispositif de gouvernance des prestations essentielles, qu'elles soient sous-traitées au sein du Groupe HSBC ou auprès de fournisseurs extérieurs, ainsi que de la liste des prestations essentielles sous-traitées à l'extérieur et les résultats des contrôles réalisés (séance du 24 octobre 2017).

Le Comité a, de nouveau en 2017, consacré une part importante de ses travaux à l'avancement de la mise en œuvre du programme *Global Standards*, l'une des priorités stratégiques du Groupe HSBC, qui vise à appliquer, de manière homogène dans l'ensemble du Groupe HSBC, les normes les plus élevées en matière de lutte contre la criminalité financière. Le Comité a été informé de l'évolution des travaux, du dispositif, des outils et de la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle en matière de lutte anti-blanchiment, d'application des sanctions internationales et de lutte contre la corruption, ainsi que de l'évolution des effectifs et des échanges avec les autorités de contrôle et de supervision.

En matière de Conformité réglementaire, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et font le point sur ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. Il a également examiné l'avancement des plans d'action mis en œuvre dans le cadre du programme *Conduct* du Groupe HSBC, ainsi que le rapport annuel du médiateur (séance du 24 octobre 2017). Il a été attentif aux sujets en matière de projets et de ressources de la Direction de la Conformité réglementaire. Par ailleurs, il a revu les résultats des travaux de revue d'assurance conformité et des contrôles du dispositif de surveillance des contributions de HSBC France aux *benchmarks* de marchés. Il a été informé du plan de la Conformité réglementaire pour l'année 2017 (séance du 6 février 2017) et a suivi l'évolution des indicateurs d'appétence au risque en matière de Conformité réglementaire.

Le Comité a approuvé le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 6 février 2017) et le rapport annuel sur le contrôle interne à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (séance du 24 avril 2017) et a pris connaissance d'autres rapports destinés aux autorités de tutelle.

Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de tutelle et des conclusions de diverses missions et revues menées par les autorités de tutelle et de contrôle, telles que l'Autorité des marchés financiers, la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ou la *Prudential Regulation Authority*, et a eu communication des lettres de suite et réponses sur ces missions ainsi que des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

En termes de gouvernance, le Comité a procédé à la revue de la partie du règlement intérieur du Conseil d'Administration le concernant. Le Président du Comité des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 8 février, 26 avril, 21 juillet et 27 octobre 2017.

Comité des Nominations

Composition du Comité des Nominations

Président :	
Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 2009 (membre de 1999 à 2009)
Membres :	
Samir Assaf	Nomination 2012
Jacques Veyrat (indépendant)	Nomination 2010

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Nominations est constitué, au moins pour moitié, d'Administrateurs non exécutifs, non salariés du Groupe HSBC et indépendants.

Missions du Comité des Nominations

Les missions du Comité des Nominations ont été revues, pour la dernière fois, en février 2017, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour mission de piloter les processus relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration et d'identifier et de proposer, en vue d'une approbation par le Conseil d'Administration, des candidats. Pour ce faire, il :

- évalue régulièrement la structure, la taille, la composition (y compris les compétences, les connaissances, l'expérience et la diversité) et l'efficacité du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil et formule des recommandations au

Conseil d'Administration au sujet de tout changement concernant la nomination ou le renouvellement des mandats des Administrateurs et la composition des Comités du Conseil ;

- prépare toute question relative à la gouvernance d'entreprise en vue de son examen par le Conseil d'Administration ;
- réalise l'évaluation du Conseil d'Administration ;
- évalue l'indépendance des Administrateurs non exécutifs ;
- examine et assure le suivi de la formation et de l'évolution professionnelle des Administrateurs ;
- s'assure de l'existence de plans de succession en vue d'une succession en bon ordre aux postes de dirigeants au sein de HSBC France.

Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Nominations en 2017

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2017, avec un taux de présence de 77,8 %. Ses principaux travaux ont concerné :

- des réflexions sur la composition du Conseil et des Comités du Conseil, basées, notamment, sur des considérations d'équilibre de compétences, de connaissances, d'expérience, d'indépendance et de diversité ;
- des propositions, au Conseil, sur le renouvellement des mandats d'Administrateur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2018 (séance du 6 décembre 2017) ;
- l'évaluation de l'aptitude individuelle et collective des membres du Conseil d'Administration, basée sur l'évaluation des connaissances, des compétences et de l'expérience des Administrateurs et du Conseil d'Administration, sur l'examen de la réputation, de l'honnêteté et de l'intégrité des Administrateurs et de leur indépendance au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, auquel HSBC France se réfère, mais également sur des critères d'expérience, de compétence, d'indépendance d'esprit et d'implication, et sur l'évaluation de la structure, de la taille et de l'efficacité du Conseil (séance du 6 décembre 2017) ;
- l'examen de la première partie du rapport du Président, relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (séance du 30 janvier 2017) ;
- des propositions, au Conseil, sur la mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'Administration, afin, en particulier, d'y intégrer la mise à jour, par le Groupe HSBC, des termes de référence de base des comités du Conseil (séance du 30 janvier 2017) ;
- l'examen des résultats de l'évaluation du Conseil conduite fin 2016 et des actions à mettre en œuvre (séance du 30 janvier 2017) ;
- l'examen et la proposition, au Conseil, d'approuver le registre mis à jour des situations potentielles de conflit d'intérêts (séance du 30 janvier 2017).

Le Président du Comité des Nominations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors des séances des 8 février et 21 juillet 2017. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Comité des Rémunérations

Composition du Comité des Rémunérations

Président :	
Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 2009 (membre de 1999 à 2009)
Membres :	
Samir Assaf	Nomination 2012
Ludovic Bénard	Nomination 2017
Jacques Veyrat (indépendant)	Nomination 2010

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations est constitué, au moins, de deux Administrateurs non exécutifs indépendants.

Missions du Comité des Rémunérations

Les missions du Comité des Rémunérations ont été revues, pour la dernière fois, en février 2017, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour principales missions :

- d'examiner toutes questions relatives aux rémunérations chez HSBC France et ses filiales, dans le contexte de la politique de rémunération du Groupe HSBC et en conformité avec les règles locales, et d'apporter ses conseils au Conseil d'Administration de HSBC France et au Comité de Rémunération du Groupe HSBC au sujet de la politique et de la structure de rémunération concernant HSBC France, sur la base du contexte réglementaire et des conditions de marché. En particulier, le Comité communique au Conseil d'Administration des recommandations et des propositions concernant la rémunération, les régimes de retraite et d'assurance médicale, les régimes de retraite complémentaire, les avantages en nature et autres émoluments des mandataires sociaux de la société ;
- d'étudier, chaque année, la politique relative à la rémunération des salariés établie conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 et au Code monétaire et financier, en particulier les preneurs de risque, les employés exerçant une fonction de contrôle et tout salarié bénéficiant de niveaux de rémunération similaires, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société, et les professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de la société ;
- de proposer les jetons de présence pour les Administrateurs en vue de leur approbation par le Conseil d'Administration et par l'Assemblée Générale ;
- d'examiner et d'approuver toute déclaration exigée par les régulateurs de HSBC France au sujet de la politique de rémunération. En particulier, le Comité examine le rapport préparé conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et le chapitre du rapport du Président concernant les rémunérations ;
- de solliciter de la part du Comité des Risques, ou du *Chief Risk Officer*, la confirmation que la propension au risque était compatible avec les objectifs de performance fixés dans le contexte des éléments de rémunération incitative.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc ou lui sont ensuite soumises.

Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Rémunérations en 2017

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2017, avec un taux de présence de 87,5 %. Ses principaux travaux ont concerné :

- l'examen de la politique générale de rémunération de HSBC en France, au titre des exercices 2016 et 2017, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, l'examen de la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité, ainsi que l'examen des règles et de la rémunération des collaborateurs définis comme preneurs de risques (séances des 30 janvier et 6 décembre 2017) ;

- l'examen des vingt rémunérations les plus élevées au titre des exercices 2016 et 2017 (séances des 30 janvier et 6 décembre 2017) ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau et Andrew Wild, au titre des exercices 2016 et 2017, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions gratuites qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") (séances des 30 janvier et 6 décembre 2017) ;
- la mise en œuvre de l'article 161 de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite "Sapin 2", introduisant un vote *ex ante* puis *ex post* de l'Assemblée Générale en matière de rémunérations (séance du 30 janvier 2017) ;
- l'examen de la partie du rapport du Président relative aux rémunérations (séance du 30 janvier 2017) ;
- la revue de la partie du règlement intérieur du Conseil d'Administration le concernant (séance du 30 janvier 2017) ;
- le dispositif d'interaction entre le Comité et le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC (séance du 6 décembre 2017).

Le Président du Comité des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors de la séance du 8 février 2017.

L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 21 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

	Avec maintien du droit préférentiel de souscription
Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	26 avril 2017
Date d'échéance de l'autorisation	26 juin 2019
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	100 millions EUR
Montant utilisé	0 EUR

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et approuvées par le Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés et, d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction de la performance globale du Groupe HSBC et de HSBC France et d'indicateurs qui couvrent une dimension "*Business Performance & Strategic Actions*" (résultats avant impôts, gestion des coûts, évolution comparative des revenus et des coûts ("JAW"), rendements des risques pondérés, etc.), une dimension *"Global Standards"*, couvrant les domaines risques et conformité (mise en œuvre des "*Global Standards"*, respect des règles de conformité, notamment en matière de criminalité financière, application appropriée des procédures internes, amélioration de la connaissance clients (KYC), clôture des points d'Audit, gestion active des risques opérationnels, qualité de la relation avec les régulateurs, etc.), et, enfin, une dimension "*Personal*", englobant, en particulier, la mise en œuvre effective des plans de réorganisation, l'amélioration de la culture d'entreprise relative à la criminalité financière, la hausse de la représentation des femmes dans les niveaux élevés de l'organisation (GCB0-3). Ces indicateurs, inscrits dans une *"balanced scorecard"*, sont analysés par comparaison aux objectifs fixés au début de l'année. L'ensemble des paramètres pris en compte donne lieu à l'attribution d'une note de performance. A noter que, à compter de 2016, une note spécifique est également attribuée sur la seule dimension "*Global Standards"*

Parallèlement, cette part variable tient compte des tendances de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Le Directeur Général Délégué, responsable du métier CMB, a également des objectifs spécifiques à son métier.

Attribution d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2017 de l'attribution d'actions HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions :

- les "*Group Performance Shares*" attribuées jusqu'en 2015 aux cadres dirigeants du Groupe HSBC et qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
  - une période d'acquisition de cinq ans ;
  - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite ;
  - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné *("Performance scorecard")* ;
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme soit d'une période de deux, et trois ans (période applicable pour la France), soit d'une période de cinq ans pour une partie des "*Material Risk Takers*" identifiés par le Groupe.

Au titre de 2017, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France se sont vus attribuer des "*Restricted Shares*" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de cinq ans.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2017, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 8,3 % de sa rémunération fixe 2017 et 3,8 % de sa rémunération totale 2017. Andrew Wild ne bénéficie pas de ce régime de retraite spécifique, étant couvert par des dispositifs relevant de son contrat de travail UK. La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2017, pour un montant de 3,3 millions EUR.

Rémunérations

Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Les rémunérations de Jean Beunardeau, Directeur Général de HSBC France, et de Andrew Wild, Directeur Général Délégué de HSBC France à compter du 1 mars 2015, sont détaillées dans les pages ci-après.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction, à l'exception de Jean Beunardeau qui utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément aux recommandations publiées par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") en décembre 2009.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général

	2014	2015	2016	**2017**
	Rémunération versée en 2014	Rémunération versée en 2015	Rémunération versée en 2016	**Rémunération versée en 2017**
	€	€	€	**€**
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	545 826	545 826	545 826	**545 826**
Prime "*Material Risk Taker*" [2,3]	564 000	564 000	564 000	**564 000**
Rémunération variable en espèces	274 324	189 413	178 140	**244 033**
Rémunération variable en actions[4]	274 324	189 413	178 140	**244 033**
Rémunération variable différée en espèces[5]	411 487	284 120	267 210	**366 049**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance[6]	411 487	284 120	267 210	**366 049**
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance[7]	342 905	105 229	98 967	
Jetons de présence[8]	—	—	—	
Avantages en nature	—	—	—	
Total	2 824 353	2 162 121	2 099 493	**2 329 990**

	2014	2015	2016	**2017**
	Rémunération due en 2014	Rémunération due en 2015	Rémunération due en 2016	**Rémunération due en 2017**
	€	€	€	**€**
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	545 826	545 826	545 826	**545 826**
Prime "*Material Risk Taker*" [2,3]	564 000	564 000	564 000	**564 000**
Rémunération variable en espèces	189 413	178 140	244 033	**272 000**
Rémunération variable en actions[4]	189 413	178 140	244 033	**272 000**
Rémunération variable différée en espèces[5]	284 120	267 210	366 049	**408 000**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance[6]	284 120	267 210	366 049	**408 000**
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance[7]	105 529	98 967	—	
Jetons de présence[8]	—	—	—	
Avantages en nature	—	—	—	
Total	2 162 421	2 099 493	2 329 990	**2 469 826**

1 *Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.*
2 *Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la* Prudential Regulatory Authority.
3 *Cette prime a été versée sous forme d'actions et a été soumise à une période de rétention de cinq ans (20 % disponibles à la cession en année N+1 et 80 % en année N+5) jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette prime est versée mensuellement en espèces.*
4 *Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de six mois pour les actions attribuées jusqu'en 2016 et d'un an pour les actions attribuées en 2017.*
5 *Rémunération variable en espèces différée sur trois ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) jusqu'en 2016. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).*
6 *Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur trois ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de six mois jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de six mois pour les actions attribuées en 2016 et d'un an pour les actions attribuées en 2017.*
7 *Rémunération variable en actions avec conditions de performance différée sur cinq ans (100 % en année N+5) et soumise à une période de rétention jusqu'à la retraite.*
8 *A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 26).*

Directeur Général Délégué[1]

	2014	2015	2016	**2017**
	Rémunération versée en 2014	Rémunération versée en 2015	Rémunération versée en 2016	**Rémunération versée en 2017**
	€	€	€	**€**
Andrew Wild				
Rémunération fixe	—	329 167	395 000	**395 000**
Prime "Material Risk Taker"[2,3]	—	81 667	98 000	**98 000**
Rémunération variable en espèces	—	—	76 875	**93 000**
Rémunération variable en actions[4]	—	—	76 875	**93 000**
Rémunération variable différée en espèces[5]	—	—	51 251	**62 000**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance[6]	—	—	51 251	**62 000**
Jetons de présence[7]	—	—	—	
Avantages en nature[8]	—		4 626	**4 626**
Total	—	410 834	753 878	**807 626**

	2014	2015	2016	**2017**
	Rémunération due en 2014	Rémunération due en 2015	Rémunération due en 2016	**Rémunération due en 2017**
	€	€	€	**€**
Andrew Wild				
Rémunération fixe	—	329 167	395 000	**395 000**
Prime "*Material Risk Taker*" [2,3]	—	81 667	98 000	**98 000**
Rémunération variable en espèces	—	76 875	93 000	**114 657**
Rémunération variable en actions[4]	—	76 875	93 000	**114 657**
Rémunération variable différée en espèces[5]	—	51 251	62 000	**76 438**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance[6]	—	51 251	62 000	**76 438**
Jetons de présence[7]	—	—	—	
Avantages en nature[8]	—		4 626	**4 626**
Total	—	667 085	807 626	**879 816**

1 Directeur Général Délégué depuis le 1 mars 2015.
2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.
3 Cette prime est versée mensuellement en espèces.
4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de six mois.
5 Rémunération variable en espèces différée sur trois ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).
6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur trois ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de six mois jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de six mois.
7 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 26).
8 Voiture de fonction.

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2018 au titre de 2017 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, avec conditions de performance

Les actions avec conditions de performance *("Group Performance Shares")* ne sont plus attribuées à compter de 2016.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance (Tableau 6)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	26/2/2017	ND	408 000 EUR	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				26.02.2019	26.02.2020
				26.02.2020	26.02.2021
				26.02.2021	26.02.2022
				26.02.2022	26.02.2023
				26.02.2023	26.02.2024
Jean Beunardeau	26/2/2017	ND	272 000 EUR	26.02.2018 pour 100 %	26.02.2019 pour 100 %
Andrew Wild	26/2/2017	ND	76 438 EUR	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				26.02.2019	26.08.2019
				26.02.2020	26.08.2020
				26.02.2021	26.08.2021
				26.02.2022	26.08.2022
				26.02.2023	26.08.2023
Andrew Wild	26/2/2017	ND	114 657 EUR	26.02.2018 pour 100 %	26.08.2018 pour 100 %

Actions de performance devenues disponibles en 2017 pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, acquises en 2017 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 8)

	Date du plan	Nombre d'actions acquises [1]	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau	10.03.2014	18 539	—
Jean Beunardeau	02.03.2015	23 714	—
Jean Beunardeau	29.02.2016	16 497	
Jean Beunardeau	27.02.2017	31 689	—
Andrew Wild	29.02.2016	3 796	—
Andrew Wild	27.02.2017	12 076	

1 Les actions gratuites attribuées en 2014 et 2015 dans le cadre du sous-plan français sont disponibles à la vente deux ans après l'acquisition ; celles attribuées en 2016 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois après leur acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2017 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois après la date d'acquisition.

Les actions attribuées en 2014 ont été acquises pour 34 % en 2017

Les actions attribuées en 2015 ont été acquises pour 66 % en 2017.

Les actions attribuées en 2016 ont été acquises pour 33 % en 2017.

Les actions immédiates attribuées en 2017 ont été acquises pour 100 % en 2017

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2017 au titre de 2016 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires (Tableau 10)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition [1]	Date de disponibilité [1]
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	27.02.2017	372 590	2 869 266 EUR	12.03.2019 pour 66 % et 12.03.2020 pour 34 % ou 27.02.2017 pour 100 %	12.03.2019 pour 66 % et 12.03.2020 pour 34 % ou 27.08.2017 pour 100 %

1 Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers *(cf. page 34) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois après la date d'acquisition.*

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2018 au titre de 2017, aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition [1]	Date de disponibilité [1]
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	26.02.2018	ND	3 096 604 EUR	26.02.2020 pour 66 % et 26.02.2021 pour 34 % ou 26.02.2018 pour 100 %	26.02.2020 pour 66 % et 26.02.2021 pour 34 % ou 26.08.2018 pour 100 %

1 Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers *(cf. page 34) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.*

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2017

	Nombre d'actions acquises [1]	Dates d'acquisition
Nombre total des 10 plus importantes attributions d'actions acquises en 2017 (salariés ou anciens salariés)	470 086	
dont attribution 2014	195 951	10.03.2017
dont attribution 2015	91 794	14.03.2017
dont attribution 2016	8 976	13.03.2017
dont attribution 2017	173 365	27.02.2017

1 Les actions attribuées dans le cadre du sous-plan français sont disponibles à la vente deux ans après l'acquisition ; celles attribuées en 2016 dans le cadre du plan anglais sont disponibles dès leur acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2017 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois après la date d'acquisition.

Autres informations (Tableau 11)

Dirigeant Mandataire Social Fonction Début de mandat Fin de mandat	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire HSBC France [1]	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Jean Beunardeau Directeur Général [2] 1er février 2010 [3] 2017	Suspendu	Oui	Non	Non
Andrew Wild Directeur Général Délégué 1er mars 2015 2017	Suspendu	Non	Non	Non

1 Cf. page 35.
2 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.
3 Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.

Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, pris sur le fondement des articles L. 511-64, L. 511-71 et L. 511-72 du Code monétaire et financier et de l'article 450 du règlement (UE) n° 575/2013.

Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale, tout en veillant à respecter les réglementations applicables localement et, en particulier, celles issues de la directive européenne CRD III de juillet 2010 abrogée par la Directive CRD IV de juin 2013, depuis le 1er janvier 2015 de la Directive AIFM, depuis le 1er janvier 2016 de la Directive Solvabilité II et depuis le 1er janvier 2017 de la Directive UCITS.

Deux instances, le *People Committee* et le Comité des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général également en charge de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge du métier Banque d'entreprises, le Directeur des Risques, le *Chief Operating Officer,* le Directeur Financier, le Directeur des Ressources Humaines et les principaux responsables de Métier), examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixés par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et Banque centrale européenne depuis le 4 novembre 2014, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et des lignes de métier globales, et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes françaises et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e*. la répartition entre espèces et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, après en avoir validé la liste, il examine et valide la cohérence des rémunérations des *"Material Risk Takers"* et des *"Risk Takers"* (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC. Il examine, les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*), en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur le respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB. Le Comité des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime son avis, en s'appuyant sur les documents relatifs à la politique de rémunération préparée par le *People Committee*, sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec, toutefois, un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Au niveau du Groupe HSBC, la politique de rémunération définie prend en compte, d'une part, la performance financière durable et la compétitivité commerciale de l'entreprise, dans son ensemble et dans chacun de ses métiers, d'autre part, la performance globale en matière de gestion des risques, et, enfin, la capacité de l'entreprise à financer cette politique sur ses propres résultats.

Le principal indicateur de performance retenu par le Groupe HSBC, pour déterminer les enveloppes de rémunérations variables, est le résultat avant impôt, avant rémunérations variables et à l'exclusion de l'impact du *spread* de crédit sur la dette propre sous option juste valeur et des plus ou moins-values de cession d'activités et de filiales. Il intègre, en revanche, les provisions pour risques de modèle et de crédit.

Les enveloppes de rémunérations variables globales et par métiers sont revues et validées par le Directeur des Risques du Groupe (*Group Chief Risk Officer*), le Directeur Général du Groupe (*Group CEO*), le Directeur Financier du Groupe (*Group Chief Finance Officer*) et le Comité des Rémunérations du Groupe.

Après validation, ces enveloppes de rémunérations variables sont ensuite réparties, pour chaque métier/segment/produit//Fonction/Host par Région/Pays, en fonction de leurs performances respectives. Les performances locales sont mesurées au travers, d'une part, d'indicateurs financiers, tels que l'évolution du Résultat avant impôt, l'évolution des revenus, la maîtrise des coûts, l'effet de ciseaux, l'évolution des provisions pour risque, le rendement des risques pondérés, la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe HSBC (en particulier accroissement des revenus issus de la connectivité internationale…) ou des priorités régionales (amélioration de l'expérience client, déploiement des plans de réorganisation quand ils existent…). Elles prévoient, d'autre part, des indicateurs non financiers tels que le respect des obligations liées au *Deferred Prosecution Agreement ("DPA")*, la mise en œuvre des recommandations du *Monitor* ou des régulateurs, la poursuite de la mise en œuvre des *Global Standards*, les résultats des audits et la mise en œuvre des recommandations, le management du risque évalué au travers de l'évolution des provisions pour risque, du niveau des Risques pondérés RWA et du rendement des risques pondérés correspondants, du ratio de liquidité, du montant des pertes opérationnelles, l'amélioration de l'appropriation par les collaborateurs de la culture du risque, une meilleure représentation des femmes dans les grades HSBC 0 à 4. Ces différents indicateurs sont inscrits dans une *Performance Scorecard* et analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget de l'année.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées de manière différenciée, en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager deux fois par an (en milieu et en fin d'année) et fait l'objet d'une appréciation sur une échelle à quatre positions, mise en œuvre dans le cadre du processus d'évaluation au titre de l'exercice 2014 :

- performance remarquable ;
- performance très satisfaisante ;
- performance satisfaisante ;
- performance irrégulière.

Cette échelle d'évaluation de la performance, sur quatre positions, a pour objectif de favoriser la différenciation des niveaux de performance et donc des niveaux de rémunération variable.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhésion aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit –, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

Conformément aux règles prévues par la directive CRD III abrogée par la Directive CRD IV, certaines catégories de collaborateurs sont soumises à des règles spécifiques en matière d'attribution de rémunération variable. Ces collaborateurs, considérés comme ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise (*Material Risk Takers*), ont été identifiés à partir des critères qualitatifs et quantitatifs définis par l'Autorité bancaire européenne en mars 2014. En application de ces critères, le Groupe HSBC, qui est lui-même soumis à cette réglementation, a identifié, au niveau de la France, une liste de 42 collaborateurs relevant de cette catégorie de *Material Risk Takers*.

Ces nouveaux critères s'appliquant à la fois sur une base consolidée et sur une base individuelle, cette liste de *Material Risk Takers*, identifiée au niveau du Groupe HSBC, a été complétée par une liste additionnelle de 37 collaborateurs, pouvant, d'un point de vue local, avoir un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise.

Cette liste globale de 79 collaborateurs comprend, principalement, les dirigeants mandataires sociaux, les responsables de métiers, les responsables des fonctions risque et les opérateurs de marché ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il convient de noter que parmi ces 79 collaborateurs, six d'entre eux sont salariés de la succursale de HSBC Bank plc en France.

Pour cette population, les rémunérations variables sont limitées à deux fois la rémunération fixe, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de HSBC France du 13 juin 2014. Afin de maintenir la compétitivité de la rémunération de ces *Material Risk Takers*, le Groupe a modifié la structure de rémunération d'un certain nombre d'entre eux en leur allouant une indemnité fixe mensuelle liée à leur fonction. Par ailleurs, leur rémunération variable est différée d'au moins 40 % voire de 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Enfin, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

Il est à noter que dès lors que le montant de la rémunération variable est inférieur à 33 % de la rémunération totale, la rémunération variable est attribuée sous forme de numéraire versé immédiatement et d'actions différées en application des règles de différé standard du Groupe HSBC.

Pour l'ensemble de cette population, la rémunération variable est globalement différée à 44 % et celle-ci représente 48 % de leur rémunération totale. La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue soit d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels, soit d'une période de deux ans pour 40 % de l'attribution, de trois ans pour 20 % de l'attribution, de quatre ans pour 20 % de l'attribution et de cinq ans pour les 20 % de l'attribution résiduelle. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de six mois ou un an à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

Depuis le 1er janvier 2017, les sociétés de gestion qui remplissent certaines conditions sont soumises à la Directive UCITS. Cette directive vient s'ajouter à la Directive AIFM déjà en vigueur depuis le 1er janvier 2015. Conformément à ces Directives, certaines catégories de collaborateurs de HSBC *Global Asset Management* (France) et HSBC REIM (France) sont soumises à des règles particulières en matière d'attribution de rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont ceux dont l'activité professionnelle a une incidence significative sur le profil de risque de la Société de Gestion et/ou du/des Fonds d'Investissement Alternatif géré(s) et/ou des UCITS gérés. La liste de ces *"Risk Takers"* comprend principalement les dirigeants mandataires sociaux, les responsables des fonctions risque, finance et juridique, les responsables vente, les responsables de la gestion et les représentants des succursales. Globalement sur 2017, 42 *"Risk Takers"* ont été identifiés. Pour cette population, sous réserve que leur rémunération variable soit supérieure à 100 000 EUR et qu'elle représente plus de 30 % de leur rémunération fixe, la rémunération variable est différée à 40 % dès lors que la rémunération variable est inférieure à 500 000 GBP et à 60 % si la rémunération variable est supérieure ou égale à 500 000 GBP. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 40 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 50 % en cash immédiat, 10 % en cash immédiat indexé sur la performance d'un panier de fonds, 40 % en cash différé par 1/3 sur trois ans et indexé sur la performance d'un panier de fonds. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 60 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 40 % en cash immédiat, 10 % en cash différé par 1/3 sur trois ans, 50 % en cash différé par 1/3 sur trois ans indexé sur la performance d'un panier de fonds. Le variable attribué sous forme de cash indexé, tant dans la partie non différée que dans la partie différée, est soumis à une période de rétention de 1 an à compter de la date d'acquisition. Les *"Risk Takers"* qui ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus sont soumis aux règles de différé standard du Groupe.

Depuis l'exercice 2016, les collaborateurs identifiés comme "Preneurs de risque Solvabilité II" dans le métier Assurances seront concernés par des règles spécifiques de différé appliquées selon la réglementation "Solvabilité II".

Collaborateurs éligibles

Conformément à la directive, certains collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) considérés comme "Preneurs de Risques – Solvabilité II" sont soumis à ces règles particulières en matière d'attribution de leur rémunération variable.

En 2017, les collaborateurs concernés par ces règles sont :

- les membres du Conseil d'Administration* ;
- les collaborateurs qui dirigent effectivement l'entreprise : le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints ;
- les collaborateurs qui occupent une fonction clé ou une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise : le Directeur du Risque, Directeur de la Conformité, Directeur de l'Actuariat, Directeur de l'Audit ;
- Les membres du COMEX s'ils ne sont pas inclus dans les deux premières catégories et s'ils exercent une fonction stratégique impactant le profil de risque de l'entreprise : le directeur Financier

(* A l'exception de 2 Administrateurs qui ont le statut d'administrateur externe "non exécutif")

Au titre de l'exercice 2017, 18 collaborateurs ont été identifiés "Preneurs de Risques – Solvabilité II".

Impact sur la rémunération variable

Pour les "Preneurs de Risques - Solvabilité II", une part de la rémunération variable fait l'objet d'un différé de paiement spécifique. La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d'actions ordinaires HSBC et est acquise sur une période de trois ans selon les dispositions ci-dessous :

- Un différé de 60 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant total de 500 000 GBP et plus ;
- Un différé de 40 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant inférieur à 500 000 GBP .

Cependant, les Preneurs de "Risques – Solvabilité II" qui ont une rémunération totale ne dépassant pas 500 000 GBP (ou l'équivalent dans la devise locale) et dont la rémunération variable pour l'exercice concerné ne dépasse pas 33 % de la rémunération totale, sont considérés comme "de minimis". A ce titre, ils sont soumis aux règles de différé standard du Groupe, à savoir un différé sous forme d'actions compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable qui suit les règles d'acquisition standards.

Il est à noter que les collaborateurs qui sont déjà identifiés comme "Preneurs de Risques significatifs – CRD IV" ("MRT – CRD IV") dans le cadre de la réglementation bancaire se voient appliquer les règles plus strictes relevant de ce régime. Pour HSBC Assurances vie (France), 12 collaborateurs parmi les 18 collaborateurs sont identifiés comme "Preneurs de Risques significatifs – CRD IV".

Il est à noter aussi qu'au-delà de cette population de Risk Takers, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2017, prévoient un différé sous forme d'actions, compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable, et qui suit les mêmes règles d'acquisition que celles décrites ci-dessus. En revanche, les actions ne sont soumises à aucune période de rétention.

Enfin, depuis 2010, un dispositif de malus s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

S'agissant, enfin, des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

Informations prévues par la directive CRD IV

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise.

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées à l'ensemble des effectifs

	Effectif en ETP [1]	Rémunération totale
		€
Dirigeants effectifs	2	3 345 016
Banque de financement, d'investissement et de marchés	638	100 806 967
Banque de réseau et Fonctions centrales	7 129	428 202 833
Total	**7 769**	**529 009 800**

1 Effectif HSBC en France au 31 décembre 2017 hors alternants, CFCS, suspensions de contrats et invalides permanents.

Rémunération attribuée aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels dont les activités ont un impact sur l'exposition au risque de l'entreprise

Répartition entre part fixe et part variable

	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2017	Montant total de la part fixe	Montant total de la part variable
		€	€	€
Dirigeants effectifs	2	3 345 016	1 602 826	1 742 190
Banque de financement, d'investissement et de marchés	40	30 960 239	15 334 203	15 626 036
Banque de réseau et Fonctions centrales	37	14 943 297	8 703 175	6 240 122
Total	**79**	**49 248 552**	**25 640 204**	**23 608 348**

Rémunération variable totale : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable
	€	€	€
Dirigeants effectifs	871 095	871 095	1 742 190
Banque de financement, d'investissement et de marchés	7 953 018	7 673 018	15 626 036
Banque de réseau et Fonctions centrales	4 258 501	1 981 621	6 240 122
Total	**13 082 614**	**10 525 734**	**23 608 348**

Rémunération variable totale : répartition entre montant non différé et montant différé

	Montant non différé	Montant différé	Montant total de la part variable
	€	€	€
Dirigeants effectifs	773 314	968 876	1 742 190
Banque de financement, d'investissement et de marchés	8 740 786	6 885 250	15 626 036
Banque de réseau et Fonctions centrales	3 749 428	2 490 694	6 240 122
Total	**13 263 528**	**10 344 820**	**23 608 348**

Rémunération variable totale attribuée en année N et différée : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable différée
	€	€	€
Dirigeants effectifs	484 438	484 438	968 876
Banque de financement, d'investissement et de marchés	3 482 875	3 402 375	6 885 250
Banque de réseau et Fonctions centrales	1 621 857	868 837	2 490 694
Total	**5 589 170**	**4 755 650**	**10 344 820**

Total des encours de rémunération variable différée non encore versée attribuée au cours des années précédentes

	Montant des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
	€
Dirigeants effectifs	2 615 991
Banque de financement, d'investissement et de marchés	14 460 544
Banque de réseau et Fonctions centrales	5 468 551
Total	**22 545 086**

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du malus ou à un départ prématuré. La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution. L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rémunération variable garantie totale

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des rémunérations variables garanties
		€
Dirigeants effectifs	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	NC	195 000
Total	**NC**	**195 000**

Indemnités de départ versées en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant des indemnités de départ accordées en année N payé en année N
		€
Dirigeants effectifs	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés	NC	1 390 638
Banque de réseau et Fonctions centrales	NC	200 000
Total	**NC**	**1 590 638**

Prestation de pension discrétionnaire en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des contributions aux prestations de pensions discrétionnaires en année N
		€
Dirigeants effectifs	1	434 000
Banque de financement, d'investissement et de marchés	—	—
Banque de réseau et Fonctions centrales	—	—
Total	**1**	**434 000**

Informations sur les hautes rémunérations

Rémunération totale

	Nombre de preneurs de risques
Entre 1 million et 1,5 million non compris	4
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	4
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	1
Total	**9**

Informations prévues par la directive AIFM

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise dans les sociétés de gestion HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Montant total
	€	€	€
Ensemble des collaborateurs (nombre : 380)	26 887 638	10 728 907	37 616 345
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (nombre : 42) [1]	6 586 527	4 974 489	11 561 016
Dont cadres supérieurs (18 collaborateurs)	2 774 742	1 932 019	4 706 761

Informations prévues par la directive Solvabilité II

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II dans la société HSBC Assurances Vie (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale
	€	€	€
Collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II (nombre : 17)[1]	4 340 357	3 814 703	8 155 059

1 Dont 11 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD IV.

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
43-47, Avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Elysées

75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec HSBC Bank Plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 21 juillet 2017 a autorisé une nouvelle convention entre HSBC France, et HSBC Bank Plc. L'accord a été signé en date du 31 août 2017.

Cette convention acte l'acquisition par HSBC France, des activités de HSBC Bank Plc en Grèce.

Modalités :

Les parties de la convention se sont mis d'accord sur les modalités de transfert des actifs et passifs des activités de HSBC Bank Plc en Grèce vers HSBC France.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La reprise des activités de la succursale de HSBC Bank Plc en Grèce par HSBC France s'inscrit dans le cadre de la future réglementation applicable aux banques britanniques détenant des dépôts supérieurs à £ 25 milliards. Celles-ci devront séparer leurs activités de banque de détail de leurs opérations de banque d'investissement et de marchés.

Afin de se conformer à cette nouvelle législation, les activités de la succursale de HSBC Bank Plc en Grèce seront reprises par une succursale de HSBC France nouvellement créée en Grèce.

Cette convention prendra effet à partir de 1er janvier 2018.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Holdings Plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

La convention conclue entre HSBC France, HSBC Holdings Plc et HSBC Bank Plc et fixant la répartition entre les trois sociétés du règlement de l'indemnité transactionnelle destinée à mettre fin à l'action collective sur l'Euribor engagée aux Etats-Unis, a pris fin suite au règlement par HSBC France de sa part de l'indemnité transactionnelle en février 2017. Celle-ci ayant été provisionnée dans les comptes de HSBC France au cours de l'exercice 2016, cette convention n'a pas eu d'impact dans les comptes d'HSBC France au cours de l'exercice 2017.

La convention renouvelée en 2007 et assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales n'a pas eu d'impact dans les comptes d'HSBC France au cours de l'exercice 2017

Avec HSBC Bank Plc Paris Branch, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank Plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2017 :

- Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank Plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2017 a représenté 4,5 millions d'euros.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank Plc Paris Branch et HSBC France.

Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 23,5 millions d'euros a été comptabilisé en 2017.

Convention concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagement de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2017 pour un montant de 0,4 million d'euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 février 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**BDO France – Léger & Associés**
Nicolas Montillot	Fabrice Chaffois
Associé	Associé

Développement durable

Le Groupe HSBC conduit ses activités avec la volonté d'accompagner la réussite durable de ses clients et collaborateurs et des communautés dans lesquelles il évolue.

Déclinaison de la stratégie en France

HSBC France s'inscrit pleinement dans la ligne de conduite adoptée par le Groupe et présentée dans le document stratégique du Groupe (http://www.hsbc.com/investor-relations/group-results-and-reporting).

Pilotage de la démarche

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie dans l'Hexagone, HSBC France a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la tutelle du Directeur Général et de la Direction du Développement Durable monde. Elle siège au Comité Exécutif de la banque. Composée de cinq personnes, elle pilote la définition et la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent trimestriellement au sein du Comité Développement Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. Des comités complémentaires dédiés au pilotage de la démarche sont déclinés dans certaines lignes métiers et fonctions.

Ce chapitre complète les informations extra-financières présentées dans le document stratégique publié par le Groupe en février 2018 ainsi que les rapports ESG semestriels du Groupe dont le dernier, publié en novembre 2017, est disponible sur le site du Groupe (http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact).

Les thématiques retenues dans la première partie de ce chapitre correspondent à celles identifiées comme matérielles par le *ESG Steering Group* et *Disclosure Forum* du Groupe : clients, collaborateurs, lutte contre la criminalité financière, impact territorial, économique et social de HSBC France et finance durable.

Ce chapitre s'inscrit également dans le cadre réglementaire imposé par la Loi Grenelle 2 et complète dans une seconde partie les exigences attendues n'ayant pas été traitées dans la première partie. Enfin, en troisième partie, il fournit des informations concernant la mise en œuvre de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Clients

Le Groupe HSBC a pour ambition d'être la banque patrimoniale de référence et vise l'excellence en matière de qualité de service et d'expérience client.

Les clients sont au cœur de sa démarche et la banque s'efforce de leur offrir un niveau de service toujours plus simple, plus rapide et mieux adapté à leurs besoins.

Comprendre ses clients

Le Groupe HSBC a publié des données sur la qualité de sa relation avec les clients des deux principales lignes de métier, la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et la Banque d'entreprises, dans son rapport ESG du mois d'avril 2017 (http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact).

Il a mis en place des politiques, des process et une gouvernance pour assurer la protection de ses clients. Ce cadre soutient la manière dont la banque conduit ses activités, développe ses produits et services, forme et rétribue ses collaborateurs et interagit avec ses clients.

Les standards de qualité de service sont suivis au plus haut niveau au travers d'indicateurs alignés sur des objectifs de performance. Ceux-ci incluent :

- le taux de recommandation des clients et
- la vitesse et la qualité du traitement des réclamations.

Suivi de la recommandation et satisfaction clients

En France, en 2017, plus de 23 000 clients particuliers ont été interrogés dont 79 % recommanderaient leur Conseiller. 86 % disent avoir réalisé ce qu'ils souhaitaient lors de leur visite dans une agence, des scores qui démontrent la fidélité et la confiance des clients ainsi que l'engagement des équipes dans la Relation et le *Service Client*.

Concernant la mesure de la satisfaction des clients Entreprises, le programme *Client First*, s'est poursuivi en 2017. Inscrit dans une démarche globale du Groupe HSBC, il a pour objectif de comprendre l'expérience client aux moments clés de la relation et d'identifier les leviers de satisfaction. Des plans d'actions sont mise place par les lignes métiers concernées pour l'améliorer.

Par ailleurs, l'étude menée auprès de clients du segment *Corporate* (entreprises de plus de 50 millions € de chiffre d'affaires ; étude menée par l'institut Kantar TNS entre mars et mai 2017) montre un bon niveau de satisfaction des clients entreprises quant à la qualité de la relation qu'ils entretiennent avec leur chargé d'affaires avec une note de 7,3 sur 10 et 32 % des clients attribuant une note de 9 à 10.

Gestion des réclamations

En matière de réclamations, l'année 2017 a vu leur volume diminuer de 6 % par rapport à 2016 pour le réseau de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine en France.

La qualité et la rapidité de réponse aux réclamations font l'objet d'un suivi rigoureux. En 2017, 50 % des réclamations ont reçu une réponse sous 48 heures, 74 % sous cinq jours. Par ailleurs, une nouvelle méthodologie de contrôle qualité a été mise en œuvre.

En 2017, les principaux sujets d'insatisfaction des clients particuliers sont :

- le fonctionnement du compte courant et sa tarification, un tiers des réclamations : contestations de frais ou commissions, retards de clôture de compte. A noter mi 2017, les difficultés initiales de mise en œuvre par l'ensemble de la place financière de la loi facilitant la mobilité interbancaire, qui ont généré de nombreuses insatisfactions.
- les moyens de paiement, 28 % des réclamations : virements internationaux et SEPA, remises de chèques, délais ou erreurs liés aux cartes bancaires.
- le suivi et l'accueil commercial, 9 % des réclamations : difficultés éprouvées par les clients à joindre leur interlocuteur.
- la banque digitale (internet et mobile), 7 % des réclamations, volumétrie en baisse sensible de 22 % : amélioration significative de la banque en ligne, qui reste néanmoins pénalisée par un accès sécurisé jugé trop complexe.

Le nombre de réclamations adressées au médiateur de HSBC France est en légère augmentation de 4 % par rapport à 2016. Le nombre de dossiers ayant bénéficié d'une médiation progresse de 26 %, passant de 187 à 236 saisines.

Du côté de la Banque d'entreprises en France, le nombre de réclamations a diminué de 31 % en 2017 (3 925 réclamations au 31 décembre 2017 vs 5 726 au 31 décembre 2016).

Les 12 principaux motifs d'insatisfaction représentent 77 % du total des réclamations. Sur cette base, 51 % des motifs de réclamations portent sur la gestion du compte, 38 % sur les flux et moyens de paiement, 6 % sur les services de Banque à Distance. L'analyse de ces réclamations a donné lieu à l'élaboration de plans d'actions en cours de déploiement afin d'améliorer les procédures et d'augmenter la qualité de service et la satisfaction client.

51 % des réclamations ont été traitées en moins de cinq jours ouvrés et 78 % en moins de 15 jours ouvrés.

Transformation Digitale

Les clients de la banque utilisent de plus en plus le digital dans leur vie quotidienne. Ce qui signifie que leurs attentes vis-à-vis de HSBC et leurs usages de la banque évoluent.

La Banque des particuliers et de gestion de patrimoine propose un parcours d'ouverture de compte en ligne en français et en anglais,

HSBC France étant la seule banque à proposer cette seconde option sur le marché français. Les ouvertures de compte en ligne ont été multipliées par huit en 2017. HSBC France a également lancé une application mobile IOS dédiée exclusivement aux clients Jade qui leur offre un accès direct à différents services de conciergerie, des contenus dédiés, des offres/avantages chez des partenaires internationaux. Le nombre d'utilisateurs des services mobiles de la banque s'est accru de 18 % sur les 12 derniers mois.

Sur le marché des entreprises, 97 % des paiements ont été réalisés de manière électronique. Par ailleurs, la banque est en train de mettre en place un outil d'éditique afin d'obtenir une solution 100 % dématérialisée pour ses archives dans le périmètre des Garanties Domestiques au sein du département *Global Trade and Receivables Finance*.

Collaborateurs

Le Groupe HSBC est conscient que ses collaborateurs sont la clé de son succès. De la mise en place de dispositifs d'écoute des collaborateurs jusqu'au développement de leurs compétences, la banque focalise son action pour aider ses employés à réaliser leur plein potentiel et à atteindre leurs objectifs. Elle souhaite fédérer ses collaborateurs autour de leur contribution à la raison d'être de la banque en leur fournissant les moyens de la mettre en œuvre.

Ecoute des collaborateurs

L'écoute des collaborateurs s'appuie sur différents dispositifs dont un programme mis en place au niveau du Groupe HSBC depuis 2012, le programme HSBC *Exchange*. Ce dispositif consiste, pour les managers, à organiser des réunions d'échanges sans ordre du jour, dans lesquelles les managers participent sans point de vue hiérarchique. Cette approche innovante permet aux collaborateurs d'échanger librement sur n'importe quel sujet. Les éléments qui en ressortent sont transmis au Groupe HSBC. Depuis le lancement de ce programme, l'entreprise a clairement identifié que les collaborateurs ayant participé à une réunion *Exchange* ont une approche plus positive de leur travail, de la stratégie et comprennent mieux les changements que traverse HSBC.

Par ailleurs, HSBC interroge tous les mois ses collaborateurs, partout dans le monde, grâce à un dispositif d'écoute resserré, intitulé *Snapshot*. Cette enquête a pour objectif d'évaluer la compréhension des priorités stratégiques de l'entreprise et de mesurer la perception des changements en cours à travers différents thèmes : la stratégie, les *Global Standards*, la communication, l'expérience clients, la culture et les méthodes de travail. Les résultats sont consolidés tous les trimestres par ligne de métiers, par pays et par régions, et présentés à la Direction Générale. La régularité de l'enquête permet de mesurer et suivre l'impact des actions entreprises. Ainsi, les résultats du 3ème trimestre montrent une progression des indices d'engagement qui pour autant restent inférieurs à ceux du Groupe.

Ces dispositifs Groupe sont complétés en France par un Observatoire du stress mis en place depuis 2004 et un dispositif de prévention des risques psychosociaux créé en 2012 (informations plus détaillées en page 52).

Diversité et égalité de traitement

Le Groupe HSBC est convaincu que la diversité et l'inclusion sont des facteurs essentiels au développement d'une activité durable et prospère. La politique de la banque consiste à encourager la variété des réflexions pour stimuler l'innovation, mieux identifier et gérer les risques, accroître la collaboration et soutenir l'agilité des collaborateurs.

Les sept groupes de ressources au niveau monde jouent un rôle essentiel dans cette politique et travaillent autour des thématiques suivantes : genre, âge, groupe ethnique, LGBT, religion, équilibre vie professionnelle-vie privée et handicap.

Pour HSBC France, l'accord global d'entreprise sur la Diversité et l'Equité signé par les partenaires sociaux en novembre 2014 couvre quatre thèmes :

- la diffusion d'une culture d'inclusion dans l'environnement de travail ;
- la diversité d'origine ethnique et sociale ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- l'intégration du handicap dans l'entreprise.

Plus de détails sur les actions de HSBC France en matière de diversité et d'égalité de traitement en page 53.

Egalité de traitement parmi les cadres

HSBC France a poursuivi, en 2017, la mise en œuvre de son plan d'action axé sur les carrières féminines, visant à favoriser l'accès des femmes aux plus hauts niveaux hiérarchiques de l'entreprise :

- continuer à sensibiliser les managers aux enjeux de la diversité/mixité et aux biais inconscients *via* des ateliers dédiés ; une formation d'une demi-journée en présentiel est proposée aux managers depuis avril 2017.
- accompagner les femmes dans leur développement *via* du *mentoring*, *coaching* individuel et collectif, mise en visibilité de rôles modèles etc. Leur objectif est de faire évoluer les stéréotypes et de favoriser la progression des collaboratrices au plus haut niveau.

En outre, HSBC France a continué à mettre l'accent sur une meilleure détection des femmes dans les revues de talents et dans l'élaboration des plans de succession.

Ainsi, à fin 2017, six femmes siégeaient au Comité Exécutif de HSBC France, et les femmes représentaient 51 % des cadres et 41 % des Directeurs de point de vente (Directeurs d'Agences et Directeurs de Centres *Business Banking* et *Corporate business centre*) à comparer à 42 % en 2016.

Formation

Le fil conducteur des actions de formation consiste à mettre en œuvre un écosystème facilitant l'apprentissage permanent dans un secteur bancaire en pleine mutation. En complément des actions de développement de compétences autour des thématiques prioritaires telles que la lutte contre la criminalité financière, le renforcement des compétences personnelles, interpersonnelles, interculturelles et digitales, le leadership et le management, des actions visant à renforcer l'adaptabilité, l'agilité et la polyvalence des salariés viennent renforcer le dispositif de formation. Plus de détails en page 52.

Dispositif d'alerte

Le Groupe HSBC s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent capables de partager leurs préoccupations. Toutefois, conscient que certaines circonstances nécessitent une discrétion particulière, il a simplifié son dispositif d'alerte en 2015 en créant HSBC *Confidential*. Cette plate forme permet aux collaborateurs de faire part de leurs inquiétudes éventuelles concernant tout dysfonctionnement ou infraction à la législation, aux règlements et aux politiques et procédures internes, dès lors que les canaux habituels d'expression des préoccupations sont indisponibles ou inappropriés, sans crainte de représailles.

HSBC *Confidential* est sous la supervision du Comité Conduites et Valeurs et du Comité d'Audit. Les investigations menées suite aux signalements sont menées de manière approfondie et indépendante par des experts des différentes directions incluant la Conformité, les Ressources Humaines, la Direction Juridique, la Direction des Fraudes, la Sécurité de l'Information et l'Audit.

41 alertes ont été reçues au 31 décembre 2017 dont 11 qualifiées hors périmètre et redirigées vers les services appropriés (sept alertes reçues en 2016 dont une qualifiée hors périmètre). Sur les 30 alertes relevant du champ d'application, 73 % étaient clôturées au 31 décembre 2017. 14 % des alertes portaient sur des allégations de collaborateurs justifiées. Les investigations relatives aux alertes reçues sont lancées dans un délai n'excédant pas trois mois. La principale thématique ressortant des alertes reçues en 2017 est liée aux comportements dans l'environnement de travail.

Lutte contre la criminalité financière

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité financière, le Groupe HSBC et HSBC France ont poursuivi en 2017 le programme Global Standards visant à s'assurer du déploiement, partout où HSBC opère, d'un dispositif homogène de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de respect des sanctions financières internationales et de lutte contre la corruption. Ce programme vise au respect des cinq principes suivants :

- ne travailler qu'avec les clients que nous connaissons et en lesquels nous avons confiance ;
- maintenir des contrôles homogènes de lutte contre la criminalité financière ;
- s'assurer que la lutte contre la criminalité financière est pleinement intégrée dans le travail quotidien des collaborateurs, comme l'est la gestion du risque de crédit ;
- s'assurer que chacun exerce son jugement dans l'évaluation des risques, au-delà du respect des règles et manuels ;
- renforcer l'efficacité du dispositif par un travail collaboratif entre les départements et entités.

En 2017, ce programme a notamment permis le déploiement de solutions informatiques communes aux autres entités du Groupe, afin de respecter nos devoirs en matière de connaissance de nos clients et de surveillance des transactions. En parallèle, les actions de formation permanente des collaborateurs continuent afin de garantir une bonne culture de la lutte contre la criminalité financière, participant ainsi à l'efficacité du dispositif de contrôles des risques de criminalité dans son ensemble.

Impact territorial, économique et social de HSBC France

Par son activité, HSBC France contribue au financement de l'économie et à la bonne marche de la société. En garantissant une activité solide et des revenus durables, la banque peut, en effet, verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs et payer les impôts dont elle est redevable. La banque accompagne une clientèle de particuliers, d'entreprises, d'institutions et de collectivités dans leur développement en France et à l'international par les prêts qui leur sont accordés, assure leur avenir au travers de placements, et sécurise leurs transactions nationales et internationales.

HSBC France – Ventilation de la Valeur Ajoutée

	2017	2016	2015
	€m	€m	€m
Contribution aux prélèvements obligatoires	**448**	526	554
Distributions de dividendes	**412**	270	280
Salaires et avantages sociaux (nets de charges)	**620**	790	742

Financement du secteur privé

La Banque d'entreprises continue de favoriser le développement des PME, ETI et Grandes Entreprises en les accompagnant et en finançant leurs projets tant en France qu'à l'international. En 2017, son encours de crédits à la clientèle a progressé de + 9 %, à 11,4 milliards EUR.

HSBC Assurances en France a poursuivi son engagement dans les fonds NOVI, fonds d'investissement pour la croissance et l'innovation des PME ETI, en prenant en 2017 un engagement supplémentaire maximum de 14,5 millions EUR dans le fonds NOVI 2. Les fonds Novi permettent de financer des PME françaises en croissance dont le chiffre d'affaires se situe entre 30 et 200 millions EUR.

Par ailleurs, HSBC France détient des participations dans deux fonds de capital-risque à caractère social : Impact partenaires, d'un montant de 0,5 million EUR depuis 2010, et *Citizen Capital* pour 1 million EUR depuis 2011.

Financement du secteur public

En 2017, l'usage des marchés obligataires par les collectivités territoriales françaises se maintient à des niveaux historiquement élevés avec 2,1 milliards EUR émis, ce qui représente à lui seul 11,5-13 % du financement des collectivités locales. Sur ce compartiment de marché, HSBC France renforce sa position de leader et se classe n° 1 des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises avec une confortable avance grâce à son expérience auprès de cette cible. HSBC France a en effet dirigé 21 transactions sur 59 en 2017 (et 142 transactions sur 478 depuis 2000).

En 2017, HSBC France se maintient également arrangeur n° 1 des programmes *Euro Medium Term Note ("EMTN")* des collectivités territoriales françaises (19 programmes sur un total de 24) dont l'Arrangement d'un nouveau Programme pour la collectivité Grenoble-Alpes Métropole.

HSBC France travaille aussi activement à la diversification des financements des collectivités territoriales françaises. Pour l'Agence France Locale ("AFL"), banque en ligne détenue par les collectivités locales françaises visant à mutualiser leurs besoins de financement pour lever des emprunts directement sur le marché obligataire, la banque a été co-arrangeur de son programme EMTN et co-chef de file d'un abondement de l'émission 0,25 % février 2023 pour un montant de 250 millions EUR.

Les hôpitaux ou Etablissements Publics de Santé cherchent aussi à diversifier et optimiser leurs financements. HSBC France s'efforce toujours d'accompagner le développement de ce compartiment de marché. En 2017, HSBC France a dirigé un emprunt obligataire de type placement privé pour un montant de 30 millions d'euros sur une maturité de 25 ans pour l'Assistance-Publique Hôpitaux de Paris ("AP-HP"). HSBC France est aussi l'Arrangeur du Programme EMTN de l'AP-HP.

HSBC France est acteur dans le développement du marché des *Green Bonds* auprès des collectivités locales françaises. En 2017, HSBC France a codirigé les émissions Vertes et Responsables de la Région Ile-de-France (500 millions EUR à douze ans) et de la Ville de Paris (320 millions EUR à dix-sept ans). Auprès des autres émetteurs du secteur public français, HSBC a codirigé l'émission obligataire verte inaugurale de la Caisse des Dépôts et Consignations (500 millions EUR à cinq ans), l'emprunt vert inaugural de la RATP (500 millions EUR à dix ans) et le second emprunt Climat de l'Agence Française de Développement (750 millions EUR à six ans).

Soutien aux communautés

En 2017, le Groupe HSBC a alloué 137 millions USD à des programmes caritatifs et les collaborateurs ont dédié 255 000 heures à des missions caritatives sur leur temps de travail.

Le programme environnemental quinquennal HSBC *Water Programme* qui s'est achevé fin 2016 a été renouvelé pour trois ans (de 2017 à 2019) pour un montant de 50 millions USD, portant le soutien de HSBC à 150 millions USD sur les huit ans du programme. Le Groupe HSBC a par ailleurs renouvelé son engagement auprès de deux programmes mondiaux sur l'éducation *"the HSBC Youth Opportunities Programme"* et *"Junior Achievement More than Money"* jusqu'à 2019. Ces programmes ouvrent un accès à l'éducation à des jeunes et les aident à réaliser leur potentiel.

En 2017, HSBC France a dédié plus de 2,8 millions EUR à des programmes caritatifs. Près de 1 500 collaborateurs du Groupe en France ont accompli plus de 1 800 missions à titre bénévole, ce qui représente plus de 10 000 heures, dont 79 % sur le temps de travail. En ligne avec la politique du Groupe HSBC, les dons ont été alloués à des projets en lien avec l'éducation (26 %), l'environnement (53 %) et la santé (21 %).

En matière de microfinance, le partenariat initié en 2007 entre HSBC France et l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) s'est poursuivi en 2017 avec une mise à disposition annuelle de 2,4 millions EUR au même niveau que 2016. Ce sont donc 587 personnes qui ont été accompagnées : 76 microentrepreneurs pour lancer leur activité et 511 personnes en

situation de précarité pour retourner à l'emploi grâce à des microcrédits personnels. Ces financements ont permis à environ 457 personnes de se maintenir ou de retrouver un emploi.

Respect des Droits de l'Homme

Le Groupe HSBC a publié sa Déclaration sur les Droits de l'Homme en 2015, accessible ici : www.hsbc.com/~/media/hsbc-com/citizenship/our-values/ pdfs/150930-hsbc-statement-on-human-rights.

En 2017, HSBC France a mis en œuvre un plan de vigilance afin de répondre à l'exigence de la Loi sur le Devoir de Vigilance. Voir le détail en page 55.

Lutte contre la corruption et le blanchiment

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière, le Groupe HSBC a mis en place une politique de lutte contre la corruption qui s'inscrit dans le cadre des initiatives internationales telles que l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique ("OCDE"), la Convention de lutte contre la corruption dans les affaires internationales et le principe 10 du Pacte Mondial des Nations Unies. Le Groupe poursuit ses investissements en matière de technologie et de formation. En France, en 2017, 7 949 collaborateurs ont été formés à la lutte contre la corruption et le blanchiment par le biais d'une session de formation obligatoire.

Finance durable

C'est l'enjeu de chacun de développer un système économique durable. C'est une responsabilité partagée par tous les acteurs de la société d'apporter des solutions aux changements climatiques, aux transformations technologiques et à la globalisation pour assurer une prospérité future.

Le Groupe est conscient que les Etats, les entreprises, le système financier et la société civile sont tous des parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique et les défis de développement durable.

Plus que jamais, il y a un besoin de développer les expertises, l'innovation et les solutions bas carbone nécessaires pour assurer une prospérité dans le long terme pour tous. Pour le Groupe HSBC, ce sont les éléments clés d'une croissance durable sur lesquels il a un pouvoir d'influence.

Le réseau de la banque couvre les couloirs d'échange et les zones économiques les plus vastes et en forte croissance. Ceci permet au Groupe de jouer un rôle incomparable pour favoriser une croissance durable dans les différentes régions.

Le Groupe HSBC a un héritage important en matière d'initiatives dans les communautés et environnements dans lesquels il évolue et sa stratégie de développement durable s'appuie sur cette histoire.

Les engagements du Groupe HSBC en matière de finance durable

- 100 milliards USD d'investissements bas carbone d'ici 2025 ;
- Pour la consommation du Groupe, 100 % de l'électricité d'origine renouvelable en 2030 ; (voir page 54 pour un détail de la contribution de HSBC France à la réduction de l'empreinte environnementale du Groupe) ;
- Le désengagement des investissements dans le charbon, ainsi qu'une évaluation plus complète et plus transparente des risques climatiques ;
- L'application des recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure ("TCFD")* en matière de *reporting* sur les risques et opportunités liés au changement climatique ;
- Enfin, un Centre pour la finance durable visant à développer les ressources intellectuelles propres à HSBC pour lui permettre d'asseoir son réseau d'influence.

Obligations vertes

HSBC France est un leader historique sur le marché des obligations vertes auprès de ses clients comme chef de file et banquier conseil sur la structuration et le *reporting* de ces émissions obligataires vertes, sociales et durables.

En 2017, outre les émissions réalisées pour les collectivités locales françaises (cf. page 47), HSBC France a codirigé les sept émissions obligataires vertes d'Engie (pour un montant total de 2,75 milliards EUR sur des maturités de six, sept, onze et douze ans), l'émission obligataire verte d'Icade (600 millions EUR à dix ans) et les émissions Green Bonds de Bank of Chinas Ltd/Paris en EUR/CNY et USD pour un montant total d'environ 1,25 milliard EUR équivalent.

Efficacité énergétique

En 2017, HSBC Assurances a poursuivi, dans sa politique immobilière, une démarche de qualité environnementale soutenue : acquisition de biens répondant aux standards les plus élevés en matière environnementale, restructuration d'immeubles vacants en visant à améliorer leur qualité (notamment en cherchant à obtenir un label tel que BBC – Bâtiment Basse Consommation). 86 % des actifs immobiliers de HSBC Assurances sont aujourd'hui labellisés "verts" ou sont en cours de travaux pour le devenir.

La Direction des Affaires Immobilières contribue également à la participation de HSBC France dans le développement d'une économie bas carbone. Elle accompagne notamment ses plus grands clients (promoteurs, foncières, fonds d'investissement, etc.) dans leurs projets de développements immobiliers répondant aux normes énergétiques et environnementales de tout premier ordre. En 2017, elle a mis en place des crédits ou des garanties (GFA) concernant au total près de 280.000 m^2 de surface de plancher, dont 256 800 m^2 d'immeubles tertiaires (principalement bureaux) et 23 100 m^2 de logements. L'ensemble de ces projets font de facto l'objet de certifications vertes.

Une analyse sur l'alignement avec un scénario 2° C des financements de HSBC France dans le secteur de l'immobilier d'entreprises a été réalisée avec le cabinet de conseil Carbone 4 en 2017. Les conclusions sont publiées en pages 49 et 67.

Prise en compte croissante des enjeux Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance et du risque climat dans la gestion d'actifs

Les investisseurs et gestionnaires d'actifs intègrent de manière croissante les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions financières. Le Groupe HSBC développe des produits d'investissements et des services afin de répondre à cette demande de plus en plus forte des clients et d'accroître les flux d'investissements responsables. HSBC Global Asset Management a opté pour l'intégration systématique des critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance ("ESG") dans ses décisions d'investissement.

En 2017, l'intégration ESG s'applique de manière homogène partout dans le monde, y compris les pays émergents et sur la plupart des classes d'actifs (actions, obligations d'entreprises, monétaires et diversifiées).

Engagement actionnarial

Un actionnariat actif est une composante essentielle de l'approche du Groupe HSBC en matière d'investissement responsable. Il encourage les entreprises à adopter de meilleures pratiques dans la durée et utilise ses droits de vote afin de signifier ses inquiétudes en termes d'enjeux ESG.

Dans le cadre des rencontres organisées avec les entreprises en amont de la décision d'investissement, HSBC Global Asset Management (France) a abordé cette année de manière formalisée la prise en compte des enjeux ESG avec les équipes dirigeantes de 150 sociétés européennes.

En 2017, pour répondre à la demande des investisseurs des deux côtés de la Manche, il a défini des principes de vote européens qui harmonisent les précédentes politiques de vote français et anglais.

Gestion du risque climat

En 2017, HSBC Global Asset Management (France) a fait évoluer son système d'information interne pour qu'il intègre désormais les données carbone des entreprises et pour permettre de systématiser la publication des *reporting* ESG/Carbone pour ses clients institutionnels dans le cadre de la mise en application de

l'Article 173 VI. Le périmètre du *reporting* ESG/Carbone produit et diffusé en 2017 a couvert les fonds de droit français dont l'actif net était supérieur à 500 millions EUR fin 2016. Ce périmètre vise à s'élargir progressivement à l'ensemble des fonds dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France). Dans certains cas, la gestion d'actifs est même conduite à mettre en place des *reporting* qui, au-delà de la seule empreinte carbone et du *scoring* ESG, s'attachent à mesurer concrètement la contribution des investissements à une dynamique 2 degrés.

En outre, l'équipe "*Investment Risk*" est associée à la démarche générale et à la mise en place du processus d'identification des enjeux ESG/Carbone dans les politiques d'investissements.

Contribution à la transition vers une économie bas-carbone

En septembre 2017, HSBC Global Asset Management a lancé une solution d'investissement bas carbone qui se décline sur les obligations internationales – HSBC *GIF Global Lower Carbon Bond* – et sur les actions internationales – HSBC *GIF Global Lower Carbon Equity*. Attentives au risque climat et soucieuses des émissions de carbone, ces deux nouvelles stratégies cherchent à réduire significativement (de près de 50 %) leur empreinte carbone par rapport à leur indice de référence en diminuant l'exposition totale des investissements aux entreprises et aux secteurs présentant les émissions de gaz à effet de serre les plus élevées.

Pour plus d'information sur la démarche de HSBC Global Asset Management, consulter le site http://www.global.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investment.

Gestion des risques environnementaux, sociaux et climat de l'activité bancaire

Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux

Le Groupe HSBC gère le risque que des services financiers fournis à ses clients puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Le risque lié au développement durable peut également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un sérieux risque de réputation pour le Groupe.

Depuis plus de douze ans, le Groupe HSBC a mis au point et appliqué sa propre méthode de travail avec les entreprises clientes afin de comprendre et traiter les questions environnementales et sociales en lien avec des secteurs et thèmes sensibles.

Le cadre de gestion des risques se fonde sur des politiques sectorielles efficaces, des processus formels et des hommes et femmes bien formés et responsables. Pour plus de détails, consulter le site du Groupe : http://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/sustainability-risk.

Evaluation de l'exposition de HSBC France aux risques physiques et risques de transition liés au changement climatique

Dans le cadre de l'article 173 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique, HSBC France a complété la première évaluation de l'alignement de son portefeuille de financement des secteurs Energie et Transport, au scénario 2 °C de l'Agence Internationale de l'Energie, réalisée en 2016, par une évaluation de son portefeuille Immobilier *Corporate* et Industries. Au 31 décembre 2017, près d'un tiers du portefeuille de financement de HSBC France a ainsi été analysé, incluant les quatre principaux secteurs à enjeux climat (énergie, transport, bâtiment, industrie). D'une façon générale, les entreprises financées par HSBC sont alignées voire plus performantes que les autres acteurs du secteur. Les risques de transition des clients HSBC sont limités à l'heure actuelle. Sur la partie Immobilier d'entreprises, l'analyse statistique a validé la matérialité du secteur dans les encours de HSBC mais n'a pas permis d'évaluer en détails la performance du portefeuille.

Ces résultats complètent l'éclairage sur l'alignement du portefeuille de financement de HSBC France avec une trajectoire 2° C, résultats qui nourrissent la stratégie bas carbone du Groupe en France.

Grenelle 2

Les données ci-après sont communiquées conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 alinéa 5 dudit Code.

Informations sociétales complémentaires

Politique à l'égard des sous-traitants et fournisseurs

Le Groupe HSBC a mis à jour le Code de bonne conduite éthique et environnementale applicable aux fournisseurs pour intégrer les changements réglementaires sur les Droits de l'Homme et la Loi sur l'esclavage moderne accessible à l'adresse suivante : http://www.hsbc.com/our-approach/supplier-code-of-conduct.

En 2017, HSBC France a cartographié les risques liés à ses fournisseurs dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur le devoir de vigilance (cf. page 55).

En 2017, les Centres de services du Groupe HSBC (Group Service Centres et Group Finance Centres) ont continué de traiter des opérations de back-office pour les principaux métiers de HSBC France (Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque de financement, d'investissement et de marchés) ainsi que certaines fonctions globales (Conformité, Ressources Humaines, Finance, Informatique et Direction des Opérations). Les sites de Cracovie, Bangalore, Hyderabad et du Caire restent les principaux partenaires du Groupe HSBC en France. Les postes majeurs parmi les prestations confiées aux GSC sont le traitement des paiements (payment services) et les opérations de gestion et de vie du compte ainsi que les *Customer Due Diligence.*

Fin 2017, l'effectif total des Centres de services du Groupe HSBC travaillant pour HSBC France est de 1 023 ETP (Equivalents Temps Plein). A noter : en 2016, à périmètre équivalent, les effectifs représentaient 914 ETP.

Loyauté des pratiques et protection de l'intérêt du client

Gouvernance

Pour HSBC France, la gouvernance d'entreprise constitue l'un des fondements de sa stratégie. La société se réfère, en priorité, au Code de gouvernance d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration de HSBC France était composé de dix-huit Administrateurs, dont trois exerçant des fonctions au sein du Groupe HSBC, deux membres du Comité Exécutif de HSBC France, neuf Administrateurs indépendants et quatre Administrateurs élus par les salariés. Hors Administrateurs salariés, le Conseil compte cinq femmes et neuf hommes. En outre, le Conseil d'Administration est assisté par quatre Comités : un Comité des Risques, un Comité d'Audit, tous deux composés d'Administrateurs indépendants, un Comité des Nominations et un Comité des Rémunérations, le Président de ces deux Comités étant un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration n'a pas constitué de comité RSE dédié et reçoit des mises à jour régulières sur les actions entreprises par HSBC France en matière de développement durable incluant la manière dont les métiers bancaires gèrent les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Conformité

La fonction Conformité, mise en place en 2001 au sein de HSBC France, a pour mission d'assurer que les activités de l'établissement sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France.

Dans le domaine de la Conformité Réglementaire, le Groupe HSBC a poursuivi le déploiement du programme *Conduct* qui formalise les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients et de respect de l'intégrité des marchés financiers, à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur la tarification, les caractéristiques des produits & services et les risques associés ;

- concevoir et proposer des produits compétitifs et compréhensibles, générant de la valeur pour les clients, correspondant à leurs besoins et en adéquation avec leurs profils de risque, dans le but d'éviter une vente inappropriée ;
- assurer une gestion des produits et services dans le respect des normes les plus exigeantes avec une facturation juste et équitable et des dispositifs efficaces, transparents et orientés *"client"* ;
- veiller dans les activités concernées au respect des règles d'intégrité vis-à-vis des marchés ;
- maintenir une gouvernance permettant une supervision efficace des dispositifs visant à respecter les objectifs ci-dessus.

L'année 2017 se caractérise par une année de transition du programme *Conduct* en préparation au passage en *Business as Usual*. Les métiers ont poursuivi les améliorations autour des cinq piliers et des quinze objectifs ; les fonctions centrales et HOST, travaillant étroitement avec les métiers, mettent également en œuvre une organisation permettant de répondre aux exigences en matière de bonne conduite suivant les mêmes principes éthiques. Des actions de communication et de formation se sont poursuivies pour améliorer la culture et les comportements conformément au code de bonne conduite de HSBC.

Accessibilité

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée présenté à l'Administration en 2016, ont été identifiés comme "ERP – Etablissement Recevant du Public" 248 sites du réseau de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine et de la Banque d'entreprises. Sur ces 248 sites, trois disposaient d'une dérogation, trente-cinq étaient conformes et deux cent dix devaient être mis en conformité selon un programme de neuf ans.

Vingt-trois sites ont été traités en 2016 et vingt supplémentaires étaient en cours de traitement à fin 2017.

Informations sociales complémentaires

Les effectifs fin 2017

	2017	2016	2015
Effectifs inscrits total groupe HSBC France	**8 647**	8 956	9 593
dont HSBC France	***8 080***	*8 382*	*8 979*
dont filiales et succursales	***567***	*574*	*614*
Effectifs équivalents temps plein total groupe HSBC France	**8 337**	8 647	9 217
dont HSBC France	***7 792***	*8 093*	*8 621*
dont filiales et succursales	***545***	*554*	*596*

* *Effectifs exerçant majoritairement leur activité en France, exception faite des personnes expatriées (34 personnes sont expatriées fin 2017).*

L'effectif de HSBC France s'est réduit de 3,4 % (302 salariés) en 2017.

Cette diminution résulte principalement des mouvements entrées/sorties suivants :

- 782 embauches ont été effectuées en 2017, dont 532 recrutements en CDI, 216 en CDD, parmi lesquels 187 recrutements de jeunes en alternance (CDD d'apprentissage et de professionnalisation) ;
- 1 084 salariés ont quitté la société, les départs en retraite ont représenté 22 % de ce total, les fins de CDD 19 % et les démissions 30 %.

Les licenciements représentent 14 % des départs de CDI.

Le taux de rétention des salariés les plus performants est de 95 %.

La structure de la population reste stable : 71 % des effectifs sont cadres et le pourcentage de femmes parmi les cadres est de 51 %.

Fin 2017, 1 034 salariés travaillent dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit 13 % de l'effectif inscrit.

Fin 2017, HSBC France comptait 420 travailleurs en situation de handicap (dont 164 bénéficient d'une dispense d'activité).

Le pourcentage de salariés en situation de handicap selon les définitions retenues dans la déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) au titre de 2017 était de 4 % (en hausse de 0,5 %) pour une obligation (loi février 2005) à atteindre de 6 %. De ce fait, HSBC France a versé à l'Agefiph un montant de 860 000 EUR au titre de l'année 2016.

Rémunérations et schémas d'intéressement

Les rémunérations et leur évolution

En 2016, pour l'année 2017, en l'absence d'accord collectif dans le cadre de la négociation annuelle des salaires, la Direction a décidé d'appliquer unilatéralement deux mesures.

La première mesure consiste à réserver une enveloppe financière spécifique pour permettre des augmentations sélectives et individualisées pour les collaborateurs de 45 ans et plus, n'ayant pas été augmentés depuis au moins trois ans.

La seconde mesure consiste à réserver une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles liées aux situations suivantes :

- pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes (équité salariale et de carrière), ainsi que l'équité entre les collaborateurs à temps plein et les collaborateurs à temps partiel ;
- pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé parental d'éducation ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des salariés en situation de handicap ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des représentants du personnel, en application de l'accord du 30 octobre 2007 relatif à l'exercice du droit syndical au sein de HSBC France.

Par ailleurs, conformément à la politique de rémunération, une enveloppe de révision salariale sélective et une enveloppe de variable sont mises à la disposition des managers afin, d'une part, de revoir les situations individuelles de leurs collaborateurs, et d'autre part, d'attribuer des primes basées sur la performance individuelle.

Schémas d'intéressement du personnel

Un dispositif groupe de participation et d'intéressement a été renégocié en 2016, toujours applicable en 2017. Il reprend le même périmètre que les accords précédents, à savoir qu'il couvre l'ensemble des salariés de HSBC France, de HSBC Global Asset Management (France) et de HSBC Assurances Vie (France) et il s'applique pour trois ans (exercices 2016, 2017 et 2018).

Il reprend le principe de l'accord dit "gigogne", où l'accord d'intéressement englobe l'accord de participation avec un plafond global de distribution reconduit à 8,75 % de la masse salariale hors variables au périmètre du Groupe.

La participation est assise sur le dispositif légal tandis que l'intéressement est fonction d'un pourcentage du résultat avant impôt retraité.

Le mode de répartition individuelle, basé à 50 % sur le temps de présence et à 50 % sur un salaire plafonné, a été maintenu et vise à favoriser les salaires les moins élevés.

Plan d'épargne entreprise HSBC France ("PEE")

HSBC France dispose d'un PEE (incluant un volet long terme sur huit ans appelé le PERF-Plan d'Epargne Retraite Future) dans lequel les collaborateurs peuvent investir leur participation, leur intéressement ou effectuer un versement volontaire et bénéficier de l'abondement de l'entreprise plafonné à 2 649 EUR pour 2017.

Ce PEE propose une gamme de seize fonds parmi lesquels trois prennent en compte des critères de développement durable en complément des critères financiers habituels.

Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif ("PERCO")

HSBC France dispose d'un PERCO dans lequel les collaborateurs peuvent faire des versements volontaires ou transférer des jours épargnés sur leur CET Long terme.

Ce PERCO ne bénéficie pas d'abondement de l'entreprise. Il propose une gamme de quatorze fonds au sein de la "gestion libre" (incluant trois fonds prenant en compte des critères de développement durable) à laquelle se rajoute la formule "gestion pilotée" dont le principe est la désensibilisation progressive du risque au fur et à mesure que le titulaire s'approche de son horizon de placement.

Options et actions HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Dans ce cadre, un certain nombre de collaborateurs de HSBC France ont bénéficié de l'attribution de stock-options HSBC Holdings plc de 2001 à 2005.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan)*, approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 5* du règlement général) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances individuelles. Des attributions peuvent également être proposées dans le cadre de ce plan pour attirer ou retenir des collaborateurs talentueux. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions.

Le Groupe HSBC distingue deux catégories d'actions :

- les "*Group Performance Shares*" qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
  - une période d'acquisition de cinq ans,
  - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
  - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné (*"Performance scorecard"*),
- Les actions avec conditions de performance (*"Group Performance Shares"*) ne sont plus attribuées à compter de l'année de performance 2016 ;
- les *"Restricted Shares"* qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe soit immédiatement soit au terme d'une période de un, deux ou trois ans.

Augmentation de capital réservée aux salariés (et aux retraités) du Groupe HSBC en France

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital proposée aux salariés (et aux retraités) du Groupe HSBC en France en 2017.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Etablissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3,2 millions EUR en 2017.

Par ailleurs, HSBC France s'est doté d'un fonds social Santé dont le montant correspond à 0,02 % des salaires de base HSBC France. Ce Fonds Social Santé HSBC intervient pour compléter, pour les salariés HSBC, les aides accordées par Harmonie Santé Service, instance d'aide sociale pour les adhérents d'Harmonie Mutuelle. Le Fonds Social Santé HSBC vise à apporter un soutien financier aux collaborateurs fragilisés par leur situation personnelle. Un Comité Paritaire HSBC de suivi du régime définit les orientations de l'action du fonds social.

Enfin, HSBC France a consacré 8,5 millions EUR en 2017 à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, prime parentale, fidélité et médailles HSBC France).

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

En application de l'accord relatif à la durée du travail, signé en octobre 2008, la durée annuelle de travail des salariés est de 1 592 heures, compte non tenu de la journée de solidarité.

Pour les salariés à décompte horaire, l'organisation du temps de travail s'effectue selon deux modalités possibles :

- sur une durée hebdomadaire de 38 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 36 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2017, de 15,5 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 20,5 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi ;
- sur une durée hebdomadaire de 37 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 24 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 4,5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2017, de 10 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 14 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi.

Les cadres à forfait jour sont les cadres qui occupent un poste impliquant une importante autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, et dont la principale vocation est d'animer et de piloter une équipe et/ou dont la mission nécessite une expertise développée dans leur métier.

Les droits à repos RTT des salariés en forfait annuel en jours varient, comme pour les cadres dirigeants, en fonction de leur rythme de travail sur la semaine.

Heures supplémentaires

A fin 2017, 80 149 heures supplémentaires et complémentaires ont été déclarées par les salariés de HSBC France, en augmentation de 7 % par rapport à 2016.

Le travail au-delà des horaires réglementés est principalement lié aux heures réalisées dans le cadre de l'accord sur le travail exceptionnel, qui représente 66 % des heures en plus réalisées.

Absentéisme

En 2017, les congés de maternité sont stables par rapport à 2016.

A fin 2017, le taux d'absentéisme pour cause de maladie est stable par rapport à 2016, et ressort à 3,93 %.

Santé et sécurité

Hygiène et sécurité

HSBC France dispose, depuis les élections de juin 2017, de sept Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail ("CHSCT"), de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

En 2017, les CHSCT ont poursuivi leurs interventions dans le cadre des consultations portant sur les rénovations et aménagements d'agences et des immeubles centraux de la banque, ainsi que sur

les conséquences sur les conditions de travail, notamment lors de la présentation des projets de réorganisation par la Direction.

Les actions engagées précédemment se sont poursuivies, notamment l'Observatoire médical du stress.

Observatoire du stress

Depuis 2004, pour les collaborateurs de la région parisienne, et 2010 pour ceux de province, HSBC France leur propose de répondre, lors de leur visite médicale d'information et de prévention (VIP), au questionnaire de l'Observatoire médical du stress. Le traitement des données recueillies, étalonné à partir d'une méthodologie scientifique, a été confié à un cabinet indépendant ayant la qualification d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels ("IPRP"). En 2016, 2 286 collaborateurs ont participé à l'Observatoire du stress.

Les résultats révèlent des niveaux de stress et de dépression en diminution, en comparaison des années précédentes, tandis que la baisse du niveau d'anxiété constatée en 2015 se maintient en 2016. Ce cabinet d'IPRP constate que le niveau moyen de stress chez HSBC France atteint un niveau moins élevé que le reste du panel de référence. En revanche, les niveaux d'anxiété et de dépression sont un peu plus élevés qu'au sein du panel.

Les groupes exprimant un vécu psychologique moins favorable se trouvent parmi les techniciens des métiers traitant les opérations bancaires, les collaborateurs de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.

Ces enquêtes ont permis à HSBC France d'identifier des éléments factuels, puis de mettre en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la sensibilisation aux facteurs de stress, et à les réduire par des actions ciblées, portant notamment sur la charge de travail, l'organisation du travail, l'ergonomie des postes, un accompagnement spécifique lors des changements organisationnels, des parcours de formation adaptés et prenant en compte les évolutions des métiers et l'accompagnement des jeunes lors de leur intégration dans l'entreprise.

Dispositif de prévention des risques psychosociaux

La Direction de HSBC France a également poursuivi, en lien avec les CHSCT, son travail sur la qualité de vie au travail et les conditions de travail des salariés avec l'appui du Cabinet Technologia.

Pour ce faire, elle s'est appuyée sur les résultats de la sixième itération réalisée en novembre/décembre 2016. Une septième itération a été réalisée du 9 au 27 octobre 2017.

La sixième itération a fait ressortir que les facteurs de travail contraints identifiés par les salariés des métiers de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de la Banque d'entreprises et de la Direction des Opérations sont la lourdeur des procédures et les outils informatiques. Les indicateurs de facteurs de risques psychosociaux restent relativement stables par rapport à la précédente itération.

La cartographie des risques psychosociaux, réalisée en 2012, sera de nouveau actualisée début 2018 à l'issue de la septième itération qui a donné lieu à l'envoi d'un questionnaire entre le 9 et le 27 octobre 2017 auprès d'un panel de 3 700 salariés.

Les premiers résultats de cette nouvelle itération traduisent une tendance à la réduction des facteurs de risques.

Cette dynamique vise à suivre la pertinence des actions menées pour renforcer le bien-être des collaborateurs de HSBC France, notamment par l'allègement des procédures et le programme en cours de changement de système informatique.

Accidents du travail et maladies professionnelles

Les maladies professionnelles touchent un nombre très faible de salariés. Leur pourcentage dans le total des maladies est insignifiant.

En 2017, le taux de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêts/nombre de millions d'heures travaillées) est de 10,9 et le taux de gravité des accidents du travail et de trajet (nombre de journées perdues/nombre de milliers d'heures travaillées) est de 0,3.

Equilibre vie professionnelle – vie personnelle

Depuis fin 2010, HSBC France s'est doté d'un dispositif de télétravail qui permet à un collaborateur, si ses fonctions le permettent, d'exercer une partie de son activité à domicile. Ce dispositif repose sur le volontariat et le principe de l'alternance sur une même semaine entre un à trois jours de télétravail, et de deux jours consécutifs minimum dans l'entreprise.

Fin 2017, 850 collaborateurs (soit 11 % de l'effectif), principalement dans les fonctions support, ont opté pour cette solution largement mise en place au sein du Groupe HSBC. Leur degré de satisfaction est élevé.

Le télétravail réduit sensiblement le temps de transport hebdomadaire, ce qui favorise la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise, et permet aux collaborateurs de mieux conjuguer vie professionnelle et vie personnelle.

Relations sociales : organisation du dialogue social et bilan des accords collectifs

Tout au long de l'année 2017, la Direction a présenté aux différentes instances représentatives du personnel de HSBC France (CCE, Comités d'établissement, Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) des projets de réorganisation et d'optimisation des process. Ces projets ont principalement concerné la Banque de particuliers et de gestion du patrimoine, la Direction des Opérations au sein de la Banque d'investissement et de marchés.

L'examen des projets, ainsi que les autres travaux menés avec ces instances et avec les Délégués du Personnel, ont donné lieu à la tenue de plus de 400 réunions, et plus de 3 500 questions ont été traitées en 2017.

Des élections professionnelles ont été organisées en mai et juin 2017 et ont conduit à la désignation des nouveaux représentants du personnel au sein des Délégations du Personnel, du Comité Central d'Entreprise, des trois Comités d'Etablissement et des sept Comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail ("CHSCT"). A l'issue de ces élections, quatre organisations syndicales sont désormais représentatives au sein de HSBC France, la CFDT, la CFTC, FO et le SNB, et sont les interlocuteurs de la Direction pour négocier les accords d'entreprise.

Au sein de HSBC France, les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont permis d'aboutir à la signature de huit accords et de sept avenants à des accords existants, dont :

- Accord collectif majoritaire relatif au projet de plan de modernisation 2018 des fonctions support HSBC France portant sur la réorganisation de la Direction Informatique, de la Direction des Opérations, de la Direction Financière, de la Direction des Achats et du département *Global Trade Receivables Finance* au sein de la Banque d'entreprises ;
- Accord d'entreprise relatif au maintien des cotisations aux régimes de retraite complémentaire des salariés dans le cadre du projet de PM 2018 des fonctions support HSBC France ;
- Accord portant sur le périmètre des établissements distincts en vue du renouvellement des mandats des membres des délégations du personnel de HSBC France.

Au sein de HSBC Global Asset Management, les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont, quant à elles, permis d'aboutir à la signature de deux accords et de quatre avenants à des accords existants :

- Accord relatif à la NAO sur les salaires - Exercice 2017 au sein de HSBC Global Asset Management (France) ;
- Accord sur les mesures handicap au sein de HSBC Global Asset Management (France) ;
- Accord sur le Compte Epargne Temps au sein de HSBC Global Asset Management (France).

Formation

Le développement des compétences chez HSBC

HSBC promeut le modèle de développement dit des "70/20/10".

Cette approche vise à combiner les trois modes d'apprentissage complémentaires que sont :

- Les 70 % de l'apprentissage se réalisant au quotidien grâce à l'expérience. Dans cette démarche, le collaborateur cherche des solutions par lui-même, au fil de l'eau, selon ses besoins et les informations dont il dispose. Cet apprentissage informel s'effectue au moment même où le collaborateur en a besoin *via* des informations disponibles sur nos sites intranet, internet ou grâce à des applications métiers ;
- Les 20 % de l'apprentissage se réalisant au travers d'échanges avec ses collègues, ses clients internes et externes, son manager. La pratique régulière du *feedback* régulier sur ce qui fonctionne bien ou ce qui doit être amélioré prend ici toute son importance ;
- Les 10 % de l'apprentissage se réalisant dans le cadre de formation en présentiel, *via* le *e-learning* ou les *webex*. Cet apprentissage formel offre un socle de connaissances fondamentales théoriques. L'offre de formation de HSBC France combine des programmes mondiaux au travers de son offre de formation groupe, HSBC *University* et des formations conçues localement en fonction de priorités et d'exigences françaises.

Le renforcement de ce modèle est l'une des orientations fondamentales de la politique de développement des compétences de HSBC car il est le seul qui permette de maximiser l'impact avant, entre et après des formations formelles.

Les domaines de compétences prioritaires

Culture de lutte contre la criminalité financière et de la gestion des risques

Les collaborateurs les plus exposés au risque de criminalité financière ont continué de pouvoir tester leurs connaissances et de bénéficier de nouvelles opportunités de développement sur ces sujets *via* : un programme de formation dédié et adapté aux différentes lignes de métiers, des certifications externes ACAMS, des formations liées aux *Global Standards* avec, par exemple, celle dédiée à la connaissance client, de nombreuses initiatives pilotées par l'équipe chargée de la transformation culturelle.

Dans ce cadre, les collaborateurs ont bénéficié de nouvelles formations visant à accompagner les nouvelles dispositions réglementaires en termes de distribution de crédits immobiliers.

Renforcer les compétences personnelles, interpersonnelles, interculturelles et la culture digitale.

Les compétences personnelles et interpersonnelles sont particulièrement visées, notamment l'esprit critique, la créativité, le collaboratif, le mode agile. La formation à l'anglais demeure une priorité. En complément des compétences linguistiques pures, des formations à l'inter-culturalité ont été mises en place pour les nombreux salariés amenés à travailler sur des projets transnationaux.

Le renforcement de la culture digitale a également été travaillé via diverses initiatives communes à tous les métiers ou spécifiques à certains.

Leadership & Management

Le renforcement des compétences managériales est demeuré l'un des axes prioritaires du plan de formation. Ces formations prennent en compte la cohabitation de plusieurs générations et des nouveaux modes de collaboration et de management. Elles sont en partie déployées en France et en partie au niveau régional dans le cadre de HSBC *University*. En complément, les efforts de *coaching* individuel et collectif et de co-développement se poursuivront de manière ciblée. Enfin, HSBC France a mis à disposition des managers des tutoriels vidéos sur le management au quotidien, notamment la gestion de la performance et le *feedback*.

Permettre aux salariés de prendre en main leur carrière

Plusieurs actions RH ont aidé les collaborateurs à mieux prendre en main leur carrière en leur permettant de faire le point sur leurs propres aspirations professionnelles notamment grâce à l'introduction d'un entretien de carrière annuel, aux ateliers "booster sa carrière" et au *mentoring*.

Enfin, un travail fait avec l'OPCA pour améliorer la compréhension du Compte Personnel de Formation par les collaborateurs a été engagé.

Réussir l'intégration et la prise de fonction

Dans un contexte où près d'un millier d'emplois sont pourvus chaque année en interne comme en externe, la réussite de l'intégration et de la prise de fonction est primordiale. Plusieurs actions ont été privilégiées : tour de banque, cycle d'intégration des jeunes diplômés, accompagnement de la prise de fonction managériale se faisant au travers d'un plan de formation lisible (outils, tutoriels, formation présentielle) et *mentoring*.

Renforcer la qualité de vie au travail et promouvoir la diversité

Dans un contexte où les transformations sont importantes et l'environnement plus incertain, une attention particulière doit être portée à la qualité de vie au travail et au bien-être, notamment psychologique, des salariés.

En 2017, nous avons continué de déployer une formation dédiée au développement de la qualité de vie au travail.

En parallèle, et sur les sujets de diversité, une formation sur la compréhension des biais inconscients a été conçue et déployée auprès de nos managers.

Diversité et égalité de traitement

En matière d'égalité professionnelle, les objectifs de la banque consistent à favoriser l'équité entre les hommes et les femmes en matière de carrière, de rémunération, de formation et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Ainsi, HSBC continue d'améliorer le congé de paternité et a pris des engagements chiffrés afin de faire progresser la proportion de femmes dans les niveaux de classification "cadres" où elles sont sous-représentées.

Pour mieux repérer et combattre les discriminations liées au sexe dans l'évolution des carrières et des rémunérations, les deux diagnostics partagés avec les partenaires sociaux sont reconduits.

L'un porte sur les carrières et consiste à suivre les indicateurs de promotion pour les hommes et les femmes sur plusieurs années.

L'autre porte sur la rémunération et témoigne de l'attention particulière portée à l'équité salariale. De fait, depuis 2004, la banque y a consacré 8 millions EUR. Un même diagnostic égalité salariale est réalisé pour les partenaires sociaux, les personnes en situation de handicap et les salariés de plus de 50 ans.

Intégration des jeunes et transmission des savoirs

Un plan d'action Contrat de Génération a été mis en place par HSBC France, HSBC Global Asset Management (France) et HSBC Assurances Vie (France), en mai 2016. Il couvre la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Il vise à soutenir l'insertion durable des jeunes et à maintenir l'emploi des seniors en facilitant la transmission des savoirs et des compétences au sein de l'entreprise. En 2017, ce sont 194 jeunes de moins de 26 ans et moins qui ont été recrutés en CDI chez HSBC France, HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Global Asset Management (France).

Lutte contre les discriminations

HSBC valorise la méritocratie. A niveau de compétence et de performance égal, toute personne a les mêmes chances d'être recrutée et d'évoluer dans l'entreprise, quelles que soient ses origines ethniques et sociales.

La formation en *e-learning* sur ce thème, destinée aux managers, a été maintenue en 2017.

La formation de sensibilisation, destinée à l'ensemble des collaborateurs, a également été maintenue. Elle vise à leur faire prendre conscience du poids des stéréotypes et des préjugés dans le regard que l'on porte sur l'autre ainsi que sur les actions et décisions de chacun. Elle met l'accent sur différentes causes de discrimination possibles : l'origine, le sexe, la situation

familiale, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou encore son mode de travail (télétravail ou non).

La carrière des collaborateurs en situation de handicap bénéficie d'un suivi spécifique.

En parallèle, HSBC France a recruté 40 "jobs d'été", en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : Sciences Po, Fondation Egalité des Chances et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été.

Handicap

Au 31 décembre 2017, HSBC France comptait 420 salariés en situation de handicap dont 164 ne travaillent plus (invalidité 2). 50 nouveaux salariés se sont déclarés en situation de handicap en 2017.

En ce qui concerne le maintien dans l'emploi, chaque situation est traitée de manière personnalisée en liaison avec le chargé de mission handicap. Si un aménagement de poste est nécessaire, il est réalisé par la mission handicap sur son budget. Au cours de l'année 2017, trente-cinq aménagements de postes (fauteuils ergonomiques, reposes avant-bras, souris adaptées, claviers pour malvoyants, zoom texte, écran 27 pouces, casques audio, mise à disposition de places de parking) ont été réalisés. Trois études de postes ont été menées par un ergonome.

En matière de recrutement, HSBC a participé à quatre forums virtuels organisés par Talents Handicap et Hello HANDICAP ainsi qu'à une journée de recrutement appelée "Les Mardis du Handicap". HSBC a recruté au total huit nouveaux collaborateurs en situation de handicap (CDI), un intérimaire, un stagiaire et quatre jeunes sur des postes d'auxiliaires d'été.

Sur le plan de la vie quotidienne, 498 salariés en situation de handicap ou parents d'un proche en situation de handicap ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC et neuf salariés ont été accompagnés dans le financement d'équipements individuels, dans le cadre de leur handicap : prothèses auditives, équipements divers.

Informations Environnementales Complémentaires

Dans le cadre de sa politique *Reduce*, qui vise à réduire d'une tonne les émissions de CO_2 annuelles des collaborateurs entre 2012 et 2020, le Groupe réduit ses besoins en consommation d'énergie et accroît la part des énergies renouvelables. Le Groupe publie ses résultats annuels en matière d'émission de carbone dans son rapport annuel disponible sur son site internet (http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact).

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC, HSBC France concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique ;
- réduire les émissions de CO_2, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- réduire la consommation de papier ;
- réduire la production de déchets non recyclés.

Améliorer l'efficacité énergétique – utilisation durable des ressources

Efficacité énergétique des bâtiments

En 2017, les leviers d'action ont notamment porté sur la rénovation des bâtiments, une politique active de recherche d'économies d'énergie dans la gestion des sites HSBC et la promotion du télétravail.

Dans la continuité de la certification HQE de Cœur Défense obtenue dès 2011, et de la Certification NF HQETM Bâtiments Tertiaires en exploitation avec le niveau *"Excellent"* sur 14 nouvelles thématiques cibles obtenue en 2016, HSBC France a poursuivi les actions nécessaires au maintien de cette certification.

La revue annuelle 2017 a permis non seulement de confirmer le niveau *"Excellence"* de la certification mais également d'obtenir une étoile supplémentaire dans la catégorie confort.

Consommation d'eau

En 2017, la consommation d'eau de HSBC France a continué de diminuer essentiellement en raison de la diminution de son empreinte immobilière avec le déménagement de l'immeuble Ile de France en 2016. Par ailleurs, HSBC France a accentué ses efforts de prévention des fuites d'eau, avec des rondes de contrôle régulières sur l'immeuble Cœur Défense et un suivi attentif des consommations d'eau anormales dans le réseau des agences.

Réduire les émissions de CO_2

Rejets de gaz à effet de serre et bilan carbone

Conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre ("BEGES") et au plan climat-énergie territorial, HSBC France a réalisé et publié son *reporting*, avec un montant de tonnes d'équivalent CO_2 produites en diminution pour la sixième année consécutive.

Les principales sources d'émission de CO_2 de HSBC France sont les émissions liées aux consommations d'énergie et aux transports.

L'édition 2017 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise sera accessible sur http://www. about.hsbc.fr/fr-fr/hsbc-in-france/community.

Réduire les émissions de CO_2 liées aux déplacements professionnels

En 2017, les déplacements professionnels de HSBC France ont augmenté en kilomètres parcourus par rapport à 2016 (+4,9 %) ainsi que les émissions de CO_2 liées aux voyages professionnels (+2,8 %). C'est en particulier lié à la relocalisation en France du Responsable des Achats international en charge de certains marchés du Groupe, à la mise en place de nombreux groupes de travail dans le cadre de la préparation du Brexit et à une mission de six mois pour *Procurement Group* (un des deux collaborateurs choisis pour cette mission était basé en France).

Une réorganisation de la gestion du parc de véhicules chez HSBC France a été conduite en 2017. La gestion du parc a été externalisée et la gamme de véhicules de service et de fonction mis à la disposition des collaborateurs du réseau de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de la Banque d'entreprises de HSBC France ne contient plus de véhicules diesel. Le parc intégrera cette modification au fur et à mesure de son renouvellement.

Plan de mobilité

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique impose la réalisation d'un Plan de Mobilité par les établissements regroupant plus de 100 salariés sur un même site et situés dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains ("PDU").

HSBC France compte cinq sites soumis à l'obligation de réaliser un Plan de Mobilité et a donc engagé une démarche appropriée pour mettre ses sites concernés en accord avec cette réglementation. Cela touche plus de 5 600 salariés répartis sur trois sites franciliens : Courbevoie (92), Paris 8ème, Paris 9ème, et deux sites en région : Lyon (69) et Fussy, à côté de Bourges (18).

HSBC France a souhaité mener un premier plan d'actions sur le site de Courbevoie afin de monter en compétences pour une mise en œuvre sur l'ensemble des autres sites concernés.

HSBC France a défini les principales étapes suivantes :

- Réaliser le diagnostic des déplacements des collaborateurs basé sur une triple analyse : analyse des trajets domicile-travail (distances et temps de trajet), analyse des conditions d'accessibilité au site (repérages terrain), analyse des pratiques et des usages (enquête mobilité).
- Formaliser un plan d'actions sur la base des enjeux et potentiel si identifiés.
- Partager le plan d'actions en groupes de travail et accompagner leur déploiement.

Economie circulaire

Réduire la consommation de papier et en améliorer son recyclage

Les projets de dématérialisation se sont poursuivis en 2017.

Ainsi, le projet pilote de e-signature pour les clients Entreprises du BBC Live sur 2017 a permis d'éviter l'envoi de 700 courriers pour un total de 8 000 feuilles. Egalement, la nouvelle fonctionnalité de eDocuments a été lancée en 2017 sur les deux services de banques en ligne ElysPC et HSBCnet. Le gain annuel de papier est estimé à 900 000 courriers annuels soit environ 1 800 000 feuilles.

L'implémentation de l'outil d'éditique "*Direct To Demat*" aux garanties Domestiques chez *Global Trade and Receivable Finance* va permettre d'éviter d'imprimer plus de 60 000 pages par an.

2017 a vu également l'ensemble des sites centraux HSBC France être équipés d'imprimantes GMPS avec lecteurs de badges. Désormais, des rapports d'utilisation (nombre de pages imprimées en monochrome et couleur) sont envoyés aux responsables chaque mois, ce qui permet de suivre la consommation de papier et de la contrôler.

Réduire la production de déchets non recyclés

La production de déchets a baissé de 34 % en 2017 par rapport à 2016 qui avait été une année marquée par de nombreux déménagements qui avaient donc généré beaucoup de déchets.

Par ailleurs, la mise en place d'un nouveau système d'impression par badge a eu un impact en termes de baisse du nombre d'impressions et donc nombre de cartouches d'encre utilisées.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Sur le site de Cœur Défense où sont localisés une majorité des collaborateurs, le partenaire de la banque en matière de restauration a mis en place les actions suivantes :

- gestion hebdomadaire des prévisionnels de fréquentation en intégrant les aléas tels que la météo à venir, l'historique de la semaine écoulée et informations diverses (séminaires, jours de fermeture d'entreprise, RTT obligatoire...) ;
- contrôle hebdomadaire des stocks pour identifier toute éventuelle Date Limite de Consommation ou Date Limite d'Utilisation Optimale ;
- cadrage de la production : toute la production est cadrée par des fiches techniques qualitatives et quantitatives, pour éviter l'altération des produits, mauvaises cuissons ou erreur de production ;
- cadrage du service : les équipes sont sensibilisées au service des plats pour éviter le "trop servi" et donc non consommé.

Le restaurant d'entreprise du Comité d'Etablissement Parisien de HSBC France a mis en place ces mêmes actions. En juin 2017, il s'est doté d'une machine à dessiccation qui permet de convertir les déchets organiques en compost. Cette machine permet de transformer environ 130 kg de déchets organiques journaliers en 20 kg de compost qui sont enlevés par un partenaire pour alimenter un circuit de méthanisation. Par ailleurs, le restaurant d'entreprise autogéré privilégie les circuits courts et les produits frais et développe les produits issus de l'agriculture et de l'élevage biologiques, ce qui est un gage de sécurité alimentaire pour les salariés mais aussi un engagement environnementalement responsable. Des opérations sont menées auprès des collaborateurs pour la promotion de l'équilibre alimentaire et des protéines végétales.

Pollution

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement – Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité – Utilisation des sols

Les principaux risques environnementaux ou de pollution portés par HSBC France sont ceux liés aux activités financées, lesquelles sont engagées dans la maîtrise des impacts environnementaux telle que stipulée dans la partie "Gestion des risques environnementaux, sociaux et climat de l'activité bancaire", page 116.

L'activité bancaire ne nécessite pas de processus industriel pouvant affecter l'air, l'eau et le sol. Les seuls impacts de l'activité de HSBC France susceptibles d'affecter l'environnement concernent la gestion des déchets essentiellement informatiques et papier.

Valeurs Mobilières Elysées (précédemment dénommé Nobel), filiale à 100 % de HSBC France acquise en 1986, exerçait historiquement une activité industrielle, qui a pris fin en 1965. Conformément à ses obligations, Valeurs Mobilières Elysées fait procéder, depuis plusieurs années, à des mesures de qualité des eaux souterraines sur la zone où était exercée cette activité. Le suivi de la nappe pour l'année 2017 montre une qualité des eaux souterraines globalement satisfaisante avec la majorité des paramètres sous les valeurs guides. Les prélèvements réalisés par deux des capteurs ("piézomètres") font cependant apparaître certaines anomalies de concentration qui sont stables par rapport aux campagnes précédentes.

Prise en compte des nuisances sonores

L'activité bancaire est une activité de service sans processus industriel et ne génère donc pas de nuisance sonore particulière.

Utilisation des sols

HSBC France exerce son activité dans des bâtiments existants et n'entreprend pas de nouveaux projets de construction immobilière pouvant générer de nouveaux usages des sols ou nécessitant une extension de son emprise existante sur les sols.

Protection de la biodiversité

Par ses programmes de mécénat environnemental (cf. page 55) l'application des Principes de l'Equateur et ses procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux dans ses activités de crédit et de financement de projets (voir "Gestion des risques environnementaux, sociaux et climat de l'activité bancaire", page 116), le Groupe HSBC, dont HSBC France, contribue à la protection de la biodiversité.

Risque financier

Compte tenu de son secteur d'activité, HSBC France n'a pas de provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

Loi sur le devoir de vigilance

HSBC France a mis en œuvre un plan de vigilance conformément à la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Il s'inscrit dans un cadre établi par le Groupe HSBC qui, au travers de ses différentes déclarations d'engagement, a déjà mis en place un certain nombre de règles et procédures visant à atténuer les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que la préservation de l'environnement. Ce cadre s'applique donc à l'ensemble des sociétés du Groupe HSBC dans le monde et notamment HSBC France et ses filiales consolidées.

Ces déclarations sont disponibles sur le site du Groupe (http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact) :

- Déclaration sur l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains ;
- Déclaration sur les droits humains ;
- Politique en matière de santé sécurité ;
- Politique environnementale ;
- Politiques sectorielles ;
- Déclaration sur le dispositif de signalement.

HSBC France a choisi d'intégrer la cartographie liée aux risques sur le devoir de vigilance dans les cartographies des risques des différentes lignes de métier et fonctions de la banque. Cela permet d'inscrire les mesures de contrôle afférentes dans les dispositifs existants de gestion et de contrôle interne des risques permettant ainsi leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation.

Le Groupe HSBC a mis à jour en 2016 son Code de bonne conduite éthique et environnementale afin d'y intégrer les changements réglementaires afférents aux Droits de l'Homme et à la loi sur l'esclavage moderne (http://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/working-with-suppliers). En France, lors de l'établissement de nouveaux contrats ou en cas de renouvellement, les fournisseurs sont tenus de signer ce code de conduite. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques, sont en cours de mise en place au sein de HSBC France.

Une analyse détaillée a d'ores et déjà été menée sur ceux avec lesquels HSBC France a une relation commerciale établie et significative, à savoir a minima une transaction annuelle depuis les trois dernières années pour un montant de facturation de 500KEUR ou plus par an. HSBC France a ainsi identifié huit fournisseurs localisés dans des pays à risque (selon la méthodologie définie par le Groupe) et/ou des secteurs à risque (secteurs identifiés par le Groupe HSBC comme présentant le plus de risques potentiels en matière de développement durable (http://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/sustainability-risk).

Un plan de suivi spécifique des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité est en cours d'élaboration pour cette liste de fournisseurs.

Concernant l'impact des financements de la banque sur des atteintes potentielles aux droits humains et à la préservation de l'environnement, la politique de gestion des risques de développement durable mise en place par le Groupe HSBC depuis plus de douze ans assure un cadre de gestion du risque solide. Il est ainsi procédé à une revue annuelle des clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises opérant dans les secteurs relatifs aux politiques sectorielles développées par le Groupe ainsi qu'une revue systématique des transactions dans ces mêmes secteurs d'activité. Le Groupe HSBC a mis en place des politiques sectorielles dans les domaines suivants : les matières premières agricoles, la chimie, la défense, l'énergie, l'industrie forestière, les infrastructures d'eau douce, l'industrie minière et métallurgique, les sites du patrimoine mondial et les zones humides Ramsar. Il les révise et les affine régulièrement, notamment par un dialogue constructif établi avec les ONG et les groupes d'action aux côtés desquels il s'engage régulièrement sur des questions d'intérêt commun. Le Groupe HSBC applique les Principes de l'Equateur depuis leur origine en 2003, y compris la dernière version (EP3) depuis 2014.

HSBC France est d'ores et déjà doté d'un dispositif d'alertes professionnelles qui intègre les signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation de risques.

Le processus de concertation avec les organisations syndicales représentatives au sein de HSBC France devrait être finalisé au cours de l'exercice 2018.

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de reporting

Le périmètre de *reporting* de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l'indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent le groupe HSBC France ou l'entité juridique HSBC France, tandis que les indicateurs environnementaux concernent le Groupe HSBC en France ou HSBC France hors le site de bureaux de Reims qui représente moins de 1 % de la surface totale.

L'indicateur sociétal relatif à l'épargne salariale "Investissements du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise ("EE") Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires" est communiqué sur le périmètre HSBC Global Asset Management (France), filiale qui gère ces indicateurs pour HSBC en France.

Variation de périmètre

Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d'année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées à leur date d'entrée dans le Groupe et jusqu'à leur date de sortie de celui-ci.

Période de reporting

La période retenue pour le *reporting* annuel est l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, pour les données 2017, la période de *reporting* est du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Outils et procédés de reporting

Pour les indicateurs environnementaux

L'outil de *reporting* utilisé par le Groupe HSBC est Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données énergie (kWh) et émissions de CO_2, eau (m^3), papier (tonnes), déchets (tonnes), km parcourus et émissions de CO_2, la collecte d'autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m^2), nombre de sites, effectifs ("ETP"), actions, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux

La base de données RH utilisée par le Groupe HSBC est Peoplesoft. Les informations qui figurent dans le *reporting* sont issues de requêtes effectuées sur cette base. Concernant les heures de formation, le nombre d'heures de formation réelles n'est pas disponible à la date d'édition. Le chiffre provisoire des heures de formation 2017 est constitué d'une part de données réelles arrêtées au 30 novembre 2017 et d'autre part de données estimées, issues du système d'information, en cours de validation.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux

Les émissions de CO_2 liées à l'énergie correspondent aux consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chaud et de froid urbains. Les émissions de CO_2 liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du groupe. L'indicateur "Consommation d'énergie" intègre une part d'estimation liée au décalage de période de comptabilisation entre la facture et le *reporting*.

Indicateurs sociaux

L'effectif total comprend les employés en CDI et en CDD. Les contrats en alternance, les contrats de professionnalisation, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en longue maladie, les employés en invalidité permanente et les expatriés sont inclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus. Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Plusieurs embauches seront comptabilisées pour une personne embauchée plusieurs fois en CDD au cours de la période de *reporting*. De même, une personne qui passe d'un CDD à un CDI au cours de la période de *reporting* sera comptabilisée comme une embauche. Seuls les motifs de départs qui représentaient au moins 20 % des départs sont détaillés. Le nombre de collaborateurs en télétravail prend en compte les collaborateurs ayant signé un avenant à leur contrat leur permettant de travailler en télétravail.

Indicateurs sociétaux

Concernant l'indicateur Investissements du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise ("EE") Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires', sont considérées comme entreprises solidaires celles ayant reçu l'agrément "solidaire" de la part de la préfecture ou celles assimilées solidaires, c'est-à-dire dont l'actif est composé pour au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires.

Tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France

		Evolution		
Indicateur		**2017**	2016	2015
Indicateurs financiers (périmètre groupe HSBC France *)				
1	Résultat avant impôt (M EUR)	**219**	432	618
	Total des fonds propres part du Groupe (M EUR)	**5 676**	5 842	5 838
	Coefficient d'exploitation (%)	**84**	78	69
	Liquidity Coverage Ratio (%)	**149**	122	120
	Net Stable Funding Ration (%)	**116**	120	NA
	Ratio ACF (Advances to Core funding) (%)	**NA**	NA	98.1
	Ratio Common Equity Tier 1 (CET1) (%)	**13,1**	13,2	14,9
Economie durable (indicateurs sociétaux) (périmètre HSBC en France*)				
2	Nombre de financements destinés aux collectivités territoriales sur le marché obligataire	**20**	9	10
	Nombre de financements pour AFL	**1**	1	1
	Nombre de financements pour EPS (Etablissement Public de Santé)	**1**	1	8
3	Principes Equateur - Catégorie A – nombre de financements de projets et valeur (M EUR)	**ND**[1]	0 et 0	0 et 0
	Principes Equateur - Catégorie B – nombre de financements de projets et valeur (M EUR)	**ND**[1]	0 et 0	0 et 0
	Principes Equateur - Catégorie C – nombre de financements de projets et valeur (M EUR)	**ND**[1]	0 et 0	0 et 0
	Conseils (Nombre)	**ND**[1]	0	0
4	Lignes de crédit allouées à l'Adie (M EUR)	**2,4**	2,4	2,4
	Montant des prêts de microfinance accordés via partenariat Adie (M EUR)	**2 215**	2 105	1 830
	Nombre de microcrédits décaissés (Adie)	**587**	571	554
5	Epargne salariale : encours totaux de la gamme ISR	**355**	310	222
6	Investissement du fonds d'épargne entreprise HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires (K EUR)	**6 464 4 000 Adie, 314 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme**	5 462 3 001 Adie, 311 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	5 462 3 001 Adie, 311 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme
7	Nombre de réclamations clients adressées au médiateur	**751**	723	744
	Nombre de réclamations traitées et signées par le médiateur	**236**	190	190
8	Taux de satisfaction de nos clients particuliers : clients se disant "très satisfaits" (%)	**47**	48	47
	Recommandations clients sur les deux dernières années (%)	**33**	36	36
Empreinte environnementale[2] (périmètre HSBC en France *)				
9	Consommation d'énergie (GWh)	**52**	59	58
	Consommation d'énergie en MWh/ETP [3]	**6,25**	6,8	6,32
10	Transports (millions de km)	**30,2**	28,81	34,85
11	Emissions de CO_2 directes (milliers de tonnes éq CO_2)	**6**	6,09	6,64
	– émissions de CO_2 directes (énergie)	**2,73**	2,91	2,98
	– émissions de CO_2 directes (transports)	**3,27**	3,18	3,66
12	Consommation d'eau [4] (milliers de m^3)	**101**	109	134
	Consommation d'eau par ETP [3] (m^3)	**12,13**	12,55	14,55
13	Consommation de papier (tonnes)	**833**	892	1 146
	% de papier *compliant*	**93**	96	94
14	Production de déchets (tonnes)	**973**	1 484	1 489
	Production de déchets par ETP [3] (kg)	**117**	172	162
	% de déchets recyclés/déchets totaux (%)	**92**	83	80
Ressources humaines et sécurité (périmètre HSBC France*)				
15	Effectifs totaux [5] (Nombre) : Femme (F) / Homme (H)	**4 665 F 3 415 H**	4 845 F 3 537 H	5 169 F 3 810 H

Tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France (suite)

		Evolution		
Indicateur		**2017**	2016	2015
	Embauches	**782**	517	953
	Licenciements	**122**	103	85
16	Organisation du temps de travail Absentéisme [6] (%)	**3,9**	4	3,6
17	Egalité de traitement :			
	– nombre de personnes handicapées	**420**	382	362
	– nombre de recrutements via l'IMS et Mozaik RH	**–**	–	82
	– % de collaborateurs de moins de 30 ans	**11,4**	10,62	13,1
	– % de collaborateurs de plus de 50 ans	**30,4**	30,8	29,3
	– % de cadres dirigeants femmes	**19,9**	18,8	18,2
18	% d'administrateurs non exécutifs au 31.12 (sans fonction dans le Groupe HSBC)	**50**	47	37
19	Collaborateurs en télétravail (nombre)	**850**	840	721
20	Santé et sécurité :			
	- nombre d'accidents mortels au travail	**–**	–	–
	– nombre d'accidents ayant entraîné plus de 3 jours d'incapacité de travail	**105**	123	116
	– taux de fréquence des accidents de travail et de trajets [7]	**10,9**	9,9	10,7
	– taux de gravité des accidents de travail et de trajets [8]	**0,3**	0,3	0,3
21	Effectif par statut, genre et contrat (nombre) :			
	Effectif total	**8 080**	8 382	8 979
	– dont CDI	***7 838***	8 151	*8 586*
	dont cadres hommes	***2 819***	2 982	*3 072*
	dont cadres femmes	***2 922***	2 899	*3 038*
	dont techniciens femmes	***1 623***	1 743	*1 893*
	dont techniciens hommes	***474***	527	*583*
	– dont CDD	***242***	231	*393*
	dont cadres hommes	***4***	9	*9*
	dont cadres femmes	***8***	4	*12*
	dont techniciens femmes	***4***	7	*26*
	dont techniciens hommes	***3***	5	*9*
	dont alternants femmes	***108***	104	*169*
	dont alternants hommes	***115***	102	*168*
22	Formation (nombre total d'heures)	**334 685**	367 111	358 095
Engagement et mécénat (périmètre HSBC en France *)				
23	Budget mécénat (M EUR)	**2,9**	2,8	3,2
	% du budget mécénat/résultat avant impôt	**1,32**	0,65	0,52
	% approximatif de salariés ayant participé à une action développement durable à titre bénévole	**18**	15	16
	Nombre d'heures de bénévolat sur le temps de travail	**8 427**	8 118	9 577

1 Les chiffres 2017 seront publiés sur le site intranet du Groupe HSBC, partie "Citizenship", en avril 2017.
2 Chiffres calculés sur la période du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.
3 Equivalent Temps Plein.
4 Approvisionnement en eau sur le réseau public pour 100 % de la consommation.
5 Cf. également page 50.
6 Nombre de jours ouvrés d'absences maladies / nombre de jours ouvrés théoriques totaux.
7 Fréquence des accidents de travail et de trajet calculée selon le ratio suivant : (nombre d'accidents avec arrêts / nombre de millions d'heures travaillées).
8 Taux de gravité des accidents (travail et trajet) calculé selon le ratio suivant : (nombre de journées ouvrées perdues pour cause d'accidents de travail et de trajet / nombre de milliers d'heures travaillées).
** HSBC France est détenue à 99,9 % par HSBC Bank plc. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque. Le périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, lequel inclut le groupe HSBC France et la succursale de HSBC Bank plc à Paris.*

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HSBC France désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément à la note de procédure RSE utilisée par la société (ci-après le "Référentiel") et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ 5 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

1 Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec une vingtaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est présentée en annexe :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives, vérifié les calculs sur la base de sondages et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux représentent 100 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 22 février 2018

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot	Pascal Baranger
Associé	Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe

Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ;
- Embauches et licenciements ;
- Rémunérations et leurs évolutions ;
- Organisation du temps de travail ;
- Absentéisme ;
- Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui ;
- Politiques mises en œuvre en matière de formation ;
- Nombre total d'heures de formation ;
- Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;
- Politique de lutte contre les discriminations.

Informations environnementales

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;
- Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;
- Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;
- Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.

Informations sociétales

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ;
- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales ;
- Conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ;
- Actions de partenariat ou de mécénat ;
- Prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption ;
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Risques

	Page
Synthèse des risques	**62**
Aperçu des risques	**63**
Points d'attention spécifiques	**64**
Appétit au risque HSBC	**64**
Risques principaux et Emergents	**64**
Développements clés et profil de risque	**69**
Développements clés – 2017	**69**
Gestion des risques	**69**
Risque de crédit	**73**
Risque de contrepartie	**86**
Risque de liquidité et du risque de financement	**88**
Le risque de marché	**91**
Le risque de taux structurel	**97**
La gouvernance de BSM	**98**
Le risque de change structurel	**98**
Les risques opérationnels	**99**
Dispositif général de contrôle périodique	**113**
Les risques juridiques et gestion des litiges	**109**
Le risque fiscal	**110**
Les risques comptables	**110**
Les risques informatiques	**111**
Risque de sécurité	**112**
Conformité	**106**
Ressources humaines	**114**
Assurances et couverture des risques	**116**
Les risques environnementaux	**116**
La gestion des risques liés au métier de l'Assurance	**116**
Gestion du risque réputationnel	**121**

L'ensemble des éléments relatifs au rapport Pilier 3 et aux publications prudentielles est disponible sur les sites internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr et hsbc.com.

Synthèse des risques

Principaux ratios réglementaires

	Au	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	%	%
Ratios de Capital (transitionnel)		
Fonds Propres de Base de Catégorie 1	**13,1**	13,2
Fonds Propres de Catégorie 1	**13,5**	13,2
Fonds Propres Totaux	**14,1**	13,2
Ratio de Levier (transitionnel)	**3,7**	4,0
Ratio de Liquidité (transitionnel)		
Liquidity Coverage Ratio	**149**	122
Net Stable Funding Ratio	**116**	120

Actifs Pondérés du Risque (par nature)

	Au	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Actifs Pondérés du Risque		
Risque de Crédit[1]	**22 446**	20 865
Risque de Contrepartie	**3 036**	3 707
Risque de Marché	**5 188**	7 907
Risque Opérationnel	**3 385**	3 537
Exigence transitoire	**1 324**	–
Total Actifs Pondérés	**35 379**	36 016

1 *Les actifs pondérés au titre des fonds de défaut initialement reportés en risque de crédit dans le Document de Référence 2016 sont désormais inclus au sein du risque de contrepartie.*

Coût du risque et Encours douteux sur prêts et créances de la clientèle et des établissements de crédit

	Au	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
(en millions d'euros/%)	**€m**	€m
Prêt et créances à la clientèle et aux établissements de crédit	**50 234**	45 330
Créances dépréciées brutes (B)	**971**	1 200
Créances dépréciées en % des créances totales	**1,93%**	2,65%
Dotations aux provisions sur créances douteuses de l'exercice	**81**	73
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances de la clientèle (A)	**(535)**	(624)
Ratio de provision pour dépréciation sur encours créances douteuses : A/B	**55,10%**	52,00%

Risques

Aperçu des risques

HSBC France veille en permanence à identifier et à suivre ses risques. Ce processus, qui est alimenté par la liste des facteurs de risques et les résultats du programme de tests de sensibilité, aboutit à l'établissement d'une liste des risques principaux.

Les évolutions de l'évaluation de ces risques sont prises en compte pour ajuster si nécessaire la stratégie de la banque et éventuellement son appétence au risque.

Au-delà de ces risques liés à l'activité bancaire, d'autres risques principaux et émergents sont susceptibles d'affecter profondément les résultats financiers de la banque, sa réputation ou encore la viabilité à long terme de son modèle opérationnel.

En cours de 2017, certaines modifications ont été apportées sur la liste des risques principaux et émergents de HSBC France.

Risques		Atténuation
Orientés externe		
Risques macroéconomiques	▼	Depuis le début de l'année 2017, l'environnement économique a montré des tendances positives dans la plupart des régions du monde, avec une croissance américaine dont l'élan s'affirme, une Amérique latine en reprise et une Asie qui ré-accélère. Dans l'Union européenne, bien que l'inflation reste en-dessous de la cible et que les économies continuent d'être soutenues par la politique 'd'assouplissement quantitatif de la BCE, la plupart des pays connaissent une période de croissance du PIB en accélération. La France, qui pourrait afficher pour 2017 sa plus forte croissance économique depuis 2011, doit encore maîtriser sa dette publique excessive et ramener son déficit public sous le seuil des 3 %, mais le taux de défaillance de ses entreprises n'a jamais été aussi bas depuis 2008.
Risques technologiques	▲	Nous nous engageons avec l'ensemble des acteurs de l'industrie bancaire et les Fintechs à suivre les innovations sur nos marchés, à identifier des partenaires potentiels ainsi qu'à maintenir la visibilité de notre marque. En parallèle, nous avons lancé des projets internes pour assurer notre conformité avec les nouvelles exigences réglementaires et identifier de futures opportunités sur le marché.
Risques relatifs au cadre prudentiel réglementaire	▶	Le Groupe HSBC et HSBC France suivent et anticipent dans toute la mesure du possible les évolutions réglementaires et entretiennent avec leurs principales instances et autorités de régulation un dialogue régulier et approfondi. L'impact des évolutions sur leurs fonds propres et, plus généralement, sur la situation financière, est régulièrement évalué, puis présenté et discuté dans les différentes instances de Direction.
Risque "cyber" et d'intrusion informatique	▲	Nous participons activement au partage de renseignements et continuons à améliorer notre gouvernance et notre structure de contrôle afin de protéger l'information ainsi que les infrastructures techniques de notre banque contre les menaces qui deviennent de plus en plus sophistiquées, comme la compromission des systèmes de paiements ou encore les attaques 'Ransomware'.
Risque de non-transparence fiscale	▶	Nous continuons à mettre en place la transparence fiscale via les Global Standards et à développer les procédures qui vont aider à identifier les clients les plus risqués nécessitant des documents et informations spécifiques. Nous mettons en place l'échange automatisé d'information (CRS) avec les pays signataires.
Risques de non-conformité réglementaire, y compris aux règles de bonne conduite	▲	Nous continuons de nous assurer de notre conformité à la réglementation dans le déploiement des projets d'envergure en cours, que ce soit vis-à-vis de contreparties internes ou externes. Cela vise notamment la mise en œuvre des évolutions réglementaires européennes, des changements structurels visant à anticiper les conséquences du Brexit, des normes françaises de protection de la clientèle et le dispositif de détection d'abus de marché.
Risques de criminalité financière	▶	De nouvelles étapes du programme Global Standards de renforcement de la lutte contre la criminalité financière (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des sanctions internationales, et lutte contre la corruption) ont été franchies en 2017, avec le déploiement de solutions Groupe et une meilleure appropriation des processus, permettant ainsi d'assurer une meilleure cohérence du dispositif au sein du Groupe HSBC. La priorité est désormais donnée au renforcement de l'appropriation de tous les changements survenus en 2017 ainsi que sur les prochaines étapes du programme.
Changement climatique	▲	HSBC France mène des analyses sectorielles sur l'alignement de ses portefeuilles de financement avec une trajectoire 2 °C telle que proposée par l'Agence Internationale de l'Energie. La Banque met également en place des initiatives pour développer au sein des équipes la compréhension et la prise en compte du risque de transition, et les préparer aux procédures du Groupe qui seront déployées au premier semestre 2018.
Risques juridiques	▶	Voir note 10.
Orientés interne		
Risques des systèmes informatiques	▼	Nous poursuivons nos programmes de mise à jour de nos systèmes informatiques. En 2017, la priorité a été donnée aux portails de banque à distance et aux projets de migration des serveurs de la banque de grande clientèle. Une gouvernance est désormais en place au sein de la banque pour identifier et contrôler les accès non autorisés au sein des systèmes informatiques.
Risques psycho-sociaux	▶	HSBC France a encore renforcé son attention à la gestion des effectifs (recrutements de collaborateurs temporaires ou permanents quand nécessaire, mesures de rétention) ; des formations spécifiques ont été assurées pour adapter les compétences techniques ou managériales de ses collaborateurs ; une aide aux managers, via des mesures ciblées, a visé à accompagner et soutenir au mieux leurs collaborateurs dans la transformation de la banque (ex. transformation digitale) et les réorganisations ; une attention particulière a été portée au climat social au travers d'enquêtes spécifiques.
Risques d'exécution, projet et risques opérationnels	▶	Informatique – HSBC France poursuit la mise en oeuvre des programmes d'optimisation des process (robotisation) et de son projet phare "IT Modernisation" de changement de son informatique d'exploitation (core banking system) Risques opérationnels – En 2017, le Groupe a continué à mettre en place un certain nombre d'initiatives pour renforcer la culture risque et continuer à améliorer la gouvernance des risques avec la mise en place du programme de transformation de la gestion des risques opérationnels et le déploiement de Helios, nouvel outil de suivi des risques opérationnels.
Risques de modèle	▼	HSBC France mène une politique active de recrutement au sein de toutes les équipes de modélisation. La robustesse du backtesting de l'ensemble des modèles (risque de crédit, risque de marché, lutte contre la criminalité financière, conformité réglementaire) s'améliore. La banque a redéveloppé et soumis aux régulateurs plusieurs modèles clés de risque de crédit et de risque de marché, et est dans les temps pour les visites TRIM de 2018 sur le risque de marché et le risque de crédit wholesale. Les modèles IFRS 9 sont en bonne voie pour branchement au 1er janvier 2018. HSBC France continue de travailler activement avec la BCE et de participer à des exercices de consultation et des groupes de travail sur les sujets réglementaires.
Risques liés à la gestion de données et archives	▶	HSBC France conforte la gouvernance mise en place au premier trimestre 2017 sur le suivi transversal des initiatives et projets 'data'.

▲ Risque en augmentation en 2017
▶ Risque resté stable en 2017
▼ Risque en baisse en 2017

Points d'attention spécifiques

Risque lié au Brexit – Procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

La période d'incertitude liée aux termes de l'accord sur la sortie du Royaume-Uni et à sa future relation (notamment en termes d'échanges commerciaux) avec l'Union européenne et le reste du monde devrait continuer au moins jusqu'en 2018. La volatilité des marchés risque donc de persister tout au long des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Durant cette période, la priorité de HSBC est de suivre l'évolution des conséquences potentielles de ce changement pour ses clients, ses produits et son modèle bancaire, et de prendre les mesures appropriées pour pallier ces risques.

La nature et la portée de l'impact sur HSBC dépendront des conditions dans lesquelles HSBC et ses clients seront capables de poursuivre leurs activités transfrontalières suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les impacts sur les futures relations commerciales du Royaume-Uni avec le reste du monde pourraient exiger des changements du modèle bancaire de HSBC, de sorte à garantir que HSBC continue de satisfaire aux exigences légales et réglementaires tout en répondant aux besoins de ses clients. De tels changements pourraient notamment augmenter les coûts opérationnels de HSBC et exiger du Groupe de relocaliser une partie de son personnel et de ses activités.

Atténuation

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est officiellement prévue pour mars 2019. Avant cette date, le Royaume-Uni et l'Union européenne doivent trouver un terrain d'entente sur les termes de l'Article 50 de l'Accord de Retrait afin qu'il puisse être approuvé par leurs Parlements respectifs. Finaliser les négociations d'un tel accord commercial dans un délai aussi court pourrait s'avérer difficile. Une période de transition pourrait donc être envisageable mais l'ampleur et la durée d'un tel arrangement devrait avant toute chose être acceptées par les deux parties. L'incertitude persiste donc, et avec elle le risque d'une volatilité des marchés significative.

Quel que soit le scénario, l'objectif de HSBC est de continuer à répondre aux besoins de ses clients et à assurer la continuité des activités du Groupe. Cela nécessitera sans doute de procéder à des ajustements de son modèle bancaire transfrontalier, tout particulièrement pour les activités directement impactées par le Brexit et qui pourraient être transférées du Royaume-Uni vers d'autres entités européennes du Groupe, principalement HSBC France.

Etant donné la courte période disponible et la complexité des négociations, HSBC a mis en place un plan de contingence solide. Ce dernier est basé sur un scénario suivant lequel le Royaume-Uni sort définitivement de l'Union européenne en mars 2019, et ce sans conserver l'accès au marché unique, ni bénéficier d'une union douanière ou d'un arrangement transitoire. Lorsque le calendrier et la future relation entre les deux parties seront éclaircis, HSBC adaptera ce plan en conséquence. Les risques sont suivis continuellement, avec une attention particulière portée aux secteurs les plus vulnérables afin d'évaluer la nécessité d'ajuster la politique de risque de HSBC.

Expiration de l'accord "Deferred Prosecution Agreement" de 2012

HSBC a signé un accord dit *Deferred Prosecution Agreement* en 2012 avec le US *Department of Justice* et le UK *Financial Compliance Authority*, s'engageant à déployer un dispositif très strict de lutte contre la criminalité financière. Cet accord prévoyait la surveillance de HSBC par un superviseur indépendant appelé le *Monitor*. Le US *Department of Justice* a validé en décembre 2017 la fin de cet accord, reconnaissant ainsi que HSBC a rempli l'ensemble de ses obligations. La fin de cet accord est le résultat des travaux engagés en 2012 et ayant permis un renforcement significatif du dispositif de lutte contre la criminalité financière.

Le *Monitor* continuera toutefois son activité en tant que *"skilled person"* sous l'autorité du UK *Financial Conduct Authority* pendant une période qui reste à sa discrétion.

La fin de cet accord ne signe toutefois pas l'aboutissement du programme *Global Standards*. Les risques intrinsèques à cette lutte restent nombreux, et la sophistication des réseaux criminels nécessite une veille permanente ainsi qu'une évolution continue du dispositif permettant de se prémunir contre ces risques et de détecter toute tentative d'utilisation des produits et services HSBC dans le but de la réalisation d'une activité criminelle.

Appétit au risque de HSBC

Tout au long de son histoire, le Groupe HSBC a maintenu un profil de risque prudent. Cet élément est au centre de la stratégie et des activités du Groupe. Les principes qui suivent déterminent les principes fondamentaux d'appétit pour le risque et la façon dont les activités et les risques du Groupe sont conduits.

Situation financière

- Excellente structure de capital, définie par les ratios réglementaires et internes.
- Gestion autonome de la liquidité et des financements de chaque entité du Groupe.

Modèle opérationnel

- Rendement des activités lié à la prise de risque.
- Une rentabilité durable et diversifiée des activités permettant d'assurer un rendement constant et soutenu pour nos actionnaires.

Pratiques commerciales

- S'abstenir complètement de s'engager dans des activités ou de s'associer avec des partenaires sans avoir établi et/ou atténué le risque prévisible ou l'atteinte à la réputation du Groupe.
- Aucun appétit pour les activités qui pourraient, de façon délibérée ou sciemment, causer du tort aux clients dans l'utilisation des produits et des services du Groupe ou qui pourraient être en infraction avec la lettre ou l'esprit des obligations réglementaires.
- Aucun appétit pour les conduites inappropriées sur les marchés financiers, que ce soit le fait d'un employé du Groupe ou d'une ligne métier.

Risques principaux et émergents

Risques macroéconomiques

La croissance économique a accéléré en 2017 dans l'ensemble de la Zone euro et notamment en France. La politique d'assouplissement quantitatif poursuivie par la BCE pour redresser la croissance en orientant l'investissement et l'épargne hors de la sphère purement financière a contribué à la persistance de taux d'intérêts voisins de zéro ou négatifs dans un environnement marqué par une inflation modérée.

Ce contexte économique mieux orienté est susceptible de favoriser la demande de financement des entreprises et de soutenir les revenus d'intérêts sur dépôts, ce qui représente donc un environnement plus favorable pour l'activité d'intermédiation bancaire, qui devrait soutenir la rentabilité de HSBC France. Cependant, l'érosion de la rentabilité des actifs financiers peut également affecter, sur le long terme, la rentabilité des activités d'assurance-vie, dans lesquelles HSBC France est présente *via* sa filiale HSBC Assurances Vie (France).

D'autre part, le manque relatif de liquidité des marchés secondaires de dette souveraine et *"corporate"* – marqués par les achats massifs opérés par la BCE, et, plus généralement, l'impact des mesures réglementaires récentes sur les volumes d'actifs financiers échangés sur les marchés ("ratio de levier" limitant la taille du bilan des banques par rapport à leurs fonds propres, interdiction des opérations pour compte propre sauf dans un cadre

extrêmement strict), réduisent la base de revenus des activités de marché.

Ce contexte d'érosion des revenus, qu'ils proviennent des intérêts sur actifs (prêts) ou passifs (dépôts) ou encore des commissions, malgré un contexte de croissance économique mieux orientée, a tendance à exacerber la concurrence entre banques, notamment sur le plan des marges pratiquées en faveur de la clientèle, aggravant encore le défi posé au modèle économique des banques françaises.

Par ailleurs, le bas niveau des taux d'intérêt peut pousser des investisseurs à rechercher du rendement dans des actifs risqués, ce qui pourrait engendrer des "bulles financières" dans certains secteurs et exposer ultimement HSBC France à des risques de crédit accrus.

Enfin, il convient de souligner que les risques systémiques en zone euro sont désormais modérés. Ils pourraient cependant être alimentés par des facteurs tels que : le niveau d'endettement de certains pays ; un retard ou l'arrêt de l'application par la Grèce des réformes qui conditionnent la poursuite du soutien de l'UE ; le système bancaire italien, qui reste exposé aux créances douteuses et apparaît vulnérable. Les conditions de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, qui restent à négocier, ajoutent à l'incertitude générale.

Atténuation

Confrontée à ces défis, HSBC France a poursuivi l'exécution des initiatives engagées en 2016 pour améliorer sa rentabilité et renforcer la robustesse de son *business model*.

En plus de maintenir le contrôle des coûts extrêmement strict en place depuis plusieurs années, HSBC France a commencé à bénéficier en 2017 d'économies importantes engendrées par son programme de modernisation informatique lancé en 2016. Ce programme devrait apporter des gains d'efficacité supplémentaires à ses activités de banque de détail et de banque commerciale.

En parallèle, la banque vise d'augmenter sa part de marché sur ses différents segments de clientèle, notamment les filiales d'entreprises étrangères, les grandes entreprises et les PME à dimension internationale, sans pour autant relâcher ses critères d'engagement traditionnels. Sur la banque de détail, la croissance des parts de marché viendra de la mise en place d'une véritable banque multi-canaux et de la digitalisation croissante des services. HSBC France entend aussi renforcer sa position de première banque internationale en France dans les activités de marché, dont les autres banques étrangères se sont largement retirées ces dernières années.

HSBC France va continuer de réexaminer régulièrement et, de façon appropriée et dans le respect du traitement equitable de ses clients, d'ajuster la tarification de certains de ses services. D'autre part, et en accord avec les pratiques de marché désormais en vigueur en France, la banque applique des taux d'intérêt négatifs sur leurs dépôts journaliers aux clients ayant le statut de banque ou d'établissement financier, car ses propres excédents de liquidité placés quotidiennement auprès de la BCE lui sont eux-mêmes facturés à un taux d'intérêt négatif.

En ce qui concerne ses activités d'assurance-vie, HSBC France continue d'appliquer une stratégie de gestion à long terme de ses actifs et de ses couvertures qui ont pour effet d'atténuer l'impact de la baisse des rendements. Il est à noter, à ce propos, que HSBC Assurances-Vie (France) est en France la seule compagnie d'assurances à comptabiliser en compte de résultats les variations de sa *Present Value In Force ("PVIF")*, qui est la valeur nette présente des profits attendus de son portefeuille d'investissements.

En ce qui concerne les risques sectoriels, la banque, outre un suivi attentif des tendances économiques, a établi de longue date des procédures et un dispositif de contrôle consistant entre autres en l'examen détaillé de toutes ses expositions significatives à des clients opérant dans un secteur risqué, en la fixation de limites ("caps") sectorielles et en un programme de tests de résistance destinés à évaluer régulièrement l'effet d'une détérioration exceptionnelle survenant dans certains secteurs économiques auxquels elle est particulièrement exposée. Les politiques de crédit sont par ailleurs réexaminées si nécessaire en fonction des évolutions sectorielles constatées ainsi que des conclusions à tirer éventuellement de ces "stress tests". Des tests de résistance plus globaux sont en outre menés annuellement pour mesurer l'impact d'une dégradation économique majeure sur ses résultats et son bilan.

Enfin, eu égard aux écarts persistants entre les situations économiques des pays de l'Union Européenne et aux incertitudes engendrées par le Brexit, HSBC France continue de limiter ses positions de risques de marché dans son portefeuille de négociations. Celles-ci sont soumises à des tests de résistance fréquents sur la base d'un grand nombre de scénarios différents, que la banque fait évoluer en fonction des tendances qu'elle observe et des évolutions possibles de l'environnement économique. De même, les calculs de risque et les limites imposées aux équipes de front office tiennent compte du caractère relativement illiquide de certains marchés.

Risque technologique

L'industrie bancaire commence à se trouver confrontée à l'arrivée, sur certaines de ses activités traditionnelles, de nouveaux entrants tels que les banques mobiles, les GAFA ou encore des acteurs non bancaires ("Fintechs", "Assurtechs"…), dotés d'une expertise supérieure notamment dans les technologies de l'information et du traitement de données.

Ces concurrents potentiels sont en mesure de capter une part de la "chaîne de valeur" des services et produits offerts par les banques en proposant à leur clientèle des produits et services généralement moins coûteux, plus souples et réactifs grâce aux nouvelles technologies (par exemple évaluation automatique des risques client à l'aide d'algorithmes), et mieux adaptés à la "banque à distance" *via* des smartphones ou des tablettes.

La transposition en droit national de la directive européenne sur les services de paiement dite "PSD2", prévue en janvier 2018, facilitera l'accès aux plateformes bancaires de paiement électronique à deux nouveaux types d'acteurs, que sont les *Account Information Service Providers ("AISP")* et les *Payment Initiation Service Providers ("PISP")*. Les AISP sont des "agrégateurs" de données qui peuvent traiter et centraliser les informations de plusieurs comptes détenus par un même client dans une ou plusieurs banques ; les PISP seront, eux, habilités à recevoir et à traiter des demandes de paiement de clients dès lors que ceux-ci les y auront habilités. Les entreprises de capital-risque sont prêtes à participer au financement de ces entreprises innovantes, qui représentent potentiellement pour les banques traditionnelles une concurrence significative sur certaines de leurs activités. La réglementation GDPR changera également de façon significative la manière dont les banques utilisent les données client.

Par ailleurs, le secteur des paiements évolue avec l'entrée en vigueur en novembre 2017 du système de paiement instantané *Single Euro Payments Area ("SEPA")*. Les banques devront donc rapidement adapter leurs procédures et infrastructures technologiques afin de proposer des offres de paiement en temps réel à leurs clients.

L'un des risques majeurs pour les banques traditionnelles, moins agiles que les nouveaux entrants, réside donc dans la perte progressive potentielle de business, et ce dans un environnement dans lequel les clients attendent un service exemplaire de la part de leur banque.

Atténuation

Le Groupe HSBC est très au fait de ces évolutions technologiques et entretient d'étroites relations avec "l'écosystème" des "Fintechs". Le projet PSD2 est bien structuré en France et en Europe afin d'assurer la conformité de la banque, ainsi que l'identification de potentielles opportunités de marché. Par ailleurs, GDPR est désormais structurée et considérée comme un projet clé par le Groupe HSBC. Les projets "d'*Open Banking*" initiés au Royaume-Uni peuvent également être exploités. En parallèle, la

banque reste très attentive aux opportunités de partenariats avec les Fintechs stratégiques afin que les différentes lignes de métier de HSBC France soient en mesure de tirer profit des opportunités sur leurs marchés respectifs. HOST considère également des opportunités d'investissements afin de préparer la banque aux différentes évolutions technologiques.

Ainsi, la banque offre déjà à ses clients un service de consultation de comptes "multibanque", *via* un contrat passé avec un AISP. HSBC France mène par ailleurs un programme ambitieux de *"digitalisation"* progressive de ses produits, comme en témoignent le partenariat avec Linxo ou le programme de modernisation des infrastructures informatiques par exemple. De plus, plusieurs projets au niveau du Groupe, de la Région, et de la France sont mis en place afin d'assurer la conformité face aux nouvelles exigences réglementaires, d'adapter la stratégie de paiement de HSBC à l'environnement post-PSD2, et d'identifier les opportunités de croissance qui y sont liées.

Risques relatifs au cadre prudentiel réglementaire

Les exigences réglementaires relatives à la gestion prudentielle vont continuer à se renforcer l'année prochaine avec en particulier l'adoption possible du paquet de législation dit CRR2 d'approfondissement de l'union bancaire, qui devrait notamment comprendre la mise en place d'un ratio de levier maximal pour les banques européennes et d'un ratio structurel de liquidité à long terme pour les banques les plus importantes telles que HSBC France, ainsi qu'une obligation de renforcement de leurs capacités internes d'absorption de pertes éventuelles. Au plan national, il est possible également, si le contexte macroéconomique et la dynamique d'octroi de crédit demeurent inchangés, que le Haut Conseil de Stabilité financière ("HCSF") décide d'introduire dans les prochains mois un coussin de capital contracyclique additionnel.

A moyen terme, la réglementation prudentielle européenne évoluera à nouveau pour intégrer les termes de l'accord survenu en décembre 2017 dans le cadre du comité de Bâle et applicable à compter de 2022. Cet accord prévoit notamment un renforcement de l'encadrement des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de capital et un relèvement du ratio de levier maximal pour les établissements financiers les plus importants. Les nouveaux paramètres d'évaluation des risques de marché pour les titres financiers destinés à être cédés *Fundamental review of the trading book, ("FRTB")* doivent être encore précisés.

Atténuation

HSBC France suit attentivement l'évolution des projets de réglementation qui la concernent et entretient avec ses principales entités de régulation un dialogue régulier et approfondi. La banque participe en outre aux consultations menées par celles-ci aux côtés des autres banques françaises et participe aux travaux de place sur les principales évolutions réglementaires en cours.

HSBC France s'attache en outre à anticiper autant que possible l'impact potentiel de ces réglementations sur ses fonds propres et plus généralement sur sa situation financière. Cet impact est régulièrement évalué, puis présenté et discuté dans les différentes instances de direction. La politique de gestion du capital et de la liquidité de HSBC France, mais aussi, lorsque cela est pertinent, sa politique commerciale, intègrent aussi ces anticipations, lorsqu'elles sont suffisamment certaines.

Risque "cyber" et d'intrusion informatique

HSBC France, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques de plus en plus nombreuses et sophistiquées qui, dans certains cas, peuvent affecter ses opérations, y compris la disponibilité de ses sites informatiques à l'usage de sa clientèle.

Atténuation

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC France continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques.

Le risque Cyber est une top-priorité pour la direction et fait l'objet de communications et discussions régulières afin d'assurer la visibilité, la gouvernance et le soutien approprié à notre programme de cyber-sécurité.

Risque de non-transparence fiscale

Comme toute entreprise, HSBC France est exposée au risque d'une interprétation ou d'une application erronée des règles fiscales qui s'appliquent à elle, dont la complexité va croissant. Plus spécifiquement, les autorités fiscales portent une attention de plus en plus grande aux conditions de facturation entre sociétés membres de grands groupes internationaux comme HSBC. HSBC France court donc le risque d'un redressement ou de pénalités dans l'hypothèse où elle ne respecterait pas l'ensemble de ces dispositions, notamment l'obligation de traiter avec sa société-mère à des conditions commerciales normales.

D'autre part, certains clients de HSBC France pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité, qui, si elles étaient confirmées, peuvent entraîner de sévères conséquences financières, pénales et pour sa réputation (la *"Criminal Corporate Offence"* britannique adoptée en 2017 nous obligera à compléter nos procédures en matière de conformité).

Atténuation

La Direction des Affaires Fiscales de HSBC France travaille en étroite collaboration avec les autres fonctions et les différentes lignes de métier de même qu'avec les autres entités du Groupe pour s'assurer que les transactions que HSBC France réalise pour son propre compte ainsi que celles réalisées avec ses clients sont bien conformes à la lettre et à l'esprit des règles fiscales (principe de Transparence Fiscale). Elle veille en outre à ce que les prix de transfert pratiqués avec les autres entités du Groupe soient justifiés et documentés.

Risques de non-conformité règlementaire, y compris aux règles de bonne conduite

Suite à de nombreux incidents liés à des infractions aux principes de bonne conduite par des établissements financiers et aux sanctions financières qui ont suivi, nos régulateurs sont particulièrement attentifs aux thèmes *Conduct*, en termes de traitement équitable de la clientèle et de bonnes pratiques. Ce niveau de vigilance vaut également pour les dispositifs de surveillance des marchés des établissements.

Le niveau de risque de l'environnement réglementaire, et notamment des projets européens d'envergure, s'est maintenu en 2017 compte tenu du risque de retard dans leur mise en œuvre. Les délais d'application diminuent également du fait de la publication tardive de textes réglementaires par rapport à la date d'entrée en vigueur.

Suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE, HSBC a ajusté sa stratégie pour l'Europe afin d'assurer un niveau de service équivalent à ses clients pré- et post-Brexit. La conformité aux standards réglementaires doit être garantie à tout moment, que ce soit vis-à-vis de contreparties internes ou externes (y compris nos régulateurs).

Atténuation

Conformément aux initiatives du Groupe et à sa politique *Conduct*, HSBC France a déployé le programme *Conduct* : les lignes de métiers gèrent pleinement le risque Conduct comme les autres risques. Les travaux d'amélioration du dispositif de détection des abus de marché continuent également.

La fonction *Regulatory Compliance* supervise et conseille les métiers dans leurs plans d'action, en étant attentive à la formation des collaborateurs, afin de gérer tout problème ou retard potentiel dans l'application des normes réglementaires.

Nous assurons notre rôle de *Risk Stewards* (référents) auprès de contreparties internes ou externes, y compris nos régulateurs, dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC.

Risque de criminalité financière

HSBC n'a pas d'appétit à voir ses produits et services utilisés pour blanchir les profits d'activités criminelles, financer le terrorisme, ou faire du commerce avec des pays ou des individus objet de sanctions internationales. Le risque de criminalité financière reste intrinsèquement élevé et nécessite un travail continu de renforcement du dispositif de prévention, de détection et de déclaration des activités criminelles.

Atténuation

Le dispositif de HSBC a été conçu afin d'appliquer la lettre et l'esprit des lois, règles, normes et bonnes pratiques les plus strictes de la profession en la matière. Ceci englobe toutes les pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales, et la lutte contre la corruption, avec les priorités suivantes :

- Un dispositif de connaissance client adapté, incluant les principes d'identification et de vérification des données du client ainsi qu'une bonne connaissance de ses ressources financières, sans oublier des diligences renforcées pour les clients à risque élevé tels que les personnes politiquement exposées, leurs proches et associés ;
- Une culture de la lutte contre la criminalité financière adaptée aux risques du marché, et diffusée du top management jusqu'à tout employé de la banque dans le Groupe ;
- Un dispositif adapté de surveillance des transactions, permettant d'identifier toute activité suspecte d'un client de la banque ou le concernant, et de la signaler à Tracfin ;
- Un dispositif adapté de comparaison des données clients, tiers et transactions avec les listes de sanctions nationales et internationales, permettant une investigation de toute anomalie relevée dans un délai raisonnable ;
- Refuser toute relation d'affaire inappropriée ou susceptible de faire porter un risque à HSBC en matière de respect des sanctions internationales ;
- Un dispositif de lutte contre la corruption conforme à la politique du Groupe HSBC, à la loi "Sapin II" et aux directives de l'Agence Française Anti-corruption.

Changement climatique

Le développement industriel dans le monde génère un accroissement de la concentration de CO_2 dans l'atmosphère, ce qui conduit à une hausse des températures dans l'atmosphère et les océans. Afin de limiter les impacts du réchauffement climatique, il a été décidé, lors de la COP 21 des Nations Unies, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 47 GT de CO_2 à 40 GT en 2030, un niveau compatible avec une hausse maximum des températures de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle (limite établie par les Nations Unies comme le point de bascule au-delà duquel les conséquences d'un changement climatique seraient irréversibles).

Les risques climatiques sont répartis en deux principales catégories : (1) les risques liés à la transition vers une économie bas carbone et (2) les risques liés aux impacts physiques du changement climatique, qui se matérialiseront sur des horizons de temps différents selon les pays et les secteurs.

Le risque de transition, dans un contexte de changement climatique, est le risque qu'un client/une contrepartie ne puisse pas remplir ses obligations financières du fait de la transition vers une économie sobre en carbone. Cette transition peut être stimulée par des politiques et réglementations, l'adoption de technologies d'efficacité énergétique et des évolutions de marchés.

Le risque de transition peut se traduire par des pertes de revenus, des baisses de valorisation des actifs, des coûts à la hausse (coûts de production plus élevés, investissements dans de nouvelles technologies, taxe carbone, coûts réglementaires et amendes, actions en justice) et des risques de réputation.

HSBC pourrait se trouver exposé à des risques climatiques matériels par le biais de financements ou d'opérations de marchés avec des entreprises ayant une exposition directe aux risques climatiques (producteurs d'énergie fossile, utilisateurs intensifs d'énergie fossile, propriétaires fonciers, entreprises du secteur agricole/agroalimentaire). La Banque pourrait également faire face à des risques de réputation et de procédures judiciaires liés à des financements d'activités fortement émettrices de CO_2. Parallèlement, avec le développement des marchés bas carbone et des alternatives d'efficacité énergétique, HSBC pourrait accompagner de manière opportune les entreprises choisissant d'investir dans des actifs "verts".

Atténuation

HSBC développe des politiques et des procédures de gestion de ces risques en ligne avec l'appétit au risque du Groupe pour (1) protéger la Banque contre les risques climatiques et (2) faciliter le financement de la transition vers une économie bas carbone.

Il développe un process pour mesurer et suivre son exposition (définie par la limite en Cat A/encours) (1) aux activités intensives en carbone et 2) aux activités bas carbone. Le risque de transition sera évalué et suivi par les équipes commerciales et les équipes crédit et l'exposition au risque de transition sera communiquée au Comité des Risques du Groupe *via* le *Climate Business Council*, en incluant une revue régulière des secteurs et clients sensibles.

Ce processus permettra d'aligner le portefeuille de financements avec un scénario de décarbonation.

Risques juridiques

En dehors du risque de non-conformité à la législation ou à la réglementation, HSBC France est exposée comme toute institution au risque de litige avec des tierces parties, quelles qu'elles soient. Ces risques peuvent avoir notamment des conséquences financières - amendes, pénalités - et réputationnelles.

Les législations françaises et européennes ont récemment évolué dans plusieurs domaines importants, notamment :

- dans le cadre de la loi "Sapin II", les sanctions administratives et le montant des amendes applicables en cas de violation des dispositions relatives au respect des délais de paiement ont été considérablement renforcées ;
- le règlement européen sur la protection des données publié le 4 mai 2016 a introduit des changements significatifs par rapport à la loi précédente sur la protection des données, dont notamment le 'droit à l'oubli', la portabilité des données et des restrictions sur les pratiques du "profilage" ;
- la règlementation britannique relative à la prévention de la facilitation de l'évasion fiscale *(UK Criminal Finance Act 2017)* est entrée en vigueur le 30 septembre 2017 et a des effets extraterritoriaux, instaurant une infraction pénale pour les entreprises qui ne pourraient pas empêcher la facilitation de l'évasion fiscale (fiscalité britannique et étrangère).

Atténuation

Un dispositif de veille juridique et d'information à destination de la Direction Générale est en place au sein de HSBC France pour prévenir les risques nés des évolutions législatives et réglementaires. Celui-ci s'accompagne d'un travail d'analyse des textes, avec l'aide de conseils externes si nécessaire, qui débouche sur l'examen, par ou avec les métiers et fonctions concernés, de ses conséquences pratiques et des adaptations à conduire éventuellement pour s'y conformer.

Ces principes ont été mis en œuvre pour les lois évoquées ci-dessus, comme pour les autres changements législatifs envisagés ou intervenus au cours de l'année 2017.

Risques des systèmes informatiques

Indépendamment d'actes de malveillance, les systèmes informatiques de la banque sont exposés à des risques de panne ou de mauvais fonctionnement, ou d'accès non autorisés aux applications et serveurs informatiques, qui pourraient affecter les clients de HSBC France, son fonctionnement ou encore sa capacité à respecter ses obligations réglementaires. Pourraient en découler une grave atteinte à l'image et à la réputation de la banque, éventuellement des pertes opérationnelles significatives du fait des dépenses à engager pour revenir à une situation normale et compenser éventuellement des préjudices, et jusqu'à des sanctions et des amendes.

Atténuation

Pour se prémunir contre ce risque, HSBC France mène en permanence des travaux de maintenance et de mise à jour de ses systèmes et de ses applicatifs informatiques. Dans ce cadre, la Banque met en œuvre un programme régulier de migration de ses données et de ses applicatifs sur de nouveaux serveurs. Dans certains cas, le choix est fait de confier certains services informatiques à des sous-traitants lorsque cette solution est plus sûre et plus efficace. Il convient enfin de souligner que HSBC France est engagée dans un programme de modernisation informatique de grande envergure, qui débouchera sur le remplacement de son informatique bancaire actuelle, héritée du Groupe HSBC et devenue progressivement trop complexe du fait de multiples adaptations successives, par un système développé par une entreprise tierce et déjà en fonctionnement dans un certain nombre d'autres banques françaises. Afin de limiter les accès non autorisés au sein des systèmes informatiques, un programme de revue et de contrôle des comptes à haut privilège est en place. Plus généralement, la banque a renforcé son dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information, qui devra être déployé sur la totalité de ses systèmes clés.

Risques psycho-sociaux

Les divers programmes de transformation en cours chez HSBC France et touchant une grande partie de son personnel, associés au plan de départs volontaires qui s'est terminé en septembre 2017 et au projet de réorganisation annoncé en septembre 2017 chez RBWM, crée un environnement que certains collaborateurs peuvent ressentir comme complexe et incertain. Cette situation peut entraîner un désengagement d'une partie du personnel, une augmentation du taux d'absentéisme et de démissions. En outre, la transformation en cours et la complexité croissante de l'industrie bancaire modifient les compétences attendues dans tous les Métiers et Fonctions. Les collaborateurs doivent s'adapter et développer de nouvelles compétences, ce qui peut créer un sentiment d'inadaptation pour certains.

Atténuation

Pour se prémunir contre ces risques, HSBC France s'assure que l'ensemble du personnel reçoit une information régulière et claire sur les réorganisations et les projets en cours. La banque contrôle par ailleurs avec attention la charge de travail et le niveau de stress de ses employés au travers d'enquêtes bi-annuelles et, pour ses cadres à forfait jour, par des questionnaires adaptés. L'encadrement de proximité est également sensibilisé régulièrement à ce risque et encouragé à prendre les mesures nécessaires lorsque les indices d'insatisfaction témoignent d'une dégradation des conditions de travail ou de leur perception par les collaborateurs. En outre, HSBC France propose des programmes de formation spécifiques (techniques, managériales) pour aider les collaborateurs à développer de nouvelles compétences et à s'adapter.

Risques d'exécution, Projet et risques opérationnels

Les différents projets et programmes de transformation en cours chez HSBC France peuvent engendrer des conflits de priorités et d'allocation de moyens. Ceux-ci peuvent peser en fin de compte à la fois sur le bon déroulement des projets, voire leur bonne fin, et sur le fonctionnement courant de la banque, avec comme conséquences possibles des pertes financières, une réputation entachée ou encore des sanctions réglementaires.

HSBC France met en œuvre les moyens nécessaires à la conduite de ses différents projets, qu'ils soient techniques, financiers ou humains. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une gouvernance adaptée à leur nature et à leur niveau de complexité. Leur planification tient compte des interactions possibles avec les autres programmes de modification. Enfin, les principaux d'entre eux sont suivis au plus haut niveau des instances de gouvernance.

Atténuation

- Suivi régulier des projets les plus critiques afin de s'assurer qu'ils s'inscrivent dans les plannings définis en lien avec les évolutions prévues.
- Afin de renforcer le cadre de gestion des projets significatifs, un Comité Projets a été élaboré et sera lancé au premier trimestre 2018.

Risque de modèle

Parmi les risques réglementaires, le risque lié aux modèles de calcul des actifs pondérés par les risques *Risk Weighted Assets ("RWA")* constitue un domaine particulier. En effet, en premier lieu, les exigences réglementaires qui entourent le développement, la validation et le suivi de ces modèles, ainsi que leur gouvernance, se sont considérablement développées, et nécessitent d'importants travaux de mise à niveau sur le plan de la qualité des données et des travaux statistiques. D'autre part, la BCE a lancé en 2017 un programme de revue approfondie de ces modèles destiné à appréhender, dans le but de les harmoniser autant que possible, les approches théoriques et les pratiques dans l'ensemble des pays placés sous sa juridiction. Ce programme, appelé *Targeted Review of Internal Models ("TRIM")*, ne devrait pas se conclure avant 2019. D'ici là, il est possible que beaucoup d'incertitudes demeurent sur la capacité de HSBC France à conserver sur la durée le bénéfice de certains de ses modèles internes ou à faire valider des évolutions de ceux-ci qui lui paraîtraient souhaitables, voire nécessaires. Cette incertitude est accentuée, dans le cas de HSBC France, par le fait que la banque soit également soumise à la supervision du régulateur britannique, la PRA, et que la validation de ses modèles nécessite donc une coordination entre cette dernière et ses deux autres superviseurs en la matière que sont l'ACPR et la BCE.

En deuxième lieu, le comité de Bâle s'est finalement accordé en décembre 2017 sur un ensemble de réformes, applicables de manière graduelle à compter de 2022, qui limiteront les économies possibles de fonds propres réglementaires liées à l'utilisation de modèles internes. Ces réformes concernent en particulier l'utilisation des modèles en matière de risque de crédit, ainsi que l'instauration d'un plancher global de capital calculé à partir de l'exigence réglementaire qui découlerait d'une application intégrale d'une approche dite standard. Ces différentes modifications, qui doivent encore être transposées en droit européen, pourraient conduire à une augmentation significative du montant des actifs pondérés par les risques (RWA) de HSBC France.

L'ensemble de ces évolutions, en particulier dans le contexte d'un environnement volatile (Brexit, nouvelle définition du défaut EBA), fait peser sur la banque le risque d'un accroissement de ses besoins en capital réglementaire, soit que ses modèles internes avancés soient ultimement invalidés, la contraignant à adopter des méthodes dites "fondation" ou "standard", soit qu'elle se voie imposer des marges de prudence supplémentaires de nature diverse, ou des seuils minimums ("*floors*"), dans ses modèles existants, soit encore en conséquence de changements dans les calculs réglementaires de RWA qui s'imposeraient à l'ensemble des banques sous juridiction européenne.

Atténuation

Pour faire face au mieux à ces contraintes, HSBC France fait évoluer ses modèles et sa gouvernance afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires. Pour ce faire, elle fait appel lorsque nécessaire au renfort des équipes spécialisées de

HSBC Bank plc. La validation interne de ses modèles, préalable à leur soumission aux régulateurs, est assurée par une équipe indépendante dédiée du Groupe HSBC et répond par ailleurs à des normes extrêmement strictes, communes à l'ensemble du Groupe HSBC.

Par ailleurs, HSBC France coopère activement avec la PRA et la BCE sur la priorisation des soumissions de modèles et fournit régulièrement aux régulateurs l'inventaire des soumissions de modèles. Une note de règlement sur les exigences en termes de notification de modèles a été produite pour assurer la cohérence d'ensemble en termes d'exigences réglementaires. Enfin, des ressources supplémentaires sont en cours de mobilisation pour répondre aux exigences réglementaires supplémentaires (comme par exemple une analyse d'écart et un plan d'action concernant la nouvelle définition du défaut EBA).

Risques liés à la gestion de données et des archives

HSBC France doit s'assurer qu'elle produit, gère et conserve ses données d'une façon fiable et homogène, pour ses propres besoins mais aussi pour ceux des régulateurs, qui exigent une communication toujours plus fréquente et détaillée de données. A défaut, l'information sur laquelle elle se fonde pour prendre ses décisions de gestion et répondre au mieux aux besoins de ses clients pourrait être erronée, sa communication financière mise en doute, et son incapacité à remplir ses obligations de *reporting* réglementaire pourrait donner lieu à des sanctions.

La conservation de ces données, que ce soit sur des supports physiques ou électroniques, et la capacité de la banque à les répertorier et les récupérer, sont également nécessaires dans certaines circonstances, dont notamment les cas de litige, d'enquête ou de contrôle. En cas de défaillance dans ce domaine, la banque pourrait subir des condamnations et autres pertes financières.

HSBC France s'attache à progresser en permanence dans ce domaine et s'inscrit dans un programme global d'amélioration de la qualité des données du Groupe HSBC. Elle s'efforce de toujours mieux contrôler la qualité des saisies de données, de mieux organiser leur 'entreposage' et de rationaliser et fiabiliser leur cheminement dans les systèmes d'information et leur extraction. Ceci afin de limiter les erreurs et la nécessité de procéder à des contrôles de cohérence et autres ajustements manuels.

La banque a également mis en place un programme d'amélioration de la gestion de l'archivage physique comme électronique. Celui-ci est suivi en personne par le *Chief Operating Officer* de la banque, qui en préside les comités de suivi trimestriels.

Atténuation

Un Comité "Gestion des archives physiques et numériques" se tient tous les trimestres, sous la présidence du COO.

Sur le même modèle, un Comité mensuel Data a été mis en place en 2017, co-présidé par le COO, le Directeur Financier, et le Directeur des Risques de HSBC France.

Enfin, la gouvernance du projet *General data Protection Regulation ("GDPR")* est en place chez HSBC à la fois aux échelons français et européens.

Développements clés et profil de risque

Développements clés – 2017

En 2017, HSBC France a mis en oeuvre plusieurs initiatives pour continuer d'améliorer son approche de la gestion des risques. Parmi celles-ci :

- Le déploiement du nouveau dispositif de gestion des risques du Groupe HSBC *Operational Risk Management Framework ("ORMF")* et de son système d'enregistrement et de suivi des risques, comme décrit en page 99 du chapitre consacré aux Risques Opérationnels ;
- La mise en place de systèmes et de scénarios supplémentaires visant à détecter de nouvelles situations de risque dans le domaine de la lutte contre la fraude, le non-respect des sanctions internationales et la criminalité financière. La banque s'est attachée en 2017 à renforcer et pérenniser son dispositif global dans ces trois domaines, en regroupant désormais au sein d'un ensemble appelé *Financial Crime Risk ("FCR")* ses départements *Financial Crime Compliance* (lutte anti-blanchiment, lutte contre la corruption et respect des sanctions internationales) et *Fraud Risk* (lutte contre la fraude). Ces risques sont suivis ensemble désormais au sein d'un comité spécifique, distinct du *Risk Management Meeting ("RMM")* de la banque : le *Financial Crime Risk Management Meeting ("FCRMC")*. De plus amples détails figurent en page 108 du présent document. Il convient de noter par ailleurs que le Groupe HSBC a désormais rempli ses obligations dans le cadre du *Deferred Prosecution Agreement* (*"DPA"*) de 2012 et de l'accord passé la même année avec le *Department of Justice* américain, et que ce DPA est donc éteint ;
- La Banque a renforcé son dispositif de contrôle des risques de non-conformité, notamment en affinant sensiblement leur cartographie, et en formalisant un cadre procédural global sur le modèle de celui du Groupe HSBC, comme précisé à la page 105.

Gestion des risques

En tant qu'institution financière, le Groupe HSBC considère la gestion du risque comme une priorité. Ainsi, les risques sont gérés de manière mesurée, en ligne avec l'appétit aux risques défini localement. HSBC France conserve une position de forte liquidité, qui est avantageuse pour s'adapter à un environnement réglementaire en forte mutation.

Gérer les risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dispositif

Une gouvernance forte et des responsabilités clairement établies permettent une gestion efficace des risques. La structure de gestion des risques au sein du Groupe HSBC permet une surveillance et une évaluation continue des risques. Le dispositif d'appétit au risque (*risk appetite*), la réalisation de tests de résistance, la cartographie des risques (*risk map*) et l'identification des principaux risques actuels et émergents sont partie intégrante de la gouvernance de gestion des risques.

La gestion des risques de HSBC France est conçue de manière à réaliser une surveillance et une évaluation appropriée du risque.

Le Comité des Risques est composé d'Administrateurs indépendants et a pour mission de superviser pour le compte du Conseil d'Administration l'appétit et la tolérance au risque de la banque, sa gestion des risques, ou encore son dispositif de contrôle interne ou de conformité et de le conseiller dans ces domaines.

Le Comité des Risques entretient et développe une culture qui encourage la gestion des risques, que la Direction met en œuvre au moyen de procédures, de formations et d'actions de management.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques qui est décrit dans le présent document sur les procédures de gestion des risques.

Le Comité des Risques est soutenu dans l'exercice de ses responsabilités par le Directeur des Risques, le Directeur Financier, le responsable de l'Audit interne et par les responsables Conformité – Lutte contre la criminalité financière et Conformité Réglementaire avec l'aide d'autres fonctions métiers pour les risques entrant dans leurs périmètres respectifs.

Gouvernance

La gestion des risques est supervisée par le *Risk Management Meeting ("RMM")* de HSBC France, comité faîtier de gestion des risques, au côté du *Financial Crime Risk Management Committee ("FCRMC")* chargé d'assurer spécifiquement la supervision des risques liés à la criminalité financière et au non-respect des sanctions internationales. Les rôles et responsabilités de ces comités sont décrits page 100.

Organisation du dispositif

Le Directeur des Risques est responsable du contrôle permanent au sein de la fonction Risque de HSBC France.

La responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HOST, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés et couverts par un dispositif de contrôle de second niveau indépendant. Ils sont aidés pour cela par les équipes *Business Risk Control Managers ("BRCM")* dont le rôle est détaillé page 102 du présent rapport. Le dispositif de la gestion des risques de contrôle interne du Groupe HSBC est défini par la structure des trois lignes de défense telle que décrite ci-après et qui a été adoptée par le Groupe HSBC fin 2012.

Les risques financiers

Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions résultant de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques.

Les outils

Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, chaque entité a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques. Les risques inhérents et résiduels sont répertoriés dans des cartographies propres à chaque métier (Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque privée). Ces cartographies décrivent l'évaluation des risques par processus et les contrôles attendus selon une approche par les risques.

Cette organisation est complétée d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit des modèles Bâle II qui porte sur la qualité des données utilisées (*data quality*) et le suivi de l'utilisation de ces modèles.

La mise à jour du dispositif de contrôle interne, dont notamment les cartographies des risques, s'effectue au fil de l'eau et dès qu'un changement significatif intervient, nécessitant une réévaluation du risque et de la couverture de contrôle afférente. Une revue complète a lieu au moins une fois par an. Ces changements ainsi que la revue annuelle sont validés par les responsables du contrôle permanent, les acteurs de la première et de la seconde ligne de défense.

Trois lignes de défense

Nous utilisons une méthodologie basée sur le modèle des trois lignes de défense pour définir les rôles et responsabilités de chacun dans la gestion des risques. Cela crée un environnement de contrôle robuste pour gérer les risques inhérents et résiduels.

Le modèle met en avant notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités, encourageant la collaboration et permettant une coordination efficace des activités de risques et contrôles. Les trois lignes de défense sont résumées ci-dessous :

- La première ligne de défense, propriétaire des risques, est responsable de l'identification, l'enregistrement et la gestion, et de s'assurer que l'évaluation et les contrôles appropriés sont en place pour mitiger ce risque.
- La seconde ligne de défense s'assure que les risques du domaine dont elles ont la responsabilité sont gérés de manière efficace et fournit des recommandations, directions et conseils à la première ligne de défense.
- La troisième ligne de défense est l'Audit Interne, qui apporte une vision indépendante et objective sur la pertinence et l'efficacité opérationnelle de la structure de gestion des risques, du processus de contrôle interne et de la gouvernance.

La culture risque

Tous les employés ont pour mission d'identifier, d'évaluer et de gérer le risque dans le périmètre de responsabilité qui leur est assigné. Les *Global Standards* visent à doter HSBC de normes communes en matière de lutte contre la criminalité financière ("FCC"), calées sur les standards les plus exigeants au niveau mondial, et à veiller à leur mise en place cohérente dans l'ensemble du Groupe. En 2017, un programme consacré à la culture FCC a permis d'améliorer les connaissances et l'efficacité du dispositif au sein de la banque afin d'appréhender plus efficacement les risques liés à la criminalité financière.

Le programme *"Conduct"* du Groupe HSBC relatif aux dispositifs de protection de la clientèle formalise quant à lui les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients et de respect de l'intégrité des marchés. La responsabilité de chacun est renforcée par les valeurs HSBC, qui encouragent chacun à agir avec intégrité dans le cadre de son domaine de responsabilité.

La mise en place du dispositif "*HSBC Confidential"* permet aux collaborateurs d'exprimer leurs préoccupations de manière confidentielle en dehors de la voie hiérarchique habituelle.

HSBC France dispense également des formations obligatoires à ses collaborateurs afin de promouvoir ses valeurs.

La "Charte" HSBC a été mise en place en 2017 afin de compléter le Code de Conduite et de permettre de mener les activités de la banque en accord avec les valeurs de HSBC.

La gestion de la performance individuelle s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhésion aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité. Ils sont analysés par comparaison avec l'année précédente ou en regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

Le profil de risque

Les principaux risques portés par HSBC France sont suivis dans le cadre de son dispositif d'appétit au risque *(risk appetite)*. Les risques sont identifiés par le biais d'un système de cartographie des risques, qui établit le profil de risque de HSBC France au regard de grandes catégories de risques. Les risques sont évalués de façon continue *via* le dispositif de *Risk Appetite*, la cartographie des risques *(risk map)* et l'examen régulier des risques principaux et émergents par la Direction Générale.

Les risques de crédit, de marché et opérationnels sont évalués conformément au calcul du capital réglementaire et des actifs pondérés selon le Pilier 1 de l'accord Bâle II.

Les autres risques sont également évalués conformément au modèle de capital économique du groupe selon le Pilier 2.

Appétit au risque *(Risk appetite)*

L'appétit au risque de HSBC France est présenté dans le Rapport d'Appétit au Risque, qui décrit les types et niveaux de risques que HSBC France est prêt à accepter dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie. Le Rapport d'Appétit au Risque de HSBC France couvre les 18 zones principales de risque suivantes, avec des mesures détaillées pour chaque catégorie : conformité contre la criminalité financière, conformité réglementaire, risques opérationnels, risque réputationnel, systèmes, gestion d'actifs, assurance, sécurité, ressources humaines, coût du risque, diversification du risque, risques de marchés, risques pondérés par type de risque et par ligne métier, capital, liquidité et financement, risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, profitabilité et coûts. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont assignés aux catégories de risques ci-dessus. Les mesures de ces indicateurs :

- guident l'activité sous-jacente des métiers, en s'assurant qu'elle reste alignée avec l'appétit au risque ;
- renseignent la rentabilité ajustée du risque ;
- permettent le suivi des principales hypothèses sous-jacentes et, si nécessaire, leur ajustement lors des cycles suivants de planification d'activité ; et
- identifient rapidement les décisions opérationnelles nécessaires afin de diminuer le risque.

Le Rapport d'Appétit au Risque est approuvé par le Conseil d'Administration de HSBC France, sur avis du Comité des Risques. Il est une composante clé du dispositif de gestion des risques. Il constitue un élément central du processus de planification annuelle et vise à être aligné avec la stratégie.

Pour chacun des indicateurs d'appétit au risque, la performance réalisée est suivie mensuellement par le *Risk Management Meeting*, et trimestriellement par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration. Les détails des indicateurs ayant franchi les seuils d'appétit ou de tolérance au risque sont fournis, ainsi que les actions de remédiation.

Tests de résistance *(Stress tests)*

Le programme de tests de résistance de HSBC France constitue un élément central de surveillance des risques principaux et émergents, et de l'évaluation de l'adéquation du capital *via* l'estimation des exigences en capital nécessaires pour absorber les chocs simulés. Ce programme annuel consiste en l'exécution d'exercices de test de résistance internes ainsi que réglementaires.

Le programme de tests de résistance *(stress tests)* comprend des tests de résistance macroéconomiques, dont l'objectif est de mesurer la résilience de HSBC France à des scénarios sévères, exceptionnels mais plausibles, ainsi que des tests de risque de concentration sur des portefeuilles spécifiques, des *stress tests* de marchés et des analyses de sensibilité du capital à certains facteurs de risque. Les résultats des *stress tests* sont soumis au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

En 2017, le programme de tests de résistance de HSBC France s'est concentré sur la réalisation du *stress test* macroéconomique de la Banque d'Angleterre ("PRA"). Des tests reposant sur des scénarios plus spécifiques à la France, simulant des chocs macroéconomiques, ou envisageant une forte détérioration de certains secteurs d'activité, ou encore destinés à évaluer le risque de concentration dans les portefeuilles de crédits de la banque, ont également été présentés à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la banque.

HSBC France a enfin contribué au programme de tests de résistance du Groupe HSBC, notamment le test de résistance inversé. Les tests de résistance inversés visent à définir les scénarios et circonstances qui auraient pour conséquence de rendre le modèle économique de la banque non viable, et ainsi d'identifier les vulnérabilités potentielles de l'activité.

Les scénarios relatifs aux exercices de tests de résistance reposent généralement sur un ensemble de variables macroéconomiques et financières (PIB, inflation, taux d'intérêt et de change, chômage, indice boursier) projetées sur un horizon de temps prédéterminé. Plusieurs scénarios sont habituellement définis :

- un scénario de référence, considéré comme le plus plausible sur la période projetée, et prenant en compte les environnements économique et financier et leur évolution prospective ;
- un ou des scénarios défavorables intégrant un ou plusieurs chocs affectant les environnements économique et financier, comme la concrétisation d'un ou plusieurs risques pesant sur le scénario de référence.

Pour les tests de résistance macroéconomiques, les scénarios de référence et défavorable sont généralement coordonnés centralement par les équipes Risques et Finance du Groupe HSBC, et déclinés en scénarios régionaux et nationaux afin d'assurer une cohérence globale.

Des scénarios spécifiques à la France peuvent également être développés par les équipes Risques et Finance de HSBC France, avec la contribution de groupes de spécialistes.

Tests de résistance réglementaires

Les tests de résistance sont pour les superviseurs réglementaires un outil important afin d'évaluer la résilience du secteur bancaire et des banques individuellement face à des évolutions économiques ou financières défavorables.

Les résultats renseignent le superviseur et les Directions sur l'adéquation du capital des établissements individuels. Ils pourraient avoir à l'avenir un effet significatif sur les exigences minimales en matière de capital, ainsi que sur les actions prévues liées au capital, comme la distribution de dividendes.

HSBC France, HSBC Bank plc et le Groupe HSBC ont pris part au programme de test de résistance de la PRA en 2017, impliquant les principales banques britanniques. Les scénarios des tests de résistance 2017 comprenaient d'une part une crise financière globale et synchrone, avec une chute substantielle du prix du pétrole, une augmentation significative du taux du chômage, une contraction de la consommation, une chute générale des prix de l'immobilier, et d'autre part un environnement persistant de taux bas, affectant le commerce global, notamment les pays émergents. Les résultats pour le Groupe des tests de résistance 2017 de la PRA ont été publiés par la Banque d'Angleterre, au quatrième trimestre 2017, et ont confirmé l'absence d'inadéquation en matière de capital.

Risques significatifs – bancaire et assurance

Les risques significatifs des activités de banque et d'assurance de HSBC France sont détaillés dans le tableau suivant.

Description des risques – activité bancaire

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
Risque de Crédit (voir pages 73-87)		
Il s'agit du risque de perte financière en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie dans le cadre d'un contrat.	Le risque de crédit découle principalement des activités de prêt, de financement du négoce, crédit-bail et location de longue durée, et d'autres activités comme les garanties et les produits dérivés.	Le risque de crédit est : • **mesuré** comme la perte enregistrée en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie incapable de procéder au remboursement des sommes dues ; • **contrôlé** à l'aide de limites détaillées *via* un cadre de délégation d'autorité ; et • **géré** à travers un processus de contrôle des risques robuste qui met en œuvre des politiques, des principes et des conseils pour les gestionnaires et propriétaires des risques.
Risques de liquidité et de financement (voir pages 88-91)		
Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'elle ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Le risque de financement est le risque que les ressources jugées durables et donc utilisées pour financer les actifs ne soient plus pérennes.	Le risque de liquidité résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou de ce que le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu au moment requis selon les conditions attendues.	Les risques de liquidité et de financement sont : • **mesurés** en utilisant une palette de ratios incluant le *Liquidity Coverage Ratio* et le *Net Stable Funding Ratio* ; • **supervisés** selon le cadre interne sur la gestion des risques de liquidité et de financement ; et • **géré** par entité opérationnelle de façon autonome, sans appui implicite sur une autre entité du Groupe (sauf accord confirmé) ou sur une banque centrale sauf à ce qu'il s'agisse d'une pratique usuelle de place.
Risques de marché (voir pages 91-99)		
Le risque que les mouvements de marchés impactent nos revenus et la valeur de nos positions.	Les expositions aux risques de marché sont séparées en deux parties : • les portefeuilles de trading ; et • les portefeuilles de banking.	Les risques de marché sont : • **quantifiés et surveillées** a l'aide de la VaR, les *stress tests* et les sensibilités des portefeuilles à la variation des données de marché ; et • **gérés** à l'aide de limites opérationnelles approuvées par le *Risk Management Meeting ("RMM")*.
Risque opérationnel (voir page 99-105)		
Le risque opérationnel représente le risque résultant de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains, des systèmes d'information ou liés à des évènements extérieurs.	Les risques opérationnels sont liés aux opérations effectuées au quotidien ou aux événements externes et ce, pour l'ensemble des composants de notre activité. Les risques liés à la conformité réglementaire et à la lutte contre la criminalité financière sont détaillés ci-dessous.	Le risque opérationnel est : • **mesuré** par l'utilisation de la matrice d'évaluation des risques et des contrôles, qui détermine le niveau du risque et l'efficacité des contrôles ; • **contrôlé** au travers de l'utilisation d'indicateurs clés et du dispositif de contrôle interne. • **géré** en premier lieu par les métiers et fonctions qui identifient et évaluent les risques, mettent en place les contrôles permettant de les réduire et suivent l'efficacité des contrôles au travers du dispositif de gestion des risques opérationnels.
Risque de non-conformité réglementaire (voir pages 105-109)		
Il s'agit du risque de violation de la lettre et/ou de l'esprit des textes applicables à HSBC France, qu'il s'agisse de lois, de codes, de normes, ou de standards internes et externes de bonne conduite. Une telle violation aurait pour conséquence une amende ou une sanction, et nuirait aux activités de la banque.	Le risqué de non-conformité réglementaire fait partie des risques opérationnels, et provient de la méconnaissance d'obligations vis-à-vis de clients ou d'autres partenaires, d'un comportement de marché inapproprié, mais également de la violation de normes ou standards de bonne conduite.	Le risque de non-conformité réglementaire est : • **évalué** grâce à des indicateurs dédiés, des analyses d'incidents, des retours des autorités de tutelle de HSBC France, et à l'appréciation des équipes de la fonction Conformité Réglementaire ; • **contrôlé** en vertu de notre évaluation des risques et des indicateurs y afférents, des résultats des contrôles menés par les équipes dédiées, les conclusions des inspections d'audits internes et externes, et les résultats des missions d'inspections réalisées par nos autorités de tutelle ; et • **encadré** par la rédaction et la diffusion de politiques et procédures dédiées, la formation adéquate des collaborateurs, et le suivi des éléments ci-dessus. HSBC France assure une gestion proactive des risques et/ou des efforts de remédiation en tant que de besoin.
Risques de criminalité financière (voir page 67)		
Le risque que les lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales et à la lutte contre la corruption ne soient pas suivies à la lettre ou dans l'esprit.	Les risques de criminalité financière surviennent lors de tentatives d'utiliser nos services pour : • transformer les profits d'activités criminelles / corruption en biens légitimes et légaux ; • réaliser des transactions vers des pays ou individus sanctionnés.	Les risques de criminalité financière font l'objet d'une surveillance renforcée, avec le déploiement d'un dispositif de contrôles adaptés et la production de mesures d'évaluation de ces risques. Ces risques sont présentés et gérés en comité *Financial Crime Risk Management Committee ("FCRMC")*, dirigé par le CEO et auquel tous les directeurs de lignes métiers, le COO et le Directeur FCC assistent. En outre, un programme dédié, appelé programme *Global Standards*, permet de définir le plan de renforcement continu du dispositif de lutte contre la criminalité financière et de s'assurer de son efficacité opérationnelle.

Autres risques significatifs

Risques	Résultant de	Mesure, suivi et gestion du risques
Risque Réputationnel (voir page 121)		
Le risque de ne pas répondre aux attentes des parties prenantes suite à un événement, un comportement, une action ou une inaction, que ce soit de la banque elle-même, de ses employés ou de ceux avec qui elle est associés, risque d'entraîner une vision négative de HSBC France.	Les risques de réputation primaires résultent directement d'une action ou d'une inaction de la part de HSBC France, de ses salariés ou des parties liées qui ne sont pas la conséquence d'un autre type de risque. Les risques de réputation secondaires sont ceux qui découlent indirectement d'un défaut de contrôle d'autres risques.	Le risque de réputation est : • **mesuré** en fonction de notre réputation, telle qu'indiquée par nos rapports avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les médias, les régulateurs, les clients et les employés ; • **contrôlé** *via* un dispositif de gestion des risques de réputation intégré dans le cadre plus large de la gestion des risques de la banque ; et • **géré** par chaque membre du personnel, et couvert par un certain nombre de politiques et de lignes directrices. Il existe une structure claire de comités et de personnes chargés d'atténuer le risque de réputation.

Nos filiales compagnies d'assurance sont réglementairement séparées des opérations de Banque.

Les risques dans les entités d'assurance sont gérés selon des méthodologies et processus sous la supervision du Groupe. Nos opérations d'assurance sont également soumises à des risques similaires à ceux des opérations bancaires, qui sont couverts par des processus de gestion du risque du Groupe.

Description des risques - assurantiel

Risques	Résultant de	Mesure, suivi et gestion du risques
Le risque financier		
Notre capacité à apparier les engagements résultant des contrats d'assurance avec les portefeuilles d'actifs détenus en représentation de ces engagements est subordonnée à la gestion des risques financiers et à la manière dont ces risques sont assumés par les assurés.	L'exposition aux risques financiers provient : • du risque de marché qui affecte la juste valeur des actifs financiers ou leur cash-flow futurs ; • du risque de crédit, et du risque de liquidité qui conduirait l'entreprise à ne pas être en mesure de régler les capitaux dus aux assurés.	Le risque financier est : • **mesuré** (i) pour le risque de crédit en termes de capital économique et en montant de perte en cas de défaillance d'une contrepartie (ii) pour le risque de marché en termes de capital économique, de métriques internes et de fluctuations de variables financières clés et (iii) pour le risque de liquidité en termes de métriques internes y compris des projections de *cash flow* stressées ; • **contrôlé** au travers d'un cadre d'approbation de limites et de délégation de pouvoir ; et • **géré** dans un cadre de contrôle des risques robuste qui expose des politiques, des principes et des orientations clairs et cohérents. Cela inclut la conception des produits, la gestion actif-passif et la détermination du taux servi aux assurés.
Risque assurantiel (voir pages 116-121)		
Le risque que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus puissent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement.	Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.	Le risque assurantiel est : • **mesuré** en termes d'engagements vis-à-vis des assurés des contrats d'assurance vie (passif) et de capital économique alloué au risque de souscription ; • **contrôlé** à l'aide d'un dispositif de limites et des délégations de pouvoir ; et • **géré** dans un cadre de contrôle des risques robuste qui met en avant des politiques, principes et directives clairs et pertinents. Ceci inclut des procédures de conception de produits, de souscription, de réassurance et de gestion des sinistres.

Le risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail.

Gestion du risque de crédit

Parmi tous les risques encourus par HSBC France, le risque de crédit est la source la plus importante en besoins de fonds propres.

La gestion du risque de crédit vise à :

- maintenir au sein du Groupe HSBC une culture forte de politique d'octroi de crédit qui s'appuie sur une politique stricte et un environnement de contrôle robuste ;
- à la fois être un partenaire des lignes de métier globales et les encadrer en définissant, mettant en œuvre et réévaluant régulièrement le *risk appetite* en fonction des conditions du moment et de scénarios ;
- assurer un suivi indépendant et critique du risque, de son coût et des moyens de le réduire efficacement.

Dans la banque, la fonction du Risque de Crédit est sous la responsabilité du Directeur des Risques de HSBC France, qui rapporte localement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des Risques Europe. Ses responsabilités incluent :

- la mise en place de la politique locale d'octroi de crédit, alignée autant que possible sur celle du Groupe HSBC ;
- la validation de l'appétence au risque de crédit sur certains secteurs, activités ou produits spécifiques ;
- la mise en œuvre d'une revue indépendante du risque de crédit ; la fonction Risque de Crédit valide chaque demande de crédit ou, pour les plus modestes d'entre elles (dans la banque de particuliers et la banque commerciale), a fixé au préalable les limites et conditions précises d'exercice des pouvoirs de crédit qu'elle a délégués aux équipes commerciales ;
- la supervision, le suivi de la performance et de la gestion des différents portefeuilles de HSBC France ;
- le contrôle des expositions aux Etats souverains, aux banques et institutions financières, qu'elles soient ou non logées dans des portefeuilles de négociation ;
- la définition et l'application de la politique de HSBC France en matière de grands risques, en s'assurant que les risques de concentration au regard du capital de HSBC France sont bien suivis ;
- le maintien et le développement des modèles internes de notation de crédit de HSBC France *via* le *Model Oversight Committee* qui assure le suivi des modèles appliqués aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers ;
- l'information de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC France en matière de

risque de concentration, de provisions et de tests de résistance ;

- la représentation de HSBC France en matière de risque de crédit face aux régulateurs et aux agences de notation.

Risque de concentration

La concentration du risque de crédit survient lorsque plusieurs contreparties (ou expositions) possèdent des caractéristiques économiques similaires, sont engagées dans des activités similaires ou travaillent dans les mêmes secteurs ou zones géographiques ou, d'une façon plus générale, lorsque la capacité collective des contreparties à respecter leurs engagements économiques est dépendante et peut être affectée par les changements économiques ou politiques.

Un certain nombre de mesures ont été mises en place par le Groupe afin de réduire la concentration des portefeuilles du Groupe, au niveau d'une industrie donnée, d'un pays, et groupes de clients. Ceci se traduit par la mise en place de limites de crédit spécifiques au niveau portefeuille ou client, de procédures d'accord spécifique et de procédures de contrôle ainsi que des *stress tests*.

Politique de Crédit relative aux Grands Risques

La *Large Credit Exposure Policy ("LCEP")* expose la politique relative au contrôle des grands risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR") et de la Banque centrale européenne ("BCE"). L'objet de la LCEP est de s'assurer que :

- HSBC France respecte les exigences réglementaires en ce qui concerne les grands engagements ;
- il existe un cadre de procédure approprié pour la surveillance et le contrôle des grands engagements et des concentrations de risques ;
- la somme des engagements de la banque sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs liés, ne devienne pas excessive par rapport à ses fonds propres ;
- la surconcentration et/ou le groupement des grandes expositions soient prohibés ;
- les engagements sur les zones géographiques ou des secteurs d'activité particuliers soient étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites de l'exposition au risque sont classifiées en trois catégories :

- catégorie A : tout financement enregistré au bilan, ainsi que les engagements donnés tels que les garanties émises, les crédits documentaires et les lettres de crédit standby ;
- catégorie B : les produits de marché hors-bilan tels que les swaps de devise et de taux d'intérêt, mesurés à leur valeur de risque maximale attendue sur leur durée de vie ;
- catégorie S (settlement risk): essentiellement le risque de livraison intra-journalier sur les engagements de paiement et de change avec les clients de la banque ou pour leur compte.

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des gouvernements centraux/banques centrales

Les autorisations en place pour une même contrepartie ou un même groupe de contreparties liées (total des limites de catégorie A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part), après prise en compte des éventuelles atténuations de risques permises par la réglementation, ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France.

Par ailleurs, toute exposition ainsi définie qui excéderait 10 % des fonds propres consolidés de HSBC France doit faire l'objet d'une validation par HSBC Bank plc, indépendamment des pouvoirs de crédit en vigueur.

En outre, s'agissant spécifiquement des institutions financières, les engagements de catégories A et B concernant :

- les expositions d'une durée supérieure à un an ;
- les expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières ; ne doivent pas dépasser 10 % des fonds propres de HSBC France.

Un rapport trimestriel de toutes les contreparties, ou groupes de contreparties liées, sur lesquels les engagements de HSBC France (somme des limites de catégories A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part) dépassent 10 % de ses fonds propres, est présenté au RMM, au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC France, de même qu'à différentes instances de contrôle des risques de HSBC Bank plc.

Pour HSBC France au 31 décembre 2017, 12 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (15 groupes au 31 décembre 2016).

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre les mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises *(Wholesale Credit Risk)* est chargée de surveiller l'application de ce principe. Pour cela, le portefeuille de prêts aux entreprises alloué par secteur d'activité est analysé trimestriellement lors du Comité des Risques, l'appétit au risque par secteur étant limité à 10 % de l'exposition totale (EAD) de HSBC France.

De plus, certains secteurs d'activité tels que l'Immobilier Commercial *(Commercial Real Estate)* et les opérations à effet de levier *(Leveraged Buy Outs)* sont régis par des limites maximales (*Caps*) et des directives sectorielles définies par HSBC France et/ou le Groupe HSBC. Les limites (*caps*) sont suivies de façon trimestrielle.

Enfin, en fonction de l'environnement macroéconomique, des analyses sectorielles spécifiques sont menées pour déterminer si des mesures correctives sont requises. Par exemple, l'exposition de HSBC France au secteur "Pétrole & Gaz", qui était de 1,3 milliard EUR d'encours à fin 2017, principalement sur des compagnies de production et de distribution, fait l'objet d'un suivi spécifique.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché.

Sur ce type de contreparties, les engagements (groupement des catégories de types A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France à l'exception des cas suivants :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situées dans un pays bénéficiant d'une pondération à 0 % selon l'approche prudentielle Standard ;
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme mentionné dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme indiqué dans les articles 117 et 118 de la CRR) qui bénéficient d'une pondération en risque de 0 % ;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale et bénéficiant aussi d'une pondération nulle (CRR Art. 114 (4)).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les demandes d'exposition sont soumises à un accord préalable sur le risque et les autorisations correspondantes sont enregistrées de la façon habituelle.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales, sur la

base des recommandations du Directeur du Crédit aux Entreprises et du Risque de Marché ainsi que des chargés de relation avec les gouvernements centraux et les établissements de crédit. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou plus fréquemment selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque par pays (somme des limites de catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

Concernant l'exercice 2017, conformément à sa politique de crédit, les expositions de HSBC France sur d'autres pays que la France sont limitées. Seuls trois pays représentent un montant d'engagement (de catégorie de types A et B) supérieur à 2 milliards EUR : l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Luxembourg.

Les expositions sur l'Allemagne et le Luxembourg sont principalement constituées de contreparties pondérées à 0 % (articles 115 à 118 de la CRR).

Concernant le Royaume-Uni, l'essentiel de l'exposition s'explique pour moitié par l'exposition sur des chambres de compensation, HSBC France étant la plateforme européenne du Groupe HSBC pour les activités de produits dérivés ; l'autre moitié étant composée de créances vis-à-vis d'autres entités du Groupe HSBC.

Risque lié au Brexit – Procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (voir page 64). Etant donné la courte période disponible et la complexité des négociations, HSBC a mis en place un plan de contingence solide. Ce dernier est basé sur un scénario suivant lequel le Royaume-Uni sort définitivement de l'Union européenne en mars 2019, et ce sans conserver l'accès au marché unique, ni bénéficier d'une union douanière ou d'un arrangement transitoire. Lorsque le calendrier et la future relation entre les deux parties seront éclaircis, HSBC adaptera ce plan en conséquence. Les risques sont suivis continuellement, avec une attention particulière portée aux secteurs les plus vulnérables afin d'évaluer la nécessité d'ajuster la politique de risque de HSBC.

Les expositions sur les autres pays, notamment la Chine ou la Turquie, ne sont pas significatives pour HSBC France.

Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation découlant des accords dits "de Bâle".

Elles sont distinguées en deux grandes catégories :

- les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;
- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier (garanties). Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Pour le périmètre traité en approche *Internal Ratings Based ("IRB")*, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD – correspondant à un rehaussement du Taux de recouvrement) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte d'une décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et de la dégradation anticipée de la valeur de l'actif nanti.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe HSBC pour chaque activité.

Sûretés réelles

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

- les sûretés de nature financière correspondent aux espèces, aux comptes titres et aux contrats d'assurance-vie ; aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte dans l'analyse de crédit, les sûretés réelles doivent remplir les conditions suivantes :

- le nantissement doit être documenté ;
- l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- la banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- la banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Sûretés personnelles

Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit font partie de cette catégorie. L'établissement Crédit Logement couvre le risque de défaillance de l'emprunteur pour les crédits immobiliers.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie et de la force exécutoire de la garantie.

Optimisation de la gestion du risque de crédit par le biais de CDS

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit de Banque de financement, d'investissement et de marchés, *Portfolio Management ("PM")* réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de *Credit Default Swaps ("CDS")*. Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Banking*).

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS s'élèvent à 85 millions EUR au 31 décembre 2017 et entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquent une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que ces facteurs d'amélioration ne

remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et méthodes comptables. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution. Pour les engagements de financement irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant total maximal des prêts ainsi engagés.

Exposition maximale au risque de crédit

	31 décembre 2017		
	Plafond d'exposition [2]	Montants pouvant être juridiquement compensés [1]	Risque de crédit net total
	€m	€m	€m
Caisse, banques centrales et CCP	**14 630**	**–**	**14 630**
Comptes d'encaissement	**435**	**–**	**435**
Actifs de transaction	**22 401**	**–**	**22 401**
– bons du Trésor et assimilés	**641**	**–**	**641**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**15 784**	**–**	**15 784**
– prêts et créances	**5 976**	**–**	**5 976**
– aux établissements de crédit	**3 948**	**–**	**3 948**
– à la clientèle	**2 028**	**–**	**2 028**
Actifs sous option juste valeur	**1 084**	**–**	**1 084**
– bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**1 081**	**–**	**1 081**
– prêts et créances aux établissements de crédit	**3**	**–**	**3**
Produits dérivés	**34 407**	**(33 094)**	**1 313**
Prêts et créances au coût amorti	**49 699**	**–**	**49 699**
– prêts et créances sur les établissements de crédit	**4 843**	**–**	**4 843**
– prêts et créances sur la clientèle	**44 856**	**–**	**44 856**
– particuliers	**16 234**	**–**	**16 234**
– sociétés non financières	**26 914**	**–**	**26 914**
– financier	**1 708**	**–**	**1 708**
Pensions hors *trading*	**13 781**	**(3 030)**	**10 751**
Investissements financiers [3]	**20 331**	**–**	**20 331**
– bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**20 331**	**–**	**20 331**
Autres actifs	**1 004**	**–**	**1 004**
– endossements et effets acceptés	**–**	**–**	**–**
– créances rattachées et autres	**1 004**	**–**	**1 004**
Hors-bilan	**30 025**	**–**	**30 025**
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	**3 702**	**–**	**3 702**
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	**26 323**	**–**	**26 323**
Total	**187 797**	**(36 124)**	**151 673**

1 Les montants pouvant être juridiquement compensés portent principalement sur les encours de prêts et créances à la clientèle et les encours de prise en pension ; lorsque les conventions cadres ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 ; présentant ainsi une exposition nette dans le cadre de la gestion du risque de crédit.

2 Les encours sont présentés après compensation comptable ; lorsque les contrats cadres en vigueur ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 (cf. : note 26 des annexes aux comptes consolidés).

3 Les montants présentés excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit (suite)

	31 décembre 2016		
	Plafond d'exposition [2]	Montants pouvant être juridiquement compensés [1]	Risque de crédit net total
	€m	€m	€m
Caisse, banques centrales et CCP	4 714	—	4 714
Comptes d'encaissement	437	—	437
Actifs de transaction	23 589	—	23 589
– bons du Trésor et assimilés	393	—	393
– obligations et autres titres à revenu fixe	15 610	—	15 610
– prêts et créances	7 586	—	7 586
– aux établissements de crédit	4 658	—	4 658
– à la clientèle	2 928	—	2 928
Actifs sous option juste valeur	1 033	—	1 033
– bons du Trésor et assimilés	—	—	—
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 028	—	1 028
– prêts et créances aux établissements de crédit	5	—	5
Produits dérivés	47 367	(44 014)	3 353
Prêts et créances au coût amorti	44 706	—	44 706
– prêts et créances sur les établissements de crédit	3 379	—	3 379
– prêts et créances sur la clientèle	41 327	—	41 327
– particuliers	15 536	—	15 536
– sociétés non financières	24 247	—	24 247
– financier	1 544	—	1 544
Pensions hors trading	11 862	(2 341)	9 521
Investissements financiers [3]	26185	—	26185
– bons du Trésor et assimilés	—	—	—
– obligations et autres titres à revenu fixe	26185	—	26185
Autres actifs	985	—	985
– endossements et effets acceptés	—	—	—
– créances rattachées et autres	985	—	985
Hors-bilan	28459	—	28459
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	3040	—	3040
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	25419	—	25419
Total	189 337	(46 355)	142 982

1 Les montants pouvant être juridiquement compensés portent principalement sur les encours de prêts et créances à la clientèle et les encours de prise en pension ; lorsque les conventions cadres ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 ; présentant ainsi une exposition nette dans le cadre de la gestion du risque de crédit.
2 Les encours sont présentés après compensation comptable ; lorsque les contrats cadres en vigueur ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 (cf. : note 26 des annexes aux comptes consolidés).
3 Les montants présentés excluent les titres de participation.

Prêts et créances

Le tableau suivant donne la répartition des prêts et créances par secteur d'activité :

Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Prêts et créances sur la clientèle montant brut	**Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales**	Prêts et créances sur la clientèle montant brut	Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales
	€m	**%**	€m	%
Particuliers	**16 316**	**35,95**	15 621	37,23
– prêts hypothécaires à l'habitat	**2 427**	**5,35**	2 539	6,05
– prêts garantis par Crédit Logement	**11 022**	**24,28**	10 108	24,10
– autres prêts	**2 867**	**6,32**	2 974	7,08
Sociétés non financières	**27 366**	**60,29**	24 767	59,04
– commerce, industrie et commerce international	**14 263**	**31,42**	13 334	31,78
– immobilier commercial	**4 762**	**10,49**	4 384	10,45
– autre immobilier	**456**	**1,00**	570	1,36
– gouvernement	**1 642**	**3,62**	1 598	3,81
– autres	**6 243**	**13,75**	4 881	11,62
Financier	**1 708**	**3,76**	1 565	3,73
– institutions financières hors banques	**1 708**	**3,76**	1 565	3,73
– comptes de règlement	**—**	**—**	—	—
Total prêts et créances à la clientèle	**45 390**	**100,00**	41 953	100,00
Créances dépréciées en % des créances totales	**970**	**2,14**	1 200	2,86

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques de crédit du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elles-mêmes en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au *rating* de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Classement par qualité du crédit

	Obligations/autres	Prêts à la grande clientèle et dérivés		Prêts aux particuliers	
	Note de crédit externe	Note de crédit interne	Probabilité de défaut %	Note de crédit interne	Pertes attendues %
Strong	A- et supérieur	CRR 1 à CRR 2	0 – 0,169	EL 1 à EL 2	0 – 0,999
Good	BBB+ à BBB-	CRR 3	0,170 – 0,740	EL 3	1,000 – 4,999
Satisfactory	BB+ à B et non noté	CRR 4 à CRR 5	0,741 – 4,914	EL 4 à EL 5	5,000 – 19,999
Sub-standard	B- et inférieur	CRR 6 à CRR 8	4,915 – 99,999	EL 6 à EL 8	20,000 – 99,999
Créances douteuses et contentieuses	Douteux	CRR 9 à CRR 10	100	EL 9 à EL 10	100+ ou défaut [1]

1 Le pourcentage de pertes attendues Expected Losses ("EL") est obtenu par une combinaison de probabilités de défaut ("PD") et de Probabilités de pertes données ("PPD") et peut excéder 100 % dans les circonstances où le PPD est au-dessus de 100 % en reflétant le coût de recouvrement.

Définitions des catégories de notation

- "*Strong*" : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n'étant qu'exceptionnelles.
- "*Good*" : expositions impliquant un suivi plus impor- tant, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement, les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.
- "*Satisfactory*" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.
- "*Sub-standard*" : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d'impayés pouvant aller jusqu'à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d'une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.
- "Créances douteuses et contentieuses" : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses.

Echelles fines de notation du risque

Tous les clients distincts de HSBC sont notés au moyen de l'échelle de probabilité de défaut ("PD"), à l'exception de ceux pour lesquels s'applique la méthode standard Bâle II.

Chaque bande *Customer Risk Rating ("CRR")* ou Note de Risque client) correspond à une catégorie de notation externe attribuée par rapport aux taux de défaut à long terme pour cette catégorie, c'est-à-dire à la moyenne des taux de défaut historiques pondérés par émetteur. Les correspondances avec les agences de notations externes sont uniquement indicatives et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Pour les titres de dette et certains autres instruments financiers, les notations externes ont été alignées sur les cinq catégories de qualité de crédit.

Pour les besoins du classement, les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus ne figurent pas dans la catégorie "EL" à laquelle elles correspondent, mais sont classées séparément comme impayées mais non dépréciées. Les tableaux ci-après présentent la répartition des instruments financiers du groupe selon le classement par qualité du crédit.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

	Au 31 décembre 2017							
	Créances saines							
	Strong	Good	Satis-factory	Sub-standard	Créances saines en impayées	Créances douteuses et conten-tieuses	Dépré-ciations	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Caisse, banques centrales et CCP	**14 630**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**14 630**
Comptes d'encaissement	**435**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**435**
Portefeuille de transaction actif	**18 267**	**1 200**	**2 934**	**–**	**–**	**–**	**–**	**22 401**
– Bons du Trésor et assimilés	**356**	**284**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**641**
– Obligations et autres titres à revenu fixe	**14 388**	**209**	**1 187**	**–**	**–**	**–**	**–**	**15 784**
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	**1 522**	**696**	**1 730**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 948**
– Prêts et créances sur la clientèle	**2 001**	**11**	**16**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 028**
Actifs financiers sous option juste valeur	**996**	**81**	**7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 084**
– Bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– Obligations et autres titres à revenu fixe	**996**	**81**	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 081**
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	**–**	**–**	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**
Instruments dérivés	**32 202**	**2 022**	**166**	**17**	**–**	**–**	**–**	**34 407**
Prêts et créances au coût amorti	**31 427**	**9 862**	**7 316**	**507**	**151**	**971**	**(535)**	**49 699**
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	**4 047**	**240**	**555**	**1**	**–**	**1**	**(1)**	**4 843**
– Prêts et créances sur la clientèle	**27 380**	**9 622**	**6 761**	**506**	**151**	**970**	**(534)**	**44 856**
– Particuliers	**15 519**	**343**	**54**	**1**	**97**	**302**	**(82)**	**16 234**
– Sociétés non financières	**11 357**	**8 487**	**6 301**	**499**	**54**	**668**	**(452)**	**26 914**
– Financier	**504**	**792**	**406**	**6**	**–**	**–**	**–**	**1 708**
Pensions hors trading	**10 332**	**1 858**	**1 591**	**–**	**–**	**–**	**–**	**13 781**
Investissements financiers	**17 775**	**1 712**	**844**	**–**	**–**	**–**	**–**	**20 331**
– Bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– Obligations et autres titres à revenu fixe	**17 775**	**1 712**	**844**	**–**	**–**	**–**	**–**	**20 331**
Autres actifs	**–**	**–**	**1 003**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1 004**
– Avals et endos	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– Autres actifs	**–**	**–**	**1 003**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1 004**
Total	**126 064**	**16 735**	**13 861**	**524**	**151**	**972**	**(535)**	**157 772**
Hors bilan	**14 197**	**9 956**	**5 324**	**439**	**–**	**113**	**(4)**	**30 025**
– Garanties financières et autres contrats similaires	**1 594**	**1 277**	**558**	**250**	**–**	**23**	**–**	**3 702**
– Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals	**12 603**	**8 679**	**4 766**	**189**	**–**	**90**	**(4)**	**26 323**
Total	**140 261**	**26 691**	**19 185**	**963**	**151**	**1 085**	**(539)**	**187 797**

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit (suite)

	Au 31 décembre 2016							
	Créances saines							
	Strong	Good	Satis-factory	Sub-standard	Créances saines en impayées	Créances douteuses et contentieuses	Dépréciations	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Caisse, banques centrales et CCP	4 714	—	—	—	—	—	—	4 714
Comptes d'encaissement	437	—	—	—	—	—	—	437
Portefeuille de transaction actif	17 232	4 084	2 256	17	—	—	—	23 589
– Bons du Trésor et assimilés	62	328	3	—	—	—	—	393
– Obligations et autres titres à revenu fixe	12 923	2 343	344	—	—	—	—	15 610
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 669	1 359	1 613	17	—	—	—	4 658
– Prêts et créances sur la clientèle	2 578	54	296	—	—	—	—	2 928
Actifs financiers sous option juste valeur	930	84	19	—	—	—	—	1 033
– Bons du Trésor et assimilés	—	—	—	—	—	—	—	—
– Obligations et autres titres à revenu fixe	930	84	14	—	—	—	—	1 028
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	—	—	5	—	—	—	—	5
Instruments dérivés	43 163	3 684	499	21	—	—	—	47 367
Prêts et créances au coût amorti	27 704	9 298	6 205	700	223	1 200	(624)	44 706
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 470	478	429	2	—	—	—	3 379
– Prêts et créances sur la clientèle	25 234	8 820	5 776	698	223	1 200	(624)	41 327
– Particuliers	14 501	534	122	—	156	308	(85)	15 536
– Sociétés non financières	10 151	7 512	5 475	690	67	872	(520)	24 247
– Financier	582	774	179	8	—	20	(19)	1 544
Pensions hors trading	7 779	1 922	2 161	—	—	—	—	11 862
Investissements financiers	23 258	2 209	1 037	—	—	1	(1)	26 504
– Bons du Trésor et assimilés	—	—	—	—	—	—	—	—
– Obligations et autres titres à revenu fixe	23 258	2 209	1 037	—	—	1	(1)	26 504
Autres actifs	—	—	985	—	—	—	—	985
– Avals et endos	—	—	—	—	—	—	—	—
– Autres actifs	—	—	985	—	—	—	—	985
Total	125 217	21 281	13 162	738	223	1 201	(625)	161 197
Hors bilan	15 324	7 929	4 573	582	—	45	6	28 459
– Garanties financières et autres contrats similaires	1 091	1 155	477	286	—	30	1	3 040
– Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals	14 233	6 774	4 096	296	—	15	5	25 419
Total	140 541	29 210	17 735	1 320	223	1 246	(619)	189 656

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les montants des impayés sur les prêts et créances saines.

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

	Inférieur à 29 jours	**De 30 à 59 jours**	**De 60 à 89 jours**	**De 90 à 179 jours**	**Supérieur à 180 jours**	**Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Au 31 décembre 2017						
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	**111**	**28**	**12**	**—**	**—**	**151**
– particuliers	**69**	**20**	**8**	**—**	**—**	**97**
– sociétés non financières	**42**	**8**	**4**	**—**	**—**	**54**
– financier	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Autres actifs	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Au 31 décembre 2016						
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	146	56	21	—	—	223
– particuliers	99	39	18	—	—	156
– sociétés non financières	47	17	3	—	—	67
– financier	—	—	—	—	—	—
Autres actifs	—	—	—	—	—	—

Evaluation des provisions

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des provisions sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de créances, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, ou de défaut de paiement, et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique du moment.

Il existe deux types de provisions sur créances : celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement.

Créances dépréciées – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC France pour déterminer qu'une créance est dépréciée incluent :

- les difficultés de trésorerie éprouvées par l'emprunteur et dont elle aurait connaissance ;
- des impayés en capital ou en intérêts de plus de 90 jours (plus de 180 jours pour les créances sur les acquéreurs de logement et pour les créances sur les collectivités) ;
- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier significatif ;
- une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières, consistant en l'abandon ou en le rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais ; ou encore ;
- une détérioration de la situation ou des perspectives financières de l'emprunteur telles que sa capacité à rembourser soit considérée comme douteuse.

Dépréciations des prêts et créances

Pour les détails sur la politique de HSBC France en matière de dépréciations de prêts et créances, veuillez vous reporter à la Note 1.2 des annexe aux états financiers consolidés.

Prêts et créances douteux sur la clientèle et les établissements de crédit par segment de clientèle

	31 décembre 2017		
	Evalués individuel-lement	Evalués collectivement	Total
	€m	€m	€m
Etablissements de crédit	**1**	**–**	**1**
Clientèle	**970**	**–**	**970**
– particuliers	**302**	**–**	**302**
– sociétés non financières	**668**	**–**	**668**
– financier	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre	**971**	**–**	**971**

	31 décembre 2016		
Etablissements de crédit	–	–	–
Clientèle	1 200	–	1 200
– particuliers	308	–	308
– sociétés non financières	872	–	872
– financier	20	–	20
Au 31 décembre	1 200	–	1 200

Renégociation de prêts et *"forbearance"*

Diverses stratégies de négociation et de restructuration sont utilisées pour améliorer la gestion des relations avec les clients en difficulté, en évitant autant que possible le défaut du débiteur et la mise en jeu des garanties éventuellement obtenues, tout en maximisant les chances de recouvrement des sommes dues. Cela inclut notamment des reports d'échéances, une réduction des intérêts ou du capital, des consolidations de dettes ou toute autre forme de modification des conditions et de réaménagement de prêt.

Les politiques et pratiques de HSBC France sont fondées sur des critères destinés à s'assurer autant que possible que le paiement des échéances est susceptible de continuer. Cela induit souvent des modifications dans les conditions de prêt au bénéfice du client. Ces situations de restructuration ne sont appliquées que dans les cas où le client a démontré sa volonté d'honorer ses engagements et qu'il sera en mesure d'y faire face une fois les nouvelles conditions mises en place.

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Il peut arriver que les conditions contractuelles d'un prêt soient modifiées en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels de telles concessions ont été accordées sont classés en 'prêts renégociés' lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles.

Identification des créances renégociés

Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation par la banque à se prévaloir du non-respect par l'emprunteur de ratios financiers contractuels *(financial covenants)*, ou leur modification temporaire ou définitive, ne figurent pas dans cette classification, car elles n'atténuent pas à proprement parler les difficultés financières de l'emprunteur en améliorant sa capacité à honorer ses échéances.

Pour les prêts des clients particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Classification des prêts renégociés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

- une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
- sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation.

Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié pendant au moins un an et jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts des clients particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins douze mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession, tels que ceux qui sont souscrits par HSBC Finance, la période minimale de respect des échéances requises peut être sensiblement plus longue.

La vérification des périodes de respect des échéances permet de s'assurer que les échéances restent appropriées compte tenu du niveau de récidive observé au sein du portefeuille. En plus de ces périodes de respect des échéances, deux paiements doivent avoir été reçus au minimum dans un délai de 60 jours pour que l'emprunteur soit initialement admissible à la renégociation. Un nombre minimal de paiements est requis pour démontrer que les conditions renégociées sont gérables pour l'emprunteur. Pour les prêts de la Banque d'entreprises, qui sont évalués individuellement en vue de leur dépréciation et dont le rythme des échéances est fréquemment trimestriel, voire plus long, la durée d'observation du respect des échéances prévues dépendra de la structure des paiements convenue dans le cadre de la restructuration.

Les prêts renégociés sont classés comme non dépréciés lorsque la renégociation résulte de doutes sérieux sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses échéances contractuelles mais que les conditions renégociées correspondent à des conditions de marché normales et qu'il est prévu que les flux de trésorerie contractuels seront collectés en totalité à l'issue de la renégociation.

Décomptabilisation des prêts renégociés

Les prêts identifiés comme renégociés conservent cette désignation pendant au moins deux années à compter du moment où ils n'ont plus été dépréciés, ou jusqu'à leur décomptabilisation. Lorsqu'un prêt est restructuré dans le cadre d'une stratégie de concession et que la restructuration aboutit à la décomptabilisation du prêt existant, comme cela se produit dans certains cas de consolidation de dette, le nouveau prêt est comptabilisé comme renégocié. Pour déterminer s'il est nécessaire de décomptabiliser un prêt restructuré pour en comptabiliser un nouveau, HSBC France vérifie si les changements apportés aux conditions contractuelles initiales transforment le prêt renégocié, considéré dans sa globalité, en un instrument financier complètement différent. La liste ci-après présente quelques exemples de situations susceptibles de conduire à la satisfaction de ce critère et à la décomptabilisation du prêt :

- un prêt non garanti devient pleinement garanti, ou inversement ;
- l'ajout ou la suppression de clauses de conversion de la dette en capital ou quasi-capital ;
- la consolidation de plusieurs lignes de crédit en une seule ligne nouvelle ;
- un changement d'emprunteur ;
- un changement de la devise dans laquelle le principal ou les intérêts sont libellés réalisé à un taux différent du taux de marché ; ou
- le contrat est modifié de toute autre façon de sorte que les conditions prévues par le contrat nouveau ou modifié sont très différentes de celles du contrat initial.

Prêts renégociés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts aux clients particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments.

Dans la Banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières *("Distressed restructuring")* est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérent aux prêts renégociés.

Prêts et créances renégociées à la clientèle

	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Créances saines	**Echéances passées mais non dépréciées**	**Créances dépréciées**	**Total**	Créances saines	Echéances passées mais non dépréciées	Créances dépréciées	Total
	€m		**€m**	**€m**	€m		€m	€m
Prêts hypothécaires	**1**	**—**	**2**	**3**	1	—	1	2
Crédit Logement	**—**	**—**	**8**	**8**	—	—	4	4
Autres prêts personnels	**2**	**—**	**9**	**11**	3	—	1	4
Immobilier commercial	**2**	**—**	**3**	**5**	1	—	3	4
Sociétés non financières	**77**	**—**	**21**	**98**	6	2	135	143
Financier	**—**	**—**	**—**	**—**	—	—	5	5
Total des prêts et créances renégociées	**82**	**—**	**43**	**125**	11	2	149	162
Dépréciations pour créances douteuses sur prêts et créances renégociées en % du total des créances brutes	**—**	**—**	**—**	**0,28%**	—	—	—	0,39%

Ventilation des provisions pour risque de crédit par segment de clientèle

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Prêts personnels	**9**	15
– prêts hypothécaires	**3**	4
– crédit Logement	**–**	–
– autres prêts personnels	**6**	11
Sociétés non financières	**75**	47
– commerce, industrie et commerce international	**(4)**	38
– immobilier commercial (y compris SCI familiales)	**2**	4
– autres	**77**	5
Financier	**(3)**	11
Total des pertes/(reprises) pour dépréciation au 31 décembre	**81**	73
Dépréciations évaluées individuellement	**93**	85
– dotations de l'exercice	**164**	222
– (reprises) de dépréciations disponibles	**(68)**	(134)
– récupération sur créances amorties	**(3)**	(3)
Dépréciations évaluées collectivement	**(12)**	(12)
– dotations de l'exercice nettes de reprise	**2**	–
– récupération sur créances amorties	**(14)**	(12)
Total des dépréciations	**81**	73
Provision pour risque de crédit - Banques	**1**	–
Autres provisions pour risque de crédit	**(1)**	–
Dépréciation sur les titres à revenus fixes disponibles à la vente	**–**	–
Total coût du risque au 31 décembre	**81**	73

Dépréciations pour risques de crédit

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Dépréciations évaluées individuellement	**91**	85
Dotations de l'exercice et pertes non couvertes	**162**	222
(Reprises) de dépréciations disponibles	**(68)**	(134)
Récupérations sur créances amorties	**(3)**	(3)
Reprises de dépréciations utilisées	**(78)**	(116)
Pertes couvertes	**78**	116
Dépréciations évaluées collectivement	**(11)**	(12)
Dépréciations évaluées collectivement	**3**	–
(Reprises) de dépréciations	**(14)**	(12)
Récupérations sur créances amorties	**–**	–
Total des pertes/(reprises) pour dépréciation	**80**	73
– banques	**1**	–
– clientèle	**81**	73
Autres provisions pour risque de credit	**(1)**	–
Dépréciations sur titres disponibles à la vente	**–**	–
Coût du risque	**81**	73
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes	**0,18%**	0,18%
Encours de la clientèle et établissements de crédit		
Créances douteuses	**971**	1 200
Dépréciations individuelles	**482**	560
Créances brutes	**50 234**	45 330
– banques	**4 844**	3 379
– clientèle	**45 390**	41 951
Taux de couverture des créances douteuses	**50%**	47%

Evolution des provisions pour dépréciation sur les prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

	2017				2016			
	Etablissements de crédit	**Clientèle**			Etablissements de crédit	Clientèle		
	Evalués individuellement	**Evalués individuellement**	**Evalués collectivement**	**Total**	Evalués individuellement	Evalués individuellement	Evalués collectivement	Total
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	€m	€m	€m	€m
Provisions pour dépréciation	**–**	**(560)**	**(64)**	**(624)**	–	(609)	(77)	(686)
Pertes constatées	**–**	**170**	**–**	**170**	–	131	–	131
Reprises de dépréciation disponibles	**–**	**3**	**–**	**3**	–	(3)	–	(3)
(Dotations) de l'exercice	**(1)**	**(94)**	**11**	**(84)**	–	(85)	12	(73)
Variations de change et autres mouvements	**–**	**–**	**–**	**–**	–	6	1	7
Au 31 décembre	**(1)**	**(481)**	**(53)**	**(535)**	–	(560)	(64)	(624)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances	**(1)**	**(481)**	**(53)**	**(535)**	–	(560)	(64)	(624)
– particuliers	**–**	**(76)**	**(6)**	**(82)**	–	(78)	(7)	(85)
– sociétés non financières	**–**	**(405)**	**(47)**	**(452)**	–	(467)	(53)	(520)
– financiers	**–**	**–**	**–**	**–**	–	(15)	(4)	(19)
– banques	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	–	–	–	–
En % des prêts et créances	**0,02%**	**1,06%**	**0,12%**	**1,06%**	0,00%	1,33%	0,15%	1,38%

Prêts à la grande clientèle

	Encours brut des prêts	**Prêts douteux**	**Prêts douteux/ encours des prêts**	**Provisions**	**Provisions/ prêts douteux**	**Dépréciations**	**Taux de perte sur crédit**
	€m	**€m**	**%**	**€m**	**%**	**€m**	**%**
Au 31 décembre 2017							
Secteur non financier	**27 366**	**668**	**2,44**	**452**	**67,66**	**80**	**0,29**
– Industrie	**2 159**	**107**	**4,96**	**70**	**65,42**	**9**	**0,42**
– Services et commerce international	**12 104**	**410**	**3,39**	**270**	**65,85**	**25**	**0,21**
– Immobilier commercial	**4 762**	**72**	**1,51**	**27**	**37,00**	**4**	**0,09**
– Immobilier non commercial	**456**	**27**	**5,92**	**26**	**97,00**	**2**	**0,40**
– Gouvernements	**1 642**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– Autres	**6 243**	**52**	**0,83**	**59**	**114,00**	**40**	**0,63**
Secteur financier (hors établissements de crédit)	**1 708**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**0,01**
Etablissements de crédit	**4 844**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**0,02**
Total des prêts à la grande clientèle	**33 918**	**668**	**1,97**	**453**	**67,81**	**81**	**0,24**
Au 31 décembre 2016							
Secteur non financier	24 767	872	3,52	521	59,75	47	0,19
– Industrie	2 266	201	8,87	106	52,74	6	0,27
– Services et commerce international	11 067	499	4,51	290	58,12	20	0,18
– Immobilier commercial	4 384	79	1,80	31	39,24	4	0,09
– Immobilier non commercial	570	33	5,79	29	87,88	4	0,66
– Gouvernements	1 598	–	–	–	–	–	–
– Autres	4 882	60	1,23	65	108,33	13	0,27
Secteur financier (hors établissements de crédit)	1 563	20	1,28	19	96,00	11	0,73
Etablissements de crédit	3 379	–	–	–	–	–	–
Total des prêts à la grande clientèle	29 708	891	3,00	540	60,61	58	0,20

Prêts aux établissements de crédit

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Non garantis	**4 683**	3 128
Totalement garantis	**136**	224
Partiellement garantis	**–**	–
– Valeur de la garantie	**–**	–
Au 31 décembre	**4 819**	3 352

Crédit aux particuliers

Vue d'ensemble

HSBC France offre un large éventail de prêts aux particuliers, garantis et non garantis, pour répondre aux besoins des clients. Les crédits permettent aux clients de financer les achats d'actifs, par exemple : un bien immobilier résidentiel, garanti par Crédit Logement ou une hypothèque sur le bien acquis. Des crédits non garantis peuvent être proposés également, tels que découverts et prêts personnels. Le tableau ci-après présente les encours de nos prêts aux particuliers chez HSBC France.

Les prêts immobiliers garantis

HSBC France propose plusieurs types de prêts immobiliers garantis pour faire face aux besoins de la clientèle, tels que, amortissables, in fine et réglementés. Pour ce type de prêts, HSBC France applique des conditions d'endettement et de LTV maximum qui respectent la politique de crédit, la stratégie et l'appétit au risque du Groupe HSBC.

Sûretés réelles et autres techniques d'atténuation du risque de crédit

Le principe technique d'atténuation de risque de crédit pour les prêts immobiliers est de prendre des sûretés réelles. Chez HSBC France Retail, une hypothèque sur le bien est souvent prise pour garantir les prêts immobiliers. Un autre type de sûreté réelle est la garantie de Crédit Logement (Société de Financement validée par l'ACPR). Crédit Logement garantit 100 % du prêt immobilier en cas de défaut. Les prêts peuvent être garantis par un nantissement de titres financiers négociables, nantissement contrat d'assurance en fonds euros.

Le tableau ci-après présente les encours de nos prêts par garantie, y compris les engagements hors-bilan. Dans ce tableau, nous indiquons la valeur de nos garanties qui peuvent être réalisées en cas de défaut de paiement avéré de l'emprunteur.

Le calcul de la LTV représente le pourcentage financé par la banque par rapport à la valeur du bien donné en garantie.

La valorisation des sûretés réelles peuvent être obtenues par un expert indépendant ou une estimation en ligne ou des indices notariés des prix du marché immobilier ("INSEE"). Les biens immobiliers hypothéqués sont revalorisés en automatique sur la base INSEE chaque mois. Chaque année les biens hypothéqués liés à des encours >3 mios sont revalorisés par un expert indépendant. La valorisation des sûretés réelles ne tient pas compte des frais de la mise en place ou la vente du bien grevé. Les prêts sans garantie ou partiellement garantis peuvent bénéficier d'autres formes de d'atténuation.

Prêts hypothécaires à l'habitat incluant les engagements de financement par niveau de garanties

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Prêts et créances saines		
Totalement garantis	**2 198**	2 310
– Inférieur à 50 %	**759**	812
– 51 % à 60 % LTV	**449**	413
– 61 % à 70 % LTV	**419**	411
– 71 % à 80 % LTV	**339**	356
– 81 % à 90 % LTV	**156**	188
– 91 % à 100 % LTV	**76**	130
Partiellement garantis		
Supérieur à 100 % LTV (A)	**96**	123
– 101 % à 110 % LTV	**22**	33
– 111 % à 120 % LTV	**21**	26
– Supérieur à 120 % LTV	**53**	64
– Valeur de la garantie	**96**	122
Non garantis	**–**	–
Total Prêts et créances saines	**2 294**	2 433
Prêts et créances dépréciés		
Totalement garantis	**92**	44
– Inférieur à 50 %	**42**	14
– 51 % à 60 % LTV	**20**	8
– 61 % à 70 % LTV	**8**	4
– 71 % à 80 % LTV	**12**	8
– 81 % à 90 % LTV	**4**	7
– 91 % à 100 % LTV	**6**	3
Partiellement garantis	**41**	62
– 101 % à 110 % LTV	**28**	53
– 111 % à 120 % LTV	**2**	1
– Supérieur à 120 % LTV	**11**	8
– Valeur de la garantie	**16**	12
Non garantis	**–**	–
Total au 31 décembre	**2 427**	2 539

Analyse des titres adossés à des actifs *Asset-Backed Securities ("ABS")*

Valeur comptable des participations du groupe HSBC France dans des titres adossés à des actifs ("ABS"):

Exposition globale

	2017	2016
	€m	€m
– Juste valeur *via* bénéfices et pertes	**–**	–
– Disponible à la vente	**–**	–
– Détenu jusqu'à échéance	**–**	–
– Prêts et créances recouvrables	**–**	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	**–**	–

Risque de contrepartie

Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie apparaît pour les transactions de dérivés, de pensions ou de prêts et emprunts de titres ainsi que les opérations à règlement différé, qu'elles soient enregistrées dans le portefeuille bancaire ou dans le portefeuille de négociation.

Le calcul de l'exposition au risque de contrepartie

Les dérivés sont traités par HSBC France selon la méthode de l'évaluation au prix de marché pour déterminer les valeurs exposées au risque (EAD).

La méthode de l'évaluation au prix de marché consiste en l'agrégation des valeurs de marché positives de toutes les transactions, complétée par un *"add-on"*. Ce facteur de majoration (dit risque potentiel futur) est établi selon la directive CRD IV, et correspond à un pourcentage fixe appliqué au nominal de l'opération (selon la durée de vie résiduelle et le type de transaction).

Les effets des accords de compensation sont également pris en considération en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés.

Concernant les pensions, les valeurs exposées au risque sont calculées selon la méthode générale fondée sur les sûretés financières (les espèces et titres achetés, empruntés ou reçus sont traités comme des sûretés).

Des ajustements de volatilité forfaitaires, définis dans la directive CRD IV, sont appliqués à la valeur de ces sûretés. Pour le portefeuille bancaire, le collatéral éligible a également des critères plus restrictifs que sur le portefeuille de *trading*.

Les expositions sont utilisées pour déterminer le capital réglementaire au titre du risque de contrepartie et pondérées en fonction des approches, notation interne (IRB) ou approche standard.

Cadre et suivi des limites

La gestion du risque de contrepartie au sein de HSBC France est réalisée à différents niveaux :

L'autorité de crédit est détenue par *Wholesale Credit Risk ("WCR")* qui fait partie de la sous-fonction *Wholesale Credit and Market Risk ("WMR")*, au sein de la fonction Risques, au niveau local, régional ou au niveau du groupe.

La surveillance du risque de contrepartie sur les activités de dérivés de taux est assurée par l'équipe *Traded Credit Risk ("TCR")* au sein de la fonction *Traded Risk*, qui est une sous-fonction de WMR. TCR est divisé en deux équipes : *Traded Credit Risk Management ("TCRM")* et *Traded Credit Risk – Run the Bank ("TCR – RTB").*

Risque de contrepartie et autorité de crédit compétente

Les contreparties de type Entreprises (*Corporates*), Assurances et Gestion d'actifs (*Asset Management*) sont sous l'autorité de *Wholesale Credit Risk*. En fonction de l'appétit ou du niveau de risque demandé, un accord complémentaire doit être demandé à HSBC Bank plc WCR et Group WCR.

Les contreparties de type Souverains et Banques sont directement sous l'autorité de crédit de HSBC Bank plc WCR et de Group WCR en cas de dépassement.

Toutes les lignes de crédit sont revues au moins une fois par an, sur la base des responsabilités ci-dessous :

- TCR soumet une recommandation à l'autorité de crédit, sur la base d'une analyse du portefeuille et de l'environnement de marché ;
- HSBC France WCR, HSBC Bank plc WCR et Group WCR sont responsables d'établir la mise à jour de l'appétit au risque, du *rating* et des prévisions sur la contrepartie.

HSBC France TCRM, au sein de HSBC France *Traded Risk*, n'a aucune autorité de crédit. Les limites de crédit sont décidées et approuvées par l'autorité de crédit compétente comme exposé ci-dessus. HSBC France TCRM recommande seulement les demandes de crédit à l'autorité de crédit compétente, dans le contexte des Revues Annuelles et des demandes de limites ponctuelles. Les recommandations soumises par TCRM mettent en exergue les principaux vecteurs de risques (en se basant sur une analyse fine du portefeuille existant qui inclut les risques de marchés contingents, les *stress tests*…) et incluent éventuellement des propositions pour réduire le risque du portefeuille, etc.

Mise en place des limites de crédit pour la gestion du risque de contrepartie

Les limites de crédit sont accordées par contrepartie et sont scindées en quatre catégories : Catégorie A (risque des marchés comptants, monétaires et obligataires), Catégorie B (risque de fluctuation sur l'activité dérivés), Catégorie S (risque de livraison) et *Loan Look Alike* (transactions assimilées à des prêts, telles que les prêts et emprunts de titres).

Catégorie A : scindée en deux sous-catégories, MM pour le prêt/emprunt d'argent comptant et BON pour l'activité d'émission obligataire. La MM mesure le montant d'argent prêté ou emprunté et la BON mesure l'exposition au défaut de l'émetteur d'un titre obligataire en termes d'*Exposure at default ("EAD")*, c'est-à-dire le nominal multiplié par le prix du titre.

Catégorie B : quantifie l'évolution potentielle positive du prix du produit dérivé. La Catégorie B est la somme du risque instantané (*Current Exposure*, c'est-à-dire *Mark-to-Market* moins Collatéral si un contrat d'appels de marge est en place) et du risque de fluctuation future du *Mark-to-Market Future Fluctuation of Risk ("FFR")*. Le FFR est quantifié soit *via* une méthode avancée basée sur une VaR par méthode de Monte-Carlo avec un intervalle de confiance de 95 %, soit *via* une méthode forfaitaire. Ces deux méthodes prennent en compte la présence d'atténuateurs de risque *(risk mitigants)*, que sont les contrats cadres et d'appels de marge.

Catégorie S : l'exposition au risque de règlement correspond au nominal échangé sur une transaction de taux de change (Forex), en l'absence de contrat de compensation ou en l'absence d'utilisation d'un agent tiers compensateur.

Loan Look Alike : capture le numéraire échangé dans une opération de Repo/Reverse Repo ainsi que le montant de financement dans une opération de vente de titres à terme. L'exposition est suivie en termes de 'numéraire contre titres' pour le repo et de "nominal" pour les ventes de titres à terme.

Les techniques d'atténuation du risque de contrepartie

Afin de réduire son risque de contrepartie, HSBC France conclut, avec la plupart de ses contreparties, des accords de compensation. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants.

Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure.

La gestion du collatéral des opérations de dérivés, et des opérations de pensions ou de prêts et emprunts de titres, fait l'objet d'un suivi rigoureux : contrôles spécifiques pour s'assurer du bon déroulement du processus de règlement, valeur de l'exposition certifiée de manière quotidienne et réconciliations avec les contreparties établies sur les opérations collatéralisées.

Les ajustements de valeur crédit

(Credit Valuation Adjustment)

Depuis Bâle 3, la réglementation impose des exigences de fonds propres supplémentaires. Le risque d'ajustement de valeur est le risque de pertes potentielles résultant de la dégradation du *spread* de crédit d'une contrepartie et non pas du défaut d'une contrepartie.

Cette exigence s'applique aux instruments dérivés de gré à gré. Les expositions face à certaines contreparties sont exemptées telles que les souverains et les contreparties non financières.

Deux approches sont définies par le régulateur : une méthode avancée applicable uniquement pour les institutions dotées de modèles internes homologués pour le risque de contrepartie et le risque spécifique, et une approche standard.

Actuellement, HSBC France utilise l'approche standard, et détermine l'exigence en capital au titre de la CVA sur la base d'une formule prédéfinie indexée sur l'exposition au défaut du risque de contrepartie, et de la maturité effective des transactions. Des pondérations sont appliquées dans le calcul sur la base des notations externes de la contrepartie.

Risque de corrélation défavorable

En plus de ces limites enregistrées par contrepartie, il existe des limites de corrélation ("*Wrong-Way Risk*").

En effet, la méthode standard de mesure de l'exposition au risque suppose qu'il n'y a pas de corrélation entre la solvabilité d'une contrepartie et le coût de remplacement des transactions effectuées avec cette contrepartie. Toutefois, dans certaines circonstances, une corrélation existe bien et, selon la nature du sous-jacent de la transaction, elle pourrait être considérée comme une transaction "*Wrong-Way Risk*" ou "*Right-Way Risk*". Parmi ces risques, seul le "*Wrong-Way Risk*", dont il existe deux types le "Général" et le "Spécifique", est contrôlé et piloté quotidiennement.

General Wrong-Way Risk : fait référence à une transaction où il existe une forte corrélation entre le défaut de contrepartie et le facteur de risque de marché. Pour HSBC France, le *Wrong-Way Risk* couvre le *reverse repo* lorsque le pays d'incorporation de la contrepartie est le même que celui du pays de l'émetteur de l'obligation échangée, car le défaut pourrait potentiellement signifier une baisse du prix des obligations échangées. Ce risque est surveillé en termes de cash livré dans le cadre d'opérations de *Reverse Repo* et est agrégé par pays.

Specific Wrong-Way Risk : fait référence à une transaction où il existe une corrélation de 100 % entre le défaut de contrepartie et le facteur de risque de marché (*reverse repo* où la banque reçoit un instrument de dette de la contrepartie contre le cash "posté"). Il y a un appétit très limité pour ce risque.

Comme les contrats d'appel de marge disponibles pour sécuriser les activités dérivés et repos de la banque avec ses clients conduisent à recevoir ou à *"poster"* des obligations, du *Wrong-Way Risk* peut être créé et, par conséquent, la garantie est pilotée pour contrôler ces expositions potentielles.

Suivi du risque de contrepartie

Les expositions de risque de contrepartie sont disponibles en temps réel et en date veille dans des outils Groupe. Tout dépassement du niveau de risque approuvé par l'autorité de crédit est remonté par TCR selon une procédure définie. Les principales variations de limites/expositions de crédit sont détaillées une fois par mois dans le cadre du *Risk Management Meeting* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Risque de contrepartie[1] – par type d'exposition et par produit

	2017		2016	
	Actifs Pondérés du Risque	**Exigence en fonds propres**	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres
	€m	**€m**	€m	€m
Par type d'exposition				
Approche IRB Avancée	**685**	**55**	867	69
– Administrations centrales et banques centrales	**–**	**–**	–	–
– Etablissements	**685**	**55**	867	69
– Entreprises	**–**	**–**	–	–
Approche IRB Fondation	**638**	**51**	1 068	85
– Entreprises	**638**	**51**	1 068	85
Approche Standard	**422**	**34**	450	36
– Administrations centrales et banques centrales	**–**	**–**	–	–
– Etablissements	**419**	**34**	449	36
– Entreprises	**3**	**–**	1	–
CVA Approche avancée	**–**	**–**	–	–
CVA Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Standard	**1 128**	**90**	1 191	95
Chambres de compensation	**163**	**13**	131	10
Par produit				
– Dérivés	**1 784**	**143**	2 329	186
– Opérations de prêts ou d'emprunts de titres	**73**	**6**	124	10
– CVA Approche avancée	**–**	**–**	–	–
– CVA Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Standard	**1 128**	**90**	1 191	95
– Contribution au fonds de défaut des chambres de compensation	**51**	**4**	63	5
Au 31 décembre	**3 036**	**243**	3 707	296

1 *le risque de contrepartie inclut le risque de réglement*

Gestion du risque de liquidité et du risque de financement

Cadre de gestion des risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou quand le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu au moment requis.

L'objectif du cadre interne du groupe HSBC sur la gestion des risques de liquidité et de financement *liquidity and funding risk management framework ("LFRF")* est de permettre à chaque entité du groupe de supporter des stress très sévères de liquidité et d'être adaptable à des modèles d'activité, des marchés et des cadres réglementaires en évolution rapide.

Le groupe HSBC ne gère pas les risques de liquidité et de financement sur une base consolidée. Ces risques sont gérés par entité opérationnelle de façon autonome, sans appui implicite sur une autre entité du groupe, sauf accord confirmé. La politique du groupe HSBC est que chaque entité opérationnelle doit être auto-suffisante dans le financement de ses activités.

Toutes les entités opérationnelles du groupe HSBC doivent gérer leurs risques de liquidité et de financement en accord avec le LFRF, ce qui implique la mise en place d'un comité de gestion actif-passif (ALCO), en charge du suivi et du pilotage de la liquidité et du financement.

Le groupe HSBC France gère ses risques de liquidité et de financement en accord avec ses règles du groupe HSBC.

Les principes du cadre de gestion interne des risques de liquidité et de financement sont les suivants :

- Gestion indépendante de la liquidité et du financement au niveau de HSBC France ;
- Classification en fonction des catégories de risque inhérent de liquidité (ILR) ;
- Niveau minimum requis pour le LCR en fonction de la catégorie ILR ;
- Calcul du LCR sur un pas quotidien ;
- Niveau minimum requis pour le NSFR en fonction de la catégorie ILR ;
- Limite sur la concentration des déposants ;
- Limites sur les concentrations de maturités contractuelles sur une base glissante de trois mois et de douze mois sur le périmètre des dépôts de banques, dépôts d'entités financières non bancaires, et titres émis ;
- *Individual Liquidity Adequacy Assessment ("ILAA")*, évaluation annuelle individuelle de l'adéquation de la liquidité ;
- Niveau minimum requis pour le LCR dans chaque devise significative ;
- Gestion de la liquidité en cours de journée (intraday) ;
- Projection des besoins de financement.

Ce cadre de gestion et les limites d'appétit au risque ont été approuvés par le Conseil d'Administration du groupe sur la recommandation du Comité des Risques du groupe.

Le processus d'évaluation interne (ILAA) a pour but :

- d'identifier les risques qui ne seraient pas reflétés dans le LFRF et, si besoin, d'établir des limites locales supplémentaires ; et
- de valider le niveau de tolérance au risque de HSBC France en démontrant que la probabilité d'occurrence de scénarios de stress menant à un défaut (reverse stress tests) est suffisamment faible et que les vulnérabilités ont été évaluées via l'application de scénarios très sévères de stress.

Gestion des risques de liquidité et de financement

Liquidity Coverage Ratio

Le ratio LCR a été conçu pour mesurer la résistance à court terme du profil de liquidité d'une banque et constitue une exigence réglementaire depuis le 1er octobre 2015, date de l'entrée en vigueur de l'Acte Délégué de la Commission Européenne 2015/61.

Le LCR incite les banques à disposer de suffisamment d'actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées *High Quality Liquid Assets ("HQLA")* pour résister à un scénario de stress sur 30 jours calendaires. Les actifs HQLA sont composés de liquidités ou d'actifs pouvant être convertis sur les marchés en liquidités avec une perte de valeur minime voire nulle.

Le calcul du LCR implique la définition et l'évaluation des dépôts opérationnels. HSBC France définit les dépôts opérationnels comme les comptes (courants) transactionnels provenant de services de tenue de compte. La composante opérationnelle correspond au minimum entre le solde du compte, le cumul des débits et le cumul des crédits sur la période de calcul.

Net Stable Funding Ratio

Le ratio NSFR impose aux institutions bancaires de disposer de suffisamment de ressources stables pour couvrir leurs besoins de ressources stables. Il reflète le profil de financement à long terme d'une banque (financement avec une maturité résiduelle supérieure à un an). Ce ratio est conçu comme un complément du LCR.

HSBC France, comme le groupe HSBC, calcule le NSFR selon la recommandation finale 295 du Comité de Bâle (BCBS) d'octobre 2014 dans l'attente d'une calibration de ce ratio par les autorités européennes. Ce calcul requiert plusieurs interprétations du texte, ce qui pourrait rendre le NSFR calculé par HSBC France non directement comparable avec les ratios d'autres institutions.

Actifs liquides

Chez HSBC France, les actifs liquides sont principalement détenus et globalement gérés par le département *Balance Sheet Management ("BSM")*, principalement dans le but de gérer le risque de liquidité en ligne avec le cadre de gestion interne (LFRF).

Les actifs liquides peuvent également inclure des actifs liquides non grevés détenus par d'autres départements que BSM. Le LFRF garantit à BSM le contrôle de tous les actifs liquides non grevés et de toutes les sources de financement en cas de besoin.

Catégorisation du risque inhérent de liquidité

Le Groupe HSBC classe ses entités opérationnelles en deux catégories, reflétant ainsi son évaluation de leur risque de liquidité inhérent selon des facteurs politiques, économiques et réglementaires du pays de chacune des entités opérationnelles, ainsi que des facteurs spécifiques à l'entité elle-même, comme le marché local, sa part de marché, la solidité de son bilan et son dispositif de contrôle. Cette évaluation est utilisée pour déterminer la sévérité du stress de liquidité que les entités opérationnelles du Groupe doivent pourvoir affronter.

Sources de financement

Les comptes courants et les comptes d'épargne de la clientèle, payables à la demande ou à court terme sont une des principales sources de financement. Le groupe HSBC attache donc un soin particulier à assurer leur stabilité. Pour les dépôts, cette stabilité dépend de nombreux facteurs, dont la confiance des déposants dans la solidité du capital et de la liquidité de la banque.

HSBC France émet également des dettes sous forme de titres (sécurisées et non sécurisées) sur les marchés ou via des placements privés et emprunte sur les marchés de repo contre des actifs de bonne qualité pour compléter les dépôts de la clientèle et pour diversifier le mix de devises, de maturités et de bases d'investisseurs.

Le financement de HSBC France peut également s'appuyer sur des émissions de capital, de fonds propres complémentaires (Tier 2) et de dettes pouvant absorber les pertes *Total Loss Absorbing Capacity ("TLAC")* qui sont souscrites par HSBC Bank plc.

Comportementalisation en liquidité

Tous les dépôts stables sont présumés avoir une durée de vie supérieure à un an dans le cadre de gestion de la banque et représentent une source homogène de financement stable. La comportementalisation des actifs est bien plus granulaire et cherche à déterminer le temps pendant lequel chaque actif requerra du financement stable.

Taux de cession interne

Le groupe HSBC gère les risques de taux d'intérêt d'une part, et de liquidité et de financement d'autre part, dans des cadres distincts et selon des hypothèses différentes. Ces politiques ont été développées de façon à être cohérentes avec le dispositif de gestion des risques du groupe. HSBC France applique le cadre du groupe pour déterminer pour chaque devise significative les courbes de taux de transfert et de liquidity premium les plus appropriées. La courbe de liquidity premium reflète le coût/la valeur (rendement au-dessus de la courbe de taux) du financement à terme et plus généralement des dépôts stables. Ce coût est facturé aux actifs requérant du financement stable et ensuite crédité aux dépôts stables après le paiement des coûts de la dette externe. Le processus de liquidity premium s'appuie sur les exigences du NSFR. En sus, si un actif ou un passif génère une sortie de trésorerie devant être couverte par des actifs liquides (HQLA), cet élément est facturé de la différence entre le rendement du portefeuille d'actifs liquides (HQLA) et la courbe de taux de transfert.

Tests de résistance à des stress de liquidité

Le groupe HSBC évalue sa résistance à des stress de liquidité pour confirmer l'adéquation de son appétit aux risques, pour valider qu'il peut continuer d'opérer dans différents scénarios de stress et pour confirmer que les hypothèses de stress inclues dans le scénario du LCR sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité du groupe. Le Groupe conduit également des reverse stress tests dans le but spécifique d'évaluer le caractère peu probable de scénarios menant à l'épuisement des sources de liquidité. Si ces scénarios ne sont pas jugés suffisamment peu probables, des actions correctrices sont engagées.

Les scénarios de *stress testing* englobent des hypothèses de stress de natures et de durées différentes. Le comité ALCO valide ces hypothèses et revoie les résultats des tests. Ces informations sont également présentées au Conseil d'Administration via le processus d'évaluation du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (ILAAP).

Profil de risque de liquidité et de financement

Gestion des risques de liquidité et de financement en 2017

Liquidity coverage ratio

Au 31 décembre 2017, HSBC France était dans la limite de tolérance du LCR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (LFRF).

HSBC France a déclaré à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) un ratio LCR calculé selon l'Acte Délégué de la Commission Européenne de 149 % au 31 décembre 2017.

Le tableau suivant montre le niveau du LCR pour HSBC France (selon l'acte délégué de la Commission Européenne).

Liquidity coverage ratio

	Au 31 décembre	
	2017	2016
	%	%
HSBC France	**149**	122

Net Stable Funding Ratio

Au 31 décembre 2017, HSBC France était dans la limite de tolérance du NSFR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (LFRF).

Le tableau suivant montre le niveau du NSFR pour HSBC France (sur la base du texte BCBS 295).

Net stable funding ratio

	Au 31 décembre	
	2017	2016
	%	%
HSBC France	**116**	120

Concentration des déposants et concentration des remboursements de financements à terme

Les métriques LCR et NSFR s'appuient sur des hypothèses stressées de sorties de trésorerie pour chaque segment de déposants et de produits. La validité de ces hypothèses pourrait être remise en cause s'il existe une concentration élevée des déposants dans un portefeuille donné.

De même, HSBC France serait exposé à un risque de refinancement à terme si le profil de maturité des dettes contenait concentration excessive de remboursements dans une période donnée.

Au 31 décembre 2017, HSBC France respectait les limites de tolérance aux risques définies sur la concentration des déposants et sur la concentration des remboursements de financements à terme définies dans le cadre du LFRF.

Actifs liquides

Le tableau ci-dessous montre la valeur en liquidité non pondérée des actifs considérés comme liquides et utilisés dans le calcul du LCR.

Le niveau d'actifs liquides publié reflète le portefeuille d'actifs liquides non grevés à la date d'arrêté en utilisant la définition réglementaire des actifs liquides.

Actifs liquides

	Valeur en liquidité (avant *haircut*) estimée au 31 décembre	
	2017	2016
	€m	€m
Niveau 1	**18 529**	19 686
Niveau 2a	**835**	760
Niveau 2b	**2**	14

Les actifs liquides de niveau 1 incluent les dépôts de HSBC France en banque centrale (hors réserves obligatoires) et les encaisses.

Sources et emplois de financement

Le tableau "sources emplois des fonds" ci-dessous, qui fournit une vue sur le financement du bilan consolidé de HSBC France, doit être lu au regard du LFRF qui requiert que chaque entité opérationnelle du groupe HSBC gère ses risques de liquidité et de financement de façon autonome.

Le tableau ci-dessous analyse le bilan consolidé de HSBC France en fonction des actifs émanant des activités opérationnelles et des sources de financement supportant ces activités. Les actifs et les passifs ne provenant pas de ces activités opérationnelles sont présentés comme un net entre les sources de financement et leur déploiement. Le niveau des comptes clients et du financement à terme a continué d'excéder le niveau des crédits et avances à la clientèle. L'impasse positive de financement a été principalement déployée en actifs liquides, cash et balances détenus auprès des banques centrales, ainsi que des investissements financiers, comme requis dans le cadre du LFRF.

Sources et emplois des fonds

	2017 €m	2016 €m		**2017 €m**	2016 €m
Sources			**Emplois**		
Comptes créditeurs de la clientèle	**38 277**	34 220	Prêts et créances sur la clientèle	**44 856**	41 327
Dettes envers les établissements de crédit	**13 297**	12 061	Prêts et créances sur les établissements de crédit	**4 843**	3 379
Opérations de mise en pension – hors-trading	**6 586**	7 592	Opérations de prise en pension – hors-trading	**13 781**	11 862
Dettes représentées par un titre	**5 159**	6 616	Portefeuille de transaction	**22 401**	23 589
Dettes subordonnées	**576**	276	Investissements financiers disponibles à la vente	**20 548**	26 504
Passifs financiers sous option juste valeur	**7 565**	8 464	Caisse, banques centrales et CCP	**14 630**	4 714
Passifs des contrats d'assurance	**21 853**	21 302	Emploi net dans d'autres actifs et passifs du bilan	**10 396**	11 497
Portefeuille de transaction	**32 436**	26 468			
Total des fonds propres	**5 706**	5 873			
Au 31 décembre	**131 455**	122 872	**Au 31 décembre**	**131 455**	122 872

Risque de liquidité contingente provenant des facilités de crédit confirmées

HSBC France fournit à ses clients des lignes confirmées, comme des facilités de crédit et des lignes backstop vers des véhicules sponsorisés par le groupe. Les sommes non tirées de ces engagements hors-bilan sont prises en compte dans le calcul du LCR et du NSFR selon les textes réglementaires applicables. Ceci assure que, dans un scénario de stress, les sorties supplémentaires de trésorerie induits par une hausse des tirages sur les lignes confirmées n'engendreront pas de risque de liquidité pour HSBC France.

HSBC France a défini des limites sur le montant des facilités non annulables après prise en compte de la capacité de HSBC France à les financer. Ces limites portent sur les emprunteurs, la liquidité des actifs sous-jacents et de la taille des lignes. En relation avec les engagements vers les clients, le tableau suivant montre le niveau des engagements hors-bilan sur les 5 plus grosses lignes et sur le principal secteur d'activité.

Expositions contractuelles de HSBC France au 31 décembre, suivi dans le cadre des limites de liquidité contingente

	Au	
	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
engagements vers la clientèle		
– Entreprise	**19,2**	17,2
– Particulier et PME	**1,7**	2,7
– Clients financiers	**2,2**	2,0
– Autres	**1,3**	1,3
Engagements vers la clientèle		
– 5 plus grandes lignes[1]	**2,9**	2,9
– plus grand secteur d'activité[2]	**1,4**	1,3

1 Somme du montant non tiré pour les 5 plus grandes facilités confirmées
2 Somme du montant non tiré pour les facilités confirmées aux clients du plus grand secteur d'activité

Grèvement d'actifs et gestion du collatéral

Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider le groupe à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Le collatéral est géré sur la base du périmètre HSBC France, conformément à l'approche adoptée dans la gestion de liquidité et de financement. Le collatéral disponible est géré comme un pool unique, dont HSBC France cherche à optimiser en permanence l'allocation.

Ces informations visent à mieux identifier les actifs disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan):

	2017	2016
	€m	€m
Total actifs du bilan au 31 décembre	**167 544**	169 423
Moins :		
– opérations de prise en pension / emprunt de titres et actifs dérivés	**(48 188)**	(59 330)
– autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie[1]	**(26 205)**	(25 373)
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre[1]	**93 151**	84 720
Plus : actifs hors bilan :		
– juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension /	**41 115**	34 408
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre[1]	**134 266**	119 128
Moins :		
– actifs du bilan donnés en garantie	**(26 215)**	(24 225)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension/emprunt de titres	**(36 221)**	(29 036)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des instruments financiers dérivés	**–**	–
Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre[1]	**71 830**	65 867

1 Les chiffres 2016 ont été ajustés pour inclure l'impact de la dépréciation du goodwill

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque que les taux ou prix de marché sur lesquels la banque a des positions évoluent en la défaveur de ces positions et de ce fait causent des pertes. Toute position ouverte générant du risque de marché doit être encadrée par des limites. Une gouvernance précise assure le respect de cette règle dans toutes les entités du Groupe HSBC.

Ces limites sont définies en termes d'instruments autorisés, d'actifs sous-jacents, de limites de *Value at Risk ("VaR")*, de niveau de sensibilité aux facteurs de risque, de niveau maximal de pertes, et de *stress tests*. Elles sont révisées annuellement au minimum au cours du processus de revue annuelle des limites et sont présentées au *Market Risk Forum*.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Gouvernance de la gestion du risque de marché

Le risque de marché est géré et contrôlé grâce à des limites approuvées par le *Risk Management Meeting* ("RMM") pour HSBC Holdings plc. Ces limites sont ensuite allouées aux différentes lignes de métiers et aux entités légales du Groupe HSBC. Les principales entités, telles que HSBC France, ont des sous-fonctions indépendantes de *Market Risk Management* et *Market Risk Control* qui sont responsables de mesurer et reporter quotidiennement les expositions au regard des limites.

Wholesale Credit and Market Risk (WMR)

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale Credit and Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, *via* l'entité *Traded Risk*, d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*, une fois celles-ci validées par les instances de gouvernance du Groupe HSBC. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale Credit and Market Risk* comporte un échelon européen et un échelon local dans certains pays, dont la France.

Traded Risk Europe

Le responsable *Traded Risk Europe*, hiérarchiquement rattaché au responsable mondial de *Traded Risk* et au responsable de WMR Europe, supervise le processus de revue des mandats de risques de marchés dans son périmètre géographique. Il les soumet à l'approbation de Group WMR. Il est le responsable fonctionnel du responsable de *Traded Risk France*.

Gouvernance du risque de marché pour HSBC France

Localement, le *Chief Risk Officer* de HSBC France confie à WMR France la gestion des limites de ses risques de marché ainsi que celle de ses différentes lignes de métiers. Ainsi, en plus de la soumission à Group WMR par l'intermédiaire de *Traded Risk Europe*, les mandats de risque sont aussi approuvés par le responsable de WMR France, dans les limites d'appétit au risque approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC France. Ceux-ci font l'objet d'une revue annuelle formelle par le *Market Risk Forum*.

Le Market Risk Forum de HSBC France ("MRF")

Le *Market Risk Forum* de HSBC France a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le MRF se réunit mensuellement sous la présidence du responsable de WMR France. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable de *Traded Risk* France, le responsable de *Independent Model Review ("IMR")*, le Responsable de *Product Control*. *Traded Risk France* assure le secrétariat du comité.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France examine les indicateurs de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites significatives et les demandes d'augmentations temporaires ou permanentes de ces limites.

Le Risk Management Meeting ("RMM")

Le responsable de l'équipe *Traded Risk* présente mensuellement les principaux points du *Market Risk Forum* à mentionner en matière de risques de marché au RMM de HSBC France.

Wholesale Credit and Market Risk ("WMR") France

WMR France est la Direction responsable des risques de crédit aux entreprises et du risque de marché de HSBC France. Le responsable de WMR France préside le *Market Risk Forum*. Il est en outre membre de l'ALCO de HSBC France.

Traded Risk France

Au sein de WMR, *Traded Risk* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein de HSBC France compatibles avec la stratégie et l'appétit au risque du Groupe HSBC ;
- la participation dans l'approbation des nouveaux produits de marché ;
- le calcul des expositions aux risques de marché et des différents indicateurs de risque correspondants, dont notamment celui de la *Value at Risk*.

Le responsable de *Traded Risk* France couvre à la fois la responsabilité de *Market Risk Management and Control ("MRMaC")* France et celle de *Traded Credit ("TCR")* France. Il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. D'une façon générale, il revient au responsable de *Traded Risk* France de fournir commentaires et explications sur tout dépassement de limites significatives et sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management ("MRM")*, et *Market Risk Control ("MRC")*.

Market Risk Management ("MRM")

Market Risk Management ("MRM") définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, *Value at Risk*, scenarii de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination de la Direction Générale, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

L'équipe MRM prépare la revue annuelle des limites en lien avec les responsables d'activité et les soumet pour approbation au responsable de WMR France et à Group WMR *via* le responsable de *Traded Risk* Europe.

Market Risk Control ("MRC")

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du rapport des *stress tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting* de la *Value at Risk*.

Ces équipes produisent et diffusent les rapports consolidés des risques de marché de HSBC France, pour la Direction Générale et pour consolidation au niveau du Groupe HSBC. Elles assurent également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMM, Comité des Risques, Conseil d'Administration, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelle).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du Responsable *Traded Risk* France.

Traded Credit Risk ("TCR")

Deux équipes sont chargées d'assurer au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risque de contrepartie pour les activités de marché de HSBC France.

Une première équipe produit et diffuse les rapports nécessaires au suivi des risques de contrepartie pour les activités de marché de HSBC France à destination notamment de la deuxième équipe de *Risk Managers*, *Traded Credit Risk Management ("TCRM")*.

TCRM analyse la pertinence des mesures de risques utilisées, définit et développe une analyse synthétique des risques de contrepartie à destination de la Direction, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés et de l'environnement économique.

Ces deux équipes sont sous l'autorité hiérarchique du responsable *Traded Risk* France.

Independent Model Review ("IMR")

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche *"front office"*. La revue de ces modèles ainsi que des modèles de *Value at Risk,*. incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Independent Model Review ("IMR")* – précédemment appelée *Quantitative Review and Valuation Group ("QRVG")*. Son responsable rapporte localement au *Chief Risk Officer* et fonctionnellement au responsable IMR *Europe Middle East & Africa ("EMEA")*.

Product Control ("PC")

La fonction *Product Control* est responsable de la valorisation indépendante des positions. Elle assure quotidiennement la production et l'explication des résultats économiques et les réconcilie en fin de mois avec les résultats issus des chaînes comptables. *Product Control* effectue de surcroît le contrôle des transactions *"off market"* et *"off margin"* et intervient ponctuellement dans le suivi de la résolution de désaccords sur les appels de marge.

La définition et le calcul des ajustements mensuels de valorisation lui incombent, de même que le suivi des recommandations de IMR en termes de limitations de modèles. Le responsable de *Product Control* est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier de HSBC France et fonctionnellement au responsable *Product Control* EMEA.

Le Comité des Valorisations

Le Comité des Valorisations se réunit mensuellement et réunit des représentants du *Front office*, de MRM, de IMR et de *Product Control*.

Il examine et approuve les contrôles des paramètres de modèles utilisés par le *front office* et les calculs des ajustements mensuels de valorisation et trimestriellement les ajustements de "*Prudent Valuation"*. Il revoit en outre les opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office/back office*.

Les méthodes de détermination des provisions concernant les opérations de marché sont revues et approuvées par ce comité de manière annuelle au minimum.

Réalité des risques en 2017

Le mandat des risques de marché de HSBC France pour 2017 s'est inscrit dans la continuité de celui de 2016, avec peu de modifications substantielles des principales limites de risque. Pour mémoire, les limites de risque de marché ont été graduellement réduites à la suite de la crise financière de 2008 pour la partie des activités de structurés de taux, et de la crise de liquidité des dettes d'Etats souverains européens de 2011 pour les activités de tenue de marché.

Les marchés de taux d'intérêt de la Zone euro ont encore été soutenus par l'assouplissement quantitatif lancé par la Banque centrale européenne en janvier 2015.

Les meilleurs perspectives économiques globales ont conduit Mario Draghi à annoncer une réduction graduelle du programme de rachat d'actifs en octobre. Les taux sont restés à un niveau bas tout au long de l'année. Néanmoins, un regain de tension a été observé avant l'élection présidentielle française dont les résultats ont été salués par les marchés financiers : les écarts entre rendements allemand et français ont baissé significativement, finissant à 0,34 % à la fin juin pour une dette à horizon 10 ans, comparé à 0,80 % en février.

Le *rating* de la dette portugaise a été revu à la hausse en septembre, suite aux performances économiques et budgétaires encourageantes du pays.

Comme depuis 2014, HSBC France a participé en 2017 à l'exercice de *stress test* mené par la *Prudential Regulation Authority ("PRA")*.

Tout au long de l'année 2017, HSBC France a continué de jouer un rôle majeur de plateforme pour le Groupe HSBC dans les activités d'obligations d'Etat de la Zone euro et de dérivés en euros et dollars.

Les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la zone périphérique, ont été maintenues tout au long de l'année 2017 à l'intérieur des limites de risques qui leur avaient été allouées.

HSBC France a reçu l'autorisation de la part de la Banque centrale européenne d'utiliser le nouveau modèle interne pour le calcul de la *Value-At-Risk ("VaR")*.

Mesures de risques de marché

Suivi et limites des risques de marché

L'objectif est de gérer et de contrôler les risques de marché en maintenant un profil de risque en ligne avec l'appétit au risque. HSBC utilise une palette d'outils pour surveiller et limiter les risques de marché incluant l'analyse des sensibilités, la *Value at Risk* et les *stress tests*.

Les expositions et les risques maximums que HSBC France accepte de porter sont encadrés par un ensemble de mandats, qui couvrent les limites significatives en termes de :

- *Value at Risk*, *Stressed Value at Risk* ;
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de *"spread"* ;
- expositions en cas de défaut (EaD) des émetteurs pour les obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit *"max-loss"* ;
- liste des instruments autorisés.

Chaque mandat de métier encadre plusieurs mandats d'unités appelées *desks Volcker* ou FBL (pour *French Banking Law*, en référence à la loi bancaire française) qui à leur tour reçoivent un ensemble de limites de la part des *Market Risk Managers ("MRM")* après la soumission par le responsable du *desk* d'un document appelé *Trading Desk Profile*. Ce document résume la stratégie du *desk*, les limites de risque demandées ainsi que toutes autres informations pertinentes au fonctionnement du *desk*.

Analyse des sensibilités

L'analyse des sensibilités mesure l'impact de l'évolution de facteurs de risque individuels incluant les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions par exemple. HSBC utilise ces indicateurs pour suivre les positions de risque de marché de différents types. Des limites pour ces sensibilités sont définies pour chaque portefeuille, produit et type de risque.

Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk ("VaR")*. HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas de HSBC). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scenarii futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux

années précédentes. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ;
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

HSBC France a travaillé avec le Groupe HSBC sur une amélioration de la méthode actuellement utilisée dans le modèle de VaR et a soumis au début de l'année 2016 à la BCE un nouveau modèle de VaR afin de mieux prendre en compte l'environnement de marché particulier, et notamment des niveaux de taux très faibles, voire parfois négatifs. Ce nouveau modèle a été validé par la BCE et implémenté en mai 2017.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues des résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède systématiquement et grossièrement les résultats quotidiens.

Les exceptions ou violations de *backtesting* sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % un jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Conformément aux exigences réglementaires, ses résultats sont communiqués trimestriellement au régulateur.

Risque hors du dispositif VaR

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (VaR Add-on) au titre des facteurs de risques exotiques.

Stressed VaR (SVaR)

Depuis le 31 décembre 2011, HSBC France calcule une VaR "stressée" *(Stressed VaR)*. Comme la VaR, celle-ci est calculée en utilisant des simulations historiques et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la VaR, la *Stressed VaR* se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données en période de stress. Un équivalent 1 jour de la *Stressed VaR* est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

La *Stressed VaR* est également dans le scope de l'introduction du nouveau modèle interne mais les impacts sont moins prononcés car les scénarios contribuant à la *Stressed VaR* ne correspondent pas à une période de taux bas ou négatifs que l'ancien modèle gérait mal.

Stress Testing

Les *Stress Tests* sont un outil important, pleinement intégré dans le dispositif de gestion des risques. Ils servent à évaluer l'impact potentiel sur la valeur des portefeuilles d'événements de marché plus extrêmes, bien que plausibles. Dans de tels scenarii, les pertes peuvent être plus importantes que celles prédites par le modèle de VaR.

Les *Stress Tests* sont mis en œuvre au niveau de HSBC France, de la région Europe et du Groupe HSBC. Des scenarii standards et communs au Groupe HSBC sont utilisés afin d'appréhender des événements de marché extrêmes. Les scénarios sont construits pour capturer des événements significatifs ou des mouvements de marché propres à chaque type d'activité et classe d'actif.

L'instance qui se tient au niveau du groupe, le *"Stress Testing Review"*, détermine les scénarios à appliquer au niveau portefeuille et consolidé :

- des scénarios de stress sur les facteurs de risques qui ne sont probablement pas capturés dans la VaR ;
- des scénarios *"techniques"* qui envisagent des mouvements extrêmes de chaque scénario sans lien avec les mouvements de marchés ;
- des scénarios hypothétiques envisageant des événements macroéconomiques potentiels, par exemple un ralentissement de l'activité en Chine et ses conséquences sur les dettes souveraines, incluant une contagion large ;
- des scénarios historiques incorporant des observations de variations de marché durant des périodes de stress passées et non capturées par la VaR.

D'autres scénarios sont définis localement en tenant compte de la spécificité des activités de HSBC France. L'ensemble des scénarios impactant significativement la valorisation de portefeuilles est discuté et revu lors du *Market Risk Forum*. Des scénarios de stress test spécifiques à la Zone euro sont définis localement au niveau de HSBC France (mélangeant différentes déformations des courbes de taux des émetteurs souverains, incluant des tensions sévères de ces *spreads*) et sont régulièrement recalibrés pour être ajustés aux conditions de marché. Des scénarios dédiés comprenant une déformation de la courbe de *swap* et de la surface de volatilité sont appliqués aux portefeuilles les plus exotiques pour capturer la convexité et les déformations des risques de ces portefeuilles. Ces résultats sont présentés mensuellement au *Market Risk Forum*.

Portefeuilles de Trading

Value at Risk du portefeuille de Trading

Etant donné l'environnement de taux particulièrement bas et les faiblesses identifiées du modèle actuellement utilisé, le niveau de VaR et de Stressed VaR de HSBC France a augmenté en 2016 par rapport à 2015, et est resté élevé au premier trimestre 2017.

L'introduction du nouveau modèle de VaR validé par la BCE en mai 2017 a eu pour conséquence une réduction significative des chiffres de VaR et des RWAs associées malgré l'augmentation du coefficient multiplicateur.

VaR Trading par classe d'actif (€m)

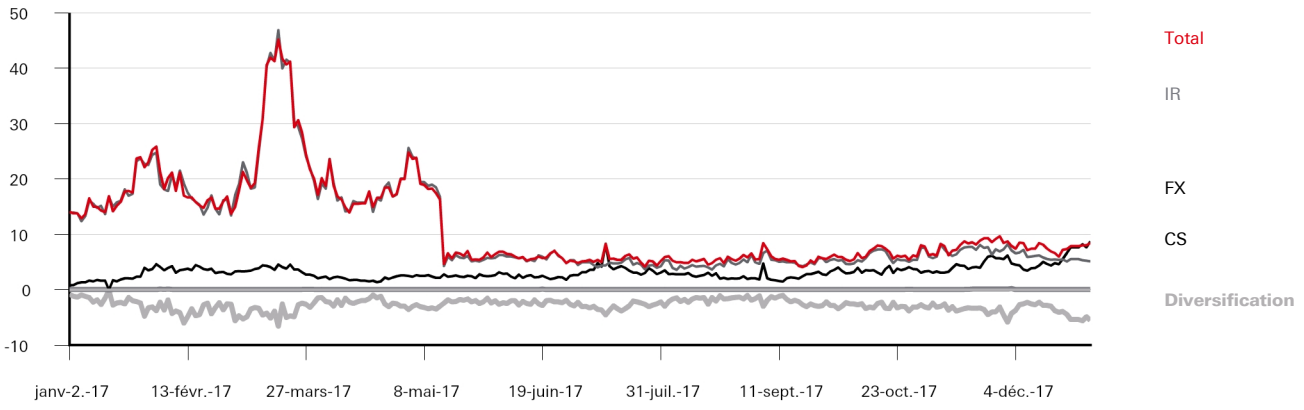

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

	Change	Taux d'intérêt	*Actions*	Spread de crédit	*Diversi-fication*	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Année 2017	**0,06**	**5,14**	**–**	**8,73**	**(5,53)**	**8,45**
Moyenne	**0,03**	**10,91**	**–**	**3,16**	**(2,80)**	**11,40**
Maximum	**0,20**	**46,86**	**–**	**8,73**	**(6,58)**	**45,14**
Année 2016	0,02	13,28	–	0,77	(0,81)	13,41
Moyenne	0,02	12,15	–	1,66	(1,88)	12,08
Maximum	0.01	4,14	–	0,72	(4,85)	4,14

Stressed VaR du portefeuille de trading (1D SVaR)

La période utilisée pour la *Stressed VaR* est calibrée régulièrement au cours de l'année et est extraite de la période démarrant en 2007.

Aucune exception de *backtesting* réglementaire n'a été enregistré en 2017 pour HSBC France.

Stressed VaR du portefeuille de trading (1D SVaR)

	29 décembre 2017
	€m
Moyenne	**17,86**
Maximum	**31,73**
Minimum	**7,99**
Au 30 déc 2017	**11,48**

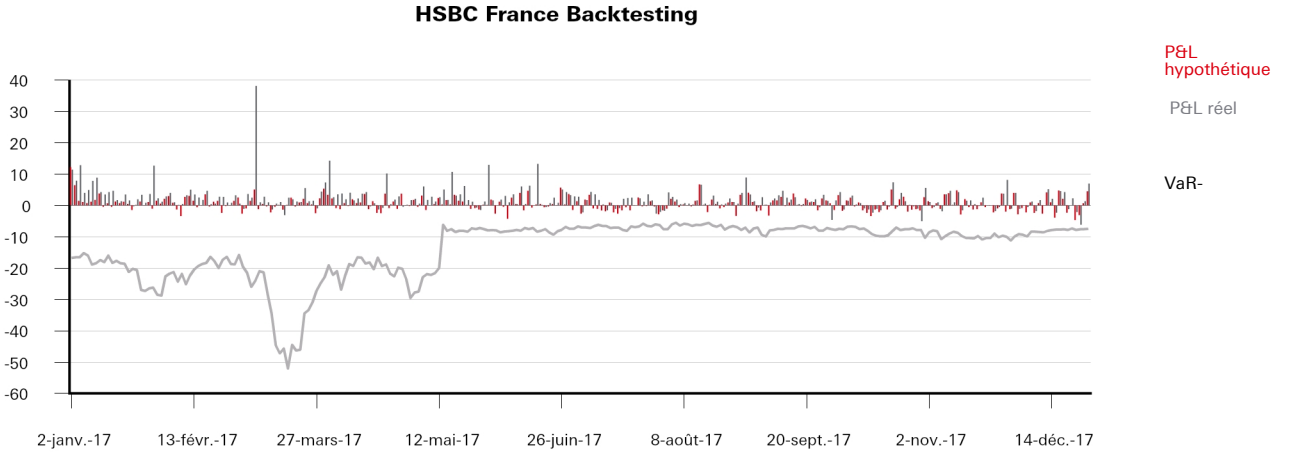

Portefeuilles de Banking

Value at Risk du portefeuille de Banking

La VaR de taux d'intéret des portefeuilles non comptabilisés en *Trading* était plus basse au 31 décembre 2017 comparée au 31 décembre 2016 pour des raisons similaires à celles affectant la VaR du portefeuille de *trading*.

VaR Accrual par type de risque

	Change	Taux d'intérêt	*Actions*	Spread de crédit	*Diversi-fication*	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Année 2017	**–**	**1,59**	**–**	**9,23**	**(1,75)**	**9,08**
Moyenne	**–**	**2,53**	**–**	**6,33**	**(1,94)**	**6,94**
Maximum	**–**	**11,9**	**–**	**13,04**	**(5,9)**	**14,43**
Année 2016	–	9,93	–	2,99	(2,61)	10,38
Moyenne	–	8,36	–	4,57	(3,32)	9,7
Maximum	–	12,05	–	12,01	(7,79)	13,76

Banking VaR par classe d'actif

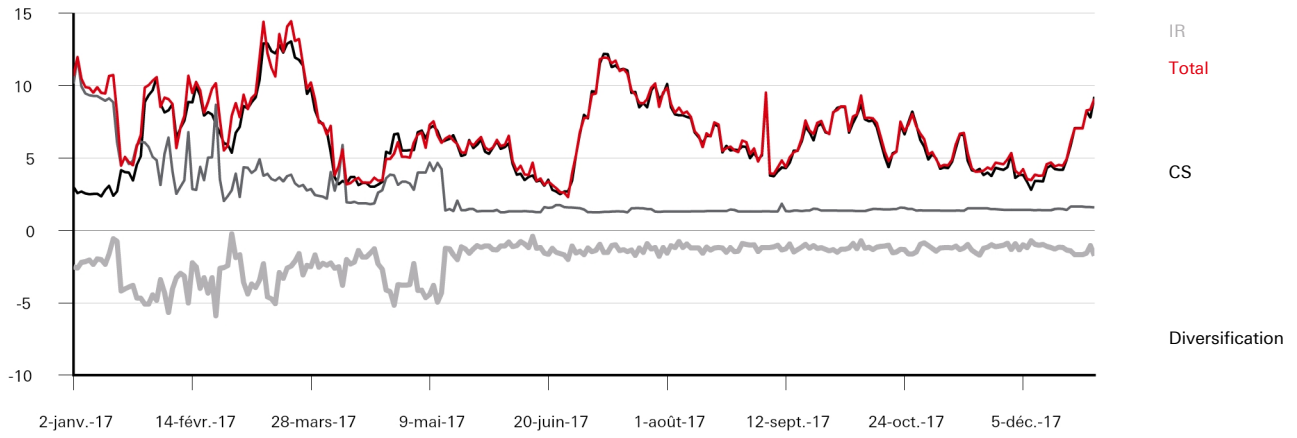

Risques actif pondérés

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Actifs pondérés du Risque	Exigence en fonds propres	Actifs pondérés du Risque	Exigence en fonds propres
	€m	€m	€m	€m
Modèle interne	**4 787**	**383**	7 603	608
– VaR	**1 191**	**95**	2 358	188
– stressed VaR	**3 596**	**288**	5 245	420
– risque additionnel	**–**	**–**	–	–
– Autres VaR et stressed VaR	**–**	**–**	–	–
Approche standard	**401**	**32**	304	25
– risque de taux	**356**	**28**	269	22
– risque de change	**–**	**–**	–	–
– risque de position lié aux actions	**–**	**–**	–	–
– risque de position sur matières premières	**–**	**–**	–	–
– titrisation	**–**	**–**	–	–
– options	**45**	**4**	35	3
Total	**5 188**	**415**	7 907	633

Le risque de taux structurel

Présentation

Le risque de taux d'intérêt du banking book (hors positions liées aux activités de négociation) provient principalement de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. Ce risque de taux est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan, et ne concerne pas les opérations de marché. Ce risque est suivi et contrôlé au niveau Groupe par la fonction Trésorerie et au niveau de l'entité par la fonction *Asset, Liability and Capital Management ("ALCM")*. Ces deux fonctions sont supervisées par la fonction *Market Risk Management ("MRM")* qui approuve les limites de risque utilisées dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est transféré et géré par la fonction *Balance Sheet Management ("BSM")*, elle-même contrôlée par les fonctions *Market Risk* et *Product Control.*

Gouvernance

La fonction Trésorerie du Groupe et l'ALCM suivent et contrôlent le risque de taux d'intérêt structurel de la banque. Ils ont également pour rôle d'analyser et de challenger l'implémentation de nouveaux produits proposés par les métiers, ainsi que de proposer les règles de comportementalisation utilisées pour la détermination du besoin de couverture du risque de taux de la Banque.

L'ALCM est également responsable d'assurer et d'actualiser le cadre relatif aux prix de transferts, d'informer l'ALCO *(Asset and Liability Committe)* de l'exposition globale au risque de taux d'intérêt structurel, ainsi que de gérer les positions du bilan, en lien avec la fonction BSM.

Le cadre relatif aux prix de transferts internes permet de s'assurer que le risque de taux d'intérêt structurel, découlant d'un décalage en termes de re-fixation du taux d'intérêt des actifs et des passifs, est transféré à BSM et que les revenus et charges d'intérêts des produits traités par les lignes de métier leur sont correctement alloués, tout en tenant compte des éléments permettant d'atténuer le risque. Les écoulements contractuels, les échéanciers de paiement, les hypothèses de remboursement anticipé, les indices de taux ainsi que les prochaines dates de re-fixation des taux sont des exemples d'éléments transférés à BSM pour la gestion du risque de taux.

Le cadre relatif aux prix de transferts internes est régi par l'ALCO de chaque entité, dont la responsabilité est de définir la courbe de prix de transfert, de revoir et d'approuver la politique de prix de transfert, ceci incluant les hypothèses de comportementalisation des produits ne comportant pas de maturité, ou qui contiennent une option pour le client. L'ALCO est responsable du suivi et de la gestion du risque de taux structurel global de chaque entité opérationnelle. Les politiques de comportementalisation doivent respecter les règles du Groupe et doivent être validées à minima une fois par an par l'ALCO local.

Les actifs et passifs ne relevant pas des activités de négociation (trading) doivent être transférés à BSM sur la base de leurs caractéristiques en termes de maturité et de re-fixation de taux. Pour les actifs et les passifs ne comportent pas de maturité contractuelle ou de caractéristiques de re-fixation, le profil de risque de taux d'intérêt est évalué en utilisant les règles de comportementalisation. Le pourcentage maximum du portefeuille pouvant être comportementalisé est établi à 90 %, le reste devant être traité en ligne avec le profil contractuel, c'est-à-dire à vue.

BSM gère les positions de risque de taux structurel qui lui sont transférées en respectant les limites de risque approuvées par MRM. La gouvernance en place autour de BSM se traduit par la double structure hiérarchique à laquelle ils sont rattachés : le directeur des activités *Global Banking and Markets ("GBM")*, et le Trésorier du Groupe. Seuls les actifs et passifs non liés aux activités de négociation sont transférés à BSM, à condition que ceux-ci puissent couvrir économiquement le risque reçu. La couverture du risque est le plus souvent gérée à travers des dérivés de couverture vanille ou des obligations d'Etat à taux fixe.

Tout risque de taux d'intérêt que BSM ne pourrait pas gérer économiquement ne doit pas faire l'objet d'un transfert et doit rester dans les lignes de métier à l'origine du risque.

Mesure du risque de taux d'intérêt

L'ALCM utilise les indicateurs suivants pour suivre et contrôler le risque de taux d'intérêt :

- Le Gap de taux entre les actifs et les passifs, en nominal
- La sensibilité de la marge d'intérêt (NIIS)
- La sensibilité de la valeur économique de la banque (EVE)

Le risque de taux d'intérêt est évalué mensuellement sur la base du gap entre les actifs et les passifs de la banque, par borne de maturité. La maturité retenue est soit la maturité contractuelle, ou celle issue d'une comportementalisation lorsque la maturité contractuelle n'est pas jugée réaliste pour évaluer le risque de taux. Les principaux éléments comportementalisés sont les comptes courants non rémunérés ainsi que les crédits immobiliers à taux fixe, comportant une option de remboursement anticipé.

La mesure de la *Value at Risk* des éléments non classés en *trading utilise* les mêmes modèles que ceux utilisés pour les positions en *trading*, mais appliqués aux positions en *banking book*. Cette mesure exclut les éléments de risque non transférés.

La sensibilité de la marge d'intérêt reflète la sensibilité des résultats de l'entité à un changement des taux d'intérêts sur le marché. Les entités projettent la sensibilité de la marge d'intérêt sur un horizon de un an et plus récemment à partir de décembre 2017, de cinq ans, selon plusieurs scénarios de taux, et sur la base d'un bilan statique. Les entités tiennent compte des hypothèses de tarification des métiers, des réinvestissements des actifs et passifs à des taux tenant compte des chocs, ainsi que des hypothèses de risque de remboursement anticipé. La modélisation de BSM ne prévoit pas d'action de gestion, dans le sens où le profil de risque est traité comme restant constant sur la période.

La sensibilité de la marge d'intérêt est mesurée en fonction de différents scénarios :

- Un choc immédiat et parallèle de la courbe des taux de +/- 100 points de base à partir du premier trimestre.
- Un choc immédiat et parallèle de la courbe des taux de +/-25 points de base à partir du premier trimestre.
- Un choc croissant et parallèle de la courbe des taux de +/-25 points de base au début de chacun des quatre trimestres de l'année.

La sensibilité de l'EVE correspond à la valeur actualisée des actifs et passifs du *banking book* selon différents scénarios de taux et où la valeur du capital est considérée comme étant égale à zéro. Le bilan est évalué sur la base d'un écoulement sans réinvestissement ni croissance et en tenant compte des profils comportementalisés des produits sans maturité contractuelle et des produits avec option.

Ces mesures concernent le périmètre légal HSBC France. Etant donné les politiques de gestion du risque de taux appliquées aux filiales, la prise en compte de ce périmètre est jugée non significative, avec une exception pour HSBC Assurance, qui a sa propre structure ALCM (cf la section gestion du risque des opérations de l'Assurance)

Eléments clés

Le risque de taux d'intérêt du *banking book* peut être ségrégué en plusieurs éléments clés :

- Risque des taux gérés : la tarification des produits dépend de la décision des lignes de métier et n'est pas corrélée aux mouvements des taux d'intérêt sur le marché.
- Risque de réinvestissement : risque découlant d'un changement de taux lorsque les montants comportementalisés sont réinvestis selon la politique de prix de transfert.
- Risque de base : lorsque les actifs et les passifs comportent des index de taux différents, entraînant un écart en termes de re-fixation du prix.

- Risque de remboursement anticipé : le comportement des clients lors des différents scénarios de taux, générant un décalage entre le profil utilisé pour couvrir le risque de taux d'intérêt et le profil réellement constaté.
- Le risque de durée : correspond au changement de maturité des actifs et des passifs du fait des changements de taux d'intérêts.

Expositions

HSBC France reste exposée à une variation des taux d'intérêt de la Zone euro sur les portefeuilles d'opérations bancaires et les éléments structurels du bilan et verrait sa marge nette d'intérêts baisser de 21 millions EUR au 31 décembre 2017 pour une baisse immédiate de 100 points de base. L'impact d'une hausse de 200 points de base sur ses fonds propres est estimée à - 634 millions EUR au 31 décembre 2017.

Ci-dessous le gap de taux par bande de maturités des activités en euro de la banque commerciale, au 31 décembre 2017 avant opérations de couverture.

Suite au nombre important de renégociations et remboursements anticipés de crédits immobiliers constatés durant le premier semestre 2017 dans un contexte de forte concurrence et du faible niveau des taux d'intérêt, les taux de gestion prévisionnelle des remboursements anticipés de ces crédits ont légèrement baissé en 2017. Par ailleurs, l'environnement de taux bas, voire négatifs, ayant eu pour conséquence une hausse des dépôts à vue clientèle non rémunérés, HSBC France a été amenée à prendre en compte l'augmentation conjoncturelle des encours en modulant ses échéances de couvertures.

Le contexte de taux d'intérêt historiquement bas, s'il venait à se prolonger, devrait continuer de peser sur la marge d'intermédiation des activités bancaires.

Expositions

(en millions d'Euros)	1 an	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
	€m	€m	€m	€m	€m
Montant du gap de taux d'intérêt	2 880	266	211	122	(263)

Dans un contexte de forte concurrence et de faible niveau des taux d'intérêts, un nombre important de renégociations et remboursements anticipés de crédits immobiliers a été constaté au premier semestre 2017, en hausse par rapport au niveau déjà élevé constaté au deuxième trimestre 2016. Une baisse significative a été constatée au cours du deuxième semestre 2017.

Par ailleurs, l'environnement de taux bas, voire négatifs, ayant eu pour conséquence une hausse des dépôts à vue clientèle non rémunérés, HSBC France a été amenée à prendre en compte l'augmentation conjoncturelle des encours en modulant ses échéances de couvertures.

Le contexte de taux d'intérêt historiquement bas, s'il venait à se prolonger, devrait continuer de peser sur la marge d'intermédiation des activités bancaires.

Le portefeuille ALCO d'instruments financiers en Non-Qualifying Hedge ont été fermés dans la mesure où ces instruments de couverture ont été retournés au vu du profil de risque externe de la banque. Cela s'explique par des niveaux de remboursements anticipé et de renégociations élevés sur les crédits immobiliers, ainsi que par le changement de comportementalisation effectué sur certains produits à taux fixe.

Gouvernance de BSM

La gouvernance de BSM s'articule autour de deux lignes de *reporting* au Directeur adjoint de GB&M et au responsable BSM EMEA. BSM est responsable de la gestion du risque de liquidité et de financement sous la supervision de l'ALCO local.

BSM gère également le risque de taux provenant des positions n'appartenant pas au portefeuille de *trading* qui lui a été transféré par ALCM dans le cadre d'un mandat de gestion des risques.

Dans sa gestion du risque de liquidité pour le compte de l'ALCO et de la gestion des positions n'appartenant pas au portefeuille de *trading*, BSM investit dans des actifs liquides parmi les mieux notés en ligne avec la politique du Groupe HSBC sur les actifs liquides.

L'essentiel de la liquidité est investie dans les dépôts aux banques centrales et dans des titres gouvernementaux, supranationaux, et d'agences publiques locales, le reste étant utilisé par GM pour financer des actifs HQLA.

Les dépôts aux banques centrales pouvant être retirés sont comptabilisés en tant que liquidité. Les réserves réglementaires, les prêts interbancaires et aux banques centrales sont comptabilisés comme des "prêts et avances".

Les titres que détient BSM sont comptabilisés comme des positions *Available-for-Sale ("AFS").* Les réserves réglementaires ne sont pas reconnues comme des actifs liquides.

BSM peut utiliser des instruments dérivés conformément à son mandat pour gérer le risque de taux. L'activité sur les instruments dérivés se concentre essentiellement sur les *swaps* de taux d'intérêt utilisés dans des relations comptables de couverture dites de "*cash flow hedge*" ou bien de "*fair value hedge*".

Le risque de crédit de BSM est limité à des positions court terme vis-à-vis d'autres banques *via* les prêts/emprunts interbancaires, aux banques centrales, aux dettes gouvernementales les mieux notées, et enfin aux supranationales et agences publiques locales.

BSM ne gère pas le risque structurel de crédit de l'ensemble du bilan comptable.

La VaR ("*Value at Risk*") est calculée sur les positions de *tradings* comme sur celles n'appartenant pas au portefeuille de *trading*. La méthodologie appliquée est la même que celle sur les marchés ainsi que les outils de calculs.

Les positions de BSM dans le portefeuille de *trading* restent très limitées à des cas spécifiques.

Les positions et la VaR associées sont restées à des niveaux moyens en 2017 comme en 2016.

Le risque de change structurel

L'exposition au risque de change structurel de HSBC France est limitée. Elle concerne quelques investissements non significatifs dans les filiales à l'étranger, les positions de change issues de l'activité bancaire étant systématiquement transférées à la salle des marchés, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par le *Risk Management Meeting*.

Il existe un risque de change correspondant au risque de variation des fonds propres dû à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements de HSBC France dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves.

La surveillance de ce risque, selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'un indicateur de sensibilité des expositions et des ratios de capital aux mouvements des principales devises face à l'euro, calculé par la Direction Financière. A fin 2017, environ 3,3 % des RWAs au titre des risques de crédit et de contrepartie sont libellés en USD et GBP, aucune autre devise ne représentant une exposition significative. Cette proportion était de 12 % à fin 2016.

L'impact estimé d'une variation combinée de +/- 20 % du GBP et de l'USD face à l'EUR sur le ratio CET1 serait de l'ordre de +/- 0,15 %.

Les Risques Opérationnels

Conformément à la définition de l'arrêté du 3 novembre 2014 et du *Functional Instruction Manual ("FIM")*, le risque opérationnel est défini dans l'ensemble du groupe HSBC France comme le risque résultant :

- de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information,
- ou d'évènements extérieurs.

Ce risque inclut notamment le risque de fraude interne ou externe (art 324 of *Regulation* (EU) No 575/2013), les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris les événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance, et les risques liés aux modèles.

A partir de 2012, le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les Trois Lignes de Défense, afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs commerciaux tout en respectant les exigences légales et réglementaires et ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel.

Ce dispositif mis à jour en 2015 a été renforcé par la mise en place du programme *Operational Risk Transformation Programme ("ORTP").* Ce nouveau modèle vise notamment à renforcerl'articulation des différents niveaux de contrôle et de gestion des risques opérationnels et de coordonner efficacement les activités comportant des risques avec les activités de contrôle. Cette mise à jour a conduit HSBC France à revoir la définition et la structure des filières de risques telles qu'elles avaient été définies depuis 2009. Par ailleurs, afin de se conformer aux exigences spécifiques de la réglementation française (arrêté du 3 novembre 2014 notamment), les filières de risques ont été renommées pour adopter la terminologie de "fonctions de gestion des risques".

Ce changement a également été accompagné en 2017 par la mise en place d'un nouveau système de gestion des risques opérationnels, Helios, sous-jacent au cadre de gestion des risques opérationnels *Operational Risk Management Framework ("ORMF")*.

Le Groupe HSBC a défini une taxonomie de risques dans laquelle les risques opérationnels sont répartis en 15 catégories de risques dont les principales sont : Criminalité Financière, Conformité Réglementaire, Sécurité de l'Information, Fraude Externe, Fraude Interne, Systèmes et Opérations.

Les 3 lignes de défense

La première ligne de défense est constituée des métiers, fonctions et HOST qui sont responsables, dans leurs activités et processus quotidiens, de la gestion des risques opérationnels en découlant et des contrôles de premier niveau pour atténuer ces risques. Dans la mesure où certains processus et certaines activités peuvent être sous-traités, en externe ou en interne à HOST ou à une autre fonction, cette responsabilité s'étend aux activités sous-traitées et externalisées afin d'assurer une gestion complète des risques et de leur maîtrise.

Les trois lignes de défense sont indépendantes l'une de l'autre. Les métiers, fonctions et HOST sont responsables en premier lieu, de s'assurer que tous les risques liés à leurs activités et opérations sont identifiés, gérés et atténués par un dispositif de contrôle de premier niveau approprié en ligne avec l'appétit pour le risque.

Les responsabilités de la première ligne de défense ont été précisées en mars 2017 au sein du *Global Risk FIM*.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions dont le rôle est de s'assurer que les risques du domaine qu'elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC France sont gérés de manière efficace par la première ligne et dans les limites de l'appétit au risque défini par HSBC France. Elles s'assurent que HSBC France satisfait à ses responsabilités de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne en ce qui concerne les risques placés sous leur surveillance. Elles ont un rôle de conseil et d'expertise et s'assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la première ligne de défense sont appropriées. La seconde ligne de défense est indépendante des risques pris par la première ligne de défense dans le cadre de ses activités.

La troisième ligne de défense est l'Audit Interne, dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'investigations indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet. Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la seconde ligne.

Disposition réglementaire

Les dispositions issues de Bâle II fixent l'obligation pour les établissements bancaires de prendre en compte la gestion du risque opérationnel à trois niveaux.

- Pilier 1 : exigence minimale de fonds propres afin de mieux prendre en compte l'ensemble des risques bancaires et leur réalité économique.
- Pilier 2 : exigence de mise en place d'un dispositif interne destiné à assurer la gestion du risque qui reflète le renforcement de la surveillance prudentielle par les superviseurs nationaux.
- Pilier 3 : information et communication financière auprès des administrateurs, autorités de tutelle, actionnaires, etc.

Au-delà des obligations réglementaires, il convient de souligner l'importance que revêt pour HSBC France la gestion de ce risque, dont la maîtrise doit conduire à la réduction des charges du compte de résultat, et représenter un des volets de l'optimisation de la qualité des services rendus à la clientèle, et l'adaptation permanente du dispositif de contrôle aux évolutions des activités et de la réglementation.

Gestion du risque opérationnel – Méthodes définies par le régulateur

Trois méthodes ont été définies par le régulateur et sont indiquées par ordre de sophistication croissante :

- la méthode de base
- la méthode standard
- la méthode avancée

Chacune des approches reflète un niveau de complexité plus élevé pour la mesure du capital nécessaire pour couvrir les pertes liées au risque opérationnel, nécessitant également une plus grande complexité en matière de gestion du risque opérationnel.

A chaque méthode sont attachées des obligations particulières en matière de gestion qualitative du risque et d'information externe sur le dispositif, dont la mise en œuvre conditionne l'éligibilité à ladite méthode.

A l'instar du Groupe, HSBC France applique actuellement la méthode standard, s'agissant des risques opérationnels.

Cette méthode repose sur l'application de coefficients différents (12 %, 15 % ou 18 %) au PNB moyen (sur trois ans) des huit lignes de métiers définies par le dispositif Bâle II.

Il en résulte l'obligation de définir une méthode de répartition du PNB global entre les lignes de métier définies par le régulateur.

Parmi les critères qualitatifs d'éligibilité à cette méthode figure la mise en place d'un dispositif interne de gestion du risque opérationnel qui doit, au minimum, assurer les fonctions suivantes :

- le recensement périodique des pertes opérationnelles ;
- l'identification des risques opérationnels potentiels de l'ensemble des entités du groupe ;
- la mise en place de procédures de gestion de ces risques, par la définition et la mise en œuvre de plans d'actions en vue de les réduire, et l'examen des indicateurs de suivi de l'exposition à ces risques ;
- l'établissement d'une structure autonome dédiée à la gestion de ces risques ;
- la délivrance d'une information régulière sur l'évolution de ces risques à la Direction Générale.

Volet quantitatif

Le calcul du capital réglementaire relatif au risque opérationnel et sa communication à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et à la BCE sont assurés par la Direction Financière.

Il s'agit d'abord d'allouer le Produit Net Bancaire du groupe entre les huit lignes de métier définies dans l'accord Bâle II en vue de calculer l'allocation réglementaire de fonds propres. Ces travaux impliquent de répartir les composants du PNB de chaque entité.

Lignes de métiers selon les principes "Balois"	Pourcentage de capital réglementaire
Financement des entreprises	18%
Finance de marché	18%
Banque de détail	12%
Banque commerciale	15%
Paiements et règlements	18%
Fonction d'agent	15%
Gestion d'actifs	12%
Courtage de détail	12%

S'agissant des pertes opérationnelles, des états COREP sont produits et adressés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution par la Direction Financière pour HSBC France ; la fonction *Operational Risk* contribue à la production de 2 des 3 états COREP ; OPR *Details* et OPR *Loss Details* sur le périmètre consolidé comptable de l'entité HSBC France à l'exclusion de la filiale HSBC SFH (France), détenue à 100 %, spécialisée dans l'activité d'émission d'obligations sécurisées, qui fait l'objet d'un suivi direct par la Direction Financière.

COREP est un *reporting* prudentiel promu par le comité européen des superviseurs bancaires. il est créé par la contraction des termes anglais *COmmon solvency ratio REPorting*. Il porte sur le ratio de solvabilité européen lié aux accords de Bâle II.

A cet effet, la fonction *Operational Risk* est en charge, à partir des données enregistrées par les BRCM dans la base de données et de gestion des risques opérationnels :

- de compléter certains états communiqués par la Direction Financière ;
- du contrôle de 1er niveau de la production de ces états.

Volet qualitatif

Les travaux recouvrent les activités suivantes :

- animation d'une organisation spécifique en charge du suivi et de la gestion du risque opérationnel ;
- identification, cotation et actualisation des risques potentiels auxquels sont exposées les entités du groupe et des contrôles de premier niveau destinés à les maîtriser ;
- suivi rapproché des risques considérés comme plus critiques pour le Groupe ou les entités concernées ;
- définition et suivi des plans d'actions destinés à réduire les risques importants ;
- définition annuelle de tolérances au risque opérationnel ;
- enregistrement et analyse des pertes opérationnelles, notamment par rapport à la tolérance, et *reporting* à la Direction Générale ;
- diffusion de la culture du risque opérationnel auprès de l'ensemble des entités du groupe, au travers notamment des travaux effectués par les équipes *Operational Risk* et BRCM et d'actions de formation ou de sensibilisation ;
- centralisation et coordination des travaux par le HBFR ORM, présidé par le CRO ;
- participation à l'évolution des systèmes de gestion du risque opérationnel ;
- mise en place et suivi d'indicateurs d'exposition au risque opérationnel.

Le Contrôle permanent

Le Contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, lesquels sont destinés à s'assurer que l'activité est exercée conformément à l'ensemble des règles externes et internes, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, la responsabilité première du contrôle incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HOST, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement menés, conformément au *Global Standards Manual ("GSM")* du Groupe HSBC qui indique que "les contrôles doivent être considérés comme faisant partie intégrante des activités".

Au-delà des contrôles de premier niveau, le contrôle permanent du groupe HSBC France repose sur un dispositif placé sous la responsabilité du Directeur des Risques qui comprend principalement :

- les équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et fonctions *Business Risk and Control Management ("BRCM")*, assurant le contrôle et la gestion des risques de leur métier/fonction ;
- les fonctions exerçant un rôle de seconde ligne de défense. En particulier, la fonction Conformité qui veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- la fonction *Operational Risk*, chargée de superviser le dispositif de gestion des risques opérationnels. A ce titre, la fonction *Operational Risk* exerce un rôle de supervision des travaux effectués par les équipes BRCM situées dans les métiers, fonctions et HOST et hiérarchiquement rattachées aux responsables de ces métiers et fonctions. Par ailleurs, elle travaille en étroite collaboration avec les fonctions agissant en seconde ligne de défense, responsables de la supervision des risques de leur périmètre ;
- et, enfin, un certain nombre de comités, forums et groupes de travail qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements constatés.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine *Sarbanes-Oxley ("SOX")*, le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le *SOX 4 Way Meeting*, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Responsable du contrôle périodique et le *Chief Operating Officer ("COO")* de HSBC France, examine :

- les défaillances identifiées par les travaux SOX (documentation et autoévaluation *("self-assessment")* des métiers et fonctions dans le périmètre) ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles permanents et périodiques, de l'évolution et du suivi des risques

ainsi que des conclusions des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

Au sein du dispositif de contrôle permanent, la fonction Risque supervisée par le *Chief Risk Officer ("CRO")* joue un rôle majeur. Elle est composée de directions spécialisées :

- *Financial Crime Compliance* – Risques relatifs à la criminalité financière ;
- *Regulatory Compliance* – Conformité réglementaire ;
- *Security and Fraud Risk* – Risques de fraude, de sécurité physique, de sécurité de l'information et de continuité d'activité ;
- *Retail Credit Risk* – Risque de crédit sur le marché des particuliers ;
- *Wholesale Credit and Market Risk* – Risques de crédit sur les marchés des entreprises et le risque de marché ;
- *Operational Risk* – Supervision et coordination du dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels *Operational Risk Management Framework ("ORMF").*

Le Directeur des Risques, en tant que responsable de la fonction de gestion des risques, se repose également sur d'autres fonctions pour assurer une couverture exhaustive de la surveillance des risques (Ressources Humaines, Finance pour les risques comptables, de liquidité, les risques structurels de taux et change structurels et les risques fiscaux, et HOST qui supervise notamment l'informatique et les prestations externalisées).

Depuis 2015, la Direction des Affaires Juridiques ainsi que les directions *Financial Crime Compliance ("FCC")* et *Regulatory Compliance ("RC")* rapportent toutes trois directement au Directeur Général *Chief Executive Officer ("CEO")*, conformément au modèle du Groupe HSBC. Les Directeurs FCC et RC sont également rattachés fonctionnellement au Directeur des fonctions risques (Responsable du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) et aux Responsables FCC et RC de la région. Selon ce modèle, la Direction des Affaires Fiscales est intégrée, elle, à la fonction Finance.

Présidé par le Directeur des Risques et réunissant les membres du Comité Exécutif, le *Risk Management Meeting ("RMM")* joue un rôle faîtier, au côté d'un comité chargé d'assurer spécifiquement la supervision des risques liés à la criminalité financière et au non-respect des sanctions internationales, le *Financial Crime Risk Management Committee*.

Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi.

Le RMM rapporte fonctionnellement à son équivalent européen au sein du Groupe HSBC.

Localement, les travaux relatifs à l'ensemble des risques et présentés au RMM permettent d'alimenter le Comité Exécutif, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration de HSBC France. Le RMM couvre l'ensemble des entités présentes en France.

Le RMM s'appuie sur les travaux des comités de risques de chaque métier, qui couvrent mensuellement l'ensemble des risques (voir organigramme Gouvernance et structure des Comités page 16).

Enfin, ce dispositif est complété par des forums et groupes de travail sur les risques spécifiques au sein des métiers et fonctions, qui réunissent les différents niveaux du contrôle interne, de façon à permettre la gestion, le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC en France. Les principales fonctions agissant en seconde ligne de défense tiennent une instance mensuelle ou trimestrielle, présidée par le responsable de la fonction et à laquelle participent les membres et experts de la fonction, des représentants des métiers, de la fonction *Operational Risk* et, pour certains d'entre eux, le Directeur des Risques.

Les manuels et circulaires du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe HSBC *Global Standards Manual ("GSM")* détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe HSBC, dans le monde entier. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation sans l'accord spécifique du Président du Groupe HSBC.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels *Functional Instruction Manuals ("FIMs")* contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC.

En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques spécifiques *Business Instruction Manuals ("BIMs")* – ou équivalent et circulaires internes). Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du

Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France. Elles sont aisément accessibles sur l'intranet de HSBC France. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – également formalisées dans une circulaire – et actualisées régulièrement.

Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

En 2016, HSBC a mis en place une Charte afin de compléter les codes locaux de déontologie et permettre une prise de décision fondée sur les valeurs et objectifs communs à HSBC.

Les Comités, Forums et Groupes de travail internes

La supervision des risques et du contrôle interne s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités, forums et groupes de travail dédiés qui favorisent la gestion, la communication et la surveillance des risques opérationnels.

La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanent et périodique, notamment dans le cadre de différents comités et groupes de travail dédiés.

Parmi ces instances, figurent en particulier le *Risk Management Meeting ("RMM")*, le *Financial Crime Risk Committee ("FCRMC")*, l'*Operational Risk Meeting* (instance relative au contrôle et à la gestion des risques opérationnels) et les Comités et Forums de Conformité

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels – *Operational Risk Management Framework ("ORMF")*

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est sous la responsabilité de la fonction *Operationnal Risk* qui définit le cadre et la politique de gestion des risques opérationnels, supervise leur mise en œuvre et en assure une surveillance indépendante.

La fonction *Operational Risk* France, sous la supervision du Directeur des Risques est chargée d'avoir une vision holistique des risques. Elle joue un rôle de consolidation et d'harmonisation et assure la synthèse des principaux risques opérationnels et des travaux de contrôle permanent auprès de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Groupe HSBC, notamment en liaison avec l'équipe *Operational Risk* régionale à laquelle elle est

fonctionnellement rattachée. Elle travaille en coopération active avec les équipes BRCM et les fonctions agissant en seconde ligne de défense sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques, la définition et le suivi des plans d'actions, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risques, ou encore des plans de contrôles.

Elle assure ce rôle également au travers du secrétariat du RMM de HSBC France, ce qui lui permet d'apporter une vue d'ensemble, à la fois complète, hiérarchisée et – si possible – prospective des sujets de risques opérationnels de l'ensemble des entités en France, au Directeur des Risques qui préside le RMM et aux membres de la Direction Générale de HSBC France.

Enfin, cette équipe joue un rôle d'interface vis-à-vis de la fonction *Operational Risk* du Groupe HSBC, s'agissant notamment de son échelon européen. Elle procède, en particulier à la diffusion en France des instructions et des meilleures pratiques communiquées par le Groupe.

La fonction *Operational Risk*, à l'instar de son homologue régional HBEU *Operational Risk* est organisée par métiers, fonctions et HOST afin de faciliter les échanges avec la première ligne de défense. Elle veille à ce que le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels soit conforme aux exigences réglementaires françaises et de l'Union européenne.

Les instances de suivi

L'*Operational Risk Meeting ("ORM")* se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur des Risques. Il a pour objet d'assurer une coordination et une animation transversales en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels.

Dans ce cadre, il lui revient en matière de risque opérationnel ;

- d'informer des principales évolutions en matière de dispositif de gestion des risques ;
- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que l'évaluation des risques, l'outil de pilotage), de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel ;
- de promouvoir la culture du risque et la connaissance en matière de risques opérationnels en facilitant les échanges entre les acteurs de la première ligne et de la seconde ligne ;
- d'examiner les résultats des travaux d'analyse menés par la fonction *Operational Risk*, comme le suivi de risques transverses, l'analyse de RCA, les incidents ou encore les résultats des contrôles BRCM.

Le HSBC France ORM réunit :

- les secrétaires généraux des métiers de HSBC France, le *Chief Control Officer ("CCO")* de HOST et de GBM ;
- les responsables des principales fonctions, *Risk Stewards* ;
- l'Inspecteur Général, responsable de *Global Internal Audit France ("INA FRA")* ;
- la fonction *Operational Risk*, qui en assure la préparation, l'animation et le secrétariat.

Les travaux de l'ORM permettent d'alimenter les états de synthèse préparés par la fonction *Operational Risk* à destination du *Risk Management Meeting*, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC France.

Les travaux du HSBC France ORM se fondent notamment sur la synthèse des travaux du Forum *Operational Risk* de HSBC France, qui réunit l'équipe *Operational Risk* et les équipes BRCM, ainsi que des représentants des principales fonctions de seconde ligne de défense, en la présence d'un représentant de l'Inspection Générale.

Le Forum *Operational Risk* de HSBC France se réunit trimestriellement suivant un agenda défini par la fonction *Operational Risk*, quelques jours avant le HSBC France ORM. Les échanges et partages des problématiques permettent à la fonction *Operational Risk* de réaliser une synthèse des faits marquants à destination du HSBC France ORM.

Dispositif général de gestion des risques opérationnels

HSBC France, de par ses activités, est exposé à tous les types de risques opérationnels que rencontre une banque, notamment :

- Risques opérationnels liés au processus de conservation des documents et des données clients, ainsi qu'à la capacité à les restaurer en assurant l'intégrité et la complétude dans des délais rapides ;
- Risques liés à la qualité et la fiabilité des données ainsi qu'à leur exhaustivité en particulier dans le cadre de nouvelles exigences réglementaires et la production de nouveaux *reportings* ;
- Risques opérationnels et d'exécution liés aux changements, évolutions de processus, systèmes et organisation ;
- Risques liés à la gestion des prestations déléguées (prestataires externes et au sein du Groupe HSBC) ;
- Risques informatiques notamment liés à la sécurité, la résilience, la mise à jour des systèmes et des infrastructures ainsi qu'à la gestion des licences ;
- Risques liés à la sécurité de l'information ;
- Risques liés à la cybercriminalité (*phishing, malware*, cyber-attaques, etc.) ;
- Risques de fraudes externes, en particulier : fraudes sur carte bancaire, Internet, faux virements, ingénierie sociale ;
- Risques d'erreur de traitements des opérations ;
- Risques liés aux relations avec la clientèle.

Les risques opérationnels peuvent avoir des conséquences sur le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC France dans les normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du Groupe relèvent de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC France.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Gouvernance

L'organisation générale du contrôle permanent relève du *Chief Risk Officer ("CRO")* responsable de la fonction de gestion des risques, qui s'appuie sur la fonction *Operational Risk*, s'agissant des risques opérationnels. La fonction *Operational Risk* travaille en coopération étroite avec les équipes de contrôle interne indépendantes, *Business Risk and Control Management ("BRCM")* des métiers, fonctions et HOST ainsi qu'avec les autres fonctions agissant en seconde ligne de défense. Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, le comité faîtier en matière de surveillance des risques est le *Risk Management Meeting*. Ce comité s'appuie sur les travaux des comités de gestion des risques propres à chaque métier et de certaines fonctions de seconde ligne de défense (juridique, Conformité Réglementaire et Conformité – Lutte contre la criminalité financière…). Il examine mensuellement les risques opérationnels des métiers et des fonctions de risques et HOST, l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles. La fonction *Operational Risk* anime à intervalle régulier une réunion spécifique nommée *Operational Risk Meeting ("ORM")* qui traite des sujets transverses ayant un impact opérationnel, et dissémine la culture risque au sein des métiers et fonctions. Ce dispositif s'appuie sur des forums et groupes de travail relatifs au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels au sein des métiers et des fonctions qui ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un *reporting* régulier et approprié ;
- une actualisation régulière de l'identification et d'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un *reporting* mensuel.

HSBC France est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, HSBC France utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire.

Evaluation des risques opérationnels

Cartographies des risques

Conformément au FIM *Operational Risk*, mis à jour au mois de mars 2017, la mise en place des cartographies des risques opérationnels est sous la responsabilité du propriétaire des risques et des propriétaires des contrôles. Les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ("BRCM") coordonnent l'établissement des cartographies des risques et veillent à leur actualisation régulière.

Elles assurent également une aide méthodologique en matière de *Risk and Control Assessment ("RCA")* et une aide technique en ce qui concerne l'utilisation de la base de données et de gestion des risques opérationnels, Helios.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, article 100 : "Ces systèmes et procédures permettent aux entreprises assujetties de mesurer et de gérer toutes les causes et tous les effets significatifs des risques et de disposer d'une cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes" et article 102 : "La cartographie mentionnée à l'article 100 : a) prend en compte l'ensemble des risques encourus ; b) est établie par entité ou ligne de métier, au niveau auquel est exercée, le cas échéant, la surveillance consolidée, sous-consolidée ou complémentaire ; c) évalue l'adéquation des risques encourus par rapport aux évolutions de l'activité ; d) identifie les actions en vue de maîtriser les risques encours par : – le renforcement des dispositifs de contrôle permanent ; – la mise en œuvre des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques mentionnés au titre V ; – la définition des plans d'urgence et de continuité de l'activité prévus à l'article 215.", les cartographies de risques couvrent l'ensemble des entités.

Les cartographies des risques opérationnels se conforment aux dispositions du FIM *Operational Risk*. Elles sont élaborées, pour un périmètre prédéterminé, sur une méthodologie nommée *Risk and Control Assessment ("RCA")* qui s'appuie d'une part sur une évaluation de risques inhérents, qui correspond au niveau de risque en l'absence de contrôle ; d'autre part sur une évaluation de risques résiduels, qui correspond au niveau de risque subsistant compte tenu du système de contrôle en place. Le résultat des évaluations s'inscrit au sein d'une échelle de risques comportant quatre niveaux :

- risques très élevé
- risque élevé
- risque moyen
- risque faible

Cette hiérarchie des risques permet au propriétaire des risques et à la Direction Générale de HSBC France de prioriser la gestion de ses risques et facilite la prise de décision. Cette approche par niveau de risque aide à l'élaboration des plans de contrôles de second niveau dans le cadre d'une approche par les risques.

Les cartographies couvrent l'ensemble des risques opérationnels auxquels l'entité est exposée et reflètent les contrôles clés de premier niveau ainsi que le dispositif des contrôles de second niveau qui permettent de les maîtriser.

L'environnement de contrôle de premier niveau ainsi identifié fait l'objet d'une cotation selon une échelle à 3 niveaux : opérant, à améliorer et inopérant. Les contrôles notés "à améliorer" ou "inopérants" donnent lieu à la définition d'un plan d'actions correctrices destiné à rendre à nouveau opérationnel le dispositif ayant fait l'objet du contrôle.

L'élaboration et l'actualisation des cartographies de risques sont de la responsabilité première des opérationnels, propriétaires des risques, *Risk Owners*, à qui il revient d'identifier et d'évaluer les risques ainsi que les contrôles de premier niveau à effectuer. Ce travail est réalisé au fil de l'eau avec l'aide des *Control Owners* en fonction notamment :

Des résultats des missions de contrôle permanent réalisées par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ("BRCM") :

- des recommandations des *Risk Stewards ;*
- des conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs) ;
- des incidents internes ou externes.

La fonction *Operational Risk* organise des *"RCA challenge session"* ou des ateliers de revue des risques, en présence des *Risk Stewards*, des BRCM, des responsables des métiers, fonctions, HOST, de l'Audit Interne et du Directeur des Risques, afin de présenter les risques significatifs de chaque entité.

Sur base des cartographies réalisées par les métiers, les fonctions et HOST, les BRCM élaborent un plan de contrôle de second niveau des activités de leur entité. Ce plan présente les activités de contrôle de second niveau indépendant qui seront conduits au cours de l'année. Le programme doit faire l'objet de révisions et de mises à jour continues, au fur et à mesure des changements de situation et ce, afin de garantir la pérennité de sa pertinence.

Le plan de contrôle est élaboré selon une approche par les risques afin d'assurer une couverture régulière et adéquate des risques sur un cycle de 2 années maximum. Les BRCM peuvent à cette fin utiliser différentes techniques d'évaluation : les tests, les revues thématiques ou encore le suivi d'indicateurs ou tout autre méthode d'enquête permettant d'obtenir une assurance raisonnable de l'efficacité des contrôles de premier niveau.

Le programme de contrôle doit être approuvé selon un processus de gouvernance approprié impliquant les *Risk Stewards*, leur approbation et leur mise en œuvre font l'objet d'un suivi par la fonction *Operational Risk*. Les modifications apportées au plan de contrôle doivent être signalées dans le cadre des comités des risques du métier concerné.

Le plan de contrôle doit être enregistré dans l'outil de gestion des risques du groupe et l'enregistrement des résultats doit se faire au fur et à mesure de son exécution.

Les BRCM doivent effectuer un suivi permanent de la progression par rapport au programme, et doivent signaler tous retards. Les retards importants devront faire l'objet de mesures correctrices afin de permettre une couverture *a minima* exhaustive des risques évalués en inhérent *Very High, High*.

Les anomalies significatives relevées dans le cadre du plan de contrôle doivent faire l'objet d'une présentation en comité risques de l'entité ainsi qu'en HSBC France *Operational Risk Meeting ("ORM")*. Un suivi formalisé de la mise en œuvre des actions correctrices devra être effectué par les BRCM, notamment *via* l'enregistrement dans l'outil de gestion des risques opérationnels du Groupe. Par ailleurs, la fonction *Operational Risk* assure la production d'états de synthèse relatifs aux défaillances et aux plans d'actions remontés aux instances de gouvernance : *Risk Management Meeting ("RMM")*, *Operational Risk Meeting ("ORM")* et Comité des Risques.

En 2017, les risques majeurs identifiés de manière transverse au sein de HSBC France sont relatifs aux risques :

- Lutte contre la criminalité financière
- Information et Cyber sécurité
- Systèmes

Le risque AML est suivi au sein d'un comité spécifique *Financial Crime Risk Management Committee ("FCRMC")* créé au 1er trimestre 2017 sous la responsabilité du Directeur Général . Le risque ISR est analysé au sein d'une nouvelle instance mise en place au 4ème trimestre 2017, le *Cyber Defence Forum* sous la responsabilité du *Chief Information Officer* et du *Head of Security Risk* de HSBC France.

Gestion et déclaration des incidents

Un état de *reporting* mensuel des pertes opérationnelles destiné à la Direction Générale de HSBC France ou au Groupe HSBC est préparé à partir de l'outil de gestion des incidents et risques opérationnels du groupe HSBC, Helios. La fonction *Operational Risk* assure la présentation des états de synthèse aux instances concernées (*Operational Risk Meeting, Risk Management Meeting* et Comité des risques).

Cette application gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'actions dédiés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

Nature des incidents opérationnels

Le FIM permet de catégoriser les incidents opérationnels selon différentes natures et de différencier les types d'impact associés aux incidents. Les incidents significatifs donnent lieu à une analyse précise des causes originelles et à la revue des autres processus qui pourraient être exposés à ces mêmes causes originelles, afin de les mettre sous contrôle sans délai. Un diagnostic sur la défaillance des contrôles est mené et la cartographie des risques associés et les procédures afférentes doivent être actualisées en conséquence. Ces tâches sont sous la responsabilité des BRCM.

Les principaux risques, les incidents et les indicateurs de risque donnent lieu le cas échéant à des plans d'action qui sont intégrés dans le suivi et les missions de contrôles des équipes BRCM. Ces plans d'action sont également suivis par les instances risque des métiers et fonctions concernés ainsi que par le Forum *Operational Risk* BRCM de HSBC France.

Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2009

Pertes de 2009 à fin 2017 liées aux risques opérationnels par catégorie de risque (*) (en millions EUR)

	Risque comptable	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés à la réglementation du travail et aux relations sociales	Fraude externe	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risque lié à la lutte contre la criminalité financière	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Fraude Interne	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Risque fiscal	TOTAL
2009	1,9	0,0	0,0	25,9	1,4	0,1	0,0	0,5	0,4	22,8	7,2	0,0	1,9	4,2	66,3
2010	0,8	0,1	0,3	6,5	1,9	0,0	0,0	0,4	-3,3	6,1	23,3	0,1	0,0	0,0	36,3
2011	9,0	0,2	0,8	5,4	2,7	0,0	0,0	-0,1	0,7	7,5	-18,0	0,0	0,5	3,1	12,0
2012	1,1	0,0	0,7	10,5	2,1	0,0	0,1	0,5	-0,8	7,5	5,1	0,1	1,0	0,3	28,2
2013	0,3	0,0	1,6	12,1	2,6	0,0	0,2	0,2	0,1	3,2	0,4	0,0	2,2	-2,5	20,4 (**)
2014	0,0	0,1	1,3	6,4	0,6	0,0	0,0	0,1	0,3	5,3	-2,8	0,0	-0,3	-0,1	10,9
2015	0,1	0,0	1,1	4,8	1,8	0,0	0,0	0,1	0,6	4,6	3,4	0,0	0,5	0,0	17,1
2016	0,0	0,0	0,6	11,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	-15,7	36,2	0,0	0,3	0,0	32,4
2017	0,0	0,1	0,9	2,9	1,4	0,0	0,0	0,2	0,0	3,4	0,7	0,0	0,1	1,0	10,6

(*) *A la suite de l'ORTP, une nouvelle taxonomie a été mise en place en 2017. Les données ci-dessus sont basées sur cette nouvelle taxonomie et sont extraites du nouveau système des risques opérationnels (HELIOS).*
(**) *A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.*

Nombre d'événements (impacts financiers) par catégorie de risque (*)

	Risque comptable	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés à la réglementation du travail et aux relations sociales	Fraude externe	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risque lié à la lutte contre la criminalité financière	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Fraude Interne	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Risque fiscal	TOTAL
2009	11	4	30	196	57	2	8	16	26	439	144	6	26	11	976
2010	8	1	48	181	56			17	63	315	144	6	14	14	867
2011	8	11	40	159	73			8	35	251	83	1	12	5	686
2012	3		27	137	52		1	4	35	200	108	2	21	5	595
2013	1		38	133	46		2	9	34	150	39	1	31	7	492(**)
2014		2	34	227	33		1	1	21	146	53	1	19	6	544
2015	1		57	153	40			5	17	149	56		7	2	487
2016			26	134	41			2	19	140	51		10		423
2017	1	1	33	112	32		1	5	5	248	41		7	3	489

(*) *A la suite de l'ORTP, une nouvelle taxonomie a été mise en place en 2017. Les données ci-dessus sont basées sur cette nouvelle taxonomie et sont extraites du nouveau système des risques opérationnels (HELIOS).*
(**) *A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.*

RWA et exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels à fin 2017

(en milliers d'euros)	RWAs	Exigences de FP
RBWM	**964**	**77**
CMB	**1 025**	**82**
GBM	**1 042**	**83**
PB	**65**	**5**
Corporate Centre	**288**	**23**
Total	**3 385**	**271**

Faits marquants de l'année 2017

La fiabilisation, le renforcement et la modernisation du dispositif de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel se sont poursuivis en 2017, avec notamment :

- la poursuite du projet du Groupe HSBC, *Operational Risk Transformation Programme ("ORTP"),* et la mise en *"production"* en 2017 du nouveau système de gestion des risques opérationnels, Helios. Pour rappel ce programme vise : à simplifier et à renforcer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ; à une meilleure hiérarchisation des risques, au renforcement d'une approche par les risques ; à la gestion des risques via la définition du risk appetite ; avec en particulier une simplification accrue des processus de gestion des risques opérationnels, ainsi que des procédures et outils ;
- une meilleure articulation des rôles et responsabilités au sein du dispositif des trois lignes de défense ;
- la mise en place d'une nouvelle librairie de risques et de contrôles, et d'une nouvelle grille d'évaluation des risques ;
- la revue des cartographies au fil de l'eau par des experts de la seconde ligne de défense, leur validation par les responsables des métiers et fonctions concernées. Elles sont mises à jour régulièrement en fonction des événements significatifs au cours de l'année et les modifications du profil de risque sont présentées régulièrement dans les comités et forums relatifs aux risques. Les cartographies de risques servent de base au programme annuel de contrôle des équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;
- un travail d'articulation des plans de contrôle entre lignes métiers et fonctions supports ;
- l'amélioration du dispositif d'encadrement et de contrôle des prestations externes ;
- la poursuite du projet du Groupe HSBC concernant la fonction de Conformité Réglementaire Regulatory Compliance Transformation Programme en terme d'organisation de la fonction et de déploiement de nouveaux dispositifs et outils ;
- la poursuite du renforcement des contrôles dans des domaines tels que la lutte contre la criminalité financière, la sécurité de l'information, et la conformité réglementaire ;
- l'alignement de la gouvernance des risques opérationnels avec les autres risques non -financiers au sein de HSBC tels que le risques liés à la lutte contre la corruption, les contrôles SOX , les *End User Computer ("EUC")* ou les revues réalisées par les équipes "CMAT" ;
- le renforcement des formations obligatoires relatives aux risques opérationnels.

Dans le cadre des accords signés (*Deferred Prosecution Agreement* ou *"DP"*) entre le groupe HSBC, le ministère de la Justice des États-Unis et la *UK Financial Compliance Authority*, un observateur indépendant de la conformité a été nommé en 2013 pour évaluer annuellement l'efficacité et l'efficience du programme et du cadre de lutte contre la criminalité financière et de la conformité aux sanctions internationales. À la fin de 2017, le ministère de la Justice des États-Unis a reconnu que HSBC avait respecté les obligations du DPA et, par conséquent, l'accord a expiré. L'expiration de cet accord est le résultat de toutes les actions entreprises par HSBC pour rendre la banque plus sûre et plus forte, ainsi que pour les clients de la banque et l'intégrité du système financier. Toutefois, le programme Global Standards de renforcement du dispositif de lutte contre la Criminalité Financière qui a été lancé en 2012, ne s'achève pas ; étant donné les défis inhérents à la lutte contre la criminalité financière, y compris la sophistication des réseaux criminels qui cherchent à contourner les contrôles de la banque, d'autres action d'améliorations continueront à être mises en œuvre.

Dans le domaine de la Conformité Réglementaire, le Groupe HSBC a déployé le programme Conduct qui formalise les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients et de respect de l'intégrité des marchés financiers, à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur la tarification, les caractéristiques des produits & services et les risques associés ;
- concevoir et proposer des produits compétitifs et compréhensibles, générant de la valeur pour les clients, correspondant à leurs besoins et en adéquation avec leurs profils de risque, dans le but d'éviter une vente inappropriée ;
- assurer une gestion des produits et services dans le respect des normes les plus exigeantes avec une facturation juste et équitable et des dispositifs efficaces, transparents et orientés clients ;
- veiller dans les activités concernées au respect des règles d'intégrité vis-à-vis des marchés ;
- maintenir une gouvernance permettant une supervision efficace des dispositifs visant au traitement juste et équitable des clients et au respect de l'intégrité des marchés.

Depuis avril 2017, les lignes de métiers de HSBC France n'abordent plus ce thème en mode projet, mais intègrent le risque Conduct dans leur gestion des risques habituelle. Elles ont également continué le renforcement de la gouvernance locale dédiée, l'amélioration des indicateurs de suivi, la formation des équipes et la poursuite des plans d'actions définis durant l'année 2016 pour atteindre les objectifs fixés en matière de conduite.

La sensibilisation des collaborateurs à la gestion des risques a été poursuivie en 2017 à travers des formations e-learning obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs.

L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Grâce à d'importants efforts déployés dans l'ensemble du groupe HSBC France, la Direction Générale dispose des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Conformité

Lutte contre la criminalité financière *Financial Crime Compliance*, *("FCC")* et Conformité Réglementaire *Regulatory Compliance*, *("RC").*

En 2017, la gestion du risque de non-conformité demeure une des priorités majeures de l'industrie bancaire et financière ainsi que de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR") et de l'Autorité des marchés financiers ("AMF").

En effet, ces dernières années, de nombreuses réformes et évolutions réglementaires ont eu un impact significatif sur les processus opérationnels de la banque.

Par ailleurs, dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique, HSBC France est sous la supervision prudentielle de la Banque centrale européenne ("BCE") depuis novembre 2014. Dans ce contexte, la BCE s'est intéressée aux procédures et contrôles de conformité de la banque.

Ainsi, en ligne avec les normes et l'organisation du Groupe HSBC, HSBC France a poursuivi en 2017 le renforcement de ses dispositifs en matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière et de Conformité Réglementaire dans le cadre des programmes de transformation du Groupe et l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe.

L'organisation de la fonction Conformité et les instances de contrôle dédiées

Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par deux fonctions d'expertise dirigées respectivement par le Directeur de la Conformité – Lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Compliance* ou *"FCC"*) et le Directeur de la Conformité réglementaire (*Regulatory Compliance* ou *"RC"*) de l'entité HSBC France. Ces deux fonctions couvrent également les filiales de cette entité pour leur périmètre de compétence.

Les Directeurs FCC et RC sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des fonctions risques (Responsable du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) et aux Responsables FCC et RC de la région.

Ces derniers rendent compte de l'exercice de leur mission directement aux dirigeants effectifs ainsi qu'à l'organe de surveillance par le biais du Comité des Risques et du Conseil d'Administration conformément aux articles 30 et 31 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Les fonctions FCC et RC assurent la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 28 de l'arrêté susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France pour leurs domaines de responsabilités respectives. A ce titre, elles sont chargées de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques.

L'identification et la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombent au sein du groupe HSBC France aux fonctions de la seconde ligne de défense disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Le champ de compétence des fonctions FCC et RC ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier (droit du travail et de la sécurité sociale, réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.) et dont la surveillance relève d'autres fonctions de seconde ligne de défense de HSBC France. Néanmoins, elles ont vocation à être informées, dans le cadre des procédures de reporting ou d'escalade en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

Conformité Réglementaire *(Regulatory Compliance, RC)*

HSBC France a poursuivi en 2017 le renforcement de son dispositif de gestion du risque de conformité réglementaire dans le cadre des programmes de transformation du Groupe et l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe. Ces ajustements ont notamment permis aux responsables Conformité de la filiale HSBC Assurance Vie et à la ligne métier GBM de HSBC France d'être rattachés exclusivement à la fonction RC. Par application de l'article 44 de la directive 2009/138/CE sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II), la responsable RC de la filiale HSBC Assurance Vie demeure responsable des sujets rattachés au périmètre de la fonction FCC. A cet effet, un mécanisme de remontée d'information est en place pour lui permettre d'assurer son rôle de fonction clé.

La Direction Conformité réglementaire *Regulatory Compliance*, *("RC")* est responsable du dispositif de contrôle des risques de non-conformité réglementaire du groupe HSBC France.

Cette direction est composée des équipes suivantes :

- d'équipes RC dédiées par ligne de métiers et fonctions globales (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances, HSBC *Opérations, Services and Technology* et Fonctions Globales) qui assurent auprès de leurs métiers/fonctions respectifs un rôle de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire ;
- d'un responsable RC *Conduct* qui assure un rôle d'accompagnement des RC métiers et des équipes de la première ligne de défense dans le cadre des thèmes *Conduct* sur la protection de la clientèle et l'intégrité des marchés ;
- d'une équipe appelée *Regulatory Compliance Monitoring and Testing ("RC Monitoring and Testing")* dédiée aux contrôles de conformité réglementaire afin de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité des métiers et fonctions globales ;
- d'une équipe de Secrétariat Général en charge de l'organisation de la fonction RC, de la synthèse du contrôle permanent de conformité réglementaire, du suivi des projets ; et
- d'une équipe Affaires Réglementaires en charge de la veille des évolutions réglementaires, la coordination des relations avec les autorités de tutelle s'agissant du risque de non-conformité réglementaire et l'élaboration des politiques encadrant le risque de non-conformité réglementaire.

Au 31 décembre 2017, la Direction de la Conformité réglementaire compte 63,7 collaborateurs.

Le Directeur de la Conformité réglementaire assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement ("RCSI") de HSBC France au titre des articles 313-3 et 313-4 du règlement général de l'AMF. Les différents Responsables de la Conformité pour les Services d'Investissement ("RCSI") et Responsables de la Conformité et du Contrôle Interne ("RCCI") sont placés sous sa responsabilité.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité réglementaire

La fonction RC s'appuie sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité réglementaire est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation de façon continue selon des événements déclencheurs définis.

Les risques de non-conformité réglementaire afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la protection de la clientèle, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, le traitement des réclamations, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs, la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles applicables en matière de commercialisation transfrontalière.

En 2017, dans le cadre du projet d'évolution de la fonction RC au sein du Groupe HSBC, plusieurs projets ont été initiés ou mis en œuvre avec pour objectif d'améliorer l'identification et la gestion des risques de non-conformité réglementaire.

Ainsi, dans le cadre du déploiement de l'*Operational Risk Transformation Programme ("ORTP")*, la granularité des risques de non-conformité réglementaire a été accrue dans la cartographie des risques. Ce niveau de détail dans l'évaluation renforce la capacité de la fonction RC à hiérarchiser les risques de sa taxonomie, permettant une meilleure allocation des ressources.

La revue de ces risques n'est par ailleurs plus effectuée annuellement, mais continuellement à partir d'événements déclencheurs définis. Ce nouveau modèle facilite la gestion proactive des risques de non-conformité et son adaptation aux évolutions de l'environnement réglementaire. Enfin, l'ensemble des risques de la taxonomie RC sont intégrés à l'outil Helios à la main de la première ligne de défense, sur le même modèle que les

outils de la fonction RC, assurant une cohérence à la fois dans les données fournies aux instances de gouvernance et dans la gestion des risques par les trois lignes de défense.

Pour les entités HSBC en France, la fonction RC a aussi déployé localement le *Regulatory Compliance Operating Model ("RCOM")*, à savoir un corps procédural commun et unique élaboré au niveau du Groupe HSBC pour l'ensemble des équipes RC. Le RCOM recense toutes les activités que la fonction RC doit mener pour assurer la gestion du risque de non-conformité réglementaire. En uniformisant les procédures et processus de gestion du risque RC, ce dispositif facilite l'identification et la répartition des rôles et responsabilités pour chaque collaborateur au sein de la fonction, mais également au sein du groupe.

Formation et sensibilisation du personnel

La fonction Conformité, en lien avec la Direction de la Formation, établit chaque année un plan de formation du personnel aux risques de non-conformité. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme de *e-learning*, sont organisées dans les différents métiers et fonctions.

En 2017, des formations ont été dispensées sur les thèmes suivants soit sous forme de *e-learning* soit en présentiel :

- formations de l'ensemble des collaborateurs de la banque sur les thèmes suivants : les thèmes *Conduct* de protection de la clientèle et de garantie de l'intégrité des marchés, et les risques liés aux opérations d'initiés ;
- formations en présentiel ou en *e-learning* selon les lignes de métiers aux thématiques suivantes : formation dans le cadre des thèmes *Conduct* et formations aux évolutions réglementaires ("MiFID II", "IDD", "PRIIPs" et "PSD 2") ;
- formations en présentiel à destination de tout ou partie des équipes RC : rédaction de rapports, recueil d'information et signalement, thèmes *Conduct*, programmes de développement des collaborateurs de la fonction RC, et certification de l'*International Compliance Association* sur les connaissances et compétences en conformité réglementaire.

Tout au long de l'année 2017, HSBC France a déployé auprès de l'ensemble de son personnel neuf formations obligatoires en *e-learning* (dont deux relatives à des risques de non-conformité réglementaire), chacun de ces *e-learning* devant être réalisé dans un délai imparti. La Direction de l'entreprise a suivi le taux de réalisation de ces formations chaque mois et a pris les mesures correctives le cas échéant permettant une réalisation par l'ensemble des personnels dans des délais courts.

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

Ainsi, l'outil Consilium, qui vise à améliorer la formalisation et le suivi des conseils considérés comme 'significatifs' des équipes RC auprès de la première ligne de défense, permet depuis 2017 de réaliser un contrôle de la qualité du contenu et du suivi des conseils directement dans l'outil par les responsables de la fonction RC.

Dispositif de contrôle

La fonction Conformité est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes RC *Monitoring and Testing*.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* en vigueur au sein de la direction RC ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

La remontée des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire font l'objet de l'élaboration d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la direction RC, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé *Integrated Regulatory Information System ("IRIS")*. Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité réglementaire, la fonction RC assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France, notamment *via* son équipe Affaires réglementaires, s'agissant du risque de non-conformité réglementaire.

Les instances de gouvernance et comités de gestion du risque de non-conformité réglementaire (RC)

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction RC et de responsables opérationnels. Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du dispositif de contrôle du risque de conformité réglementaire, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées.

Les risques de non-conformité réglementaire sont revus dans le cadre du *Risk Management Meeting ("RMM")*, comité faîtier de gestion des risques et de contrôle permanent (hors risque FCC) au niveau de HSBC France et décliné au sein des lignes de métiers du groupe HSBC France. Les RMMs ont un rôle décisionnaire en matière de pilotage des dispositifs de gestion et de contrôle des risques.

Par ailleurs, le Forum trimestriel *Conduct* et Conformité Réglementaire se réunit sous la présidence du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Les thématiques revues par ce Forum et portées à l'attention de la Direction Générale sont notamment :

- les thèmes *Conduct* de protection de la clientèle et de garantie de l'intégrité des marchés tels qu'ils sont appliqués par les lignes de métier ;
- les résultats des contrôles de l'équipe RC *Monitoring and Testing*, le statut des recommandations et leur suivi par la première ligne de défense ;
- les thèmes d'attention transverses en matière de conformité réglementaire, pour information, action et/ou décision de la Direction Générale.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des produits et services. Au niveau du groupe

HSBC France, les nouveaux produits et services répondant à certains critères sont, en outre, soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la fonction Conformité réglementaire assure le secrétariat.

Lutte contre la criminalité financière (Financial Crime Compliance, FCC)

HSBC France a poursuivi en 2017 le renforcement de son dispositif de Lutte contre la criminalité financière dans le cadre des programmes de transformation du Groupe et l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe. Ces ajustements ont notamment concerné l'achèvement de la séparation des équipes entre RC et FCC, avec la nomination des responsables FCC dédiés à la filiale HSBC Assurance-Vie et à la ligne métier *Global Banking and Markets ("GBM")* de HSBC France.

La Direction Conformité – Lutte contre la criminalité financière *Financial Crime Compliance ("FCC")* regroupe la lutte anti-blanchiment, la lutte antiterroriste, les sanctions financières internationales et la lutte contre la corruption.

Cette direction est organisée autour :

- d'équipes centrales expertes dans les domaines précités en charge notamment de l'organisation de la fonction FCC, de la synthèse du contrôle permanent, du suivi des projets, de la déclinaison des politiques et procédures du groupe en cohérence avec les contraintes réglementaires locales et de la veille permanente en matière de lutte contre la criminalité financière ;
- d'équipes opérationnelles d'investigation dédiées à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, et au respect des obligations de la banque vis-à-vis de Tracfin, et au respect des sanctions financières internationales ;
- d'équipes dédiées dans chaque ligne de métier (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances) ;
- d'une équipe dédiée à la lutte contre la corruption et au respect des obligations de la loi SAPIN 2 et des directives émises par l'Agence Française Anticorruption ("AFA") ;
- d'un Responsable *Regulatory Affairs*, en charge des relations avec l'ACPR et la Direction du Trésor, représentant HSBCFrance au sein de la Fédération Bancaire Française ("FBF") et de la Commission Consultative Lutte Antiblanchiment de l'ACPR, et de s'assurer de la bonne prise en compte des contraintes réglementaires au sein d'HSBC France ;
- d'une équipe *Monitoring and Testing ("M&T")* dédiée aux contrôles de Conformité – Lutte contre la criminalité financière afin de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité des métiers et fonctions globales.

Au 31 décembre 2017, la fonction FCC compte 135 collaborateurs.

Les déclarants et correspondants TRACFIN de toutes les entités juridiques du groupe HSBC France sont placés sous la responsabilité du responsable AML France, s'agissant du périmètre HSBC France et de ses filiales.

Dispositif de maîtrise et d'identification des risques de non-conformité FCC

La fonction FCC s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité FCC est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation au fil de l'eau.

Les risques de non-conformité FCC afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, le respect des sanctions financières internationales.

Le programme *Global Standards* de renforcement du dispositif de lutte contre la Criminalité Financière s'est poursuivi en 2017, plus particulièrement avec l'exercice *"Operational Effectiveness"*. Cette initiative définit un dispositif cible commun à l'ensemble des pays du Groupe HSBC en matière de lutte contre la criminalité financière, permettant ainsi une meilleure harmonisation et efficacité des processus, outils, organisations et contrôles. Cette initiative perdurera en 2018.

Formation et sensibilisation du personnel

Le dispositif de formations sur les sujets de lutte contre la criminalité financière se compose principalement de :

- Formations *e-Learning* obligatoires permettant à tous les employés de connaître les principes essentiels de lutte contre la criminalité financière et le rôle de chacun en la matière ;
- Formations certifiantes en présentiel pour les profils plus spécifiquement confrontés aux risques de criminalité : les nouveaux collaborateurs suivent une formation et obtiennent une certification dans les 90 jours suivant leur arrivée. En outre, au cours du dernier trimestre de l'année, une recertification obligatoire est organisée pour tous les collaborateurs concernés ;
- Plans de formation *ad hoc* pour les collaborateurs qui requièrent une formation plus poussée pour la réalisation au quotidien de leurs missions en termes de lutte contre la criminalité financière.

La non-réalisation des formations obligatoires est intégrée dans la gestion de la performance des collaborateurs, le suivi de la réalisation de leurs objectifs et est prise en compte dans l'attribution de leur rémunération variable.

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

Dans le cadre des évolutions FCC, la France a complété son dispositif par le déploiement d'un ensemble de scénarios de surveillance de transactions passant par HSBC en France.

Dispositif de contrôle

La fonction FCC est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes *Monitoring and Testing* (M&T) spécifiques à la direction FCC.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* en vigueur au sein de la fonction FCC ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

La remontée des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font l'objet de l'élaboration d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne FCC, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé *Integrated Regulatory Information System ("IRIS")*. Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité, la fonction

FCC assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France.

Les instances de gouvernance et comités du risque de non-conformité lutte contre la criminalité financière

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels. Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées. La gouvernance des sujets FCC de lutte contre la criminalité financière a évolué au cours de l'année 2017, avec la mise en place du *Financial Crime Risk Management Committee ("FCRMC")*.

Le FCRMC HSBC en France se tient mensuellement et est présidé par le Directeur Général, en présence du directeur de FCC et des directeurs des lignes métiers. Il assure le suivi des risques de criminalité financière au sein de la banque en France et a tout pouvoir décisionnel permettant de définir les priorités et garantir la robustesse du dispositif en place. Le FCRMC reporte directement au Comité Exécutif HBFR ainsi qu'au FCRMC de la région Europe du Groupe HSBC, permettant ainsi un traitement efficace des sujets communs avec d'autres entités du Groupe.

Le FCRMC de HSBC en France se décline également sous la forme d'un comité du même nom auprès de FCC, de chaque ligne métier et de HOST. Ces FCRMC lignes métiers et fonctions sont également mensuels et présidés par les directeurs des lignes métiers ou fonctions, et permettent de gérer le risque de criminalité financière à un niveau plus granulaire.

Les risques juridiques et gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de HSBC France, responsable de la supervision en tant que seconde ligne de défense du risque juridique du groupe HSBC France, assiste les différents métiers et fonctions du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges.

Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Forum des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques ou fiscaux spécifiques et significatifs. Elle anime également la Réunion des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe au Comité d'Examen des Produits, au *Forum Operational Risks et Risk Management Meeting ("RMM")* du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ gère également les risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Forum des Risques Juridiques et Fiscaux présidé par le *Chief Risk Officer*, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et du risque fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du groupe.

Le Forum examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuelles défaillances et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au *Forum Operational Risk* du groupe HSBC France.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une procédure régulièrement actualisée.

La DAJ intervient en première et en deuxième ligne de défense correspondant au dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels. Une taxonomie des risques juridiques a été établie afin d'en harmoniser l'identification et le contrôle. La DAJ est fortement impliquée dans l'identification et le contrôle des risques juridiques mentionnés dans les cartographies des risques opérationnels des métiers et fonctions.

Suivi des litiges relatifs aux entités françaises du Groupe HSBC

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France, donne lieu à un examen mensuel par un comité animé par le *Chief Accounting Officer*, présidé par le *Chief Financial Officer* et le *Chief Risk Officer* et composé notamment de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2017 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du groupe HSBC France. Ces dossiers ont fait l'objet de provisions appropriées lorsque nécessaire.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions inter-bancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques ("EIC").

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux 12 membres de cette commission – dont HSBC France – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que les accords relatifs à l'EIC représentaient une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamnée à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

Par arrêt en date du 14 avril 2016, la Cour de cassation a cassé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012. L'unique motif de cassation est de nature procédurale.

Les banques ont eu à reverser les sommes restituées sur le fondement de l'arrêt d'appel du 23 février 2012.

La Cour de cassation a renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris.

Par arrêt en date du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de Paris a considéré que les banques, dont HSBC France, avait commis une infraction au droit de la concurrence. Le montant de l'amende prononcée à l'encontre de HSBC France est inchangé.

HSBC France a décidé d'introduire un pourvoi devant la Cour de cassation contre cet arrêt de la Cour d'appel de Paris.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations 'clés en main' de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel ("LMP") ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

Cinq notaires ont été mis en examen dans cette affaire pour complicité d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux. HSBC France s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC France assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur (MMA). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Voir Note 30 des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC, dont HSBC France.

Autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe. En avril 2013, la presse française a mentionné l'ouverture d'une information judiciaire contre X des chefs allégués de démarchage illicite pour des services bancaires et financiers, de blanchiment en bande organisée de fonds provenant du démarchage illicite et de blanchiment en bande organisée à des fins d'évasion fiscale dans une affaire impliquant le vol de données de clients de HSBC en Suisse et concernant des résidents français. En novembre 2014, une entité du Groupe HSBC, qui n'est pas une filiale de HSBC France, HSBC Private Bank Suisse SA, a fait l'objet d'une mise en examen par des magistrats en France. Le 8 avril 2016, HSBC Holdings plc a été informée de sa mise en examen par des magistrats français dans le cadre de l'instruction pénale portant sur les agissements reprochés à sa filiale de banque privée suisse en 2006 et 2007, pour des infractions en relation avec la fraude fiscale alléguée.

En novembre 2017, HSBC Private Bank Suisse SA a mis un terme à la procédure en réglant la somme de 300 millions EUR au titre d'une Convention Judiciaire d'Intérêt Public. HSBC Holdings plc a bénéficié d'un non-lieu.

Le risque fiscal

La Direction des Affaires Fiscales ("DAF") de HSBC France supervise en deuxième ligne de défense le risque fiscal du groupe HSBC France.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France ainsi que les filiales dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

Certaines positions fiscales font l'objet de discussions avec les autorités.

Prévention des risques fiscaux

La DAF participe au Forum des Risques Juridiques et Fiscaux animé par la Direction des Affaires Juridiques ainsi qu'aux Comité d'Examen des Produits, Instances relatives au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels et *Wealth Management Oversight Committee ("WMOC")* du groupe HSBC France.

Le risque comptable

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'exhaustivité et la validité des comptes de bilan et de hors-bilan en support à l'établissement des états financiers.

Le suivi de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté au travers de diverses procédures et documentations établies sous la responsabilité du département de la comptabilité et des autres départements de la Direction Financière. Il s'agit notamment de documents relatifs aux outils et interfaces comptables, aux schémas comptables, à la certification des comptes, aux modalités d'exploitation de la piste d'audit.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des procédures et circulaires comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales d'information financière *International Financial Reporting Standards ("IFRS")*. Ces principes sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, des textes comptables français, des normes IFRS.

La mise en œuvre des normes IFRS par toutes les entités du groupe HSBC France est également menée en conformité avec les principes comptables du Groupe HSBC.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée. Ces *reportings* présentent les données réalisées en comparaison à celles de l'année précédente.

Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises. Le logiciel de consolidation intégré "SARACEN" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour le régulateur local que pour la maison mère.

L'existence d'un entrepôt de données, ou *"Datawarehouse"*, de *reportings* bilantiels et financiers facilite le rapprochement et la cohérence des *reportings* comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de la plupart de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et

externes au groupe. Des contrôles systématiques sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents *reportings* réglementaires français *via* le logiciel *Report Authority*.

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

- le dispositif de certification comptable mensuelle ;
- la validation des états financiers ;
- le contrôle interne financier *Sarbanes-Oxley ("SOX")*.

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes de bilan et de hors-bilan, représente la synthèse des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable AssureNET, utilisé au sein de HSBC France et de ses principales filiales.

Ce reporting de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Le service *Quality Assurance* de la Direction Financière mène des revues au sein des métiers et fonctions de HSBC France et ses filiales, destinées à vérifier la qualité des justificatifs en support à la réconciliation. Les *Business Risk and Control Managers ("BRCM")*, contrôleurs internes de la 1ère ligne de défense au sein du groupe HSBC France, vérifient ces contrôles selon leur programme de travail avec une approche basée sur les risques.

Des revues analytiques du bilan et du compte de résultats sont réalisées par les équipes des départements de la comptabilité et du contrôle de gestion. Le contrôle de gestion prépare mensuellement les *reportings* de gestion, des analyses de variations sont menées par rapport aux données budgétaires, aux tendances antérieures et les principaux écarts sont analysés et expliqués. Les *reportings* financiers mensuels sont présentés par le Directeur Financier au Comité Exécutif du groupe HSBC France et par le Directeur Général de HSBC France au Comité Exécutif de HSBC Bank plc. Les rapports financiers trimestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de HSBC France qui arrête les comptes.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine *Sarbanes-Oxley ("SOX")*, auxquelles est soumis le Groupe HSBC, la Direction de HSBC France évalue de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les principaux processus en support à l'établissement de ces états financiers font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif périodique de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les délais définis par les responsables des plans d'actions correctrices et font l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle interne SOX de la Direction Financière.

L'Audit interne prend une part active à la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. Le Coordinateur SOX au sein de la Direction Financière a accès, *via* la base de données d'audit du Groupe HSBC *Audit Issues Database ("AID")*, aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les plans d'action du management suite aux constats du contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC France à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Les risques informatiques

Enjeu de la gestion du risque informatique

Les conséquences du risque informatique portent principalement sur quatre plans :

- opérationnel : même lorsque l'activité n'est pas directement basée sur un processus informatique, l'arrêt du service informatique a généralement pour conséquence un arrêt ou un ralentissement de la production de la banque ;
- financier : l'investissement informatique (matériel, logiciel, savoir-faire) constitue une part importante des actifs de la banque ;
- légal : la réglementation impose de veiller à la sécurité du système d'information (Loi Informatique et Libertés, LCEN, SOX Act, LSF, etc.) ;
- projets : une mauvaise conception des projets ou une mauvaise conduite du projet peuvent avoir de graves conséquences et peser lourdement sur l'avenir des opérations.

Les risques informatiques sont cartographiés selon la méthodologie du Groupe HSBC. La maîtrise de ces risques s'appuie sur une gouvernance et une organisation conformes aux standards du Groupe et des référentiels de bonnes pratiques (CMM, ITIL, COBIT) utilisés tout à la fois dans l'environnement des services financiers et dans l'industrie.

Missions et couverture

La fonction Informatique de HSBC France fait partie de *HSBC Operations, Services and Technology ("HOST")* et repose sur différentes structures pour supporter les prestations informatiques délivrées aux métiers et fonctions de HSBC France.

A savoir :

- *IT Architecture*, structure responsable de cartographier le système d'information et les données de HSBC France et d'accompagner les évolutions de ce système d'information ;
- *IT Infrastructure Delivery ("ITID")*, structure responsable de la mise en œuvre et de la maintenance des systèmes et des infrastructures sur lesquels sont hébergées les fonctionnalités bancaires déployées pour les métiers et les fonctions de HSBC France ;
- *Application Development and Maintenance ("ADM")*, structure responsable de l'élaboration et de la maintenance des solutions logicielles, internes au groupe ou tierces pour le compte de CMB, *Finance, GBM*, *Information Service*, *Payment and PCM, RBWM, Risk and Compliance* et le projet Modernisation ;
- *IT Business Management*, structure en charge, notamment, du pilotage des programmes de changements majeurs au sein de l'organisation ;
- *Cyber Security*, structure responsable de la supervision et du pilotage des risques opérationnels liés à la sécurité des infrastructures et des applications informatiques.

Les missions de la fonction Informatique s'inscrivent dans le cadre des manuels du Groupe HSBC, que sont :

- *Global Standards Manual ("GSM")* ;
- *Functional Instruction Manual* de HOST (*FIM HOST* et *RISK FIM*).

La fonction Informatique vise à mettre en œuvre une stratégie de réduction des risques informatiques cohérente avec la stratégie du système d'information. Celle-ci vise également à répondre aux exigences de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité du système d'information vis-à-vis des métiers de la banque. Cette fonction est amenée à suivre les risques selon la typologie suivante :

- le risque de perte d'intégrité du système d'information et de perte de confidentialité sur des données sensibles ;
- le risque de perte de ressources clés ou de perte de compétence sur des projets stratégiques et/ou des technologies qui supportent des services essentiels de HSBC en France ;
- le risque de non-respect des obligations légales dans la conduite de projet, dans la gestion des actifs informatiques ou dans la mise en œuvre d'infrastructures ;
- le risque lié aux erreurs humaines ou aux erreurs de codes ;
- le risque d'indisponibilité ou d'altération des performances et des capacités du système d'information ou de services critiques ;
- le risque de vulnérabilités des infrastructures techniques et/ou du logiciel aux menaces internes et externes (cyber) ;
- le risque de perte ou d'absence de contrôle sur des fonctions/processus sensibles externalisés au sein d'autres entités du Groupe HSBC dans le monde ou auprès de partenaires/prestataires de services extérieurs au Groupe ;
- le risque de perte ou d'altération des pistes d'audit sur les ressources informatiques critiques, éligibles à l'exploitation des journaux d'événements ;
- le risque de perte de continuité de services critiques, ou d'altération de la qualité de service pour cause de défaillance de fournisseurs essentiels au sens réglementaire ;
- le risque de fraudes internes ou externes.

Dispositif de contrôle des risques informatiques

L'identification de l'ensemble des risques et des contrôles informatiques est effectuée selon la méthodologie du Groupe *Operational Risk Management Framework ("ORMF")* et les librairies de contrôles livrées par l'équipe globale *IT Risk* (*IT Risk and Control Library*).

Chaque cartographie des risques informatiques est actualisée *a minima* une fois par an et mise à jour pour refléter les principales modifications du profil de risque, telles que :

- le niveau global de risque perçu de la fonction Informatique ;
- les incidents internes ou externes et/ou les modifications réglementaires importantes ;
- les activités de HOST Technology ayant subi des changements importants ou de nouveaux processus ou systèmes ;
- l'identification d'un problème de contrôle important *via* des processus tels que le suivi et la supervision des contrôles, SOX ou des questions soulevées par les autorités de tutelle, l'audit interne ou externe.

Pour chaque risque informatique important recensé, les fonctions informatiques identifient et documentent les contrôles clés permettant d'atténuer le risque. En outre, une description de la surveillance actuelle concernant chaque contrôle clé est identifiée.

Les informations de contrôle permanent informatique (résultats des missions de contrôle, avancement du plan de contrôle, évolution des évaluations de risques et d'efficience des contrôles, et éventuels dysfonctionnements constatés et mesures correctrices engagées) sont communiquées mensuellement à l'instance de gouvernance de HOST (Exco). Les travaux et les principaux résultats du contrôle permanent sont communiqués au *Risk Management Meeting ("RMM")*.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine *Sarbanes-Oxley ("SOX")*, le Groupe HSBC a mis en place, sous la coordination de la Direction Financière, un système de documentation et d'évaluation du contrôle permanent, s'agissant des processus IT, qui participent à l'établissement des états financiers.

Surveillance des risques

Les fonctions informatiques HOST élaborent annuellement un plan de contrôle. Ce plan présente les activités de surveillance des contrôles clés qui sont conduites au cours d'un exercice annuel. La surveillance de ceux-ci, par les fonctions informatiques HOST, est effectuée au moyen d'une évaluation détaillée des contrôles, un suivi des indicateurs clés ou des études thématiques.

Les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles constituent la base du plan de contrôle annuel.

Tout problème informatique important, identifié par le biais de la surveillance des contrôles, est remonté au management du contrôle permanent de HOST et à la direction de tutelle des contrôles permanents de HSBC France (équipe *Operational Risk*).

Risque de Sécurité

Les enjeux liés aux risques de sécurité sont gérés au niveau Groupe par *Global Security Risk*. *Security Risk* France dépend fonctionnellement de *Security Risk Europe*. Cette unité a la responsabilité de la protection de l'information, de la continuité des activités en cas d'incident majeur, des risques internes et des risques physiques. Cela permet à la direction d'identifier et d'atténuer les conséquences de ces risques et autres risques non financiers sur ses secteurs d'activité dans l'ensemble des juridictions dans lesquelles la banque exerce ses activités.

- *ISR* (*Information Security Risk*) a la responsabilité de définir la stratégie et la politique par laquelle l'organisation protège ses informations et ses services de la compromission, de la corruption ou de la fuite d'information, qu'elles soient causées délibérément ou accidentellement par des parties internes ou externes. ISR fournit également des conseils, des directives et un suivi auprès des métiers sur l'efficacité des contrôles de la sécurité de l'information et des pratiques en place ou proposées.
- *BCM* (*Business Continuity Management*) a la responsabilité de s'assurer que les systèmes, les processus et les métiers critiques du Groupe ont la résilience nécessaire pour maintenir la continuité des activités face à des incidents majeurs. Dans ce périmètre très large, BCM couvre la planification de la reprise d'activité, en cherchant à minimiser les conséquences néfastes d'une interruption majeure de l'activité que ce soit à l'échelle mondiale, régionale ou locale face aux risques actuels ou émergents. La planification se concentre sur la protection des services clients, du personnel, de la production de revenus, de l'intégrité des données et des documents ainsi que la satisfaction d'exigences réglementaires. Chaque métier définit son propre plan de reprise, lequel est établi d'après la réalisation d'une analyse d'impact métier. Celle-ci détermine combien de temps le métier peut supporter une interruption des activités avant que le niveau de pertes ne devienne inacceptable, c'est-à-dire évalue sa criticité. Ces plans sont revus et testés chaque année. La planification est réalisée selon les politiques et standards du Groupe et chaque métier confirme par le biais d'un certificat de conformité annuel le respect de ce dispositif. S'il devait y avoir des exceptions, celles-ci doivent être signalées et leur résolution à court terme est supervisée par BCM. Il est important que les plans soient mis à jour et couvrent tous les risques, en particulier ceux de nature émergente comme les pandémies ou les cyber-attaques. L'ORMF (*Operational Risk Management Framework*) est utilisé pour mesurer la résilience de la banque à ces risques, laquelle est suivie au Comité des Risques HSBC France. La gestion de la résilience s'effectue grâce à diverses mesures d'atténuation des risques. Parmi celles-ci, figure notamment l'obligation de convenir avec la Direction de l'informatique d'un temps de récupération acceptable des systèmes, de s'assurer que les immeubles critiques de la banque disposent d'une infrastructure adéquate pour continuer à opérer et d'exiger des prestataires critiques de la banque qu'ils aient leurs propres plans de reprise.

- Risques Internes a la responsabilité de s'assurer du respect des normes d'intégrité du Groupe et ainsi minimiser le risque d'activité criminelle interne ou la fuite de données confidentielles. Risques Internes comprend le risque implicite dans les actions des employés, des prestataires et autres (tels que les fournisseurs tiers) avec un accès autorisé à des informations sensibles, à nos systèmes, à nos locaux, à nos infrastructures et à notre argent, pouvant causer un préjudice réputationnel, réglementaire ou opérationnel.
- Risques Physiques met en œuvre des solutions physiques, électroniques et opérationnelles afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des informations détenues par HSBC France contre la criminalité, le vol, les attaques et les groupes hostiles aux intérêts de HSBC.

Dispositif général de contrôle périodique

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC France une assurance objective sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque.
Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions *(Risk Owners*, *Control Owners*, et *Business Risk and Control Managers)* puis les équipes de la seconde ligne de défense *(Operational Risk* et *Risk Stewards* : Conformité, Affaires Juridiques, Sécurité, Ressources Humaines, etc.*)*. Les interventions des deux premières lignes de défense ne préjugent naturellement pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir, aux dirigeants et au Comité d'Audit et au Comité des Risques de la Banque, une assurance indépendante sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise par leurs responsables. A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, en premier lieu, au respect de la réglementation nationale et européenne applicable au domaine audité, en second lieu, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, et enfin, à la conformation des activités et des processus audités à l'appétence pour le risque *("Risk Appetite")* qui les gouverne.

En vertu de l'article 27 de l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

L'Audit Groupe HSBC *Global Internal Audit ("GBL INA")* compte aujourd'hui une quinzaine d'équipes d'audit globales couvrant, de façon experte, les différents métiers et fonctions du Groupe HSBC.

Ces entités d'audit fonctionnalisées sont consolidées dans un ensemble qui comporte, en outre, cinq groupes d'audit à compétence géographique régionale (Europe, Moyen-Orient, Etats-Unis, Asie-Pacifique, Amérique latine et Canada), ainsi que des groupes d'audit pays auxquels *Global Internal Audit France ("INA FRA")*, qui a pour champ de compétences le périmètre de HSBC France, appartient.

Le contrôle périodique de HSBC France est donc assuré conjointement par deux entités de GBL INA, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- d'une part, INA FRA, équipe d'audit à vocation généraliste établie en France, intervenant historiquement pour l'essentiel sur l'audit des fonctions centrales, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de la Banque d'entreprises, des opérations bancaires, de l'informatique et des projets stratégiques. L'effectif budgétaire d'INA FRA, de 32 personnes, est pour l'essentiel réparti entre un groupe d'auditeurs 'métiers' et un groupe d'auditeurs "informatiques" ;
- d'autre part, des équipes globales spécialisées par métier et/ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong, qui ont vocation à intervenir selon les entités de rattachement et domaines de compétences listés ci-après :
  - "Europe, Middle East and GBM Audit", en charge de l'audit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la zone géographique Europe et Moyen-Orient ;
  - "RBWM and GPB Audit and LAM and Canada Audit", en charge de l'audit de la Banque Privée, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de l'Assurance et des risques liés aux dispositifs de retraite, de la Gestion d'actifs et des mécanismes de protection de la clientèle de la banque de détail, ainsi que de la zone géographique Amérique latine et Canada ;
  - "Risk and Finance Audit", en charge de l'audit du risque de crédit aux grandes entreprises et aux particuliers, des risques de marchés et modèles, de la Conformité et du risque juridique, des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel, du risque de sécurité physique et de l'information, du risque de fraude, des besoins en fonds propres et liquidités, de la gestion actif-passif, de la comptabilité, du contrôle de gestion et de la situation fiscale, de plus, cette équipe est aussi en charge de vérifier que les décisions sont prises conformément aux intérêts des clients et que cela est conforme aux valeurs du Groupe HSBC ;
  - "CMB and Technology Services and Functions Audit", en charge de l'audit de la Banque d'entreprises, des principales fonctions centrales, de la production bancaire et des risques fournisseurs, des infrastructures et systèmes informatiques et de communication et de leur sécurité, des données informatiques, des développements applicatifs, des projets informatiques et changements d'organisation en appui des équipes d'audit métiers.

En outre, comme indiqué *supra*, au-delà des niveaux fonctionnel et régional, l'organisation de l'Audit Groupe prend appui sur ses composantes locales, présentes dans de nombreux pays.

Le rôle joué par les groupes d'audit pays dans le dispositif d'audit interne constitue un axe majeur de la stratégie de GBL INA. En effet, d'une part les équipes locales ont une connaissance de la réglementation nationale les mettant en situation d'adapter la couverture des risques aux exigences correspondantes, d'autre part leur appartenance à GBL INA renforce leur indépendance au travers de la mise en œuvre de méthodes d'audit uniformes et alignées sur des standards élevés (tels que traduits et régulièrement actualisés dans le *Audit Instruction Manual ("AIM")*. L'appartenance commune à GBL INA favorise également un partage des bonnes pratiques entre les équipes appelées à travailler de façon conjointe.

Dans ce cadre, en 2017, le contrôle périodique sur le périmètre HSBC France a été assuré tantôt directement par GBL INA, tantôt par INA FRA, tantôt encore par ces deux acteurs en conjonction, conformément aux termes de la convention conclue entre eux le 25 mars 2011 et mise à jour le 31 août 2016, qui encadre les modalités de leur coopération et de leurs interventions respectives.

Les équipes globales de GBL INA disposent d'un implant d'auditeurs francophones à Paris, doté de quatre personnes et qui sera prochainement porté à cinq, prioritairement affectés aux missions d'audit se déroulant en France dans le domaine de la Banque d'investissement, de financement et de marchés.

Les interventions de l'audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d'audit annuel de HSBC France. En tout état de cause, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 susmentionné, toutes les missions d'audit menées en France le sont en coordination avec l'Inspecteur Général de HSBC France, qui veille à leur cohérence et à leur efficacité pour l'établissement et ses filiales assujetties.

L'Inspecteur Général de HSBC France, Directeur de INA FRA, rapporte à la fois au responsable de "*European, Middle East and GBM Audit"* et au Comité d'Audit de HSBC France. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général de HSBC France. Depuis début 2017, conformément aux prescriptions de la réglementation Solvabilité II, un directeur indépendant du contrôle périodique de la filiale d'assurances de HSBC France a été désigné.

Les travaux d'audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel précité des Standards d'Audit du Groupe ("AIM"). Les prescriptions décrites dans AIM doivent être respectées lors de chacune des missions.

Après avoir beaucoup investi au cours des précédentes années sur le renforcement de la méthodologie, le principal challenge de l'Audit Groupe en 2017 a consisté à mettre en place un nouvel outil *Auditing, Reporting and Management Information System ("ARaMIS")* pour gérer l'ensemble des activités d'audit de manière plus uniforme et structurée. Les nouvelles fonctionnalités concernent principalement les aspects suivants :

- l'univers d'audit qui correspond à l'ensemble des entités suivies par GBL INA ainsi que l'évaluation régulière des risques pour ces différentes entités ;
- le plan d'audit qui est défini sur une année en fonction des besoins mis en évidence suite à l'analyse de l'univers d'audit et des événements externes identifiés au cours des activités de veille concurrentielle et réglementaire.

Le manuel AIM comprend dorénavant des informations pratiques pour indiquer explicitement comment la méthodologie doit être mise en application dans le système ARaMIS.

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de l'Audit Groupe, plusieurs éléments concourent à la connaissance et la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique en France, en particulier :

- la participation de l'Inspecteur Général de HSBC France au Comité Exécutif, au *Risk Management Meeting ("RMM"),* au Comité de Conformité, au Comité de Risque Opérationnel, au Comité d'Audit de la Banque et de l'ensemble de ses filiales, ou encore au *Financial Crime Risk Management Committee ("FCRMC")* ;
- la présence des directeurs, chefs de missions ou auditeurs d'INA FRA dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;
- l'organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les responsables des différents métiers et fonctions ;
- l'organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les Commissaires aux comptes de la Banque.

En matière de remontée d'informations, tous les rapports d'audit sont transmis à la hiérarchie de l'entité ou au responsable du processus audité, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des actions de remédiation convenues, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général, le Directeur des Risques, le Directeur de l'Exploitation, le Directeur de la Conformité réglementaire et la Directrice des Risques Opérationnels sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d'audit relatifs à HSBC France faisant l'objet d'une notation défavorable du contrôle et/ou de l'action du management, sont systématiquement présentés et commentés par l'Inspecteur Général au Comité d'Audit de HSBC France. Ce comité assure également un suivi des plans d'action se rapportant aux constats de risque très élevé et élevé issus des rapports d'audit et ayant excédé l'échéance de mise en œuvre.

Enfin, le service de contrôle périodique de HSBC France siège au sein du Comité Inter-Inspections Générales ("CIIG") qui réunit huit établissements de crédit de la place aux fins de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins quatre d'entre eux, en droite ligne des prescriptions du titre V, chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2017, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC France sont les suivants :

- risques psycho-sociaux, engendrés par un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées, des ressources humaines insuffisantes ou des pratiques managériales inadéquates ;
- risques de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;
- risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;
- risques de non-paiement de contributions sociales ou de taxes liées aux rémunérations.

La Direction des Ressources Humaines ("DRH") de HSBC France constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC France.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non. Ce document est actualisé au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (HR *Operational Risk* et *People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009, le Forum des risques RH se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de la fonction de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC en France, le correspondant de l'équipe *Operational Risk* de la fonction RH, le Responsable de l'équipe Droit social de la Direction des Affaires Juridiques et le représentant de l'Audit France.

Le Forum présente notamment les sujets de gouvernance portés par les Ressources Humaines et les plans d'actions en cours. Il examine l'état d'avancement des recommandations qui sont adressées à la DRH par l'Audit, d'autres Fonctions ou le Contrôle interne et les points de risques identifiés par les Directions RH. Il analyse les principales pertes opérationnelles et incidents RH.

Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux à "l'*Operational Risk Meeting*".

Les comités

Rôle du People Committee HSBC France

Le *People Committee* assiste le Directeur des Ressources Humaines ("DRH") et le Directeur Général pour tout ce qui est relatif aux stratégies, politiques et initiatives en matière de gestion du personnel conformément à la politique RH Groupe approuvée par le *People Committee* Groupe *("GPC")*, tout en tenant compte des pratiques et contraints réglementaires locales.

Le *People Committee* a pour principales missions :

- le suivi, de manière transversale au niveau local et dans chaque métier et fonction, de la mise en place des stratégies Groupe en matière de gestion du personnel par exemple en matière de diversité, de mobilité internationale, d'engagement des salariés, de recrutement, de développement, etc. ;
- la revue des éventuelles dispenses auprès du GPC sur l'approche adoptée en termes de mise en œuvre des stratégies

et/ou de politiques majeures du Groupe en matière de gestion du personnel ;

- le suivi des principaux risques en matière de gestion du personnel à l'échelle locale (en particulier les cas identifiés de manquements dans le cadre du *"consequence management process"*, les statistiques en matière de turn-over, les résultats de l'enquête d'engagement et les plans d'actions recommandés) ;
- l'identification des talents à l'échelle locale, notamment dans le cadre du *Group Talent Pool ("GTP")* process, et l'élaboration du plan annuel de succession pour les postes transversaux locaux ;
- le suivi de bonne application de la stratégie Groupe en matière de management de la performance, d'évaluation des potentiels ;
- l'analyse de l'évolution des structures organisationnelles et des décisions qui en découlent à l'échelle locale le cas échéant (par exemple, changements majeurs apportés au Job Catalogue, au périmètre de responsabilités des managers) ;
- la revue des mouvements de personnel GCB 0-3 ;
- l'approbation du procès-verbal et revue des plans d'actions du People Committee précédent.

En matière de rémunération, le People Committee assure différents rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et lignes de métier globales et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes françaises et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, c'est-à-dire la répartition entre cash et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Après en avoir approuvé la liste, Il examine et valide la cohérence des rémunérations des "*Material Risk Takers"* (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents de HSBC France et du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*) en lien avec les organes de décision HSBC France et du Groupe HSBC et les lignes de métier globales.

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur le respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

Une synthèse des axes majeurs de la politique de rémunération et de ses principaux changements est présentée à l'occasion du premier Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee.*

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Global Standards Manual – "GSM"* et *Functional Instruction Manual – "FIM"*), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération, lors du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable et enfin lors de l'attribution des variables individuels dans le cadre du processus de révision salariale annuelle.

Ainsi, depuis l'année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d'entorse aux règles internes, identifiées par les fonctions de risques et/ou de conformité ont été prises en compte dans la détermination des variables.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l'année, mais plus particulièrement encore pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010, et renforcées significativement en 2015.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- identifier et répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ou de sécurité de l'information;
- instruire les dossiers de manquement individuel en collaboration avec le management du collaborateur concerné et, si besoin, avec les équipes juridique et social;
- présenter les dossiers au Comité Risques Opérationnels du métier concerné afin que le Comité puisse d'évaluer, à partir d'une grille de critères par type de risque, le niveau du risque et le niveau de faute du collaborateur au regard de facteurs aggravants ou atténuants. A l'issue du Comité une décision est prise sur les actions à mettre en œuvre sur un plan disciplinaire et/ou managérial ;
- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à d'éventuels ajustements dans les procédures internes et/ou amendements dans la balanced scorecard des collaborateurs concernés par ces manquements.

En complément, les Comités annuels de revue des situations individuelles Métier/Fonction, composés du responsable Métier/Fonction, du Directeur des Risques (*Chief Risk Officer*) du Directeur de la Conformité Réglementaire ("RC"), du Directeur de la Conformité Criminalité Financière ("FCC"), du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur Performance et Rémunération et du Responsable Ressource Humaine Métier/Fonction se réunissent à l'occasion du processus de révision salariale annuel.

Pour chaque cas de défaillance présenté mais encore plus pour les cas considérés comme significatifs ou très significatifs le Comité statue sur :

- l'incidence éventuelle en matière de note de performance ;
- l'impact sur la rémunération variable des collaborateurs concernés ;
- la nécessité, en fonction de la gravité des faits, de l'application de la règle du "malus" d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement et non encore acquises.

A la suite de ces décisions, la Direction des Ressources Humaines s'assure que l'ajustement validé en Comité est bien pris en compte dans l'outil d'enregistrement des décisions salariales ("GPRS") et est assorti d'un commentaire d'explication de la défaillance.

Si nécessaire, il pourra être demandé aux fonctions Risques et Conformité de contribuer, dans le cas où le variable proposé le nécessite (au-delà d'un certain seuil), à l'élaboration et à la rédaction d'un business case précisant le cas d'infraction à la conformité et/ou aux règles internes et son impact sur le variable.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* ainsi qu'au Comité des Rémunérations un relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité ainsi qu'une synthèse des actions exceptionnelles au regard notamment de la mise en œuvre des *"Global Standards"*.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des programmes internationaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc pour la couverture des risques majeurs (risques bancaires, fraude, cyber, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Les montants de garanties prennent en compte une hypothèse de sinistre de type catastrophe impactant les activités du Groupe.

Les montants de rétention permettent une politique robuste de prévention des risques.

Certains programmes Masters sont souscrits avec une émission de police locale en France, notamment l'assurance des dommages aux biens immobiliers et préjudices d'exploitation associés. Les montants de garanties fixés en valeur de remplacement varient selon les sites. Des visites de risques par des inspecteurs assureurs sont organisées régulièrement.

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit des programmes locaux, notamment assurances de responsabilité civile des activités réglementées, flotte automobile, etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession, à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées, tous programmes confondus, était de l'ordre de 0,31 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2017.

Certains programmes, notamment internationaux, incluent la participation d'une captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité.

Les risques liés au développement durable et au changement climatique

Le Groupe HSBC en France gère le risque que des services financiers fournis à ses clients puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Le risque lié au développement durable peut également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit et un risque de réputation pour la banque.

Le cadre de gestion des risques appliqué par le Groupe HSBC se fonde sur des politiques sectorielles et des processus formels.

Les impacts environnementaux et sociaux potentiels des clients exerçant leur activité dans l'un des secteurs concernés par ses politiques sectorielles sont évalués par les chargés d'affaires dans les métiers de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises et les *Sustainability Risk Managers* de la direction du Crédit dans le cas des transactions à risque en financement de projet et pour les crédits.

Le Groupe HSBC a mis en place des politiques dans les domaines suivants : les matières premières agricoles, la chimie, la défense, l'énergie, l'industrie forestière, les infrastructures d'eau douce, l'industrie minière et métallurgique, les sites du patrimoine mondial et les zones humides Ramsar. Il applique les Principes de l'Equateur depuis leur origine en 2003 y compris la dernière version ("EP3") depuis 2014.

Ces risques sont suivis de manière mensuelle par le Comité des Risques de HSBC France.

Evaluation de l'exposition de HSBC France aux risques physiques et risques de transition liés au changement climatique

Dans le cadre de l'article 173 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique, HSBC France mène, depuis 2016, des analyses sectorielles sur l'alignement de ses portefeuilles de financement avec une trajectoire 2 °C fournie par l'Agence Internationale de l'Energie. La Banque a inscrit en risque émergent le risque de transition, à savoir le risque qu'un client/une contrepartie ne puisse honorer ses obligations financières du fait de la transition vers une économie bas carbone.

La gestion des risques liés au métier de l'Assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l'exposition aux différents risques de l'activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

- l'*Actuarial Control Committee* approuve les changements d'hypothèses, de méthodologie ou de process ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;
- le *Local Insurance Model Oversight Committee* effectue la validation et le contrôle des modèles utilisés ;
- l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif passif et le suivi du capital économique et réglementaire ;
- l'*Investment Committee* gère les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;
- le *Financial Crime Compliance Committee* couvre les sujets liés à la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment des capitaux ;
- l'*Insurance Risk Committee* suit les risques assurantiels, incluant le suivi des taux de chute (rachats, décès, sinistres), la politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles ;
- le *BRCM Meeting* est en charge des risques opérationnels, réglementaires et de conformité.

La responsabilité du *Risk Management Meeting* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie pour cela sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant. Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France) les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés à ces opérations sont gérés au sein des filiales d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres

aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance de HSBC France

HSBC France utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la banque HSBC. Les produits d'assurance sont distribués par les métiers Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises, à travers leurs réseaux d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC France répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, qu'il est en mesure d'identifier grâce aux contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à sa connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement de contrats d'assurance temporaire décès et de contrats d'assurance emprunteur.

Lorsque HSBC France n'accepte pas le risque ou qu'il ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, il fait appel à quelques compagnies d'assurance externes pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Outre la conformité avec la politique d'Assurance du Groupe, HSBC Assurances Vie définit ses propres procédures de contrôle. Le pilotage est exercé par le *Risk Management Meeting ("RMM")* de la filiale.

Par ailleurs, le Comité de gestion actif-passif (ALCO) de la filiale surveille et examine la concordance des durées et le bon équilibre entre les entrées de trésorerie et les sorties attendues des actifs et des passifs d'assurance de la filiale.

L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur lancement.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC France sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

- risques de marché : risques découlant de la variation de juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;
- risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et
- risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à l'échéance ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que le groupe HSBC France doit conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC France dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs détenus par HSBC Assurances Vie, par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie

	31 décembre 2017			
	Contrats liés	**Contrats non liés**	**Autres actifs**	**Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**
Actifs financiers sous option juste valeur				
– obligations et autres actifs de taux	**–**	**769**	**–**	**769**
– investissements en actions	**57**	**6 881**	**530**	**7 468**
Total	**57**	**7 650**	**530**	**8 237**
Investissements financiers - disponibles à la vente				
– titres de créances	**–**	**11 295**	**1 338**	**12 633**
– investissements en actions	**–**	–	–	–
Total	**–**	**11 295**	**1 338**	**12 633**
– Dérivés	**–**	**107**	**34**	**141**
– Autres actifs financiers	**–**	**1 884**	**(206)**	**1 678**
Total	**57**	**20 935**	**1 696**	**22 688**

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie

	31 décembre 2016			
	Contrats liés	Contrats non liés	Autres actifs	Total
	€m	€m	€m	€m
Actifs financiers sous option juste valeur				
– obligations et autres actifs de taux	–	748	–	748
– investissements en actions	57	5 777	419	6 253
Total	57	6 525	419	7 001
Investissements financiers - disponibles à la vente				
– titres de créances	–	12 049	1 053	13 102
– investissements en actions	–	–	–	–
Total	–	12 049	1 053	13 102
– Dérivés	–	133	44	177
– Autres actifs financiers	–	1 749	(192)	1 557
Total	57	20 456	1 324	21 837

Environ 59 % des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2017 et 33 % en actions.

En assurance-vie, les primes nettes sont investies dans des portefeuilles d'actifs. HSBC Assurances Vie (France) gère les risques financiers de ces portefeuilles pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés en fonction de la nature des contrats souscrits.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement et d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent

des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent les sociétés.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti est inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le produit des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte. Une hausse de la volatilité du marché peut également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie pour l'assuré.

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police à n'importe quel moment ou de la laisser expirer. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance du Groupe HSBC gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

- pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux de la participation aux bénéfices pour gérer les engagements envers les assurés. Conséquence : une part importante du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- pour les nouveaux produits assortis de garanties de placement, en prenant en compte les coûts lors du calcul du niveau des primes ou de la structure des prix ;
- en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de placement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ; et
- en sortant, dans la mesure du possible, des portefeuilles de placement dont le risque est jugé inacceptable.

HSBC Assurances Vie surveille régulièrement l'exposition, selon des exigences préétablies, et soumet un rapport trimestriel à HSBC Group Insurance. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les trimestres aux forums de gestion du risque senior de HSBC Group Insurance.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

- pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie relatifs à l'actif et au passif attendu, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse ou à la baisse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette, ainsi qu'à une pentification ou un aplatissement de ces courbes de taux ;
- pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs contrats. HSBC Assurances Vie (France) couvre le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement de l'investissement qu'impliquent les garanties accordées.

Par ailleurs, la sensibilité de la valeur de certains actifs à un mouvement de la courbe des taux peut elle-même varier en fonction du niveau des taux. L'impact d'un mouvement important ne pourra donc pas être calculé simplement à partir de l'impact d'un mouvement unitaire, des calculs complémentaires peuvent se révéler nécessaires.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scenarii de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents. Les résultats de ces tests de résistance sont soumis, chaque trimestre, aux comités d'assurance et risque du Groupe HSBC.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scenarii relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux spreads de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres des filiales d'assurance. L'impact des scenarii de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants (*"PVIF"* ou *Present Value of In-Force*) est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité. La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress. Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

	Au	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
+ 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux	**13**	49
- 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux	**(33)**	(109)
10 % de hausse dans le prix des actions	**15**	13
10 % de baisse dans le prix des actions	**(14)**	(13)
50 points de base de sensibilité à la hausse de l'écart des *spreads* de crédit[1]	**27**	52
50 points de base de sensibilité à la baisse de l'écart des *spreads* de crédit[1]	**(22)**	(59)

1 sensibilité de la PVIF après impôts

La baisse des sensibilités de la PVIF aux stress de taux et de *spread* de crédit est principalement liée à l'amélioration des conditions de marché durant 2017 (i.e. hausse de la courbe des taux et des indices actions malgré un rétrécissement des *spreads* de crédit). De plus, les évolutions de modèle, notamment l'implémentation des lois de rachats en nombres et le *split* par support ont également contribué à la baisse des sensibilités.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur des opinions de crédit de réputation internationale et sur d'autres informations rendues publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par rapport aux limites fixées par les filiales d'assurance et sont regroupés et soumis à la fonction Risque de crédit – Assurance Groupe. HSBC Group Insurance soumet les risques de crédit des placements à des *stress tests* en s'appuyant sur les sensibilités de *spread* de crédit et les probabilités de défaut. Un certain nombre d'instruments sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces instruments figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste de surveillance des placements posant des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la direction générale de HSBC Group Insurance et aux Responsables de la filière risques pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations détenus par HSBC Assurances Vie selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 78.

Seuls les actifs couvrant les passifs des contrats d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 85 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés *"Strong"*.

Bons du Trésor et assimilés, obligations détenus par HSBC Assurances Vie

	31 décembre 2017		
	Strong	**Good/Satisfactory**	**Total**
Actifs financiers sous option juste valeur	**684**	**85**	**769**
– bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations	**684**	**85**	**769**
Investissements financiers disponibles à la vente	**10 722**	**1 911**	**12 633**
– bons du Trésor et assimilés	**–**	**–**	**–**
– obligations	**10 722**	**1 911**	**12 633**
Total	**11 406**	**1 996**	**13 402**

	31 décembre 2016		
	Strong	Good/Satisfactory	Total
Actifs financiers sous option juste valeur	649	99	748
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	649	99	748
Investissements financiers disponibles à la vente	10 878	2 224	13 102
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	10 878	2 224	13 102
Total	11 527	2 323	13 850

Risque de liquidité des activités d'assurance

Chaque trimestre, HSBC Assurances Vie est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à HSBC Group Insurance aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scenarii de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie. Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renonciations supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance.

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

	Liquidités attendues (inescomptables)				
	< 1 an	**1-5 ans**	**5-15 ans**	**> 15 ans**	**Total**
31 décembre 2017					
Assurances non liées[1]	**1 581**	**7 375**	**7 161**	**5 697**	**21 814**
Assurances liées[1]	**1**	**10**	**12**	**16**	**39**
Total	**1 582**	**7 385**	**7 173**	**5 713**	**21 853**

	Liquidités attendues (inescomptables)				
	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	Total
31 décembre 2016					
Assurances non liées[1]	1 544	6 955	6 629	6 134	21 262
Assurances liées[1]	2	13	12	13	40
Total	1 546	6 968	6 641	6 147	21 302

1 Les assurances non liées incluent les activités de non-vie.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'assureur. Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le profil de risque d'assurance de HSBC Assurances Vie n'a pas connu d'évolution importante au cours de 2017 (21,87 milliards EUR vs 21,32 milliards EUR en 2016).

Le principal risque rencontré par HSBC Assurances Vie est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement. Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

	Au	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices[1]	**–**	–
Assurance emprunteurs	**39**	40
Rentes	**70**	67
Assurance à terme et autres contrats long terme	**11**	13
Assurance non-vie	**–**	–
Total des assurances non liées[2]	**120**	120
Assurance-vie liée	**57**	57
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices[1,3]	**21 695**	21 142
Passifs sous contrats d'assurance hors investissements financiers	**21 872**	21 319

1 Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.

2 L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.

3 Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants (*"PVIF"* ou *Present Value of In-Force*) aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite à la Note (18c) des annexes aux comptes consolidés.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

Gestion du risque réputationnel

Il n'y a eu aucun changement significatif de nos politiques et pratiques de gestion du risque de réputation au sein de HSBC France en 2017.

Vue d'ensemble

Le risque de réputation est lié aux perceptions des parties prenantes, qu'elles soient basées sur des faits ou non. Les attentes des parties prenantes changent constamment et le risque de réputation est donc dynamique et varie selon les zones géographiques, les groupes et les individus. Nous avons un engagement indéfectible à respecter les normes élevées que nous nous sommes fixées dans chaque juridiction. Toute défaillance des normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle représente un risque de réputation potentiel.

Gouvernance et structure

L'élaboration des politiques, la gestion et l'atténuation du risque d'atteinte à la réputation sont coordonnées par nos comités de gestion du risque de réputation et de sélection du Client (*Reputational Risk and Client Selection Committees*), classés par secteur d'activité. Ces comités tiennent le Comité de Gestion des Risques au courant des domaines et des activités présentant un risque important pour la réputation et, le cas échéant, formulent des recommandations à l'intention de ce même comité pour atténuer ces risques. Les problèmes importants qui présentent un risque de réputation sont également signalés au conseil d'administration, le cas échéant.

Principaux processus de gestion des risques

Chaque Ligne de Métier mondiale a mis en place un processus de gouvernance qui permet à notre Comité sur la politique de gestion du risque de réputation et de selection du client de résoudre les problèmes de risque de réputation au bon niveau, en escaladant les décisions de façon adéquate. Les fonctions gèrent et escaladent les risques de réputation dans les cadres de risques opérationnels établis.

Nos politiques définissent notre appétence au risque et nos procédures opérationnelles pour tous les domaines du risque réputationnel, y compris la prévention du crime financier, la conformité réglementaire, les préoccupations liées à la conduite, les impacts environnementaux, les droits de l'Homme et les relations avec les employés.

Fin 2017, le ministère de la Justice des États-Unis a reconnu qu'HSBC avait respecté les obligations du *DPA* et, par conséquent, l'accord a expiré. Cette expiration est le résultat de toutes les actions entreprises par HSBC pour rendre la banque plus sûre et plus forte, pour les clients de la banque et l'intégrité du système financier. Nous avons pris des mesures pour répondre aux exigences du *DPA* et améliorer notre gestion des dispositif de LCB-FT et Sanctions. Ces mesures ont également amélioré notre gestion du risque de réputation. Pour plus de détails, voir "Points d'attention spécifiques" à la page 66.

Gestion du Capital et du Levier

Approche et Politique de gestion du Capital

Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 au 31 décembre 2017 est de 13,1 % en vision transitionnelle, en baisse de 0,1 % par rapport au 31 décembre 2016. En vision *"fully loaded"*, le ratio de fonds propres de base de niveau 1 au 31 décembre 2017 est de 13,2 %.

Le ratio de capital total au 31 décembre 2017 est de 14,1 % en vision transitionnelle, en hausse de 0,9 % par rapport au 31 décembre 2016. En vision "fully loaded", le ratio de capital total au 31 décembre 2017 est de 14,6 %.

L'objectif de HSBC France en termes de gestion du capital vise à maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à sa stratégie et aux besoins liés à son organisation. Cet objectif prend en compte l'environnement réglementaire, économique et commercial dans lequel la banque évolue.

Les équipes en charge de la gestion du capital veillent à ce que la position de HSBC France réponde aux exigences réglementaires actuelles et à ce que les réglementations futures soient bien prises en compte. Au cours de l'année 2017, HSBC France a respecté l'ensemble des exigences réglementaires de capital émises par la Banque centrale européenne ("BCE") qui lui étaient applicables. Pour y parvenir, la banque gère son capital dans le cadre d'un plan annuel approuvé par le Conseil d'Administration et qui détermine la répartition et le montant approprié de capital.

Le cadre de la gestion du capital de HSBC France est aligné sur celui du Groupe, et intégré au processus budgétaire annuel tel que validé par le Conseil d'Administration. Il permet à HSBC France de gérer ses fonds propres de façon optimale. Le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne *Internal Capital Adequacy Assessment Process ("ICAAP")* comporte différentes méthodes d'évaluation des besoins liés à la gestion et à l'allocation du capital au sein de la banque.

Mesure du capital

La *Joint Supervisory Team ("JST")*, émanation des équipes de la BCE et l'ACPR, qui assure la supervision de HSBC France, détermine les exigences en fonds propres qui lui sont applicables.

Le cadre prudentiel de Bâle III, tout comme celui de Bâle II, est structuré autour de trois "piliers" : fonds propres réglementaires, surveillance prudentielle et discipline de marché. Bâle III a introduit un certain nombre d'exigences de coussins de fonds propres, qui incluent le coussin de conservation des fonds propres ("CCB"), et d'autres coussins comme les coussins pour les institutions d'importance systémique mondiale ("G/O-SII").

Les réglementations CRR et CRD IV ont mis en place Bâle III dans l'Union européenne.

Exigences Réglementaires

En 2017, conformément à la CRD IV / CRR, les banques ont pour obligation de détenir un ratio minimum de 5,75 % de leurs actifs pondérés des risques en fonds propres de catégorie 1 qui incluent :

- Une exigence de base de 4,5 % ;
- et un coussin de conservation de 1,25 %.

Ce ratio atteindra 6,375 % au 1er janvier 2018 du fait d'une hausse du coussin de conservation à 1,875 %.

Elles ont par ailleurs l'obligation de respecter un ratio minimum de 7,25 % en fonds propres élargis de catégorie 1 qui sera porté à 7,875 % au 1er janvier 2018 ; ainsi qu'un ratio minimum de 9,25 % de fonds propres totaux qui sera porté à 9,875 % au 1er janvier 2018.

Par ailleurs, dans le contexte du SREP, l'exigence en fonds propres totaux au titre du Pilier 2 pour HSBC France qui était de 11,88 % en 2017 a été fixée à 12,63 % sur l'année 2018.

Fonds propres réglementaires

La structure de fonds propres de HSBC France se répartit en trois principales catégories en fonction de la maturité et de la capacité d'absorption des pertes de l'instrument considéré : les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Depuis mai 2017, HSBC France détient des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), de meilleure qualité, représentent la grande majorité des fonds propres de HSBC France. Ils comprennent les fonds propres part du groupe, auxquels sont appliqués les retraitements et déductions prudentiels tels définis par la réglementation (CRD IV et CRR). Ceux-ci incluent notamment les déductions des écarts d'acquisition *(goodwill)*, des actifs incorporels, des actifs d'impôt différé ou le défaut de provisionnement vis-à-vis des pertes attendues. Les instruments de fonds propres de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires au-delà d'un certain seuil prudentiel défini par la réglementation.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 *(Additional Tier 1)* comprennent les instruments de capital qui n'appartiennent pas aux fonds propres de base de catégorie 1, et toute prime d'émission associée. Les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

Les fonds propres de catégorie 2 *(Tier 2)* comprennent notamment les emprunts subordonnés éligibles.

Les instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

Ratio de Levier

En parallèle, le cadre prudentiel Bâle III prévoit la mise en place d'un ratio de levier. Ce dernier fixe une limite sur une base non ajustée du risque afin de compléter les ratios de capital calculés par rapport aux actifs pondérés des risques. L'objectif de cette exigence est de prévenir l'accroissement de l'effet de levier dans l'industrie bancaire, et les risques de modèle et de mesure intrinsèques aux ratios de solvabilité. En pratique, le ratio de levier correspond au ratio de fonds propres de catégorie 1 sur le total des expositions inscrites au bilan et des expositions de hors-bilan pondérées. Il est mis en œuvre à ce stade dans l'Union européenne à des fins de publication et d'information réglementaire.

Pilier 3 - Discipline de marché

Le Pilier 3 concerne la discipline de marché et vise à assurer la transparence de la communication financière des banques, *via* la publication d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres. HSBC France publie des données Pilier 3. Celles-ci sont disponibles dans la rubrique *Investor relations* du site Internet, www.hsbc.com ou dans la section Relations investisseurs du site internet, www.hsbc.fr.

Indicateurs clés des fonds propres réglementaires (CRD IV)

	Au 31 décembre CRD IV	
	2017	2016
	€m	€m
Fonds propres disponibles		
Fonds propres de Base de Catégorie[1]	**4 644**	4 739
Fonds propres de Catégorie[1]	**4 791**	4 739
Fonds Propres Totaux	**5 000**	4 739
Actifs pondérés du risque	**—**	
Risque de contrepartie	**22 446**	20 865
Risque de crédit[1]	**3 036**	3 707
Risque de marché	**5 188**	7 907
Risque opérationnel	**3 385**	3 537
Exigence transitoire	**1 324**	—
Total actifs pondérés	**35 379**	36 016
Ratios de fonds propres transitionnels (%)		
Fonds propres de base de catégorie[1]	**13,1%**	13,2%
Fonds propres de catégorie[1]	**13,5%**	13,2%
Fonds propres totaux	**14,1%**	13,2%

1 Les actifs pondérés au titre des fonds de défaut initialement reportés en risque de crédit dans le Document de Référence 2016 sont désormais inclus au sein du risque de contrepartie

Aperçu des Variations des Ratios de Fonds Propres

Fonds propres réglementaires

Ref*		Au 31 decembre 2017 €m
	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves	
1	Instruments de capital versés	**353**
	– prime d'émission	**16**
2	Résultats non distribués	**3 500**
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	**1 483**
5	Ajustements transitoires découlant d'intérêts minoritaires supplémentaires	**7**
5a	Profits ou pertes éligibles	**60**
6	**Fonds propres de base de catégorie 1 avant les filtres prudentiels**	**5 403**
	Fonds propres de base de catégorie 1 : filtres prudentiels	**–**
7	Correction de valeurs supplémentaires	**51**
8	Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	**(308)**
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	**70**
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	**(98)**
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	**113**
19	Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	**(528)**
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	**(59)**
28	**Total des ajustements des CET1 découlant de filtres prudentiels**	**(759)**
29	**Fonds propres de base de catégorie 1**	**4 644**
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	**–**
30	Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	**200**
36	**Fonds propres additionnels de catégorie 1 avant les filtres prudentiels**	**200**
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 : filtres prudentiels	**–**
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du réglement (UE) n575/2013	**(53)**
43	**Total des ajustements des AT1 découlant de filtres prudentiels**	**(53)**
44	**Fonds propres additionnels de catégorie 1**	**147**
45	**Fonds propres de Catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)**	**4 791**
	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	**–**
46	Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres T2	**576**
51	**Fonds propres de catégorie 2 avant les filtres prudentiels**	**576**
	Fonds propres de catégorie 2: filtres prudentiels	**–**
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles)	**(367)**
57	**Total des ajustements des T2 découlant de filtres prudentiels**	**(367)**
58	**Fonds propres de catégorie 2 (T2)**	**209**
59	**Total Fonds propres (TC = T1 + T2)**	**5 000**
60	**Total Actifs pondérés du risque**	**35 379**
	Ratios de fonds propres et coussins (transitionnels)	**–**
61	Fonds propres de Base de Catégorie 1	**13,1%**
62	Fonds propres de Catégorie 1	**13,5%**
63	Fonds propres totaux	**14,1%**
64	Exigence de coussin spécifique pour l'institution	**1,3%**
65	– exigence de coussin de conservation des fonds propres	**1,3%**
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponible pour répondre aux coussins	**5,8%**
	Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)	
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	**8**
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	**1 036**
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %,net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	**225**

* *Les références correspondent aux lignes des tableaux EBA lorsque applicable*

1 *Fonds propres de base de catégorie 1 disponible pour répondre aux coussins après les exigences de fonds propres du Pilier 1.*

En mai 2017, HSBC France a procédé à des émissions intragroupe de fonds propres de catégorie 1 *(Additional Tier 1)* et de fonds propres de catégorie 2 *(Tier 2)*, pour des montants de respectivement 200 millions EUR et 300 millions EUR.

HSBC Bank plc, maison mère de HSBC France, est la contrepartie de ces émissions. HSBC France a aussi payé un dividende exceptionnel de 300 millions EUR à HSBC Bank plc. Au total, ces opérations ont renforcé la base de fonds propres de HSBC France et ont permis d'ajuster sa structure financière par rapport à sa stratégie et à ses obligations réglementaires.

Le capital total au 31 décembre 2017 est de 5,000 millions EUR basé sur une vision transitionnelle, en hausse de 261 millions EUR par rapport au 31 décembre 2016, en raison principalement de l'émission des instruments de fonds propres de catégorie 1 *(Additional Tier 1)* et de fonds propres de catégorie 2 *(Tier 2)* en mai 2017.

Les principaux éléments d'ajustement prudentiels entre les fonds propres comptables et les fonds propres de base de catégorie 1 sont notamment :

- L'exclusion de certaines réserves, notamment les réserves de couverture des flux de trésorerie ;
- L'exclusion du stock de la valeur de marché de la dette propre mesurée en option juste valeur ;
- La prise en compte de la *Prudent Valuation Adjustment ("PVA")* ;
- La déduction au titre du *goodwill* et des actifs intangibles ;
- La déduction des pertes attendues dépassant le montant des stocks de provisions comptables ;
- La déduction des détentions significatives de titres de fonds propres de base de catégorie 1 dans d'autres sociétés du secteur financier, au-delà d'un seuil de 10 % des fonds propres de base de catégorie 1 de la banque avant le présent ajustement. La partie restant sous ce seuil étant pondérée en actifs pondérés du risque.

Sur une base transitionnelle, des ajustements temporaires sont également appliqués, notamment :

- L'application d'une prise en compte progressive des plus-values latentes sur actifs disponibles à la vente ;
- L'application d'une prise en compte digressive des intérêts minoritaires non bancaires.

Actifs pondérés du risque par type de risque

	Actifs pondérés du risque		Exigences de fonds propres[1]	
	2017	2016	**2017**	2016
	€m	€m	**€m**	€m
Risque de crédit[2,3]	**22 446**	20 865	**1 796**	1 669
Risque de contrepartie	**3 036**	3 707	**243**	297
Risque de marché	**5 188**	7 907	**415**	633
Risque opérationnel	**3 385**	3 537	**271**	283
Exigence transitoire	**1 324**	—	**106**	—
Au 31 décembre	**35 379**	36 016	**2 831**	2 882

Actifs pondérés du risque par métier

	Actifs pondérés du risque		Exigences de fonds propres[1]	
	2017	2016	**2017**	2016
	€m	€m	**€m**	€m
Banque de Particuliers et de Gestion de Patrimoine	**4 615**	4 905	**369**	392
Banque d'entreprises	**11 133**	10 383	**891**	831
Banque de Financement d'investissement et de Marchés	**16 713**	19 098	**1 337**	1 529
Banque Privée	**985**	830	**79**	66
Corporate Centre	**609**	800	**49**	64
Exigence transitoire	**1 324**	—	**106**	—
Au 31 décembre	**35 379**	36 016	**2 831**	2 882

1 'Exigences de fonds propres', ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, représente l'exigence minimale de fonds propres du pilier 1 à hauteur de 8 % des actifs pondérés du risque.
2 'Risque de crédit', ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, exclut le risque de contrepartie.
3 Les actifs pondérés au titre des fonds de défaut initialement reportés en risque de crédit dans le Document de Référence 2016 sont désormais inclus au sein du risque de contrepartie.

Facteurs de variation des actifs pondérés du risque au 31 décembre

	Au 31 décembre CRD IV Plein						
	2017	2016	Variation	Effet volume	Effet paramètres de risque	Effet périmètre	Effet méthodologique
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs pondérés	**35 379**	36 016	(637)	(225)	1 216	—	(1 628)
Risque de contrepartie (y inclus le risque d'ajustement de valeur)	**3 036**	3 707	(671)	(498)	(303)	—	130
Risque de crédit (y inclus fonds de défaut)	**22 446**	20 865	1 581	1 044	195	—	342
Risque de Marché	**5 188**	7 907	(2 719)	(619)			(2 100)
Risque Opérationnel	**3 385**	3 537	(152)	(152)	—	—	—
Exigence transitoire	**1 324**	—	1 324		1 324		

Les actifs pondérés du risque ont baissé de 637 millions EUR en vision transitionnelle, principalement portée par la baisse des actifs pondérés au titre des risques de marché liée à la mise en place d'un nouveau modèle de VaR visant à améliorer la capture du risque. Sur le risque de crédit, la variation résulte d'un hausse liée à l'activité. Sur le risque de contrepartie, la baisse est principalement portée par l'amélioration des paramètres de risques.

Ratio de Levier au 31 décembre

	Au 31 décembre CRD IV Phasé	
	2017	2016
	€m	€m
Fonds propres de catégorie 1	**4 791**	4 739
Exposition au levier	**130 580**	118 221
Ratio de Levier	**3,7%**	4,0%

En 2017, les fonds propres de catégorie 1 ont progressé de 52 millions EUR jusqu'à un montant de 4 791 millions EUR . En parallèle, l'exposition au levier a augmenté de 12 milliards EUR, jusqu'à 131 milliards EUR, dynamique principalement portée par la croissance du bilan sur les crédits à la clientèle.

Etats financiers consolidés

	Page
Compte de résultat consolidé	**127**
Etat consolidé du résultat global	**128**
Bilan consolidé	**129**
Tableau des flux de trésorerie consolidé	**130**
Tableau de variation des capitaux propres	**131**

Notes annexes aux comptes consolidés

1	Base d'établissement et principales méthodes comptables	**132**
2	Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés	**140**
3	Produit net bancaire (éléments significatifs)	**141**
4	Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions	**141**
5	Honoraires des Commissaires aux comptes	**146**
6	Impôt sur les bénéfices et impôts différés	**147**
7	Dividendes versés en 2017 et 2016, bénéfice et dividende par action	**149**
8	Portefeuille de transaction (Actif)	**150**
9	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	**150**
10	Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur	**160**
11	Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat	**161**
12	Instruments dérivés	**161**
13	Investissements financiers disponibles à la vente	**166**
14	Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés	**166**
15	Participations dans les entreprises liées et partenariats	**167**
16	Informations relatives aux implantations pays par pays	**167**
17	Entités structurées	**168**
18	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	**169**
19	Autres actifs et immobilisations corporelles	**173**
20	Portefeuille de transaction (Passif)	**174**
21	Passifs financiers sous option juste valeur	**175**
22	Autres passifs	**175**
23	Provisions pour risques et charges	**175**
24	Dettes subordonnées	**176**
25	Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité	**176**
26	Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif	**179**
27	Capital social appelé	**180**
28	Engagements de financement et de garantie	**180**
29	Contrats de location	**181**
30	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	**182**
31	Transactions avec des parties liées	**183**
32	Evénements postérieurs à la clôture	**184**
33	Liste des sociétés consolidées	**185**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	**188**

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017

	Notes	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Marge nette d'intérêt		**1 048**	1 218
– Intérêts et produits assimilés		**1 568**	1 605
– Intérêts et charges assimilées		**(520)**	(387)
Commissions nettes		**574**	648
– Commissions (produits)		**864**	898
– Commissions (charges)		**(290)**	(250)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		**297**	516
– opérations des portefeuilles de transaction excluant la marge nette d'intérêt		**408**	504
– marge nette d'intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction		**(111)**	12
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur		**609**	258
– variation de la juste valeur des dettes à long terme et des dérivés associés		**(1)**	(16)
– résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur		**610**	274
Résultat net de cession des investissements financiers		**107**	121
Dividendes reçus		**5**	2
Primes d'assurance nettes	*2*	**1 861**	1 763
Autres produits d'exploitation		**8**	(11)
Total du produit net bancaire		**4 509**	4 515
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	*2*	**(2 602)**	(2 198)
Produit net bancaire avant dépréciations et autres provisions pour risque de crédit		**1 907**	2 317
Dépréciations et autres provisions pour risques de crédit	*3*	**(81)**	(73)
Produit net bancaire	*3*	**1 826**	2 244
– frais de personnel	*4*	**(891)**	(957)
– frais généraux et administratifs		**(674)**	(680)
– dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	*19*	**(37)**	(40)
– dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	*18*	**(5)**	(135)
Total des charges d'exploitation		**(1 607)**	(1 812)
Résultat d'exploitation		**219**	432
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	*15*	**—**	—
Résultat avant impôt		**219**	432
Impôt sur les bénéfices	*6*	**(43)**	(120)
Résultat net		**176**	312
Résultat net part du Groupe		**177**	310
Part des intérêts non contrôlants		**(1)**	2
Bénéfice par action	*7*	**2,63**	4,61
Bénéfice par action après dilution	*7*	**2,63**	4,61
Dividende par action	*7*	**6,11**	4,00

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2017

	Notes	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Résultat net (a)		**176**	312
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres			
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Titres disponibles à la vente : (b)		**(51)**	(46)
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres		**21**	96
– cessions comptabilisées en compte de résultat		**(104)**	(127)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		**—**	—
– impôt différé net passé en capitaux propres		**32**	(15)
Couvertures de flux de trésorerie : (c)		**35**	(61)
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres		**(31)**	(30)
– profits/(pertes) comptabilisées en compte de résultat		**85**	(64)
– impôt différé net passé en capitaux propres		**(19)**	33
Différence de change nette d'impôt différé (d)		**(2)**	(39)
Total variation d'actifs et de passifs pouvant être reclassés en compte de résultat sous certaines conditions (b) + (c) + (d) = (e)		**(18)**	(146)
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			
Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies (f)		**(4)**	2
– bénéfices avant intérêt et impôts	4	**(5)**	3
– impôt différé net passé en capitaux propres		**1**	(1)
Variation de juste valeur du risque de crédit propre des passifs financiers évalués à la juste valeur sur option (g)[1]		**(17)**	—
Total variation d'actifs et de passifs ne pouvant être reclassés par la suite en compte de résultats (f) +(g) = (h)		**(21)**	2
Total du résultat global (a) + (e) + (h)		**137**	168
Total des produits et charges :		**137**	168
– part du Groupe		**138**	166
– part des intérêts non contrôlants		**(1)**	2

1 Depuis le 1er janvier 2017, le Groupe HSBC applique la disposition de IFRS 9 permettant de comptabiliser les variations de valeur au titre du risque de crédit propre des passifs financiers comptabilisés à la juste-valeur sur option, non plus par le compte de résultat mais par les autres éléments du résultat global.

Bilan consolidé au 31 décembre 2017

	Notes	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP		**14 630**	4 714
Comptes d'encaissement		**435**	437
Portefeuille de transaction	*8*	**22 401**	23 589
Actifs financiers sous option juste valeur	*11, 25*	**8 605**	7 305
Instruments dérivés	*12*	**34 407**	47 367
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*25*	**4 843**	3 379
Prêts et créances sur la clientèle	*25*	**44 856**	41 327
Opérations de prise en pension – hors-trading	*25*	**13 781**	11 862
Investissements financiers disponibles à la vente	*13, 25*	**20 548**	26 504
Autres actifs		**294**	214
Impôt courant		**130**	156
Comptes de régularisation		**733**	779
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	*15*	**2**	2
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	*18*	**766**	725
Immobilisations corporelles	*19*	**888**	814
Actifs d'impôt différé	*6*	**225**	249
Total de l'actif		**167 544**	169 423
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	*25*	**13 297**	12 061
Comptes créditeurs de la clientèle	*25*	**38 277**	34 220
Opérations de mise en pension – hors-trading	*25*	**6 586**	7 592
Comptes d'encaissement		**490**	416
Portefeuille de transaction	*20*	**32 436**	26 468
Passifs financiers sous option juste valeur	*21, 25*	**7 565**	8 464
Instruments dérivés	*12*	**33 229**	44 013
Dettes représentées par un titre	*25*	**5 159**	6 616
Autres passifs	*22*	**1 105**	734
Impôt courant		**29**	11
Passifs des contrats d'assurance	*25*	**21 853**	21 302
Comptes de régularisation		**812**	828
Provisions pour risques et charges	*23*	**103**	183
Passifs d'impôt différé	*6*	**152**	201
Provisions pour retraites	*4*	**169**	165
Dettes subordonnées	*24, 25*	**576**	276
Total des dettes		**161 838**	163 550
Fonds propres			
Capital social appelé	*27*	**337**	337
Primes d'émission		**16**	16
Autres fonds propres[1]		**200**	**–**
Autres réserves		**1 600**	1 618
Report à nouveau et résultat de la période		**3 523**	3 871
Total des fonds propres - part du Groupe		**5 676**	5 842
Part des intérêts non contrôlants		**30**	31
Total des fonds propres		**5 706**	5 873
Total du passif		**167 544**	169 423

1 Cf. note 1.3 "Evénements significatifs de l'année" – "Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 – Autres fonds propres)".

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2017

	Notes	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Résultat avant impôt		**219**	432
Retraitement des éléments non monétaires		**119**	203
– amortissements, dépréciations et provisions		**42**	175
– flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		**(107)**	(122)
– part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		**—**	—
– (gain)/perte sur cession de filiales		**—**	—
– pertes sur créances douteuses et autres provisions pour risque de crédit		**79**	68
– provisions (y compris provision pour retraites)		**32**	96
– paiement à base d'actions	*4*	**12**	13
– autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		**29**	37
– élimination des écarts de conversion		**32**	(64)
Variation des actifs et passifs d'exploitation		**6 731**	2 589
– variation nette sur titres de transaction et dérivés		**9 445**	6 664
– variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle		**(4 687)**	(2 116)
– variation sur opérations de prise en pension – hors trading		**166**	(1 392)
– variation des actifs financiers sous option juste valeur		**(1 301)**	(537)
– variation des autres actifs		**48**	(11)
– variation des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		**5 293**	6 384
– variation des opérations de mise en pension – hors trading		**(1 006)**	(2 691)
– variation des dettes représentées par un titre		**(1 457)**	(3 885)
– variation des passifs financiers sous option juste valeur		**(926)**	(12)
– variation des autres passifs		**1 168**	236
– dividendes reçus		**—**	—
– prestations versées au titre des régimes de retraite à prestations définies		**—**	—
– impôts payés		**(12)**	(51)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		**7 069**	3 224
Acquisition d'investissements financiers		**(1 602)**	(5 512)
Flux nets sur investissements financiers		**7 135**	6 673
Flux nets de trésorerie sur acquisition d'actifs corporels		**(92)**	(33)
Flux nets sur cession/acquisition de Goodwill et actifs incorporels		**(49)**	(25)
Flux nets de trésorerie sur cession de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes		**—**	—
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		**5 392**	1 103
Emissions d'actions et autres instruments de capitaux propres [1]	*7*	**200**	—
Rachat d'actions propres		**—**	—
Rachat d'action préférentielles et autres instruments de capitaux propres		**—**	—
Passifs subordonnés émis [2]		**300**	—
Passifs subordonnés remboursés		**—**	—
Dividendes versés[3]	*7*	**(505)**	(165)
Flux nets de trésorerie sur évolution de la participation dans les filiales		**—**	—
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		**—**	—
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements		**(5)**	(165)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**12 456**	4 162
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		**9 807**	5 638
Effet de change sur la trésorerie		**(32)**	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		**22 231**	9 807
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
– Caisse, banques centrales et CCP		**14 630**	4 714
– Comptes d'encaissement		**435**	437
– Prêts et créances sur les établissements de crédit inférieurs à un mois		**1 985**	1 599
– Opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		**5 426**	3 341
– Effets publics et valeurs assimilées de moins de 3 mois		**245**	132
– Déduction des comptes d'encaissement		**(490)**	(416)

1 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) détaillés dans la note 1.3 "Evénements significatifs de l'année" – "Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 – Autres fonds propres)

2 Dette subordonnée de catégorie 2 (Tier 2) détaillée dans la note 1.3 "Evénements significatifs de l'année" – "Dette subordonnée de catégorie 2 (Tier 2)"

3 Le montant reporté en 2017 inclut le coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017

					Autres réserves						
	Capital social appelé	Primes d'émission	Autres fonds propres[2]	Report à nouveau et résultat de l'exercice[1]	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2017	**337**	**16**	**—**	**3 871**	**161**	**(105)**	**(25)**	**1 587**	**5 842**	**31**	**5 873**
Résultat net [1]	**—**	**—**	**—**	**177**	**—**	**—**	**—**	**—**	**177**	**(1)**	**176**
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	**—**	**—**	**—**	**(21)**	**(51)**	**35**	**(2)**	**—**	**(39)**	**—**	**(39)**
– titres disponibles à la vente	**—**	**—**	**—**	**—**	**(51)**	**—**	**—**	**—**	**(51)**	**—**	**(51)**
– couvertures de flux de trésorerie	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**35**	**—**	**—**	**35**	**—**	**35**
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	**—**	**—**	**—**	**(4)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(4)**	**—**	**(4)**
– variation de juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur sur option[1]	**—**	**—**	**—**	**(17)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(17)**	**—**	**(17)**
– écart de change	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(2)**	**—**	**(2)**	**—**	**(2)**
Total du résultat global [1]	**—**	**—**	**—**	**156**	**(51)**	**35**	**(2)**	**—**	**138**	**(1)**	**137**
– fonds propres additionnels[2]	**—**	**—**	**200**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**200**		**200**
– dividendes[3]	**—**	**—**	**—**	**(505)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(505)**	**—**	**(505)**
– paiements à base d'actions	**—**	**—**	**—**	**(8)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(8)**	**—**	**(8)**
– coûts des accords de paiement à base d'actions	**—**	**—**	**—**	**6**	**—**	**—**	**—**	**—**	**6**	**—**	**6**
– autres mouvements	**—**	**—**	**—**	**4**	**—**	**—**	**—**	**(1)**	**3**	**—**	**3**
– transferts	**—**	**—**	**—**	**(1)**	**—**	**—**	**—**	**1**	**—**	**—**	**—**
– acquisition et cession de filiales/entreprises	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Total autres	**—**	**—**	**200**	**(504)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(304)**	**—**	**(304)**
Au 31 décembre 2017	**337**	**16**	**200**	**3 523**	**110**	**(70)**	**(27)**	**1 587**	**5 676**	**30**	**5 706**
Au 1er janvier 2016	337	16	—	3 720	208	(44)	14	1 587	5 838	100	5 938
Résultat net	—	—	—	310	—	—	—	—	310	2	312
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	—	—	—	2	(46)	(61)	(39)	—	(144)	—	(144)
– titres disponibles à la vente	—	—	—	—	(46)	—	—	—	(46)	—	(46)
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	—	(61)	—	—	(61)	—	(61)
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	—	2	—	—	—	—	2	—	2
– variation de juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur sur option[1]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– écart de change	—	—	—	—	—	—	(39)	—	(39)	—	(39)
Total du résultat global	—	—	—	312	(46)	(61)	(39)	—	166	2	168
– fonds propres additionnels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– dividendes	—	—	—	(165)	—	—	—	—	(165)		(165)
– paiements à base d'actions	—	—	—	(10)	—	—	—	—	(10)	—	(10)
– coûts des accords de paiement à base d'actions	—	—	—	6	—	—	—	—	6	—	6
– autres mouvements	—	—	—	8	(1)	—	—	—	7	(71)	(64)
– transferts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– acquisition et cession de filiales/entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total autres	—	—	—	(161)	(1)	—	—	—	(162)	(71)	(233)
Au 31 décembre 2016	337	16	—	3 871	161	(105)	(25)	1 587	5 842	31	5 873

1 Depuis le 1er janvier 2017, le Groupe HSBC applique la disposition de IFRS 9 permettant de comptabiliser les variations de valeur au titre du risque de crédit propre des passifs financiers comptabilisés à la juste-valeur sur option, non plus par le compte de résultat mais par les autres éléments du résultat global.

2 Cf. note 1.3 "Evénements significatifs de l'année", dans la section "Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 – Autres fonds propres)".

3 Le montant reporté en 2017 inclut le coupon versé au titre des autres fonds propres.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs-Elysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur les sites Internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 février 2018.

1.1 Base d'établissement

(a) Conformité avec les normes comptables internationales *"International Financial Reporting Standards"*

Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis dans le respect des normes IFRS telles que publiées par l'IASB et incluent les interprétations formulées par l'*IFRS Interpretations Committee*, telles que validées par l'Union Européenne ("UE"). Au 31 décembre 2017, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence, concernant HSBC France, entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2017

HSBC a adopté la norme IFRS 9 "Instruments financiers" liée à la présentation des gains et pertes sur passifs financiers évalués à la juste valeur sur option depuis le 1er janvier 2017 dans les états financiers consolidés. Par conséquent, les variations de juste valeur de ces éléments au titre du risque de crédit sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, les autres variations restant comptabilisées dans le compte de résultat. Comme autorisé par les dispositions transitoires de la norme IFRS 9, les données comparatives n'ont pas été restatées. L'adoption de la norme a augmenté le résultat après impôts de 17 millions EUR avec un effet opposé dans les autres éléments du résultat global sans impact sur l'actif net.

Il n'y a pas eu de nouvelle norme appliquée en 2017. Néanmoins, au cours de l'exercice 2017, le Groupe a adopté des interprétations et amendements aux normes comptables qui n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

(b) Evolution des principes comptables

Amendements mineurs aux IFRS

L'IASB a publié des amendements mineurs aux normes IFRS qui prennent effet au 1er janvier 2018 et 2019, dont certaines ont été approuvées pour leur mise en œuvre dans l'UE. HSBC France n'attend pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés. HSBC n'a pas adopté par anticipation des amendements effectifs après le 31 décembre 2017, excepté les dispositions de la norme IFRS 9 "Instruments financiers" liées à la présentation des variations de juste valeur des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur sur option, qui a été adoptée depuis le 1er janvier 2017.

Principales nouvelles normes IFRS

L'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers", la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients", la norme IFRS 16 "Contrats de locations", ainsi que la norme IFRS 17 "Contrats d'assurance".

Les normes IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16 ont été approuvées pour leur mise en œuvre dans l'UE et la norme IFRS 17 n'a pas encore été approuvée.

IFRS 9 "Instruments financiers"

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers", norme qui remplace la norme IAS 39 "Instruments financiers", et qui introduit des exigences relatives à la classification et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classification et évaluation

La classification et l'évaluation des actifs financiers dépendent de la manière dont ils sont gérés (modèle économique) et des caractéristiques contractuelles de leurs flux de trésorerie. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le compte de résultat. L'effet conjugué de l'application du modèle économique et des tests de caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie peut avoir des incidences sur le classement et l'évaluation de certains actifs financiers évalués par rapport à IAS 39. Au titre de la première application de IFRS9, les entités doivent révoquer la désignation à l'option juste valeur des actifs ou passifs financiers pour lesquels la distorsion comptable n'existe plus et peuvent renoncer aux désignations où la distorsion comptable perdure.

Dépréciation

Les exigences en matière de dépréciation s'appliquent aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux opérations de crédit-bail ainsi qu'à certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, une dépréciation (ou une provision pour les engagements de financement et de garantie) correspondant aux pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisée. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, le montant comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument. Les actifs financiers pour lesquels sont comptabilisées des pertes de crédit attendues dans les 12 mois sont considérés comme *"stage 1"* ; les actifs financiers considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit sont en *"stage 2"* et les actifs financiers présentant un indice objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, sont en *"stage 3"*.

L'évaluation du risque de crédit, tout comme l'estimation des pertes de crédit attendues, sont objectives, pondérées en fonction des probabilités et tiennent compte de toutes les informations disponibles applicables, y compris les données relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux projections raisonnables et documentables de la situation économique future à la date de publication. De plus, l'estimation des pertes de crédit attendues prend en compte la valeur temps de l'argent. En conséquence, la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation ont vocation à être plus prospectives que sous IAS 39 et pourront être plus volatiles. Sous IFRS 9, une augmentation du montant total des provisions est attendue, dans la mesure où tous les actifs financiers sont évalués sur la base de pertes de crédit attendues au moins pour les 12 mois à venir ; de plus, le volume d'actifs financiers auxquels s'applique la perte de crédit attendue sur la durée de vie est plus important que sous IAS 39.

Comptabilité de couverture

Les conditions générales applicables à la comptabilité de couverture visent à en simplifier les règles, à renforcer le lien entre la comptabilité de couverture et la stratégie de gestion du risque ainsi qu'à permettre l'application de la comptabilité de couverture à un plus large éventail d'instruments de couverture et de risques. Toutefois elles ne portent pas explicitement sur les stratégies de macrocouverture, qui sont particulièrement importantes pour les banques. Par conséquent la norme IFRS 9 permet d'appliquer l'option qui permet de continuer à appliquer les dispositions prévues par IAS 39.

Transition

Hormis la présentation des gains et pertes sur les passifs financiers classés à la juste valeur sur option adoptée depuis le 1er janvier 2017, la norme IFRS 9 "Instruments financiers" a été adoptée au 1er janvier 2018. IFRS 9 permet d'appliquer l'option et de continuer à appliquer la comptabilité de couverture sous IAS 39, bien que cela nécessite la revue des informations relatives à la comptabilité de couverture exigée par les amendements liés à la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir". Les dispositions en matière de classement, d'évaluation et de dépréciation sont appliquées rétrospectivement par ajustement du bilan d'ouverture à la date d'application sans obligation de retraiter les périodes comparables. HSBC n'envisage pas de retraiter les périodes comparables. L'adoption au 1er janvier 2018 a réduit le montant des actifs nets de 31 millions EUR nets d'impôts différés du groupe HSBC France, avec un impact lié à la phase "Classification et Evaluation" augmentant les actifs nets de 5 millions EUR et la phase "Dépréciation" réduisant les actifs nets de 36 millions EUR. Par conséquent, l'impact sur le montant des fonds propres transitionnels (CET1) est une diminution de 2 points de base.

IFRS 15 "Produits provenant de contrats avec les clients"

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 "Produits provenant de contrats avec les clients" qui s'appliquera sur les périodes annuelles à compter du 1er janvier 2018. IFRS 15 traite de la reconnaissance des revenus et introduit le principe consistant à associer reconnaissance du revenu et la réalisation des prestations. HSBC adopte la norme à sa date d'entrée en vigueur, avec application rétrospective. L'adoption de cette norme n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de HSBC France.

IFRS 16 "Contrats de locations"

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "Contrats de locations" d'application à compter du 1er janvier 2019. IFRS 16 modifie le traitement comptable des contrats de location simple (contrats de location dits opérationnels) pour le rapprocher du traitement comptable applicable aux contrats de location financement tel que défini par la norme IAS17.

Le preneur comptabilise un droit d'utilisation représentatif de l'actif loué ainsi qu'une dette au bilan correspondant à l'engagement de paiements des loyers. L'actif est amorti selon la durée du contrat et le passif financier est comptabilisé au coût amorti. Le traitement comptable adopté par le bailleur reste identique à celui présenté dans IAS 17. HSBC évalue actuellement les impacts de la norme IFRS 16, mais n'est pas mesure d'estimer, à la date de publication, les impacts potentiels sur les états financiers. Les contrats de location sont présentés dans la note 29.

IFRS 17 "Contrats d'assurance"

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance", publiée en mai 2017, définit les exigences qu'une entité doit appliquer pour comptabiliser ses contrats d'assurance. IFRS 17 sera applicable à partir du 1er janvier 2021. HSBC évalue actuellement les impacts de cette norme.

(c) Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la devise d'origine et converties au taux de change en vigueur à la date d'arrêté comptable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Toute composante de change des profits ou pertes sur un élément non monétaire est comptabilisée soit dans les autres éléments du résultat global (OCI) soit dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément non monétaire est inscrit dans les autres éléments du résultat global (OCI) ou dans le compte de résultat.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, ainsi que les engagements des succursales, filiales et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation des comptes du groupe au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes, tandis que les résultats sont convertis en euros au taux de change à la clôture pour la période de déclaration. Les différences de change sur un élément monétaire qui fait partie d'un investissement net sur une opération réalisée à l'étranger sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global dans les états financiers consolidés. A la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

(d) Présentation de l'information

Les informations relatives à IFRS 4 "Contrats d'assurance" et IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" concernant la nature et l'étendue des risques liés aux contrats d'assurance et aux instruments financiers sont publiées dans la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" pages 63 à 121.

Les informations à fournir concernant le capital sont publiées dans la partie "Gestion du Capital et du Levier" pages 121 à 125.

Les informations relatives aux activités de titrisation et aux produits structurés du groupe HSBC France sont publiées dans la Note 17 pages 168 à 169.

Les sections ci-après sont présentées dans la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" :

- Risques de crédit : pages 73 et suivantes.
- Risques de marchés : pages 91 et suivantes.
- Risque de liquidité : pages 88 et suivantes.

- Risques liés aux activités d'assurance : pages 116 et suivantes.
- Gestion et allocation du capital : pages 121 et suivantes.

Les informations relatives aux résultats par métiers (IFRS 8) sont désormais publiées dans le rapport de gestion en pages 9 et 10.

(e) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments listés ci-dessous, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2017. La direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants pour HSBC France sont listés ci-dessous :

- Dépréciations pour créances douteuses : voir la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" aux pages 77 à 85 ;
- Impôts différés actifs : voir la Note 6 ;
- Evaluation des instruments financiers : voir la Note 9 ;
- Dépréciation des écarts d'acquisition : voir la Note 18a ;
- PVIF : voir la Note 18c ;
- Provisions pour litiges : voir les Notes 23 et 30.

(f) Analyse sectorielle

La répartition des actifs, passifs, produits et charges par secteurs opérationnels est effectuée en conformité avec les principes analytiques du Groupe.

Les produits et charges par secteur incluent des transferts entre secteurs effectués à des conditions de marché. Les coûts partagés sont répartis sur la base des refacturations effectuées au coût réel constaté.

Les produits et services générant les revenus des différents secteurs sont décrits dans le rapport de gestion aux pages 9 à 13.

(g) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective d'une continuité d'exploitation, le management considérant que le Groupe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital.

1.2 Principales méthodes comptables

(a) Consolidation et préparation des états financiers

Le groupe HSBC France contrôle et par conséquent consolide une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, une exposition ou des droits aux rendements variables sur l'entité et a la capacité d'agir sur ses rendements. L'analyse du contrôle est effectuée à l'origine en considérant tous les faits et circonstances et réappréciée lorsque l'un des trois éléments susmentionnés vient à être modifié.

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC France consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le contrôle sur les activités pertinentes.

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors du processus de consolidation.

Les états financiers consolidés du groupe HSBC France incluent également la quote-part du résultat et des réserves attribuables aux co-entreprises et entreprises liées sur la base des états financiers produits au 31 décembre.

(b) Revenus et charges

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

Autres produits

Commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de services, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Produits et charges d'intérêts".

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilés, et les dividendes afférents.

Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend :

- les gains et pertes dus aux variations de juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur, y compris les passifs des contrats d'assurance ;
- les gains et pertes dus aux variations de juste valeur des dérivés qui sont gérés conjointement avec des actifs ou passifs financiers sous option juste valeur ;
- les produits et charges d'intérêt ainsi que les dividendes perçus sur :
  - les actifs et passifs financiers sous option juste valeur,
  - les dérivés gérés conjointement aux instruments ci-dessus,
  - exception faite des intérêts dus aux obligations émises et aux dérivés gérés conjointement avec ces obligations, qui sont inclus dans la ligne "Charge d'intérêt".

Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis.

(c) Instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que la plupart des dettes financières sont comptabilisés au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable de ces instruments financiers inclut les coûts de transaction directement attribuables. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant réglé, comme cela peut être le cas pour certains financements présentant un effet de levier ou dans le cadre des activités de prêts syndiqués, la différence est différée au bilan et étalée dans le compte de résultat sur la durée de vie du prêt, sauf si les prêts font l'objet d'une dépréciation.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Lorsque l'exposition est couverte par des instruments dérivés sous option juste valeur et éligibles à une telle couverture, la valeur comptable des prêts et créances ainsi couverts inclut un ajustement de juste valeur pour le risque couvert uniquement.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en *trading*, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en *trading*, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas, par exemple, lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat dans "autres produits d'exploitation". Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

Dépréciations de prêts et créances

Les provisions pour dépréciation de créances reflètent l'estimation la plus juste possible par la Direction de la banque des pertes survenues dans le portefeuille de crédits à la date de clôture. La Direction exerce un jugement critique pour établir les hypothèses et les estimations permettant de calculer ces provisions pour dépréciation.

Prêts évalués individuellement

Toutes les créances sont évaluées individuellement afin de déterminer si elles présentent des indices objectifs de dépréciation, qui entraînent alors la constitution de provisions pour dépréciation. Déterminer si les indices objectifs de dépréciation sont avérés, ainsi que le montant de la provision associée si de tels indices existent, intègre une part de jugement. Ce jugement s'applique dans l'évaluation de l'ensemble des informations pertinentes concernant les indicateurs d'une dépréciation afin de déterminer s'il existe un indice objectif qu'un événement générateur d'une perte existe, comme des défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que la situation financière des emprunteurs, affectant leur capacité de remboursement.

Le jugement entre encore davantage en ligne de compte pour les créances envers des emprunteurs présentant des signes de difficulté financière dans des secteurs en situation économique difficile et plus particulièrement si les perspectives de refinancement ou de vente d'un actif en particulier affectent la probabilité de remboursement. S'agissant des créances pour lesquelles il existe un indice objectif de dépréciation, la Direction décide du montant de la provision nécessaire en fonction d'un certain nombre de facteurs tels que la valeur de recouvrement de la garantie, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite, la viabilité du modèle économique du client et sa capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité commerciale et à générer une trésorerie suffisante pour assurer le service de la dette.

Il arrive que le groupe HSBC France accorde des mesures de concession en faveur d'emprunteurs en difficulté financière en acceptant de modifier les termes de paiement contractuels, afin d'améliorer la gestion de ses relations avec eux, de maximiser leurs chances de redressement ou encore d'éviter le défaut ou la saisie. Lorsque la portée des concessions est significative, déterminer leur impact sur les provisions pour dépréciation de créances requiert encore davantage de jugement et d'appréciation. Différencier les caractéristiques de ces concessions de crédit implique un jugement y compris dans les cas de débiteurs sortis d'une situation de défaut suite à la renégociation. Les renégociations concernent aussi bien les portefeuilles de prêts aux particuliers que les portefeuilles de prêts aux entreprises.

L'exercice de ce jugement nécessite de prendre des hypothèses hautement subjectives et très sensibles aux facteurs de risque, en particulier aux changements des conditions économiques et des conditions de crédit. Nombre de ces facteurs ont un fort degré d'interdépendance et les provisions pour dépréciations sont la résultante de plusieurs facteurs.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- des difficultés de génération de trésorerie de l'emprunteur ;
- des paiements contractuels, soit en intérêts soit en principal, en retard de plus de 90 jours ;
- le risque d'un dépôt de bilan ou d'une liquidation de l'emprunteur ;
- l'existence d'une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons légales ou économiques en lien avec ses difficultés financières, aboutissant à l'annulation ou à un report du principal, des intérêts ou des frais ;
- une détérioration de la situation ou de la perspective financière de l'emprunteur telle que sa capacité de remboursement puisse être considérée comme douteuse.

Les dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation. Les pertes de valeur sont calculées sur les créances individuelles et sont inscrites en charges dans le compte de résultat en contrepartie de la réduction de l'encours des créances douteuses au bilan.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimées individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts d'obtention et de revente de la garantie lors de la saisie ;
- capacité de l'emprunteur à payer dans la devise concernée si les créances ne sont pas libellées en monnaie locale ; et
- le cas échéant prix de la dette sur le marché secondaire.

La détermination de la valeur de recouvrement de la garantie est fondée sur la valeur de marché à la date où l'évaluation de la dépréciation est réalisée.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, qui inclut l'encaissement des intérêts contractuels attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, à sa valeur comptable actuelle. Lorsqu'elles sont significatives, les provisions pour dépréciation font l'objet d'un examen a *minima* trimestriel.

Provision collective

Une provision collective est calculée sur la population des encours sains. Elle a vocation à couvrir des événements de crédit ayant eu lieu mais dont la banque n'a pas encore connaissance.

Le calcul de la provision collective est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur des portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit, etc.) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une provision individuelle ; et
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit du moment induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille. Cette estimation peut varier en fonction de la situation économique, des conditions du marché, du comportement de la clientèle, des informations sur la gestion des portefeuilles, des techniques de gestion du recouvrement et des expériences de recouvrement passées. Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification peut, par conséquent, varier en fonction de l'évolution de ces facteurs dans le temps.

Pour la clientèle de la Banque de particuliers, le calcul de provision collective suit deux méthodes distinctes, selon qu'il s'agit du portefeuille de crédits immobiliers ou du reste des expositions de crédit.

S'agissant des crédits immobiliers, le calcul de provision collective différencie les encours garantis par une sûreté hypothécaire de ceux couverts par une caution d'un organisme spécialisé ; il prend en compte, pour chacun de ces sous-ensembles, les taux de défaillance observés sur les 12 derniers mois et, sur les encours tombés en 'créances douteuses', le taux de provisionnement effectivement pratiqué.

En ce qui concerne les autres types d'exposition au sein du portefeuille de la Banque de particuliers, la méthode de calcul s'appuie sur le modèle du Groupe appelé *"Net Flow Rate"*, qui extrapole les pertes prévisibles sur une période donnée, en fonction d'une part des taux

de migration observés entre les encours de crédits impayés depuis plus de 30 jours, 60 jours et 90 jours, d'autre part des taux de perte constatés historiquement sur cette dernière catégorie.

Passage en pertes

Les créances sont passées en pertes (et les provisions correspondantes reprises), partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de créances assorties de garanties, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises de provisions

En cas de diminution ultérieure du montant d'une provision et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la provision précédemment inscrite au compte de "Provisions pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

La reprise de la provision est comptabilisée dans le compte de résultat.

Créances renégociées

Les créances provisionnées sur base individuelle dont les conditions ont été renégociées font l'objet d'une revue régulière pour déterminer si elles restent douteuses ou présentent encore des retards de paiement. Une créance renégociée est décomptabilisée en cas de résiliation de la convention existante qui s'accompagne de la signature d'une nouvelle convention présentant des caractéristiques différentes, ou si les caractéristiques d'une convention existante sont modifiées au point que la créance renégociée soit considérée au plan comptable comme un nouvel instrument financier. Les nouveaux contrats faisant suite à l'annulation d'un contrat existant continuent d'être enregistrés comme des créances renégociées.

(d) Instruments financiers évalués à la juste valeur

Investissements financiers disponibles à la vente

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 11) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les titres achetés sont comptabilisés en date de transaction et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en "capitaux propres" jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers".

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Dépréciations sur les investissements financiers disponibles à la vente

Des indices de dépréciation sont recherchés à chaque date d'arrêté des comptes sur les instruments financiers disponibles à la vente. Si un événement de défaut qui peut être évalué de manière fiable a un impact sur les flux de trésorerie attendus, une dépréciation est comptabilisée.

Si les titres disponibles à la vente sont dépréciés, la différence entre le coût de l'actif financier (net de tout remboursement ou amortissement) et la valeur actuelle à sa juste valeur, moins toute ancienne perte reconnue au compte de résultat, est retirée des capitaux propres pour être intégrée au compte de résultat.

Les pertes pour dépréciation sur les titres de créance disponibles à la vente et sur les titres de participation sont comptabilisées au compte de résultat, respectivement aux lignes "Charges pour dépréciation de créances et autres provisions pour risque de crédit" et "Résultat net de cession des investissements financiers". Les méthodes de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente sont exposées plus en détail ci-après :

Titres de créance disponibles à la vente

Lors de la recherche de signes de dépréciations pendant l'évaluation des titres de créance disponibles à la vente, à la date de publication des états financiers, le groupe examine tous les signes disponibles, tels que les données observables ou les informations sur des événements spécifiquement liés aux titres concernés et qui pourraient entraver le recouvrement des flux de trésorerie futurs. Parmi de tels événements se trouvent des difficultés financières significatives de l'émetteur, une rupture de contrat telle que défaut de paiement, faillite ou autre restructuration financière, ou la disparition d'un marché actif pour le titre de créance concerné en raison de difficultés financières affectant l'émetteur.

Ces types d'événements spécifiques, mais aussi d'autres facteurs tels que des informations sur la liquidité de l'émetteur, sur les expositions aux risques financiers et économiques, les niveaux et la tendance des défauts de paiement sur des actifs financiers similaires, les tendances et conditions nationales et locales, ainsi que la juste valeur des biens apportés en nantissement ou en garantie, peuvent être considérés individuellement ou collectivement pour identifier des signes objectifs de dépréciation d'un titre de créance.

Titres de participation disponibles à la vente

Parmi les signes objectifs de dépréciation de titres de participation disponibles à la vente peuvent figurer des informations spécifiques sur l'émetteur telles que décrites en détail ci-dessus, mais aussi des informations concernant des évolutions marquées de technologie, de marchés, de situation économique ou de contexte législatif, qui laissent effectivement à penser que le coût des titres de participation pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse marquée ou prolongée de la juste valeur de l'actif en dessous de son coût constitue un autre signe objectif de dépréciation. Pour évaluer si cette baisse est marquée, l'érosion de la juste valeur est comparée au coût initial de l'actif lors de sa première comptabilisation. Pour évaluer si cette baisse est prolongée, elle est comparée à la durée continue pendant laquelle la juste valeur de l'actif est descendue en dessous de son coût initial lors de sa première comptabilisation.

Lorsqu'une dépréciation a été constatée sur un actif disponible à la vente, la comptabilisation de cette dépréciation dépend de la nature de cet actif financier :

- un titre de créance disponible à la vente verra sa dépréciation comptabilisée en compte de résultat lorsqu'il existe une raison objective

de dépréciation et par conséquent le résultat de futures baisses de valeur estimée dans la trésorerie de l'actif financier. Lorsqu'il n'existe pas de raisons objectives de dépréciation, la baisse de la juste valeur des actifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres. Si la juste valeur des titres de créances augmente sur la période suivante et que cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement survenant après la dépréciation de cette dernière, ou que l'instrument financier concerné n'est plus déprécié, la dépréciation sera reprise *via* le compte de résultat ;

- pour un titre action disponible à la vente, toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Les dépréciations reconnues sur les titres de participation ne sont pas reprises. Toute baisse complémentaire dans la juste valeur des titres de participation disponibles à la vente est comptabilisée dans le compte de résultat, en se basant sur toutes les pertes cumulées et encourues et en relation avec le coût d'acquisition des titres de participation.

Actifs financiers sous option à la juste valeur

Un instrument financier, autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel de façon irrévocable à l'initiation de l'opération.

Le groupe HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une distorsion dans l'évaluation ou la comptabilisation des instruments financiers ou des gains et pertes réalisés. Selon ce critère, les principales catégories d'instruments financiers comptabilisées par le groupe HSBC France sont les actifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Les engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités de compte. Si aucune estimation de juste valeur n'a été réalisée pour les actifs en question, ces actifs seraient reclassés en tant que disponibles à la vente ("AFS"), avec leurs variations de juste valeur qui seraient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ("OCI"). Ces instruments financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la Direction sur cette même base. La désignation sous option juste valeur des actifs dans le cadre de contrats de placement permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne ;
- s'applique à un groupe d'actifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ;
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

Passifs financiers sous option à la juste valeur

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable.

Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de valeur lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

La désignation sous option juste valeur des passifs permet de comptabiliser les variations de juste valeur au titre du risque de crédit propre dans les autres éléments du résultat global, les autres variations restant comptabilisées dans le compte de résultat.

HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur dans les cas suivants :

Emissions de titres de dette long terme

Les intérêts dus sur certains titres de dette émise à long terme et à taux fixe ont été compensés par les intérêts perçus sur les *swaps* de taux d'intérêt de type "réception de taux fixe/paiement de taux variable" dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des taux d'intérêt. Il y aurait discordance comptable si les titres de dette émise étaient comptabilisés au coût amorti, car les instruments dérivés correspondants sont comptabilisés à la juste valeur, avec constatation en compte de résultat des variations de juste valeur. Depuis le 1er janvier 2017, lorsque la dette long terme est sous option juste valeur, les variations de juste valeur au titre du risque de crédit propre sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, les autres variations restant comptabilisées dans le compte de résultat (Cf. note 1.1.b "Evolutions des principes comptables").

Passifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte

Le groupe émet des contrats qui contiennent des risques d'assurance, des risques financiers ou une combinaison de ces derniers.

Un contrat selon lequel le groupe accepte un risque d'assurance non significatif sur un tiers n'est pas comptabilisé en contrat d'assurance mais est comptabilisé en passif financier.

Les engagements au titre des contrats d'assurance en unités de compte sont évalués à la "juste valeur" des actifs servant de support à ces contrats, c'est-à-dire à la valeur de rachat ou de transfert calculée en référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents. Le principe de congruence est respecté, c'est-à-dire que les valeurs de référence inscrites à l'actif du bilan coïncident très exactement avec les unités de comptes entre lesquelles un arbitrage aura été arbitré dans les contrats. Ces actifs sont cantonnés, c'est-à-dire affectés spécifiquement à la couverture de l'engagement pris au titre du contrat d'assurance en unité de compte.

Les plus et moins-values latentes calculées sur ces actifs sont enregistrées dans un compte "ajustement ACAV" au résultat, puis une charge (ou un produit) équivalente est passée par l'augmentation des engagements envers les assurés au titre de leurs contrats en unité de compte.

Dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou une autre variable. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont considérés comme des éléments actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des éléments passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés.

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des produits dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont inscrits dans le poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions". Les gains et pertes sur les produits dérivés gérés conjointement avec des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sur option sont inscrits dans le poste "gains ou pertes sur instruments financiers" enregistrés à la juste valeur sur option ; ce poste comprend également les gains et pertes correspondant aux instruments bénéficiant de la couverture économique. Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis enregistrés à la juste valeur sur option, les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le poste "charges d'intérêts".

1.3 Evénements significatifs de l'année

Fonds de Résolution Unique ("FRU")

La contribution de HSBC France pour l'année 2017 s'élève à 49 millions EUR dont 7 millions EUR ont été enregistrés au bilan en engagements de paiement, portant à 34 millions EUR le total des engagements de paiement comptabilisés au bilan au titre du Fonds de Résolution Unique.

Targeted Long-Term Refinancing Operation ("TLTRO")

HSBC France a souscrit une tranche additionnelle pour un montant de 600 millions EUR en mars 2017, portant sa participation totale au TLTRO à 4,1 milliards EUR.

Dette subordonnée de catégorie 2 (Tier 2)

HSBC France a émis une dette subordonnée Tier 2 souscrite par HSBC Bank plc pour un montant de 300 millions EUR. Cette nouvelle émission correspond à un prêt subordonné à taux variable, avec une maturité à 10 ans.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 – Autres fonds propres)

HSBC France a émis des fonds propres complémentaires de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 – AT1*) sous la forme d'un emprunt souscrit par HSBC Bank plc pour un montant de 200 millions EUR. Ce nouvel instrument, inclus dans les autres fonds propres, correspond à un emprunt perpétuel remboursable par HSBC France à toute date de paiement d'intérêts après la période de 5 ans suivant la date d'émission (voir Note 7).

Dividendes au titre de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2017 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 26 avril 2017 de distribuer un dividende exceptionnel de 300 098 330,15 EUR, soit 4,45 EUR par action. Ce dividende exceptionnel a été versé le 30 mai 2017 aux 67 437 827 actions en circulation à cette date (voir Note 7).

Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2017 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017 de 0,97 EUR par action, à verser aux 67 437 827 actions en circulation à cette date. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 16 novembre 2017.

Le Conseil d'Administration du 20 février 2018 proposera à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2018 de distribuer un dividende d'un montant total de 111 946 792,82 EUR, soit 1,66 EUR par action, au titre de l'exercice 2017. Le dividende, s'il est approuvé par les actionnaires, sera payable après déduction de l'acompte sur dividende de 0,97 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2017 et déjà versé aux actions en circulation à cette date.

Resegmentation des lignes métiers (Business lines)

Le Groupe HSBC a modifié en fin d'année 2016 la segmentation de ses lignes de métiers mondiales (business lines) ce qui s'est traduit par la création d'une nouvelle ligne métier appelée *Corporate Centre* comprenant principalement la Gestion de bilan et trésorerie *Balance Sheet Management ("*BSM*"),* le segment "Autres activités" et l'inter-segment. A noter que le coût de certaines fonctions, précédemment logées en "Autres activités", est dorénavant réparti vers les métiers associés.

Cette resegmentation a été appliquée au compte de résultat et bilan consolidés depuis le 1er janvier 2017. Les résultats de HSBC France seront désormais présentés selon la segmentation suivante : Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque de financement, d'investissements et de marchés, Banque d'entreprises, Banque privée et *Corporate Centre*.

La resegmentation des lignes métiers au 31 décembre 2016 a été retraitée afin de refléter la nouvelle segmentation.

Création de succursales

Afin de conformer l'organisation de HSBC en Europe à la loi Vickers (*"Ringfencing"*) de séparation des activités de banque de détail au Royaume-Uni, HSBC France a ouvert le 14 août 2017 une succursale en Grèce en vue de l'acquisition des activités de la succursale grecque de HSBC Bank plc. L'opération de transfert a été effectuée le 1er janvier 2018.

HSBC France a ouvert le 9 octobre 2017 une succursale au Royaume-Uni. Cette nouvelle entité permettra à partir de 2018 d'offrir une option supplémentaire aux clients européens qui le souhaitent, dans un contexte d'incertitude politique et économique lié à la sortie future du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Il n'y a pas d'impact dans les états financiers au 31 décembre 2017.

Perte sur créance GBM

Un produit a été enregistré sur un instrument dérivé de couverture associé à une créance sur une contrepartie de la Banque de financement et d'investissement pour 82 millions EUR. L'exercice de cette couverture a permis à HSBC France de recouvrer l'intégralité de la perte sur la créance comptabilisée au niveau des dépréciations pour risque de crédit pour - 82 millions EUR.

2 Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC France accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

	Contrats d'assurance non liés	Contrats liés	Contrats avec participation	Total
	€m	€m	€m	€m
Total des primes	**66**	**–**	**1 799**	**1 865**
– primes brutes	**66**	**–**	**1 799**	**1 865**
– mouvement des primes non acquises	**–**	**–**	**–**	**–**
Total des primes brutes cédées aux réassureurs	**(4)**	**–**	**–**	**(4)**
– primes brutes cédées aux réassureurs	**(4)**	**–**	**–**	**(4)**
– primes non acquises cédées aux réassureurs	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2017	**62**	**–**	**1 799**	**1 861**
Total des primes	70	–	1 696	1 766
– primes brutes	70	–	1 696	1 766
– mouvement des primes non acquises	–	–	–	–
Total des primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	–	–	(3)
– primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	–	–	(3)
– primes non acquises cédées aux réassureurs	–	–	–	–
Au 31 décembre 2016	67	–	1 696	1 763

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances, les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait *via* un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous huit ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

	Contrats d'assurance non liés	Contrats liés	Contrats avec participation	Total
	€m	€m	€m	€m
Total des mouvements sur les dettes aux assurés	**23**	**2**	**2 577**	**2 602**
– prestations versées	**24**	**3**	**1 777**	**1 804**
– variations des dettes aux assurés	**(1)**	**(1)**	**800**	**798**
Total quote-part des réassureurs	**–**	**–**	**–**	**–**
– quote-part des réassureurs : prestations	**–**	**–**	**–**	**–**
– quote-part des réassureurs : autres mouvements	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2017	**23**	**2**	**2 577**	**2 602**
Total des mouvements sur les dettes aux assurés	19	(1)	2 181	2 199
– prestations versées	21	5	1 823	1 849
– variations des dettes aux assurés	(2)	(6)	358	350
Total quote-part des réassureurs	(1)	–	–	(1)
– quote-part des réassureurs : prestations	(1)	–	–	(1)
– quote-part des réassureurs : autres mouvements	–	–	–	–
Au 31 décembre 2016	18	(1)	2 181	2 198

3 Produit net bancaire (éléments significatifs)

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 1 826 millions EUR (2016 : à 2 244 millions EUR) et inclut notamment (de façon non exhaustive), les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Produits		
Revenus sur les actifs financiers ayant fait l'objet d'une dépréciation	**21**	27
Intérêts et produits assimilés sur les prêts et avances à la clientèle	**773**	900
Intérêts et produits assimilés sur les investissements financiers	**412**	433
Commissions perçues sur actifs financiers ou dettes financières non détenus à des fins de transaction ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	**576**	614
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	**203**	217
Charges		
Intérêts sur les instruments financiers hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur	**(138)**	(136)
– sur les comptes de la clientèle	**(75)**	(84)
– sur les titres de créances émis et les dettes subordonnées hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de transaction ou sous option juste valeur	**(10)**	(14)
– autres	**(53)**	(38)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de transaction ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	**(288)**	(248)
Gains/(Pertes)	**11**	8
– gains/(pertes) sur les actifs destinés à être cédés	**—**	—
– dépréciation des actions disponibles à la vente	**—**	—
– gains/(pertes) sur cession d'immobilisations corporelles et des investissements non financiers	**11**	8
Dépréciation pour risques de crédit	**(81)**	(73)
– (pertes)/reprises pour dépréciation sur créances	**(82)**	(73)
– dotations nettes pour dépréciations des titres disponibles à la vente : obligations et autres titres à revenu fixe	**—**	—
– dépréciations nettes au regard des autres dépréciations pour risque de crédit des provisions	**1**	—

4 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions

(a) Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Salaires[1]	**603**	723
Charges salariales[1,2]	**271**	167
Avantages postérieurs à l'emploi[2]	**17**	67
Total	**891**	957

1 La taxe sur salaire est comptabilisée en charges salariales depuis le 1er janvier 2017.
2 Les cotisations de retraite obligatoires (ARRCO-AGIRC) sont comptabilisées en charges salariales depuis le 1er janvier 2017.

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC France durant l'année

	2017	2016
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	**3 684**	3 803
Banque commerciale	**1 346**	1 366
Banque de financement, d'investissement et de marchés	**652**	715
Banque privée	**105**	96
Corporate Centre	**10**	11
Fonctions support et autres[1]	**2 967**	3 254
Total[2]	**8 764**	9 245

1 Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.
2 CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC France et ses deux filiales HSBC Global Asset Management et HSBC Assurances Vie.

(b) Engagements de retraites et autres avantages assimilés

1 Principes

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

HSBC France verse à chaque salarié partant à la retraite une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 77 % du total des engagements en France.

HSBC France accorde à certains bénéficiaires un régime de retraite. Ces régimes de retraite prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Ces plans représentent environ 19 % du total des engagements en France.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de

crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. HSBC France comptabilise directement les gains et les pertes actuarielles par capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

2 Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2017, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2018, étaient les suivantes :

	Taux d'actualisation	Réévaluation différée[1]	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité[2]
	%	%	%	%	%	%
Au 31 décembre 2017						
France	**1,35**	**1,35**	**1,50**	**1,50**	**2,61**	**–**
Au 31 décembre 2016						
France	1,65	1,65	1,50	1,50	2,65	–

1 Taux de rendement attendu des fonds.
2 HSBC France utilise la table de mortalité TGH/TGF05 pour les engagements de retraite et la TV 88/90 pour les indemnités de fin de carrière.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

3 Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat

Régimes de retraite à prestations définies

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Coût des services de la période	**5**	7
Charges d'intérêt	**3**	3
Marge nette d'intérêts sur régimes d'avantages d'actifs à prestations définies	**–**	–
Coût des services passés	**–**	–
Charge globale nette	**8**	10

Actifs/(passifs) nets comptabilisés au bilan sur les régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Total
	€m	€m	€m
2017	**8**	**177**	**169**
Total des avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	**–**	**–**	**–**
Total des avantages postérieurs à l'emploi au passif	**8**	**177**	**169**
2016	9	174	165
Total des avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	–	–	–
Total des avantages postérieurs à l'emploi au passif	9	174	165

Gains/(pertes) actuariels cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

	2017	2016
	€m	€m
Au 1er janvier	**71**	74
Gains/(pertes) actuariels totaux comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**5**	(3)
Au 31 décembre	**76**	71

Les pertes et gains actuariels de l'année se composent de :

- 7 millions EUR de changement d'hypothèses actuarielles : ces effets des changements d'hypothèses actuarielles sont essentiellement dus à la baisse du taux d'actualisation de 1,65 % à 1,35 %.
- (2) millions EUR liés à l'expérience : les effets liés à l'expérience proviennent des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qu'il s'est effectivement produit durant l'exercice.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant décrit l'impact des variations des principales hypothèses du régime de retraite. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2017	2016
	€m	€m
Taux d'actualisation		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**(6)**	(6)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp	**6**	6
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**—**	—
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp	**—**	—
Taux d'inflation		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**1**	1
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp	**(1)**	(1)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**—**	—
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp	**—**	—
Taux d'augmentation des retraites à prestation		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**1**	1
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp	**(1)**	(1)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**—**	—
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp	**—**	—
Taux d'augmentation des salaires		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	**5**	5
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp	**(4)**	(4)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	**—**	—
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp	**—**	—
Mortalité		
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi pour chaque année supplémentaire de longévité	**2**	2

Régimes de retraite à prestations définies

Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/(passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2017	**9**	**174**	**165**
Coûts des services rendus	**–**	**5**	**5**
Coûts des services passés	**–**	**–**	**–**
Coûts des services	**–**	**5**	**5**
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**–**	**3**	**3**
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	**–**	**5**	**5**
– (gains)/pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	**–**	**(2)**	**(2)**
– (gains)/pertes actuariels dus aux variations des hypothèses financières	**–**	**7**	**7**
– (gains)/pertes actuariels dus à l'expérience	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Prestations versées	**(1)**	**(10)**	**(9)**
Au 31 décembre 2017	**8**	**177**	**169**
Engagements de retraites au passif du bilan	**–**	**–**	**–**
Engagements de retraites à l'actif du bilan	**–**	**–**	**–**
Valeur actualisée des obligations envers les :	**–**	**177**	**–**
– actifs	**–**	**140**	**–**
– actifs avec bénéfice différé	**–**	**–**	**–**
– retraités	**–**	**37**	**–**

Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2016	10	175	165
Coûts des services rendus	–	8	8
Coûts des services passés	–	–	–
Coûts des services	–	8	8
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	3	3
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	–	(3)	(3)
– (gains)/pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	–	(6)	(6)
– (gains)/pertes actuariels dus aux variations des hypothèses financières	–	3	3
– (gains)/pertes actuariels dus à l'expérience	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Prestations versées	(1)	(9)	(8)
Au 31 décembre 2016	9	174	165
Engagements de retraites au passif du bilan	–	–	165
Engagements de retraites à l'actif du bilan	–	–	–
Valeur actualisée des obligations envers les :	–	174	–
– actifs	–	135	–
– actifs avec bénéfice différé	–	1	–
– retraités	–	38	–

Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023-2028
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Total des régimes de retraite à prestation définie	9	6	8	8	8	49

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	**8**	**8**	**–**	**–**	9	9	–	–
– actions	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
– titres	**8**	**8**	**–**	**–**	9	9	–	–
– immobilier	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
– dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
– autres	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–

(c) Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'épargne entreprise.

Plan d'attribution d'actions

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dette. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Les conditions d'acquisition incluent des critères de service.

Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soit remplie, si toutes les autres conditions sont réunies. Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Les conditions d'acquisition autres que les conditions de performance du marché ne sont pas prises en compte pour l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte à travers l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction, de sorte que le montant finalement comptabilisé pour les services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués repose bien sur le nombre d'instruments de capitaux propres finalement acquis. Sur une base cumulée, aucun montant n'est comptabilisé pour des instruments de capitaux propres qui ne seraient pas attribués parce que certaines conditions de performance ou de service (autres que des conditions de marché) ne seraient pas satisfaites.

En cas de modification d'une attribution, la dépense de l'attribution initiale reste comptabilisée au minimum comme si aucune modification n'avait eu lieu. Si cette modification a pour effet d'accroître la juste valeur d'une attribution ou d'augmenter le nombre d'instruments de fonds propres attribués, alors le supplément de juste valeur des titres attribués ou des engagements est mesuré comme le montant le plus élevé entre, d'une part la juste valeur initiale retraitée de l'amortissement cumulé et, d'autre part, la meilleure estimation de dépense requise pour s'acquitter de cette obligation.

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions. Cet avantage n'a pas été consenti au personnel depuis 2016.

Impact sur le compte de résultat

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance (*"Restricted Shares"*)	**12**	13
Plan d'Epargne Entreprise – souscription avec décote	**–**	–
Total	**12**	13

Politique d'attribution d'actions du Groupe

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions à ses salariés.

Le nouveau règlement des plans d'options et actions (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan"* qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – "*Group Performance Shares"* ;
- les actions sans conditions de performance – "*Restricted Shares"*.

Les 'Group Performance Shares'

	2017	2016
	Nombre (000)	Nombre (000)
Attributions nettes au 1er janvier	**75**	58
Augmentation de capital	**–**	–
Actions attribuées durant l'exercice	**–**	17
Actions levées durant l'exercice	**(8)**	–
Actions transférées durant l'exercice	**–**	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	**–**	–
Attributions nettes au 31 décembre	**67**	75

Cette catégorie d'actions n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

Les actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*") ne sont plus attribuées à compter de l'année de performance 2016.

Les "*Restricted Shares*" Groupe

Pour les collaborateurs français, ces actions prennent la forme de *"French qualified shares"*.

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées depuis 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants.

Les actions attribuées avant janvier 2016 ne pouvaient faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive. Depuis le 1er janvier 2016, cette catégorie d'actions ne fait plus l'objet de période d'indisponibilité et est cessible dès l'acquisition.

Pour les impatriés, ces actions prennent la forme de *"restricted shares"* qui sont soumises à une période d'acquisition d'un an pour 33 % d'entre elles, de deux ans pour les 33 % suivants et de trois ans pour les 34 % restants.

De manière spécifique, certains collaborateurs *"Material Risk Taker"* se voient attribuer des *"restricted shares"* acquises immédiatement ainsi que des *"French qualified shares"* soumises à un différé de trois ou cinq ans. Toutes les actions attribuées aux collaborateurs *"Material Risk Taker"* sont soumises à une période d'incessibilité fiscale de six mois ou de douze mois.

	2017	2016
	Nombre (000)	Nombre (000)
Attributions nettes au 1er janvier	**1 566**	2 875
Actions attribuées durant l'exercice	**1 187**	1 179
Actions acquises durant l'exercice	**(1 873)**	(2 442)
Actions transférées durant l'exercice	**—**	—
Actions devenues caduques durant l'exercice	**(48)**	(46)
Augmentation de capital	**—**	—
Attributions nettes au 31 décembre	**832**	1 566

En 2017, un montant de (6,0) millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans en cours pour HSBC France (en 2016 : (6,3) millions EUR).

L'environnement réglementaire et les bonnes pratiques ont permis de clarifier la période d'étalement des plans dans les états financiers consolidés du groupe HSBC France. En conséquence, la période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2017 au titre de la performance de l'année 2016 est réputée débuter au 1er janvier 2016.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2017, le Groupe n'a pas procédé à une émission d'actions réservée aux salariés.

5 Honoraires des Commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit[2]		**BDO France – Léger & Associés Audit**		**Autres**	
	Montant (HT)	**%**	**Montant (HT)**	**%**	**Montant (HT)**	**%**
Exercice 2017	**€k**		**€k**		**€k**	
Certification des comptes	**3 702**	**90**	**667**	**97**	**—**	**—**
Services autres que la certification des comptes	**409**	**10**	**23**	**3**	**—**	**—**
Honoraires versés en 2017	**4 111**	**100**	**690**	**100**	**—**	**—**
Exercice 2016						
Certification des comptes	2 347	88	586	85	—	—
Services autres que la certification des comptes[1]	306	12	103	15	—	—
Honoraires versés en 2016	2 653	100	689	100	—	—

1 Inclut les diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes supprimées à compter du 17 juin 2016.
2 Cette colonne comprend également les honoraires versés à des entités PricewaterhouseCoopers autres que PricewaterhouseCoopers Audit France.

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2017 pour PricewaterhouseCoopers Audit et BDO France – Léger & Associés concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions et acomptes sur dividendes et les autres services rendus par PricewaterhouseCoopers Audit concernent principalement des prestations légales ou réglementaires ainsi que d'autres missions liées à des rapports d'assurance (ISAE3000), à des rapports liés à des procédures de contrôle interne (i.e. rapport ISAE3402), à des formations, ou à des études normatives et de veille réglementaire.

6 Impôt sur les bénéfices et impôts différés

(a) Charge d'impôt courante et différée

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés directement en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice calculés sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité légale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à les compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente, des couvertures de flux de trésorerie et du risque de crédit propre sur les dettes en option juste valeur, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

Le montant d'impôt différé actif a été comptabilisé au 31 décembre 2017 en prenant en compte les perspectives de résultat, telles qu'établies lors du processus budgétaire.

Charge d'impôt courante différée

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Impôts courants	**43**	41
Impôts différés	**—**	79
Total de la charge d'impôt	**43**	120
	%	%
Taux effectif de l'impôt	**19,4**	27,7

Le projet de la loi de finance 2018 intègre une dégressivité progressive du taux d'IS de 33 1/3 à 25 % en 2022.

La Contribution Sociale sur les bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS.

La loi de finance rectificative 2017 a institué deux contributions exceptionnelles de 15 % chacune, assises sur l'IS dû au titre de l'exercice 2017 et dépendantes du chiffre d'affaires.

En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition en 2017 est de 44,43 % (34,43 % en 2016).

En application de la norme IAS 12, pour chaque base soumise à impôt différé, des hypothèses de date de retournement ont été prises afin de déterminer le taux d'impôt différé à appliquer pour tenir compte de la baisse du taux d'IS de 33 1/3 à 25 %.

La diminution de la charge d'impôts entre 2017 et 2016 s'explique essentiellement par la baisse du résultat avant impôt.

Analyse de la charge d'impôt globale

Analyse de la charge d'impôt globale

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Charge d'impôt globale €m	**%**	Charge d'impôt globale €m	%
Impôt à taux normal de 44,43 % (2016 : 34,43 %)	**97**	**44,43**	149	34,43
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger	**(15)**	**(7,1)**	(17)	(3,9)
Opérations imposées à taux réduit en France	**(6)**	**(2,6)**	(35)	(8,2)
Ecarts temporaires non présentés sur les impôts différés	**—**	**—**	—	—
Différences permanentes	**25**	**11,4**	60	13,9
Changement du taux d'imposition	**(10)**	**(4,8)**	(7)	(1,7)
Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	**24**	**11,1**	20	4,7
Ajustements au titre des exercices antérieurs	**(5)**	**(2,4)**	(4)	(0,9)
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	**(67)**	**(30,6)**	(46)	(10,6)
Charge d'impôt globale comptabilisée au compte de résultat	**43**	**19,4**	120	27,7

Le taux effectif d'impôt pour 2017 à 19,4 % est inférieur au taux d'imposition de 44,43 %, du fait notamment de l'imputation de crédit d'impôt.

Impôts différés

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Impôt différé actif	**Impôt différé passif**	**Total**	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Total
	€m	**€m**	**€m**	€m	€m	€m
Différences temporaires :						
– engagements de retraite	**35**	**1**	**36**	38	1	39
– crédit-bail	**30**	**(2)**	**28**	53	(2)	51
– réévaluation des immobilisations	**(8)**	**—**	**(8)**	(9)	—	(9)
– autres différences temporaires	**168**	**(151)**	**17**	167	(200)	(33)
– déficits reportables	**—**	**—**	**—**	—	—	—
	225	**(152)**	**73**	249	(201)	48

Le montant d'impôt différé dans la rubrique "autres différences temporaires" concerne essentiellement les impôts différés actifs sur le *Mark to Market* des *"Covered Bonds"* et du risque de crédit propre et les impôts différés passifs sur la PVIF.

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Couverture de flux de trésorerie	**39**	58
Réserve des titres disponibles à la vente	**(43)**	(70)
Risque de crédit propre sur dette FVO [1]	**44**	—
Ecarts de change	**—**	—
Ecarts actuariels	**22**	20

1 Depuis le 1er janvier 2017, le Groupe HSBC applique la disposition de IFRS 9 permettant de comptabiliser les variations de valeur au titre du risque de crédit propre des passifs financiers comptabilisés à la juste-valeur sur option, non plus par le compte de résultat mais par les autres éléments du résultat global.

Evolution des impôts différés actifs/(passifs) nets

	Engagements de retraite[2]	**Provisions sur prêts douteux[2]**	**Titres disponibles à la vente[2]**	**Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles[2]**	**Autres[1,2]**	**Total[2]**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Actifs	**38**	**43**	**(42)**	**(5)**	**215**	**249**
Passifs	**1**	**—**	**(28)**	**—**	**(174)**	**(201)**
Au 1er janvier 2017	**39**	**43**	**(70)**	**(5)**	**41**	**48**
Compte de résultat	**(4)**	**(24)**	**(5)**	**1**	**32**	**—**
Autres éléments du résultat global	**1**	**—**	**32**	**—**	**(10)**	**23**
Capitaux propres	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Ecarts de change et autres mouvements	**—**	**—**	**—**	**—**	**2**	**2**
Variation	**(3)**	**(24)**	**27**	**1**	**24**	**25**
Actifs	**35**	**19**	**(25)**	**(4)**	**200**	**225**
Passifs	**1**	**—**	**(18)**	**—**	**(135)**	**(152)**
Au 31 décembre 2017	**36**	**19**	**(43)**	**(4)**	**65**	**73**
Actifs	44	44	(29)	(5)	242	296
Passifs	1	—	(23)	—	(182)	(204)
Au 1er janvier 2016	45	44	(52)	(5)	60	92
Compte de résultat	(5)	(1)	(2)	—	(73)	(81)
Autres éléments du résultat global	(1)	—	(15)	—	33	17
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—
Ecarts de change et autres mouvements	—	—	(1)	—	21	20
Variation	(6)	(1)	(18)	—	(19)	(44)
Actifs	38	43	(42)	(5)	215	249
Passifs	1	—	(28)	—	(174)	(201)
Au 31 décembre 2016	39	43	(70)	(5)	41	48

1 Le montant d'impôt différé dans la rubrique "Autres" se compose essentiellement pour les impôts différés actifs du Mark to Market des Covered Bonds et de la couverture des flux de trésorerie et pour les impôts différés passifs de la PVIF.

2 La convention de signe a été revue afin de s'aligner sur la présentation du Groupe HSBC.

(b) CVAE

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale ("CET") composée de la cotisation foncière des entreprises ("CFE") assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ("CVAE") assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,56 % de la VA de l'année N).

HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Depuis 2014, la CVAE est classée dans la ligne "Impôt sur les bénéfices". L'impact de cette décision est la comptabilisation, en 2017, d'une charge de 17,4 millions EUR (2016 : 22,3 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 8,7 millions EUR (2016 : 3,8 millions EUR).

(c) Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le 1er janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2017, elle équivaut à 7 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise et est considéré comme une subvention d'Etat.

A ce titre, le groupe HSBC France a choisi de comptabiliser le CICE en réduction des frais généraux en application de la norme IAS 20.

Le groupe HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 7,8 millions EUR au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2017 (en 2016 : 6,6 millions EUR).

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinés à améliorer la qualité des produits et services proposés à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- innovations technologiques et informatiques : des dépenses significatives ont été engagées au cours de l'exercice 2017 afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes et mieux intégrées, notamment la refonte du poste de travail des agences, l'accélération de la digitalisation des services proposés à la clientèle ainsi que l'amélioration continuelle des processus de lutte contre la criminalité financière et la réponse à des besoins réglementaires ;
- formation : les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2017 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques ;
- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agences, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs.

7 Dividendes versés en 2017 et 2016, bénéfice et dividende par action

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	EUR par action	**€m**	EUR par action	€m
1er acompte sur dividende versé au titre de l'exercice en cours	**0,97**	**65**	2,00	135
Dividende exceptionnel	**4,45**	**300**	—	—
Dividende versé au titre de l'exercice précédent	**2,00**	**135**	0,44	30
Total dividendes versés	**7,42**	**500**	2,44	165

Dividendes au titre de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2017 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 26 avril 2017 de distribuer un dividende exceptionnel de 300 098 330,15 EUR, soit 4,45 EUR par action. Ce dividende exceptionnel a été versé le 30 mai 2017 aux 67 437 827 actions en circulation à cette date.

Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2017 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017 de 0,97 EUR par action, à verser aux 67 437 827 actions en circulation à cette date. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 16 novembre 2017.

Le Conseil d'Administration du 20 février 2018 proposera à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2018, de distribuer un dividende d'un montant total de 111 946 792,82 EUR, soit 1,66 EUR par action, au titre de l'exercice 2017. Le dividende, s'il est approuvé par les actionnaires, sera payable après déduction de l'acompte sur dividende de 0,97 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2017 et déjà versé aux actions en circulation à cette date.

Dividendes au titre de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2017 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 8 février 2017 de distribuer un dividende d'un montant total de 269 751 308 EUR, au titre de l'exercice 2016. Le dividende a été versé le 9 mai 2017, après déduction de l'acompte sur dividende de 2 EUR par action, décidé par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 et déjà versé aux actions en circulation à cette date.

Bénéfice et dividende par action

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€	€
Bénéfice par action	**2,63**	4,61
Bénéfice par action après dilution	**2,63**	4,61
Dividende par action	**6,11**	4,00

1 Y compris un dividende exceptionnel de 4,45 EUR par action.

Le bénéfice par action Part du Groupe est calculé en divisant le résultat de 177 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 827 actions (au 31 décembre 2016, le bénéfice était de 310 millions EUR et le nombre d'actions de 67 437 827). Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 827 actions (67 437 827 actions au 31 décembre 2016).

Aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise en 2017.

Autres fonds propres

HSBC France a émis des fonds propres complémentaires de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 – AT1*) sous la forme d'un emprunt souscrit par HSBC Bank plc pour un montant de 200 millions EUR. Ce nouvel instrument, inclus dans les autres fonds propres, correspond à un emprunt perpétuel remboursable par HSBC France à toute date de paiement d'intérêts au cours des 5 années suivant la date d'émission.

		2017	2016
Total des coupons sur instruments classés en autres fonds propres	1er versement	**€m**	€m
Emprunt perpétuel			
– 200 millions EUR	27/11/2017	**5**	–

8 Portefeuille de transaction (Actif)

Sont classés comme "Portefeuille de transaction" les actifs financiers acquis dans l'intention de les vendre à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction". Pour les actifs du portefeuille de transaction, les intérêts sont présentés dans la ligne du compte de résultat "Marge nette d'intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction".

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Actifs du portefeuille de transaction :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	**12 101**	12 044
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	**10 300**	11 545
Total Actifs du portefeuille de transaction	**22 401**	23 589

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Bons du Trésor et assimilés	**641**	393
Obligations et autres titres à revenu fixe	**15 784**	15 610
Titres de participation	**–**	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 948**	4 658
Prêts et créances sur la clientèle	**2 028**	2 928
Total Actifs du portefeuille de transaction	**22 401**	23 589

Sont inclus dans le tableau ci-dessus, pour HSBC France, les titres de créances émis par les banques et autres institutions financières pour un montant de 2 626 millions EUR (2016 : 1 662 millions EUR) dont 617 millions EUR (2016 : 634 millions EUR) sont garantis par divers gouvernements.

9 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

(a) Principes comptables

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait payé pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur initiale d'un instrument financier est égale au prix de transaction.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument sera déterminée d'après d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument ou selon une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les volatilités des options ou les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte ("*Day 1*") qui correspond à la différence entre le prix de la transaction et la juste valeur. Lorsque des données significatives de marché inobservables ont un impact significatif sur l'évaluation des instruments financiers, l'écart initial entre la juste valeur issue du modèle d'évaluation et le prix de transaction ("*Day 1*") n'est pas constaté immédiatement en compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération.

La juste valeur de chaque instrument financier est en général évaluée à partir de chaque instrument pris séparément. Toutefois, lorsque le groupe HSBC France gère un groupe d'actifs et d'engagements financiers sur la base de son exposition nette soit aux risques de marché, soit au risque de crédit, HSBC France évalue la juste valeur du groupe d'instruments financiers sur base nette, mais il présente les actifs et engagements financiers sous-jacents séparément dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation des IFRS, tels que décrits dans la Note 25.

(b) Estimations et jugements comptables critiques liés à la valorisation des instruments financiers

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Dans le cas où le marché est inactif, et où les techniques d'évaluation reposent seulement sur des données de marché observables, la fiabilité de l'évaluation à la juste valeur est élevée. Toutefois, si les techniques d'évaluation reposent fortement sur des données de marché inobservables, elles dépendent dans une plus large mesure de l'appréciation de la Direction. En l'absence de données observables, dans la mesure où les transactions similaires sont trop peu nombreuses, voire inexistantes, l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer le prix auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. Pour ce faire, la Direction peut fonder son jugement sur les prix historiques de cet instrument financier particulier, ou sur les prix cotés récemment pour des instruments similaires.

Les hypothèses et estimations principales que la Direction peut prendre en compte pour appliquer un modèle d'évaluation sont les suivantes :

- la probabilité et la date prévue des flux de trésorerie futurs sur cet instrument ; l'appréciation peut s'avérer nécessaire pour évaluer la capacité de la contrepartie à assurer le service de l'instrument conformément à ses obligations contractuelles. Les flux de trésorerie futurs peuvent être sensibles aux variations des taux du marché ;
- le choix d'un taux d'actualisation approprié pour l'instrument : l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer la prime qu'un acteur du marché serait prêt à payer pour un instrument par rapport au taux sans risque ;
- cette appréciation est également nécessaire pour choisir le modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans des domaines où ce choix relève de critères particulièrement subjectifs, tels que la valorisation de produits dérivés complexes.

Lorsque le modèle s'appuie sur des données de marché inobservables, un certain nombre d'estimations doivent être réalisées pour prendre en compte l'incertitude liée à l'absence de données de marché résultant par exemple du manque de liquidité du marché. Pour ces instruments, l'évaluation à la juste valeur est moins fiable. Les valorisations fondées sur des données de marché inobservables comportent un degré inhérent d'incertitude en raison du nombre très limité, voire de l'absence de transactions courantes observables sur le marché permettant de déterminer le niveau auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. En règle générale, toutefois, il est possible d'obtenir des données de marché pour déterminer la juste valeur, par exemple les données historiques, et les justes valeurs de la plupart des instruments financiers comportent une part de données observables même lorsque la part des données de marché inobservables est significative.

De nombreuses méthodes de valorisation sont utilisées selon le type de l'instrument et les données de marché disponibles. La plupart des méthodes de valorisation sont fondées sur des analyses des flux de trésoreries estimés. Avant de considérer le risque de crédit, les flux futurs de trésorerie peuvent être connus, comme par exemple dans le cas de la branche fixe d'un *swap* de taux d'intérêt, ou bien peut être incertaine et nécessiter une projection, comme par exemple dans le cas de la branche variable d'un *swap* de taux d'intérêt. Ces "projections" prennent en compte des courbes de marché à terme, si elles sont disponibles. Par ailleurs, la valeur de certains produits dépend de plusieurs facteurs de marché, et il est souvent nécessaire dans ce cas d'évaluer comment les variations d'un de ces facteurs pourraient influencer les autres facteurs de marché.

(c) Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés inactifs, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le cadre du principe de continuité d'exploitation.

(d) Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (bons du Trésor et assimilés, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

La juste valeur est déterminée selon les méthodes ci-après :

- *"Level 1"* – Cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.
- *"Level 2"* – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- *"Level 3"* – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide.

Les critères pouvant être utilisés afin de déterminer si un marché est actif peuvent inclure, mais sans être restrictif, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de son activité de *trading*, la disponibilité de prix et l'importance du *spread bid/offer*. Le *spread bid/offer* représente la différence de prix pour laquelle un acteur du marché accepterait d'acheter, comparé au prix auquel il accepterait de vendre.

Les justes valeurs des instruments financiers cotés sur un marché actif sont basées sur les prix demandés pour les actifs détenus et sur les prix offerts pour les passifs émis. Lorsqu'un instrument financier a un prix issu de cotation et fait partie d'un portefeuille, la juste valeur du portefeuille est calculée comme le produit du nombre d'unité multiplié par le prix de cotation sans application d'une décote.

Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques d'évaluation sont utilisées. Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses concernant les éléments que les autres opérateurs de marchés prendraient en compte dans leurs évaluations, notamment les courbes de taux d'intérêts, les taux de change, la volatilité et le taux de défaut. Pour les dérivés de taux d'intérêt avec les contreparties ayant apporté une garantie, et dans les principales grandes monnaies, le groupe utilise une courbe d'actualisation représentant le taux d'intérêt au jour le jour ("l'actualisation du taux d'intérêt au jour le jour"). Par ailleurs, dans un marché inactif, une analyse additionnelle est nécessaire afin de s'assurer que les prix de transaction sont représentatifs de la juste valeur ou déterminer les ajustements de prix nécessaires.

La majorité des techniques d'évaluation utilise uniquement des données de marchés observables. Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Un instrument entre intégralement dans la catégorie des instruments valorisés à partir de données théoriques significatives si les gérants estiment qu'une part significative du profit initial de cet instrument (le gain ou la perte réalisés le premier jour), ou que plus de 5 % de sa valeur comptable, procèdent de données non observables. Le terme *"non observable"*, dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction dans des conditions normales pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte par un instrument dérivé, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de flux de trésorerie sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Ensuite, à partir de l'actualisation des flux de trésorerie, chaque titre est valorisé à l'aide d'une courbe d'actualisation BOR de la devise considérée. Les écarts de valorisation proviennent du risque de crédit du groupe. Cette méthode est appliquée invariablement pour toutes les valeurs mobilières.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées.

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission sauf en cas de remboursement anticipé.

(e) Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

	Techniques d'évaluation				Contreparties HSBC		
	Level 1- Cotation de marché	Level 2- Utilisation de données de marché observables	Level 3- Utilisation de données de marché non observables	Total contre-parties externes	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Dont Level 3[1]	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2017							
Actifs							
Portefeuille de transaction	**16 380**	**5 227**	**2**	**21 609**	**792**	**–**	**22 401**
Actifs financiers sous option juste valeur	**8 040**	**199**	**54**	**8 293**	**312**		**8 605**
Instruments dérivés	**21**	**19 461**	**380**	**19 862**	**14 545**	**299**	**34 407**
Titres disponibles à la vente	**19 727**	**13**	**224**	**19 964**	**584**		**20 548**
Passifs							
Portefeuille de transaction	**23 478**	**7 082**	**268**	**30 828**	**1 608**	**–**	**32 436**
Passifs financiers sous option juste valeur	**2 538**	**5 027**	**–**	**7 565**	**–**		**7 565**
Instruments dérivés	**9**	**19 853**	**53**	**19 915**	**13 314**	**444**	**33 229**
Au 31 décembre 2016							
Actifs							
Portefeuille de transaction	16 001	7 055	2	23 058	531	–	23 589
Actifs financiers sous option juste valeur	6 807	199	19	7 025	280	–	7 305
Instruments dérivés	17	28 228	363	28 608	18 759	307	47 367
Titres disponibles à la vente	25 689	14	251	25 954	550	–	26 504
Passifs							
Portefeuille de transaction	14 389	8 694	246	23 329	3 139	–	26 468
Passifs financiers sous option juste valeur	2 562	5 902	–	8 464	–	–	8 464
Instruments dérivés	3	27 827	37	27 867	16 146	455	44 013

1 *Cette colonne présente les montants avec des entités du Groupe HSBC de catégorie "Level 3". Le reste des montants avec des entités du Groupe HSBC hors Level 3 sont en Level 1 ou Level 2.*

Transfert entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur

	Actifs				Passifs		
	Disponible à la vente	Détenu à fin de transaction	Juste valeur par résultat	Produits dérivés	Détenu à fin de transaction	Juste valeur par résultat	Produits dérivés
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2017							
Transfert de Level 1 à Level 2	–	–	–	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2016							
Transfert de Level 1 à Level 2	–	–	–	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	–	–	–	–	–	–	–

(f) Ajustements de juste valeur

Les ajustements de juste valeur sont adoptés lorsque HSBC identifie des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation. HSBC classifie les ajustements de juste valeur soit comme "liés aux risques" soit comme "liés au modèle". La majeure partie de ces ajustements concerne la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur n'entraînent pas nécessairement la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Par exemple, lorsque les modèles sont améliorés, des ajustements de juste valeur peuvent ne plus être nécessaires. De la même manière, les ajustements de juste valeur diminuent lorsque les positions liées sont liquidées mais ne se traduiront pas nécessairement en profits ou en pertes.

Ajustements liés aux risques

Bid-offer

IFRS 13 nécessite l'utilisation du prix dans l'écart *bid-offer* (ou acheteur/vendeur) qui est le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement*bid-offer* reflète le coût *bid-offer* qui serait supporté si la quasi-totalité des risques de marché résiduels du portefeuille net étaient neutralisés grâce à l'utilisation des instruments de couverture disponibles ou à la vente ou le dénouement de la position.

Incertitude

Certaines des variables du modèle peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et/ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. L'instrument financier ou le paramètre de marché peut alors prendre une série de valeurs possibles et un ajustement peut s'avérer nécessaire pour refléter la probabilité que, lorsqu'ils évaluent la juste valeur de l'instrument financier, les acteurs du marché n'adoptent des valeurs plus prudentes pour les paramètres incertains et/ou les hypothèses du modèle que celles qui sont utilisées dans le modèle de valorisation.

Credit Valuation Adjustment (ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA"))

L'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie est un ajustement de l'estimation de valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que la contrepartie fasse défaut ou que le groupe ne perçoive pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Debit Valuation Adjustment (CVA du risque de contrepartie propre à HSBC ("DVA"))

La DVA est un ajustement de juste valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que le groupe fasse défaut, ou qu'il ne paie pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Ajustements liés au modèle

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques du marché. Par ailleurs, les marchés évoluent et les modèles peuvent devoir être ajustés pour intégrer l'ensemble des caractéristiques significatives du marché dans les conditions actuelles. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC France procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se fonde sur des données de marché inobservables.

Méthode d'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA")

HSBC France calcule la "CVA" en appliquant la probabilité de défaut de la contrepartie, conditionnée à la solvabilité de HSBC France, à l'exposition positive attendue du groupe à cette contrepartie et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. La DVA est obtenue en appliquant la probabilité de défaut propre à HSBC France, et sous réserve de solvabilité de la contrepartie, à l'exposition positive de la contrepartie au groupe et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. Les deux calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle.

Les approximations tiennent compte des pratiques de marché, de données pertinentes telles que les cotations de CDS, les données relatives aux changements de notation et les caractéristiques des *Credit Support Annex ("*CSA*")* définis pour chaque contrepartie.

Pour la plupart des produits, le groupe utilise une méthode de simulation pour calculer l'exposition positive attendue à une contrepartie, identifiant les risques potentiels au sein du portefeuille de transactions avec la contrepartie sur la durée de vie du portefeuille. La méthode de simulation prend en compte les différentes caractéristiques contractuelles atténuant le risque de crédit telles que des conventions de compensation, de collatéralisation et des contrats de garantie avec la contrepartie. En règle générale, une hypothèse standard de perte en cas de défaut de 60 % de l'exposition est adoptée sur les marchés développés, et de 75 % de l'exposition pour les marchés émergents. D'autres hypothèses de perte en cas de défaut peuvent être adoptées si la nature de l'exposition et les données disponibles le justifient.

Pour certains types d'instruments financiers dérivés exotiques pour lesquels il n'est pas possible actuellement de réaliser une simulation, ou pour les expositions aux produits dérivés négociés sur les places financières plus petites où aucun outil de simulation n'est encore disponible, HSBC France adopte des méthodes alternatives. Par exemple, HSBC France peut cartographier les résultats pour des produits similaires à partir de l'outil de simulation ou, si une telle cartographie n'est pas possible, il peut utiliser une méthode simplifiée généralement fondée sur les mêmes principes que la méthode de simulation. Le calcul est appliqué au niveau de l'opération, avec une prise en compte plus limitée des facteurs d'atténuation du risque de crédit tels que les accords de la compensation ou de garantie ou ceux qui servent dans la méthode de simulation.

En règle générale, cette méthode ne prend pas en compte le risque de corrélation (*"wrong-way risk"*). Ce dernier apparaît lorsqu'il existe une corrélation positive entre la valeur du sous-jacent de l'instrument dérivé avant "CVA" et la probabilité de défaut de la contrepartie. Lorsque le risque de corrélation est significatif, HSBC France applique une approche au cas par cas pour intégrer ce risque dans l'évaluation.

Au cours de l'exercice, HSBC France a perfectionné les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA afin de mieux prendre en compte l'impact des abaissements de notation sur les facteurs d'atténuation du risque de crédit. HSBC France vérifie et perfectionne en permanence les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA.

Valorisation des dérivés non collatéralisés et FFVA

Historiquement, le groupe HSBC France a valorisé les dérivés non collatéralisés en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à un taux d'intérêt de référence, en général l'Euribor ou un équivalent. Le groupe HSBC France considère désormais la courbe des taux au jour le jour ("OIS") comme la courbe d'actualisation de base pour tous les dérivés, qu'ils soient collatéralisés ou non et a adopté l'ajustement de la juste valeur de financement ("FFVA") pour refléter le financement de l'exposition de dérivés non collatéralisés à des taux autres que ceux au jour le jour ("OIS"). Au 31 décembre 2017, l'ajustement de la juste valeur de financement ("FFVA") était de 16 millions EUR (2016 : 64 millions EUR).

(g) Level 3 détaillé

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

	Actifs				Passifs		
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option de juste valeur	Dérivés	Titres de transaction	Titres sous option de juste valeur	Dérivés
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Investissements en *private equity*	**221**	**–**	**54**	**–**	**–**	**–**	**–**
Titres adossés à des actifs (ABS)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Titres structurés	**–**	**2**	**–**	**–**	**268**	**–**	**–**
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**380**	**–**	**–**	**53**
Autres	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Filiales du Groupe HSBC	**–**	**–**	**–**	**299**	**–**	**–**	**444**
Au 31 décembre 2017	**224**	**2**	**54**	**679**	**268**	**–**	**497**
Investissements en *private equity*	251	–	19	–	–	–	–
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	2	–	–	246	–	–
Dérivés	–	–	–	363	–	–	37
Autres	–	–	–	–	–	–	–
Filiales du Groupe HSBC	–	–	–	307			455
Au 31 décembre 2016	251	2	19	670	246	–	492

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Titres adossés à des actifs ("ABS")

Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché. Pour les ABS, y compris les *Residential Mortgage Backed Securities*, les évaluations sont réalisées sur la base de modèles standards prenant en compte des hypothèses retenues relatives au remboursement, aux taux de défaut, à la performance et au niveau de perte du fait de la nature du collatéral. Les évaluations sont comparées à des données observables pour des titres de nature similaire.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Parmi les données non observables figurent par exemple les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Les produits dérivés évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données de marché observables, notamment certains types de produits de corrélation tels que les options sur un panier de taux de change, les options sur un panier d'actions, les transactions hybrides sur les taux d'intérêt et sur les taux de change et les transactions sur des options à long terme. Il s'agit par exemple d'options sur actions, d'options de taux d'intérêt et d'options de change et de certains dérivés de crédit. Les dérivés de crédit comprennent notamment certains CDS en tranches.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions" hors marge nette d'intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatées en compte de résultat sous "Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés". Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur".

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des cessions des investissements financiers" tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne "Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres" sous "Titres disponibles à la vente" dans l'état du résultat global.

Les passifs de transaction valorisés en utilisant une technique de transaction avec des données non observables significatives sont majoritairement des obligations structurées indexées sur des actions émises par HSBC et qui fournissent à la contrepartie un bénéfice lié à la performance de certaines actions et portefeuilles. Ces titres sont classés comme *"Level 3"* en raison du caractère non observable de paramètres tels que la volatilité des actions à long terme ou bien la corrélation du prix des actions entre elles, des prix d'actions avec les taux d'intérêt et des taux d'intérêt avec les taux de change.

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs		
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés[1]	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés[1]
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2017	**251**	**2**	**19**	**670**	**246**	**—**	**492**
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	**(17)**	**—**	**—**	**(4)**	**30**	**—**	**(51)**
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	**—**	**—**	**—**	**(4)**	**30**	**—**	**(51)**
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	**(17)**	**—**		**—**	**—**	**—**	**—**
Profit/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	**21**	**—**	**2**	**—**	**—**	**—**	**—**
– titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	**23**	**—**	**2**	**—**	**—**	**—**	**—**
– cash flow hedges: fair value gains/(losses)	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
– exchange differences	**(2)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Achats	**21**	**—**	**33**	**—**	**—**	**—**	**2**
Emissions	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Ventes	**(52)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Arrivées à échéance	**—**	**—**	**—**	**(27)**	**(5)**	**—**	**27**
Sorties	**(11)**	**—**	**—**	**(18)**	**(20)**	**—**	**(61)**
Entrées	**11**	**—**	**—**	**58**	**17**	**—**	**88**
Au 31 décembre 2017	**224**	**2**	**54**	**679**	**268**	**—**	**497**
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	**25**	**—**	**2**	**8**	**31**	**—**	**(41)**
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	**—**	**—**	**2**	**8**	**31**	**—**	**(41)**
– coût du risque et autres provisions sur risques de crédit	**—**	**—**				**—**	**—**
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente[2]	**25**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Au 1er janvier 2016	313	4	—	524	149	—	326
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	(2)	(2)	(1)	156	99	—	154
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	—	(2)	(1)	156	99	—	154
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	(2)	—	—	—	—	—	—
Profit/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	25	—	—	4	—	—	(3)
– titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	25	—	—	—	—	—	—
Achats	27	—	20	—	—	—	—
Emissions	—	—	—	—	—	—	—
Ventes	(115)	—	—	—	—	—	—
Arrivées à échéance	—	—	—	(14)	1	—	13
Sorties	—	—	—	(3)	(4)	—	(1)
Entrées	3	—	—	3	1	—	3
Au 31 décembre 2016	251	2	19	670	246	—	492
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	5	(2)	(1)	113	130	—	8
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	—	(2)	(1)	113	130	—	8
– coût du risque et autres provisions sur risques de crédit	—	—	—	—	—	—	—
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente[2]	5	—	—	—	—	—	—

1 Les dérivés comprennent les montants avec les autres entités du Groupe HSBC.
2 Reclassement des gains ou pertes sur opérations de protefeuille de transactions vers gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente.

Sensibilité des justes valeurs des instruments classés en Level 3 à des hypothèses alternatives probables raisonnables

La juste valeur des instruments financiers est parfois évaluée sur la base de techniques d'évaluation qui comportent des hypothèses qui ne sont pas étayées par les prix des opérations de marché observables sur les mêmes instruments et ne se fondent donc pas sur des données de marché observables.

	Au 31 décembre 2017				Au 31 décembre 2016			
	Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dérivés/Portefeuille de transaction[1]	**13**	**(13)**	**—**	**—**	4	(4)	—	—
Actifs et passifs financiers sous option juste valeur	**3**	**(3)**	**—**	**—**	1	(1)	—	—
Titres disponibles à la vente	**—**	**—**	**21**	**(22)**	—	—	26	(21)

1 Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Le tableau ci-après montre la sensibilité des justes valeurs classées en *Level 3* à des hypothèses alternatives probables et raisonnables.

	Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2017				
Investissements en *private equity*	**3**	**(3)**	**21**	**(22)**
Titres adossés à des actifs (ABS)	**—**	**—**	**—**	**—**
Titres structurés	**—**	**—**	**—**	**—**
Dérivés	**13**	**(13)**	**—**	**—**
Autres portefeuilles	**—**	**—**	**—**	**—**
31 décembre 2016				
Investissements en *private equity*	1	(1)	26	(21)
Titres adossés à des actifs (ABS)	—	—	—	—
Titres structurés	—	—	—	—
Dérivés	4	(4)	—	—
Autres portefeuilles	—	—	—	—

Les variations favorables et défavorables sont calculées sur la base des changements de valeur de l'instrument, obtenus en faisant varier les niveaux des paramètres non observables à l'aide de techniques statistiques. Lorsque les paramètres ne se prêtent pas à une analyse statistique, l'évaluation de l'incertitude repose sur l'exercice du jugement.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3

Le tableau suivant énumère les principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de *Level 3*, et indique la gamme des données utilisées au 31 décembre 2017. Les catégories des données d'entrée non observables sont décrites plus en détail ci-après.

	Juste Valeur[1]				Gamme complète des données		Cœur des données	
Au 31 décembre 2017	Actifs €m	Passifs €m	Evaluation technique	Principales données non observables	Basse	Haute	Basse	Haute
Private equity y compris les investissements stratégiques	**275**	**—**	**Voir notes ci-dessous**	**Voir notes ci-dessous**	**n/a**	**n/a**	**n/a**	**n/a**
Titres adossés à des actifs (ABSs)								
– CLO/CDO[2]	**—**	**—**	**Données de marché**	**Cotations à l'achat**	**n/a**	**n/a**	**n/a**	**n/a**
– Autres ABSs	**—**	**—**						
Produits structurés	**2**	**268**			**—**	**—**	**—**	**—**
– Obligations indexées sur des actions	**—**	**—**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité des actions Corrélation des actions**	**—**	**—**	**—**	**—**
– Titres indexés sur des fonds	**—**	**—**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité des fonds**	**—**	**—**	**—**	**—**
– Titres indexés sur des changes	**—**	**—**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité de change**	**—**	**—**	**—**	**—**
– Autres	**2**	**268**						
Dérivés	**679**	**497**						
Dérivés de taux :	**—**	**—**						
– *Swaps* de titrisation	**136**	**—**	**Modèle DCF[3]**	**Taux de remboursement anticipé**	**50%**	**50%**	**50%**	**50%**
– *Options* sur *swaps* longue durée	**429**	**370**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité du taux d'intérêt**	**14%**	**41%**	**16%**	**38%**
– Autres	**87**	**113**						
Dérivés de change :								
– *options*	**9**	**9**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité de change**	**10%**	**14%**	**10%**	**14%**
Dérivés actions :	**—**	**—**						
– options longue durée	**—**	**—**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité des actions**	**—**	**—**	**—**	**—**
– autres	**18**	**5**						
Dérivés de crédit :								
– autres								
Autres portefeuilles	**3**	**—**						
Total Level 3	**959**	**765**						

1 Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC.
2 Collateralised loan obligation/collateralised debt obligation (Option de prêt collatéralisé/Obligation structure adossée à des emprunts).
3 Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).

Au 31 décembre 2016	Juste Valeur[1] Actifs €m	Juste Valeur[1] Passifs €m	Evaluation technique	Principales données non observables	Gamme complète des données Basse	Gamme complète des données Haute	Cœur des données Basse	Cœur des données Haute
Private equity y compris les investissements stratégiques	270	—	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs)								
– CLO/CDO[2]	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	—	—	—	—
– Autres ABSs	—	—			—	—	—	—
Produits structurés	2	246			—	—	—	—
– Obligations indexées sur des actions	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions Corrélation des actions	—	—	—	—
– Titres indexés sur des fonds	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	—	—	—	—
– Titres indexés sur des changes	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—	—	—
– Autres	2	246						
Dérivés	670	492			—	—	—	—
Dérivés de taux :								
– *swaps* de titrisation	161	4	Modèle – DCF[3]	Taux de remboursement anticipé	50%	50%	50%	50%
– *Options* sur *swaps* longue durée	439	389	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	9%	24%	10%	23%
– Autres	70	99						
Dérivés de change :								
– *options*	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	10%	14%	10%	14%
Dérivés actions :								
– *options* longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—	—	—
– autres	—	—						
Dérivés de crédit :								
– autres	—	—						
Autres portefeuilles	—	—						
Total Level 3	942	738						

1 Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC.
2 Collateralised loan obligation/collateralised debt obligation (Option de prêt collatéralisé/Obligation structure adossée à des emprunts).
3 Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Les investissements de l'activité de capital risque, y compris stratégiques de HSBC sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Taux de remboursement anticipé sur les actifs en Level 3

Les taux de remboursement anticipé mesurent le rythme futur prévu auquel un portefeuille de prêts sera remboursé par anticipation sur la date d'échéance. Les taux de remboursement anticipé constituent une variable importante dans les modèles d'estimation de valeur des titres adossés à des actifs (ABS). Le prix peut être déterminé par modélisation lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observables pour permettre de déterminer directement un prix de marché. Les taux de remboursement anticipé constituent également une variable importante dans l'évaluation des instruments financiers dérivés liés aux titrisations. Par exemple, la valeur notionnelle des *"swaps* de titrisation" est liée à la taille du portefeuille de prêts titrisés, qui est susceptible de diminuer en cas de remboursements anticipés. Les taux de remboursement anticipé varient en fonction de la nature du portefeuille de prêts, et des conditions de marché futures anticipées. Par exemple, une augmentation du taux de remboursement anticipé sera généralement anticipée en cas de hausse des taux d'intérêt. Les taux de remboursement anticipé peuvent être estimés à partir de divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques, les modèles macroéconomiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Par conséquent, la fourchette de prix utilisée comme variable dans la méthode d'estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être large. Toutefois, la largeur de cette fourchette n'est pas révélatrice du degré d'incertitude associé au prix obtenu pour un titre particulier.

Volatilité

La volatilité mesure la variabilité future anticipée d'un prix coté. Elle tend à augmenter dans les phases de tensions sur les marchés, et à diminuer lorsque les marchés sont plus stables. La volatilité est une variable importante dans l'évaluation du prix d'une option. En règle générale, plus la volatilité est élevée, plus le prix de l'option sera élevé, en raison de la probabilité accrue d'une hausse du rendement de l'option, et des coûts potentiellement plus élevés que pourrait subir HSBC France pour couvrir les risques associés à cette option. Si le prix des options venait à augmenter de manière excessive, cela augmenterait la valeur des positions longues (acheteuses) sur options de HSBC France, tandis que HSBC France subirait des pertes sur ses positions courtes (vendeuses) sur options.

La volatilité varie selon le prix de marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option. Elle varie également dans le temps. De ce fait, il est malaisé de se prononcer de manière générale sur les niveaux de volatilité. Par exemple, s'il est généralement vrai que la volatilité des taux de change est plus faible que celle des actions, cette observation peut s'avérer inexacte pour certaines paires de devises ou pour certaines actions particulières.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Par exemple, les volatilités à long terme peuvent être extrapolées à partir des volatilités à court terme.

La fourchette des volatilités non observables présentées dans le tableau ci-après reflète l'amplitude des variations des variables de volatilité selon le prix de marché de référence. Par exemple, la volatilité des taux de change pour une devise à cours fixe peut être très faible, tandis que pour les devises non ancrées, la volatilité peut être plus élevée. De même, les volatilités pour les options sur actions profondément dans la monnaie ou profondément hors de la monnaie peuvent être sensiblement plus élevées que pour les options à la monnaie du fait d'un "*skew* de volatilité". Pour une même volatilité non observable, le degré d'incertitude qui intervient dans le calcul de la volatilité est sensiblement moins élevé dans la fourchette évoquée plus haut.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'inter-corrélation qui existe entre deux prix du marché. La corrélation est un nombre compris entre -1 et +1. Une corrélation positive signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans la même direction, une corrélation de +1 indiquant qu'ils varient toujours dans la même direction. Une corrélation négative signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans des directions opposées, une corrélation de -1 indiquant qu'ils varient toujours dans des directions opposées.

La corrélation sert à évaluer des instruments plus complexes lorsque le dividende dépend de plusieurs cours du marché. Par exemple, une option sur panier d'actions a un dividende qui dépend des performances d'un panier d'actions individuelles et la corrélation entre les variations du cours de ces actions représentera une donnée pour l'évaluation. C'est ce que l'on appelle une corrélation actions/actions. La corrélation représente une variable pour un très large éventail d'instruments. Par conséquent, un grand éventail de corrélations d'actifs identiques (une corrélation actions/actions par ex.) et de corrélations d'actifs croisés (une corrélation taux de change/taux d'intérêt par ex.) est utilisé. En général, l'éventail des corrélations d'actifs identiques sera plus petit que celui des corrélations d'actifs croisés.

Il se peut qu'une corrélation soit non observable. Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de cotation par consensus, les prix du marché de HSBC, les corrélations de substitution et l'examen des anciennes relations entre les prix.

Les corrélations non observables figurant dans le tableau reflètent la grande variation des données de corrélation en fonction de la paire de prix du marché. Pour une corrélation non observable, l'incertitude dans la détermination de la corrélation est probablement moindre que celle pour les corrélations indiquées ci-dessus.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché. Il se peut que les *spreads* de crédit soient non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corréler des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres. Par exemple, l'amélioration de la conjoncture économique risque d'entraîner un marché 'à risque' dans lequel les prix des actifs risqués, tels que les actions et les obligations à rendement élevé, augmenteront et les valeurs refuges, telles que l'or et les bons du trésor américains, connaîtront une baisse. En outre, l'impact des variables de marché sur le portefeuille de HSBC dépendra de la position en risque nette de HSBC pour chaque variable. Par exemple, l'augmentation des prix des obligations à rendement élevé bénéficiera aux positions longues sur obligations à rendement élevé, mais la valeur des protections sur dérivés de crédit détenues en contrepartie de ces obligations connaîtra une baisse.

10 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

		Juste valeur			
	Valeur comptable	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2017					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**4 843**	**–**	**4 843**	**–**	**4 843**
Prêts et créances sur la clientèle	**44 856**	**–**	**–**	**44 932**	**44 932**
Opérations de prise en pension – hors trading	**13 781**	**–**	**13 781**	**–**	**13 781**
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	**13 297**	**–**	**13 297**	**–**	**13 297**
Comptes créditeurs de la clientèle	**38 277**	**–**	**38 296**	**–**	**38 296**
Opérations de mise en pension – hors trading	**6 586**	**–**	**6 586**	**–**	**6 586**
Dettes représentées par un titre	**5 159**	**–**	**5 169**	**–**	**5 169**
Dettes subordonnées	**576**	**–**	**576**	**–**	**576**
Au 31 décembre 2016					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 379	–	3 380	–	3 380
Prêts et créances sur la clientèle	41 327	–	–	41 900	41 900
Opérations de prise en pension – hors trading	11 862	–	11 862	–	11 862
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	12 061	–	12 061	–	12 061
Comptes créditeurs de la clientèle	34 220	–	34 245	–	34 245
Opérations de mise en pension – hors trading	7 592	–	7 592	–	7 592
Dettes représentées par un titre	6 616	–	6 621	–	6 621
Dettes subordonnées	276	–	276	–	276

La liste ci-après énumère les instruments financiers dont la valeur comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'il s'agisse par nature d'instruments financiers à court terme, ou qu'ils soient fréquemment réévalués aux cours du marché en vigueur :

Actif

- Liquidités et soldes auprès des banques centrales ;
- Eléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à recevoir à court terme dans "Autres actifs" ;
- Produits à recevoir.

Passif

- Eléments en cours de transmission à d'autres banques ;
- Contrats d'investissement comportant des clauses de participation discrétionnaire entrant dans les "Engagements au titre des contrats d'assurance" ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à payer à court terme dans "Autres passifs" ;
- Charges à payer.

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC France du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date de la mesure. Elle ne rend pas compte des bénéfices ni des coûts économiques susceptibles de découler des flux de trésorerie des instruments concernés pendant leur durée de vie future escomptée. D'autres entités publiant leurs états financiers peuvent recourir à des méthodes et à des hypothèses de valorisation différentes pour déterminer les justes valeurs, en l'absence de cours de marché observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est calculée à l'aide de modèles tenus à jour par HSBC France et reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie escomptés. L'écart de juste valeur calculé concerne essentiellement des prêts gagés sur des biens immobiliers résidentiels. Sur ce segment de produit, le plus important écart de juste valeur procède des options de remboursement anticipé prévues dans les prêts hypothécaires, qui correspondent au coût pour la banque de l'option intégrée.

Les justes valeurs mentionnées dans la présente note s'entendent à une date donnée et peuvent différer fortement des montants qui seront effectivement versés aux dates d'échéance ou de règlement des instruments financiers concernés. Bien souvent, il ne sera pas possible de réaliser immédiatement la juste valeur estimée en raison de la taille des portefeuilles évalués. De ce fait, ces justes valeurs ne représentent pas la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur les transactions de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. En leur absence, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation qui utilisent de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré, des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs utilisant des hypothèses que HSBC estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données d'échange d'autres acteurs du marché qui incluent des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs matériels, comme l'ancienneté, la période d'origination, des estimations des taux d'intérêts futurs, la vitesse du remboursement anticipé, le taux de défaillance, le rapport prêt-valeur (*"Loan to Value"* ou LTV), la qualité de la garantie, la probabilité de défaut et les notes internes de risque de crédit.

La juste valeur d'un prêt reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan au 31 décembre et les estimations des attentes des acteurs du marché à propos des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts, et l'impact sur la juste valeur de la réévaluation entre la date d'octroi du prêt et la date du bilan de l'exercice.

Dépôts par établissements de crédit et comptes clients

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à maturités similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est approximée par sa valeur comptable.

Dettes représentées par un titre et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors trading

Les justes valeurs sont estimées en utilisant l'actualisation des flux de trésorerie, en appliquant les taux actuels. Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

11 Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Bons du Trésor et assimilés	**–**	–
Obligations et autres titres à revenus fixes	**1 081**	1 028
Actions et autres titres à revenus variables	**7 521**	6 272
Titres sous option de juste valeur	**–**	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3**	5
Total Actifs financiers sous option juste valeur	**8 605**	7 305

Au 31 décembre 2017, les actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat sont principalement détenus par HSBC Assurances Vie (France).

12 Instruments dérivés

(a) Principes comptables

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, tels que l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (Plan Epargne Logement/Compte Epargne Logement) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France.

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si ces dernières sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et, dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et

pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du *"carve out"* prévues par le Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres dans les "Autres éléments du résultat global" sous le poste "Couverture de flux de trésorerie". Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassifiés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Risque de déqualification comptable

Lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères requis par la norme et que les cash-flows futurs de l'opération initialement couverte cessent d'être hautement probables tout en restant probables, l'instrument dérivé est déqualifié, les gains ou pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont amortis dans le compte de résultat sur la durée de vie restant à courir de l'instrument de couverture. Lorsque les cash-flows de l'opération future cessent d'être probables, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en autres éléments du résultat global sont immédiatement transférés dans le compte de résultat. Ce risque de déqualification est potentiellement accentué dans un environnement de taux d'intérêt bas voire négatif.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée de façon régulière et au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. La méthode qu'une entité de HSBC France adopte pour évaluer l'efficacité de la couverture dépend de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

Les intérêts sur les dérivés sont gérés conjointement avec les titres de créance émis par le groupe et qui sont comptabilisés sous leur juste valeur et reconnus comme charge financière. Tous gains ou pertes sur les dérivés sont reportés en résultat net provenant des instruments financiers sous option de juste valeur.

Les instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture comprennent les instruments de couverture non éligibles pour lesquelles la comptabilité de couverture n'a pas ou n'a pu être appliquée. L'ampleur et l'orientation des variations de juste valeur de ces instruments de couverture peuvent être volatiles d'une année sur l'autre, mais elles ne modifient pas les flux de trésorerie attendus. Les instruments de couvertures non éligibles opèrent comme des couvertures économiques des actifs et passifs concernés.

(b) Emploi des instruments dérivés

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert principalement à créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, pour gérer le portefeuille de risques résultant d'opérations avec la clientèle et gérer et couvrir les risques auxquels le groupe HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés (excepté les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture

efficaces tels que définis dans l'IAS 39) sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par le groupe HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, avec les opérations correspondantes utilisées pour y parvenir le cas échéant. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, le groupe HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

Le tableau ci-après présente par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

	31 décembre 2017					
	Actifs			**Passifs**		
	Transaction	**Couverture**	**Total**	**Transaction**	**Couverture**	**Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Change	**3 271**	**48**	**3 319**	**(3 122)**	**(12)**	**(3 134)**
Taux d'intérêt	**44 104**	**118**	**44 222**	**(43 072)**	**(229)**	**(43 301)**
Actions	**137**	**—**	**137**	**(64)**	**—**	**(64)**
Dérivés de crédit	**1**	**—**	**1**	**(2)**	**—**	**(2)**
Matières premières et autres	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Total brut	**47 513**	**166**	**47 679**	**(46 260)**	**(241)**	**(46 501)**
Compensations			**(13 272)**			**13 272**
Total net			**34 407**			**(33 229)**

	31 décembre 2016					
	Actifs			Passifs		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Change	5 099	16	5 115	(5 026)	(26)	(5 052)
Taux d'intérêt	53 514	330	53 844	(50 102)	(544)	(50 646)
Actions	160	—	160	(65)	—	(65)
Dérivés de crédit	—	—	—	(2)	—	(2)
Matières premières et autres	—	—	—	—	—	—
Total brut	58 773	346	59 119	(55 195)	(570)	(55 765)
Compensations			(11 752)			11 752
Total net			47 367			(44 013)

1 Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par le groupe HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction. Les positions résultent de l'activité avec les clients, y compris en raison de la demande raisonnablement attendue à court terme des clients et de la couverture dynamique des positions.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat et également des dérivés de macrocouverture qui ne peuvent être éligibles à la couverture au sens de la norme IAS 39.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés, intérêt contractuel compris, non éligibles à la comptabilité de couverture, sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de transaction", excepté les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", avec les produits et charges sur les éléments couverts. Lorsque les produits dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel apparaît dans les "Charges d'intérêts", avec les charges dus sur les créances émises.

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Change	**136 979**	128 202
Taux d'intérêt	**2 755 225**	2 235 593
Actions	**17 121**	8 667
Dérivés de crédit	**179**	104
Total des produits dérivés	**2 909 504**	2 372 566

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 179 millions EUR (2016 : 104 millions EUR) correspond notamment à des achats de protection. HSBC France ne vend pas de contrat de protection.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

	2017	2016
	€m	€m
Solde non amorti au 1er janvier	**3**	3
Nouvelles opérations	**–**	–
Intégration dans le compte de résultat sur la période :		
– amortissement	**–**	–
– paramètres inobservables devenus observables	**–**	–
– échéance ou fin, ou dérivés de compensation	**–**	–
Solde non amorti au 31 décembre	**3**	3

2 Comptabilité de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent au groupe d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Au 31 décembre 2017 et 2016, HSBC France ne détenait pas de dérivés classés dans la catégorie "Couverture d'investissements nets en devises".

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

	2017		2016	
	Couverture de flux de trésorerie	**Couverture de juste valeur**	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur
	€m	**€m**	€m	€m
Taux de change	**40**	**916**	63	586
Taux d'intérêt	**7 247**	**11 926**	21 137	14 661
Au 31 décembre	**7 287**	**12 842**	21 200	15 247

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par le groupe HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de titres du portefeuille *Available-for-sale ("*AFS*")* et de prêts ou emprunts à taux fixe. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 87 millions EUR à l'actif et 210 millions EUR au passif (au 31 décembre 2016 : 57 millions EUR à l'actif et 473 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur

	2017	2016
	€m	€m
Sur instruments de couverture	**147**	73
Sur éléments couverts attribuables au risque couvert	**(149)**	(67)
Au 31 décembre	**(2)**	6

Au 31 décembre 2017, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est

une perte de (2) millions EUR (au 31 décembre 2016 : un gain de 6 millions EUR).

Couvertures de flux de trésorerie

Le groupe HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les estimations des avances perçues et des défauts de paiement. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie.

Juste valeur des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie

	2017		2016	
	Actifs	**Passifs**	Actifs	Passifs
	€m	**€m**	€m	€m
Change	**—**	**(2)**	—	—
Taux d'intérêt	**79**	**(29)**	289	(97)
Au 31 décembre	**79**	**(31)**	289	(97)

Echéanciers des flux de trésorerie attendus

	31 décembre 2017			
	3 mois ou moins	**Plus de 3 mois et moins de 1 an**	**Plus de 1 an et moins de 5 ans**	**Plus de 5 ans**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**
Actifs	**2 220**	**2 216**	**2 216**	**764**
Passifs	**(3 149)**	**(2 818)**	**(1 648)**	**—**
Exposition aux flux nets de trésorerie	**(929)**	**(602)**	**568**	**764**

	31 décembre 2016			
Actifs	6 703	4 420	3 210	2 268
Passifs	(6 821)	(6 663)	(5 650)	(477)
Exposition aux flux nets de trésorerie	(118)	(2 243)	(2 440)	1 791

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie

	2017	2016
	€m	€m
Au 1er janvier	**(105)**	(44)
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	**(31)**	(30)
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice	**85**	(64)
Impôts différés	**(19)**	33
Au 31 décembre	**(70)**	(105)

Au 31 décembre 2017, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est une perte de -0,1 million EUR (au 31 décembre 2016 : un gain de 0,4 million EUR).

Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
  - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement) ;
  - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2017, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 5,5 millions EUR (au 31 décembre 2016 : un passif de 6,9 millions EUR).

13 Investissements financiers disponibles à la vente

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Valeur nette comptable	**Juste valeur**	Valeur nette comptable	Juste valeur
	€m	**€m**	€m	€m
Bons du Trésor et assimilés	**—**	**—**	—	—
Obligations et autres titres à revenu fixe	**20 331**	**20 331**	26 185	26 185
Actions	**217**	**217**	319	319
Total des investissements financiers	**20 548**	**20 548**	26 504	26 504

14 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

(a) Actifs remis en garantie de passifs

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	**590**	330
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**2 817**	3 502
Prêts et créances de la clientèle	**18 039**	18 008
Obligations et autres titres à revenu fixe	**19 326**	14 083
Actions et autres titres à revenu variable	**—**	—
Autres	**—**	—
Total	**40 772**	35 923

Le tableau ci-dessus représente les actifs dont une sûreté réelle légale garantit les engagements et notamment l'emprunt TLTRO II et des émissions de *Covered Bonds*. Le montant de tels actifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés en nantissement à des fins de financement ou de couverture des engagements. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus le surdimensionnement obligatoire éventuel, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers disponibles à des fins de financement ou de nantissement dans le groupement d'actifs concerné. Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés, en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations avec garantie, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard et des opérations de pension livrée.

(b) Collatéraux acceptés en garantie d'actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 40 951 millions EUR au 31 décembre 2017 (34 293 millions EUR au 31 décembre 2016).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 36 221 millions EUR au 31 décembre 2017 (29 036 millions EUR au 31 décembre 2016). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

(c) Transferts d'actifs financiers

Dans le cadre de son activité, le groupe HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles il a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures *ad hoc*. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

- la décomptabilisation totale est réalisée lorsque le groupe HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de transférer ces flux de trésorerie sans délai à une contrepartie existe ;
- la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication du groupe HSBC France continue ;
- Aucune sortie de bilan n'a lieu lorsque HSBC France transfère son droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie issus d'actifs financiers, ou lorsqu'il conserve ce droit, mais s'engage à transférer les flux de trésorerie issus de ces actifs, étant entendu toutefois qu'il doit :
  - soit conserver l'essentiel des risques et avantages associés à la propriété de l'actif transféré,
  - soit renoncer à toute conservation ou transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, mais en garder le contrôle. Dans ce cas, les actifs financiers sont comptabilisés au bilan à hauteur de l'implication continue du groupe.

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres.

Etant donné que ces transactions concernent principalement des emprunts garantis, le bien apporté en nantissement de l'actif reste comptabilisé en totalité et l'engagement associé, reflet de l'obligation de HSBC France de racheter les actifs transférés à une date ultérieure à un prix fixé d'avance, est comptabilisé dans les dépôts bancaires ou de clients, selon le cas. En conséquence de ces opérations, HSBC France ne peut utiliser, vendre ou mettre en gage les actifs transférés pendant la durée de la transaction. HSBC France reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit de ces instruments apportés en nantissement. Les possibilités de la contrepartie en termes d'action récursoire ne se limitent pas aux actifs transférés.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé.

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Montant des actifs	**Montant des passifs associés**	Montant des actifs	Montant des passifs associés
	€m	**€m**	€m	€m
Opération de pension de titres	**17 181**	**17 315**	12 483	12 570
Opération de prêt de titres	**2 647**	**2 647**	2 230	2 230
Total	**19 828**	**19 962**	14 713	14 800

15 Participations dans les entreprises liées et partenariats

(a) Entreprises liées

Au 31 décembre 2017, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence que trois entités sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	31 décembre 2017		
	Activité	**Participation du groupe dans le capital**	**Capital**
HCM Holdings Ltd	**Gestion d'actifs**	**51%**	**–**
HSBC Global Asset Management (Switzerland)	**Gestion d'actifs**	**50%**	**–**
Service Epargne Entreprise	**Gestion d'actifs**	**14,4%**	**–**

	31 décembre 2016		
HCM Holdings Ltd	Gestion d'actifs	51%	–
HSBC Global Asset Management (Switzerland)	Gestion d'actifs	50%	–
Service Epargne Entreprise	Gestion d'actifs	14,4%	–

Bien que le groupe HSBC France détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Dans le cas de la société Service Épargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes, le groupe HSBC France participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

(b) Partenariats

En décembre 2016, la gouvernance de HSBC Middle East Leasing Partnership ("MELP"), partenariat stratégique de leasing aéronautique, conclu entre HSBC Leasing (France) (85 %) et HSBC Bank Middle East Limited (15 %), avait été amendée afin de passer d'un contrôle exclusif à un contrôle conjoint. Conformément à la norme IFRS 3R, ce changement de gouvernance avait été assimilé à un changement de contrôle, comptabilisé comme une vente de l'investissement, suivie d'une acquisition de 85 % de MELP.

Au 31 décembre 2017, la contribution de MELP dans le total du bilan consolidé du groupe HSBC France est de 515 millions EUR (2016 : 533 millions EUR) et de 11,8 millions EUR (2016 : 10,6 millions EUR) dans le résultat net consolidé.

16 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

L'article R. 511-16-4, I du Code monétaire et financier dispose que les entreprises ne sont pas tenues de publier ces informations lorsque ces dernières sont publiées par leur société consolidante établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne en application d'un dispositif équivalent.

Ces informations seront mises à disposition sur le site du Groupe HSBC (www.hsbc.com) avant le 31 décembre 2018, ce qui exempte le groupe HSBC France de publier ces informations de façon isolée.

17 Entités structurées

(a) Entités structurées consolidées par HSBC France

Total des actifs des entités structurées consolidées par le groupe HSBC France, répartis par type d'entité

	Conduits	Titrisations	Fonds gérés par le groupe HSBC France	Autres	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2017	**—**	**100**	**2 633**	**2 138**	**4 871**
Au 31 décembre 2016	—	100	3 036	2 649	5 785

(b) Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés ne sont dirigées que par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC France est déterminée selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC France détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par le groupe HSBC France font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. Le groupe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisation

HSBC France fait appel à des entités structurées pour titriser des prêts et avances à la clientèle dans l'objectif de diversifier ses sources de financement. Les prêts et avances sont transférés par HSBC France aux entités structurées en échange d'espèces, et les entités structurées émettent en contrepartie des titres souscrits par des investisseurs.

Fonds gérés par le groupe HSBC France

Le groupe HSBC France met en place et gère des OPCVM monétaires et non monétaires, afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsque HSBC France intervient en tant que principal et non en tant qu'agent, HSBC France contrôle et consolide lesdits fonds.

Fonds non gérés par le groupe HSBC France

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers pour répondre aux besoins de l'activité et à ceux des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC France

On considère que HSBC France est le sponsor d'une autre entité si, outre le maintien d'une participation dans ladite entité, il joue un rôle clé dans la création de cette entité ou dans la réunion des contreparties concernées lors d'une transaction structurée. HSBC France n'est pas considéré comme un sponsor si son unique participation consiste à fournir des services et il cesse d'être un sponsor dès lors qu'il n'a plus de participation dans ladite entité structurée.

Les actifs transférés à ces entités de même que les revenus perçus de ces entités en 2017 et 2016 ne sont pas significatifs.

Autres

HSBC France conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, lors de financements d'actifs et financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

(c) Entités structurées non consolidées par HSBC France

La notion d' 'entités structurées non consolidées' se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par HSBC France. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC France entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le total actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles HSBC France détient un intérêt à la date du *reporting*, ainsi que l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte attribuable à cet intérêt.

Au 31 décembre 2017	Securitisations €m	Fonds gérés par HSBC France €m	Fonds non gérés par HSBC France €m	Autres €m	Total €m
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	**–**	**2 905**	**1 755**	**49**	**4 709**
– Actifs de transaction	–	–	–	–	–
– Actifs financiers sous option de juste valeur	–	**2 892**	**1 501**	–	**4 393**
– Prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–	–
– Prêts et créances sur les établissements de crédits	–	–	–	–	–
– Investissements financiers	–	**13**	**254**	**49**	**316**
– Autres actifs	–	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
Exposition maximale du groupe	**–**	**2 905**	**1 755**	**49**	**4 709**

Au 31 décembre 2016[1]					
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités	–	2 669	1 190	89	3 948
– Actifs de transaction	–	–	–	–	–
– Actifs financiers sous option de juste valeur	–	2 514	1 141	–	3 655
– Prêts et créances à la clientèle	–	155	49	89	293
– Prêts et créances sur les établissements de crédits	–	–	–	–	–
– Investissements financiers	–	–	–	–	–
– Autres actifs	–	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
Exposition maximale du groupe	–	2 669	1 190	89	3 948

1 Le format du tableau a été modifié afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC. Les chiffres 2016 ont été révisés dans le cadre du changement de présentation.

L'exposition maximale de HSBC France au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de la perte que HSBC France pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence. Ces intérêts dans des entités structurées non consolidées sont liés aux transactions et peuvent résulter de l'octroi de liquidités ou d'un financement apporté par HSBC France aux entités structurées non consolidées.

- Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au notionnel de l'instrument.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au montant de l'investissement tel qu'affiché au bilan à la date de *reporting*.

Le montant maximum de perte potentielle de HSBC France n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC France au risque de perte.

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Coût	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Ecarts d'acquisition – valeur nette comptable	**235**	235
Autres immobilisations incorporelles – valeur nette comptable	**74**	30
Valeur actualisée des contrats d'assurance existants ("PVIF")	**457**	460
Total	**766**	725

(a) Ecarts d'acquisition

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, en ce compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie ("UGT") pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT du groupe sont basées sur les lignes métier (*global business lines*). L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 36, le groupe HSBC France réalise un test de dépréciation à chaque arrêté annuel ainsi qu'à chaque indice de perte de valeur. Ce test est réalisé en comparant la valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") avec sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Au 31 décembre 2017, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT ont été réalisés sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière a été déterminée selon l'approche dite du *Discounted Cash Flow ("DCF")* qui consiste à valoriser une activité en actualisant, au coût des fonds propres, les flux de trésorerie disponibles pour l'actionnaire. Lorsque cela s'est avéré pertinent, HSBC France a utilisé une approche multi-critères en combinant à la méthode dite du DCF, une méthode analogique. Cette méthode dite des comparables consiste à valoriser une UGT en appliquant à ses paramètres d'activité, différents multiples.

Les taux d'actualisation utilisés pour valoriser les différentes UGT sont en ligne avec le taux utilisé par le Groupe pour la France. Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs découle d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de variables financières et économiques, dont le taux sans risque ainsi qu'une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces paramètres financiers sont définis par la Direction selon les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

Les valeurs d'utilité ainsi obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés, ainsi qu'aux hypothèses de normalisation dans le temps de ces flux. La réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition implique nécessairement que la Direction recoure dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

	Ecart d'acquisition au 31 déc 2017[1]	**Taux d'actualisation**	**Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale**	Ecart d'acquisition au 31 déc 2016[1]	Taux d'actualisation	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale
	€m	**%**	**%**	€m	%	%
Banques d'entreprises	**169**	**9,6**	**2,0**	169	9,5	2,0
Gestion d'actifs	**66**	**7,9**	**2,0**	66	8,5	2,0
Banque de détail	**—**	**—**	**—**	—	8,5	2,0
Banque privée	**—**	**—**	**—**	—	9	2,0
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listées ci-dessus	**235**			235		

1 Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions EUR pour la Gestion d'actifs.

Au 31 décembre 2017, les écarts d'acquisition suivants sont portés par HSBC France. Le groupe HSBC France n'a pas comptabilisé de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

	Au 31 décembre 2016	**Au 31 décembre 2017**		
		Montant brut	**Dépréciation**	**Montant net**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**
Banques d'entreprises	169	**169**	**—**	**169**
Gestion d'actifs	66	**66**	**—**	**66**
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listés ci-dessus	235	**235**	**—**	**235**

Banque d'entreprises

Le test annuel réalisé n'amène à constater aucune dépréciation.

Gestion d'actifs

Le test annuel réalisé n'amène à constater aucune dépréciation.

(b) Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques incluent les logiciels acquis comme ceux conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement imputables et nécessaires à la création, la production et la préparation des logiciels pour être prêts à fonctionner de la manière prévue par la Direction. Les coûts encourus au titre de la maintenance en cours des logiciels sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

- Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ; et
- Les actifs incorporels à durée de vie limitée, hors valeur actualisée des contrats d'assurance à long terme en portefeuille, sont comptabilisés à leur coût retraité de l'amortissement et des pertes de dépréciation cumulées, et amortis sur leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile estimée correspond à la plus courte des deux durées de vie estimées légale et utile. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de la manière suivante :

- Marques commerciales 10 ans
- Logiciels créés entre 3 et 10 ans
- Logiciels achetés entre 3 et 10 ans
- Autres généralement 10 ans

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Fonds de commerce[1] €m	Frais de développements informatiques internes[2] €m	Acquisitions de logiciels externes €m	Autres €m	Total €m
Coût					
Au 1er janvier 2017	**–**	**36**	**95**	**15**	**146**
Acquisitions	**–**	**49**	**–**	**–**	**49**
Cessions	**–**	**(1)**	**(8)**	**–**	**(9)**
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres variations	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2017	**–**	**84**	**87**	**15**	**186**
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1er janvier 2017	**–**	**(18)**	**(84)**	**(14)**	**(116)**
Charges d'amortissement de l'année	**–**	**(1)**	**(4)**	**–**	**(5)**
Dépréciations de l'année	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Cessions	**–**	**1**	**9**	**–**	**10**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres variations	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Au 31 décembre 2017	**–**	**(18)**	**(80)**	**(14)**	**(112)**
Valeur comptable au 31 décembre 2017	**–**	**66**	**7**	**1**	**74**
Coût					
Au 1er janvier 2016	21	18	90	16	145
Acquisitions	–	18	8	–	26
Cessions	–	–	(1)	–	(1)
Reprises de dépréciations utilisées	–	–	(2)	(1)	(3)
Ecarts de change	–	–	–	–	–
Autres variations	(21)	–	–	–	(21)
Au 31 décembre 2016	–	36	95	15	146
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1er janvier 2016	(9)	(18)	(79)	(2)	(108)
Charges d'amortissement de l'année	–	–	(7)	(1)	(8)
Dépréciations de l'année	–	–	–	(12)	(12)
Reprises de dépréciations utilisées	–	–	2	1	3
Cessions	–	–	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–	–	–
Autres variations	9	–	–	–	9
Au 31 décembre 2016	–	(18)	(84)	(14)	(116)
Valeur comptable au 31 décembre 2016	–	18	11	1	30

1 Le fonds de commerce est présenté dans les écarts d'acquisitions.
2 Concernent principalement les coûts internes de développement sur les projets liés aux initiatives stratégiques.

(c) PVIF

Au sein de HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La *Present Value of In-Force ("*PVIF*")* correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurances HSBC Assurance Vie, qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Mouvements de la PVIF

	2017 €m	2016 €m
Au 1er janvier	**460**	486
Vieillissement du portefeuille	**(68)**	(84)
Valeur de la production	**39**	41
Changements d'hypothèses et autres variations	**(4)**	77
Impact des marchés	**13**	(83)
Ecarts d'expérience	**17**	23
Au 31 décembre	**457**	460

La PVIF passe de 460 millions EUR au 31 décembre 2016 à 457 millions EUR au 31 décembre 2017. Au delà des effets récurrents liés à l'activité, cette variation négative de -3 millions EUR intègre les effets suivants :

- L'amélioration des conditions économiques sur l'année pour 13 millions EUR ;
- Un impact négatif de 4 millions EUR lié aux changements d'hypothèses (principalement -36 millions EUR dû à la modélisation des taux négatifs, +56 millions EUR dû à la modélisation des lois de rachats en nombre, -9 millions EUR dû à la mise à jour du taux long terme *Ultimate Forward Rate*, -25 millions EUR dû à la mise à jour annuelle des hypothèses de rachats et de frais généraux, et +12 millions dû au correctif sur les chargements de gestion des contrats en unité de compte).

Impact sur la PVIF de modifications raisonnables des hypothèses clés[1]

	2017	2016
Taux moyen pondéré sans risque	**1,50%**	0,99%
Taux moyen pondéré d'actualisation des profits futurs	**2,20%**	1,84%
Hypothèse d'inflation des frais	**1,48%**	1,66%

Les marges pour risque au-delà du taux d'actualisation des profits sont[2]

	2017 €m	2016 €m
Risque opérationnel	**13**	13
Risque de modèle	**15**	15
Risque de volatilité	**39**	68

1 Pour 2017, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 2.20 % auquel s'ajoute une marge de risque de 67 millions EUR. En 2016, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché est de 1,84 %, auquel s'ajoute une marge de risque de 96 millions EUR.

2 Les marges pour risque (risque de modèle, risque opérationnel et volatilité) sont explicitées séparément.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de PVIF au 31 décembre pour HSBC Assurances Vie.

	2017 €m	2016 €m
+100 points de bases du taux sans risque	**35**	94
-100 points de bases du taux sans risque	**(69)**	(191)
+100 points de bases du taux d'actualisation	**(27)**	(20)
-100 points de bases du taux d'actualisation	**25**	24

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer les impacts et avant tout changement dans le comportement des assurés.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et/ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéfices et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2017, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant

le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures lié à ces renonciations.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF :

	Impacts sur les gains/pertes au 31 décembre 2017[1]	Impacts sur les gains/pertes au 31 décembre 2016[1]
	€m	€m
Hausse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	**(11)**	(6)
Baisse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	**12**	7
Hausse de 10 % des taux de rachat	**(22)**	(17)
Baisse de 10 % des taux de rachat	**25**	22
Hausse de 10 % des niveaux de frais	**(27)**	(30)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	**27**	30

1 Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt en 2017 et 2016.

La variation des niveaux de frais est entièrement répercutée sur le bénéfice de l'assureur. Ainsi, une hausse des frais constitue une charge pour le résultat de l'assureur impactant négativement ses bénéfices.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

19 Autres actifs et immobilisations corporelles

(a) Autres actifs

	2017	2016
	€m	€m
Comptes de régularisation	**733**	779
Actifs destinés à la vente	**–**	–
Autres actifs	**294**	214
Immobilisations corporelles	**888**	814
Au 31 décembre	**1 915**	1 807

(b) Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 25 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

	Terrains et constructions	Agencements et installations	Total
	€m	€m	€m
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2017	**684**	**627**	**1 311**
Acquisitions	**70**	**22**	**92**
Ajustements de juste valeur	**19**	**–**	**19**
Cessions	**–**	**(35)**	**(35)**
Transferts	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2017	**773**	**614**	**1 387**
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2017	**(30)**	**(467)**	**(497)**
Dotations aux amortissements de l'exercice	**(2)**	**(35)**	**(37)**
Cessions	**–**	**35**	**35**
Transferts	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2017	**(32)**	**(467)**	**(499)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	**741**	**147**	**888**
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2016	689	615	1304
Acquisitions	2	30	32
Ajustements de juste valeur	(7)	–	(7)
Cessions	–	(18)	(18)
Transferts	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–
Au 31 décembre 2016	684	627	1311
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2016	(28)	(448)	(476)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(2)	(38)	(40)
Cessions	–	19	19
Transferts	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–
Au 31 décembre 2016	(30)	(467)	(497)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	654	160	814

20 Portefeuille de transaction (Passif)

Les passifs du portefeuille de transaction sont classés comme "Portefeuille de transaction" s'ils ont été acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

Ces passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction".

	2017	2016
	€m	€m
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	**23 466**	15 042
Dépôts interbancaires	**4 611**	7 436
Dépôts clientèle	**1 626**	1 669
Autres dettes représentées par un titre	**2 733**	2 321
Total au 31 décembre	**32 436**	26 468

En 2017, le groupe HSBC France a comptabilisé en résultat une variation de valeur négative de 86 millions EUR au titre de la réévaluation de son risque de crédit (*Own Credit Spread*) sur la dette comptabilisée en trading (variation de valeur positive de 16 millions EUR en 2016). Cette variation en 2017 est liée à l'amélioration du *spread* de crédit propre.

21 Passifs financiers sous option juste valeur

	2017	2016
	€m	€m
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	**122**	108
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers	**18**	18
Dettes représentées par un titre	**7 425**	8 338
Dettes subordonnées	**—**	—
Actions préférentielles	**—**	—
Total au 31 décembre	**7 565**	8 464

Au 31 décembre 2017, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 79 millions EUR pour le groupe HSBC France (420 millions EUR au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 125 millions EUR pour le groupe HSBC France (99 millions EUR au 31 décembre 2016).

En 2017, HSBC France a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une variation de valeur négative de (26) millions EUR au titre de son propre risque de crédit (une variation de valeur négative de 11 millions EUR en résultat en 2016 en compte de résultat), se référer à la note 1.1.b "Evolution des principes comptables".

22 Autres passifs

	2017	2016
	€m	€m
Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés	**716**	419
Dettes sur paiements à base d'actions	**17**	17
Autres éléments de passif d'assurance	**4**	1
Autres éléments de passif	**368**	297
Total au 31 décembre	**1 105**	734

23 Provisions pour risques et charges

HSBC France comptabilise une provision dès lors que les trois éléments suivants sont réunis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'événement(s) passé(s) ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Coûts de restructurations	Dettes éventuelles et engagement contractuels	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2017	**96**	**64**	**6**	**17**	**183**
Dotations aux provisions	**3**	**10**	**4**	**25**	**42**
Provisions utilisées	**(72)**	**(16)**	**—**	**(16)**	**(104)**
Reprise de provisions	**(1)**	**(7)**	**(6)**	**(4)**	**(18)**
Variations de change, différences et autres mouvements	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Au 31 décembre 2017	**26**	**51**	**4**	**22**	**103**
Au 1er janvier 2016	82	19	5	26	132
Dotations aux provisions	41	68	4	25	138
Provisions utilisées	(3)	(10)	—	(23)	(36)
Reprise de provisions	(25)	(13)	(3)	(11)	(52)
Variations de change, différences et autres mouvements	1	—	—	—	1
Au 31 décembre 2016	96	64	6	17	183

Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 30.

24 Dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (voir Note 21).

	Valeur comptable	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	**576**	276
– sous option juste valeur	**–**	–
Total	**576**	276

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France

		Valeur comptable	
		31 décembre 2017	31 décembre 2016
		€m	€m
260 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	**260**	260
16 millions EUR	Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	**16**	16
300 millions EUR	Taux variable – échéance 2027	**300**	–
Total		**576**	276

25 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Les soldes représentés dans cette note ci-dessous ne correspondront pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés au principal et aux paiements de coupons futurs (sauf pour les passifs et dérivés détenus à des fins de transaction). En outre, les prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, ainsi que les garanties financières et autres contrats similaires, ne figurent généralement pas au bilan.

Les flux de trésorerie exigibles au titre des comptes clients sont principalement remboursables à vue ou suite à un court préavis, conformément aux dispositions contractuelles. Toutefois, en pratique, les soldes de dépôts à court terme restent stables car les entrées et sorties se compensent globalement, tandis qu'une large part des engagements de prêt expirent sans être utilisés. Ainsi, le groupe gère ses produits de bilan dans le respect de ses directives en matière de gestion des liquidités et des conditions agréées par son comité de gestion actif-passif.

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs, passifs et engagements hors bilan consolidés par maturité contractuelle restante à la date du bilan. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse de maturité de la manière suivante :

- A l'exception des opérations de mise ou prise en pension et des dettes représentées par des titres, les actifs et passifs du portefeuille de transactions (y compris les dérivés de transaction) sont inclus dans la rubrique "A vue" et non en fonction de leur maturité contractuelle car les position de *trading* ne sont détenues en général que pour de courtes périodes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité ;
- Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis que la contrepartie de l'instrument doit notifier. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans" ;
- Les passifs et actifs non financiers qui n'ont pas de maturité contractuelle (tels que les immobilisations corporelles, l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles, les actifs et passifs d'impôt différés et exigibles et les passifs d'avantages postérieurs à l'emploi) sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans" ;
- Les instruments financiers inclus dans les actifs et passifs des entités en cours de cession sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la transaction de cession. Les passifs sous contrats d'assurance sont classés dans les rubriques moins de cinq ans. Les passifs sous contrat d'investissement sont classés en accord avec leur maturité contractuelle ;
- Les prêts et autres engagements de crédit sont classés selon la première date à laquelle ils peuvent être utilisés.

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

	2017					
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dettes envers les établissements de crédit [1]	**1 415**	**2 354**	**430**	**6 299**	**2 990**	**13 488**
Comptes créditeurs de la clientèle[1]	**29 813**	**3 961**	**3 956**	**151**	**440**	**38 321**
Opérations de mise en pension - Hors trading [1]	**–**	**6 392**	**194**	**–**	**–**	**6 586**
Portefeuille de transaction	**32 436**	**–**	**–**	**–**	**–**	**32 436**
Passifs financiers sous option juste valeur	**–**	**–**	**1 347**	**4 268**	**2 045**	**7 660**
Instruments dérivés	**32 992**	**5**	**68**	**136**	**28**	**33 229**
Dettes représentées par un titre	**–**	**635**	**3 451**	**1 072**	**–**	**5 158**
Dettes subordonnées	**–**	**–**	**–**	**304**	**287**	**591**
Autres passifs financiers	**–**	**860**	**432**	**97**	**896**	**2 285**
Sous-total	**96 656**	**14 207**	**9 878**	**12 327**	**6 686**	**139 754**
Engagements de financement	**23 020**	**348**	**132**	**1**	**–**	**23 501**
Garanties financières	**1 245**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 245**
Total au 31 décembre 2017	**120 921**	**14 555**	**10 010**	**12 328**	**6 686**	**164 500**

	2016					
Dettes envers les établissements de crédit [1]	696	3 793	553	4 819	2 308	12 169
Comptes créditeurs de la clientèle[1]	29 304	2 998	1 588	276	103	34 269
Opérations de mise en pension - Hors trading [1]	–	7 479	114	–	–	7 593
Portefeuille de transaction	26 468	–	–	–	–	26 468
Passifs financiers sous option juste valeur	–	1 503	2	4 214	2 775	8 494
Instruments dérivés	43 376	5	56	513	63	44 013
Dettes représentées par un titre	–	926	4 479	1 211	–	6 616
Dettes subordonnées	–	–	–	–	288	288
Autres passifs financiers	–	818	400	84	578	1 880
Sous-total	99 844	17 522	7 192	11 117	6 115	141 790
Engagements de financement	891	487	1 242	17 055	2 823	22 498
Garanties financières	590	–	–	–	–	590
Total au 31 décembre 2016	101 325	18 009	8 434	28 172	8 938	164 878

1 Les mises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

	2017						
	A moins de 1 mois	Entre 1 mois et 1 an	*Sous-total à moins de 1 an*	Entre 1 et 5 ans	Après 5 ans	*Sous-total après plus de 1 an*	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	**3**	**29**	**32**	**374**	**8 199**	**8 573**	**8 605**
Prêts et créances sur les établissements de crédit [1]	**778**	**708**	**1 486**	**3 253**	**104**	**3 357**	**4 843**
Prêts et créances sur la clientèle [1]	**3 151**	**7 615**	**10 766**	**20 023**	**14 067**	**34 090**	**44 856**
Opérations de prise en pension – Hors trading [1]	**8 376**	**5 405**	**13 781**	**–**	**–**	**–**	**13 781**
Investissements financiers disponibles à la vente	**127**	**3 367**	**3 494**	**8 709**	**8 345**	**17 054**	**20 548**
Autres actifs financiers	**99**	**152**	**251**	**19**	**21**	**40**	**291**
Au 31 décembre 2017	**12 534**	**17 276**	**29 810**	**32 378**	**30 736**	**63 114**	**92 924**
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit [1]	**3 150**	**1 038**	**4 188**	**6 224**	**2 885**	**9 109**	**13 297**
Comptes créditeurs de la clientèle[1]	**32 065**	**5 661**	**37 726**	**146**	**405**	**551**	**38 277**
Opérations de mise en pension – Hors trading [1]	**6 031**	**555**	**6 586**	**–**	**–**	**–**	**6 586**
Passifs financiers sous option juste valeur	**–**	**1 347**	**1 347**	**4 242**	**1 976**	**6 218**	**7 565**
Dettes représentées par un titre	**–**	**4 086**	**4 086**	**1 073**	**–**	**1 073**	**5 159**
Passifs des contrats d'assurance	**–**	**1 582**	**1 582**	**7 385**	**12 886**	**20 271**	**21 853**
Autres passifs financiers	**66**	**188**	**254**	**34**	**750**	**784**	**1 038**
Dettes subordonnées	**–**	**–**	**–**	**300**	**276**	**576**	**576**
Au 31 décembre 2017	**41 312**	**14 457**	**55 769**	**19 404**	**19 178**	**38 582**	**94 351**

1 Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.

	2016						
	A moins de 1 mois	Entre 1 mois et 1 an	*Sous-total à moins de 1 an*	Entre 1 et 5 ans	Après 5 ans	Sous total après plus de 1 an	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	5	57	62	347	6896	7243	7305
Prêts et créances sur les établissements de crédit [1]	490	1 300	1 790	1 458	131	1 589	3 379
Prêts et créances sur la clientèle [1]	2 675	6 541	9 216	18 987	13 124	32 111	41 327
Opérations de prise en pension – Hors trading [1]	7 019	4 843	11 862	—	—	—	11 862
Investissements financiers disponibles à la vente	324	2 370	2 694	15 091	8 719	23 810	26 504
Autres actifs financiers	38	135	173	13	22	35	208
Au 31 décembre 2016	10 551	15 246	25 797	35 896	28 892	64 788	90 585
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit [1]	3 646	1 387	5 033	4 760	2 268	7 028	12 061
Comptes créditeurs de la clientèle[1]	30 602	3 285	33 887	263	70	333	34 220
Opérations de mise en pension – Hors trading [1]	7 361	231	7 592	—	—	—	7 592
Passifs financiers sous option juste valeur	1 503	2	1 505	4 190	2 769	6 959	8 464
Dettes représentées par un titre	64	5 341	5 405	1 211	—	1 211	6 616
Passifs des contrats d'assurance	—	1 546	1 546	6 967	12 789	19 756	21 302
Autres passifs financiers	83	129	212	26	445	471	683
Dettes subordonnées	—	—	—	—	276	276	276
Au 31 décembre 2016	43 259	11 921	55 180	17 417	18 617	36 034	91 214

1 Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle sont regroupées sur une seule ligne.

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risque pages 88 et suivantes.

26 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément.

Instruments financiers faisant l'objet de compensation au bilan

	Montant brut des instruments financiers	Netting brut au bilan	Montant net au bilan	Valeur non compensée au bilan			Valeur nette
				Instruments financiers	Autres dépôts de garanties	Dépôts de garantie espèces	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Instruments financiers à l'actif							
Dérivés	**47 679**	**(13 272)**	**34 407**	**(27 758)**	**(149)**	**(5 187)**	**1 313**
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	**40 960**	**(27 179)**	**13 781**	**(3 030)**	**(10 717)**	**(34)**	**–**
Classées comme :							**–**
– actifs liés aux activités de marché	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– actifs non liés aux activités de marché	**40 960**	**(27 179)**	**13 781**	**(3 030)**	**(10 717)**	**(34)**	**–**
Prêts et créances à la clientèle hors opérations de prise en pension	**242**	**(71)**	**171**	**–**	**–**	**–**	**171**
Au 31 décembre 2017	**88 881**	**(40 522)**	**48 359**	**(30 788)**	**(10 866)**	**(5 221)**	**1 484**
Instruments financiers au passif							
Dérivés	**46 501**	**(13 272)**	**33 229**	**(27 759)**	**(501)**	**(4 582)**	**387**
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	**33 765**	**(27 179)**	**6 586**	**(3 030)**	**(3 355)**	**(201)**	**–**
Classés comme:							
– actifs liés aux activités de marché	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– actifs non liés aux activités de marché	**33 765**	**(27 179)**	**6 586**	**(3 030)**	**(3 355)**	**(201)**	**–**
Comptes de la clientèle hors opération de mise en pension	**71**	**(71)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2017	**80 337**	**(40 522)**	**39 815**	**(30 789)**	**(3 856)**	**(4 783)**	**387**
Instruments financiers à l'actif							
Dérivés	59 119	(11 752)	47 367	(36 176)	(112)	(7 726)	3 353
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	34 128	(22 165)	11 963	(2 341)	(9 461)	(161)	–
Classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	101	–	101	–	(101)	–	–
– actifs non liés aux activités de marché	34 027	(22 165)	11 862	(2 341)	(9 360)	(161)	–
Prêts et créances hors opérations de prise en pension	744	(109)	635	–	–	–	635
Au 31 décembre 2016	93 991	(34 026)	59 965	(38 517)	(9 573)	(7 887)	3 988
Instruments financiers au passif							
Dérivés	55 765	(11 752)	44 013	(36 179)	(1 204)	(6 198)	432
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires	29 757	(22 165)	7 592	(2 341)	(5 097)	(154)	–
Classés comme:							
– actifs liés aux activités de marché	–	–	–	–	–	–	–
– actifs non liés aux activités de marché	29 757	(22 165)	7 592	(2 341)	(5 097)	(154)	–
Comptes de la clientèle hors opération de mise en pension	109	(109)	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2016	85 631	(34 026)	51 605	(38 520)	(6 301)	(6 352)	432

Les dérivés et les opérations de pension inclus dans les montants non compensatoires au bilan concernent les opérations où :

- la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre où un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute où les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits ; et
- les garanties reçues ou données remplissent les critères des opérations décrites ci-dessus.

HSBC France compense certains prêts et créances à la clientèle et comptes de la clientèle quand les critères de compensation sont satisfaits et quand les montants présentés ci-dessus représentent le sous-ensemble du montant total comptabilisé au bilan. Dans ce sous-ensemble, les prêts et créances à la clientèle et les comptes de la clientèle inclus dans le montant non compensé au bilan concerne principalement les opérations où la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre où un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité où de banqueroute où les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits.

27 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2017 à 337 millions EUR divisé en 67 437 827 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	Nombre d'actions de HSBC France	Montant €m
Au 1er janvier 2017	**67 437 827**	**337**
Actions émises	**–**	**–**
Au 31 décembre 2017	**67 437 827**	**337**
Au 1er janvier 2016	67 437 827	337
Actions émises	–	–
Au 31 décembre 2016	67 437 827	337

28 Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que garanties ainsi que les passifs éventuels liés aux procédures judiciaires ou aux questions réglementaires sont des obligations possibles qui peuvent provenir d'événements antérieurs dont la survenance sera confirmée uniquement par la réalisation (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs sur lesquels le groupe HSBC France n'a pas un plein contrôle ; ou bien des obligations présentes qui proviennent d'événements antérieurs mais qui ne sont pas comptabilisées car il est probable que leur règlement nécessite la cession d'avantages économiques, ou bien car le montant de ces obligations ne peut pas être mesuré de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(a) Engagements de financement et de garantie

Montants contractuels	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Engagements de garantie donnés		
Garanties et actifs donnés en garantie	**4 974**	4 373
Autres	**–**	–
Total	**4 974**	4 373
Engagements de financement donnés [1]		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	**481**	752
Autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements [2]		
– à un an ou moins	**25 846**	4 785
– à plus d'un an	**–**	19 879
Total	**26 327**	25 416

1 Hors garanties financières qui sont présentées séparément dans le tableau suivant.
2 En 2017, les engagements de financement sont répartis selon l'échéancier de premier tirage.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principaux montants nominaux des opérations hors-bilan pour les comptes de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Les sommes figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale du groupe en vertu d'un grand nombre de garanties accordées individuellement. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures de gestion du risque de crédit globales du groupe. Les garanties arrivant à échéance à plus d'un an sont soumises à l'examen annuel de crédit du groupe.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

Contrats de garantie financière

Les passifs sous contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à la juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à percevoir. En conséquence les passifs sous garantie financière sont valorisés à hauteur du montant le plus élevé entre la juste valeur initiale moins les amortissements cumulés et la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre les obligations.

(b) Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Garanties au profit de tiers clients	**Garanties du groupe au profit des filiales HSBC**	Garanties au profit de tiers clients	Garanties du groupe au profit des filiales HSBC
	€m	**€m**	€m	€m
Type de garantie				
Garanties financières[1]	**1 245**	**16**	590	9
Substituts de crédit[2]	**2 457**	**61**	2 451	80
Autres garanties[3]	**1 128**	**67**	1 163	80
Total	**4 830**	**144**	4 204	169

1 Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

2 Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

3 Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit.

Le groupe HSBC France n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

29 Contrats de location

Contrats de location financement : loyers à percevoir

HSBC France loue un large éventail d'actifs à des tierces personnes, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à ces tierces parties, ou loués pour une durée supplémentaire. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégageant un revenu financier.

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Total paiements futurs minimum	**Produits financiers non acquis**	**Valeur actuelle**	Total paiements futurs minimum	Produits financiers non acquis	Valeur actuelle
	€m	**€m**	**€m**	€m	€m	€m
Paiements à recevoir :						
– à moins de 1 an	**407**	**(63)**	**344**	471	(78)	393
– à plus de 1 an et à moins de 5 ans	**1 430**	**(157)**	**1 273**	1 566	(185)	1 381
– à plus de 5 ans	**965**	**(87)**	**878**	932	(87)	845
Total	**2 802**	**(307)**	**2 495**	2 969	(350)	2 619

30 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 109 et suivantes du présent Document de référence 2017, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2017.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du Groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (*US Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec entre autres le Département américain de la Justice ("DoJ" - US *Department of Justice*), (l'"AML DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine *Federal Reserve Board ("FRB")*.

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers *Office of Foreign Assets Control ("OFAC")* du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, ainsi qu'un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority ("FCA")*, de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec un bureau du Département américain du Trésor, le *Financial Crimes Enforcement Network ("FinCEN")*, et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency ("OCC").*

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines, et se sont engagées, entre autres, à désigner un contrôleur indépendant (qui est, pour les besoins de mesure édictée par la FCA, désigné en tant que "personne qualifiée" *("skilled person")*. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. En février 2018, le Monitor a remis son quatrième rapport annuel de suivi. Au travers de son suivi au niveau des pays, le Monitor a pu identifier des problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales, qui font l'objet de revue par HSBC avec le DoJ, la FRB et/ou la FCA .

En décembre 2017, l'AML DPA a pris fin et les poursuites différées par l'AML DPA ont été abandonnées. Le contrôleur indépendant continuera de travailler en qualité de *"skilled person"* pour une période qu'il appartiendra à la FCA et à la FRB de déterminer.

Les accords conclus avec les autorités américaines et britanniques ont donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'empêchent pas que d'autres procédures contentieuses de droit privé puissent être initiées au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative au BSA, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de BSA, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de sanctions financières internationales ou tout autre sujet non couvert par les différents accords.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor *("European Interbank Offered Rate")* ou Taux offert sur le marché interbancaire européen), ainsi que sur les modalités de communication desdits taux.

HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres groupes bancaires contribuant à la fixation du taux Euribor, ont été assignés, en tant que défendeurs, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, pour le compte de personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers prétendument liés à l'Euribor. Entre autres, l'assignation allègue un manquement lié à la contribution à la fixation du taux Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières *Commodity Exchange Act ("CEA")* et de la loi de l'Etat de New York. En décembre 2016, HSBC a conclu un accord avec les plaignants pour mettre un terme à cette action collective sous réserve de la validation par la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis. La charge correspondant au montant de cette transaction a été répartie entre les filiales HSBC concernées par les faits de ce litige, parmi lesquelles HSBC France. En janvier 2017, la *District Court for the Southern District of New York* a rendu une ordonnance de validation préliminaire de l'accord entre HSBC et les plaignants, et a fixé la date d'audience aux fins de validation finale de cet accord en mai 2018.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles des États-Unis, de l'Union Européenne, de la Suisse, du Brésil, de la Corée du Sud et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En août 2016, le Département américain de la Justice *("DoJ" - US Department of Justice)* a inculpé deux anciens employés de HSBC et les a accusés de manipulation et de collusion en relation avec une transaction réalisée en 2011 sur le marché des changes. En octobre 2017, l'un de ces anciens employés a été reconnu coupable à l'issue du procès. En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement ("DPA")* de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011 mettant ainsi un terme à l'enquête du DoJ sur les activités de change de HSBC. Selon les termes du FX DPA, HSBC s'est engagé, entre autres, à continuer de coopérer avec les autorités, améliorer les procédures et contrôles internes de l'activité de Marchés, ce qui fera l'objet de rapports annuels au DoJ. HSBC Holdings a accepté en outre de payer une pénalité financière.

31 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculé au Royaume-Uni.

Un exemplaire du rapport annuel du Groupe HSBC peut être obtenu à l'adresse suivante :

HSBC Holdings plc

8 Canada Square

London

E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

(a) Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Nombre de personnes	**Solde le plus élevé pendant l'année[1]**	**Solde au 31 décembre[1]**	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année[1]	Solde au 31 décembre[1]
		€k	**€k**		€k	€k
Prêts	**18**	**11 872**	**4 490**	19	22 919	7 308
Cartes de crédit	**18**	**40**	**10**	19	46	26
Garanties	**18**	**5 400**	**5 400**	19	10 112	4 961

1 Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€k	€k
Avantages à court terme	**175**	174
Avantages postérieurs à l'emploi	**73**	71
Avantages à long terme	**—**	—
Indemnités de fin de contrat de travail	**47**	45
Paiements en actions	**765**	697
Total	**1 060**	987

Actions et options détenues par les dirigeants

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées) [1,2]	**—**	—
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées) [1,2]	**1 151 362**	997 315

1 Le nombre de dirigeants principaux (incluant les mandataires sociaux et les administrateurs salariés) était de six personnes au 31 décembre 2017 et de six au 31 décembre 2016.
2 Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 34 et suivantes).

(b) Transactions avec les autres parties liées du Groupe HSBC

Les transactions liées avec les entités consolidées par mise en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir du groupe HSBC France et d'autres entités du Groupe HSBC.

	2017		2016	
	Montant le plus élevé au cours de l'année	**Solde au 31 décembre**	Montant le plus élevé au cours de l'année	Solde au 31 décembre
	€m	**€m**	€m	€m
Actifs				
Portefeuille de transaction	**10 551**	**796**	9 293	531
Instruments dérivés	**18 687**	**14 546**	24 949	18 759
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**715**	**472**	772	269
Prêts et créances sur la clientèle	**20**	**12**	953	21
Opérations de prises et mises en pension de titres	**2 230**	**1 031**	1 984	640
Investissements financiers	**586**	**584**	549	550
Autres actifs	**253**	**199**	322	215
Comptes de régulation	**56**	**56**	65	45
Actifs financiers sous option juste valeur	**344**	**312**	398	280
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	**5 530**	**5 170**	4 521	4 521
Comptes créditeurs de la clientèle	**62**	**43**	1 055	63
Opérations de pension	**7 241**	**3 477**	6 627	3 659
Portefeuille de transaction	**9 613**	**1 608**	8 450	3 151
Instruments dérivés	**16 022**	**13 314**	21 808	16 146
Autres passifs	**85**	**75**	193	97
Comptes de régularisation	**119**	**88**	143	104
Passifs financiers sous option juste valeur	**–**	**–**	–	–
Dettes subordonnées	**560**	**560**	260	260
Garanties	**165**	**145**	248	170
Compte de résultat				
Intérêts et produits assimilés[1]		**44**		43
Intérêts et charges assimilées[1]		**71**		31
Commissions (produits)		**95**		89
Commissions (charges)		**130**		115
Résultat net de cession des investissements financiers		**–**		–
Autres produits d'exploitation		**–**		–
Dividende reçus		**–**		–
Frais généraux et administratifs		**112**		106

1 Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 6,6 millions EUR en 2017 (6,4 millions EUR en 2016).

32 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2017 jusqu'au Conseil d'Administration du 20 février 2018, approuvant ces comptes.

33 Liste des sociétés consolidées

Le groupe HSBC France classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. La politique de consolidation du groupe HSBC France est décrite dans la Note 1.2.a.

(a) Filiales de HSBC France

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France (%) 2017	2016
Réseaux bancaires					
HSBC Factoring (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	IG	Sté de services	**99,9**	99,9
SCI Hervet Mathurins[6]	France	IG	Sté immobilière	**–**	100,0
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	**85,0**	85,0
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**	100,0
Elysées GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEM 5	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEM 9	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEM 25[6]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEMPAR 4	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Elysées Immo Invest	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
FDM 5	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Finanpar 2	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Finanpar 7	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	**100,0**	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Services (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC SFH (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI)/compartiment[5]	France	IG	Sté financière	**16,7**	16,7
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang shi'er[2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang shiyi[2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Chang jiang shi liu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Chang jiang shi wu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang ba	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang er	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang jiu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang liu[2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Zhu jiang qi[2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Zhu jiang san	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu Jiang shi ba	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi er	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu Jiang shi jiu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi liu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi qi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shi wu	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang shiyi	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Zhu jiang wu[2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0
SAF Zhu jiang yi[2]	France	IG	Sté financière	**–**	100,0

* *IG: intégration globale - MEE : mise en équivalence.*
1 *Liquidation.*
2 *Fusion.*
3 *Déconsolidation.*
4 *Entrée dans le périmètre.*
5 *Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.*
6 *Dissolution sans liquidation.*
7 *Flandres Contentieux est incluse dans le périmètre de consolidation à partir de 2017.*

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France (%) 2017	2016
Société Financière et Mobilière (SFM)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	**60,0**	60,0
Thasosfin	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	MEE	Sté financière	**51,0**	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Service Epargne Entreprise	France	MEE	Sté de services	**14,4**	14,4
HSBC Global Asset Management (France)	France	IG	Sté de gestion	**100,0**	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	MEE	Sté financière	**50,0**	50,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de services	**100,0**	100,0
Assurance					
HSBC Assurances Vie (France)	France	IG	Sté d'assurance	**100,0**	100,0
SCI HSBC Assurances Immo	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
OPCVM6 – Elysees Ecrins FCP	France	IG	Sté financière	**99,9**	99,8
OPCVM8 – Erisa Diversifié N2 FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
OPCVM9 – Erisa Opportunités FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Horizon 2016-2018 FCP[3]	France	IG	Sté financière	**—**	100,0
HSBC Horizon 2034-2036 A FCP3DEC[3]	France	IG	Sté financière	**—**	90,2
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**56,0**	50,2
HSBC MUL.AS.DYN.EUR.AD FCP4DEC[3]	France	IG	Sté financière	**—**	63,0
HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC	France	IG	Sté financière	**55,1**	51,9
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC	France	IG	Sté financière	**71,6**	65,8
HSBC WORLD EQUITY FCP 3DEC	France	IG	Sté financière	**56,6**	51,8
HSBC GIF EMERG.WEALTH A C.3DEC[4]	France	IG	Sté financière	**55,0**	—
HSBC ACTIONS EUR.C FCP 3DEC[4]	France	IG	Sté financière	**62,4**	—
HSBC SELECT EQUITY A FCP 4DEC[4]	France	IG	Sté financière	**56,7**	—
Autres					
Charterhouse Management Services Limited (CMSL)	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Keyser Ullmann Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Valeur Mobilières Elysées	France	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Flandres Contentieux[7]	France	IG	Sté de services	**100,0**	100,0

** IG: intégration globale - MEE : mise en équivalence.*
1 Liquidation.
2 Fusion.
3 Déconsolidation.
4 Entrée dans le périmètre.
5 Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.
6 Dissolution sans liquidation.
7 Flandres Contentieux est incluse dans le périmètre de consolidation à partir de 2017.

(b) Principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'année 2017

Cessions ou Liquidations

DEM 25

SCI Hervet Mathurins

Fusions [1]

SAF Chang jiang Shi'er

SAF Chang jiang Shiyi

SAF Zhu jiang liu

SAF Zhu jiang qi

SAF Zhu jiang wu

SAF Zhu jiang yi

Déconsolidations

HSBC Horizon 2016-2018 FCP

HSBC Horizon 2034-2036 A FCP 3 DEC

HSBC MUL.AS.DYN.EUR.AD FCP4DEC

Entrées dans le périmètre

HSBC GIF EMERG. WEALTH A C.3DEC

HSBC ACTIONS EUR.C FCP 3DEC

HSBC SELECT EQUITY A FCP 4DEC

1 Les filiales SAF Chang jiang Shi'er, SAF Chang jiang Shiyi, SAF Zhu jiang liu, SAF Zhu jiang qi, SAF Zhu jiang wu et SAF Zhu jiang yi ont été fusionnées au sein de l'entité HSBC Leasing (France).

(c) Entités non consolidées

			Part du capital détenu par le groupe HSBC France (%)	
Sociétés non consolidées	Pays d'enregistrement	Motif de non consolidation	**2017**	2016
SNC Nuku Hiva Bail	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
SNCB/M6 2007 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
SNCB/M6 2007 B	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
SNCB/M6 2008 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
SAS BOSQUET- AUDRAIN	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**94,9**	94,9
SAS ORONA	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**94,9**	94,9
SAS CYATHEAS PASTEUR	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**94,9**	94,9
SCI KARUVEFA	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**33,3**	33,3
SNC KEROUAN	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**99,9**	100,0
SNC Les MERCURIALES	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**99,9**	100,0
SNC MAKALA	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**99,9**	100,0
SNC DORIQUE	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
GIE GNIFI	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**25,0**	25,0
CCF Finance Moyen Orient SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	**99,9**	99,9
CCF Holding Liban SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	**75,0**	75,0

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Elysées

75419 Paris Cedex 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HSBC France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 1 de l'annexe des comptes consolidés concernant l'application anticipée de la disposition d'IFRS 9 "Instruments financiers" relative à la présentation des gains et pertes sur passifs financiers évalués à la juste valeur sur option depuis le 1er janvier 2017 dans les états financiers consolidés.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la "Present Value In Force" ou PVIF

Risque identifié	Notre réponse

La *Present Value of In-Force ("PVIF")* correspond à la valeur actualisée des marges futures estimées sur les contrats d'assurance souscrits par les clients de HSBC Assurance Vie, filiale de HSBC France. La PVIF est présentée à l'actif du bilan de HSBC France.
 	
L'évaluation de la PVIF est basée sur un modèle comprenant plusieurs milliers de scenarii possibles permettant de projeter le portefeuille de contrats de HSBC Assurances Vie sur un horizon défini compte tenu de la durée réelle de ces contrats. Cette estimation se base sur des hypothèses économiques comme des données de marchés (taux d'intérêt, actions, scénarii macro-économiques…) et non économiques (loi d'expériences de rachats de contrats par le client, mortalité, frais de gestion…). Ces hypothèses sont déterminées sur la base des observations historiques des rachats, de la mortalité, des stratégies d'investissement appliquées pour les clients de HSBC Assurance Vie. La PVIF évolue à la hausse ou à la baisse en fonction des mises à jour de ces hypothèses ainsi que des évolutions réglementaires, changements méthodologiques ou affinement du modèle. Ainsi, au-delà de la mise à jour annuelle des lois biométriques et comportementales qui sont des données observables, les principaux changements opérés en 2017 concernent notamment une analyse plus fine des comportements de rachats des clients de leur contrat d'assurance vie, la prise en compte des taux négatifs et la mise à jour des volatilités long terme de certains paramètres (par exemple taux d'intérêt, …) utilisées dans le calibrage des scenarii économiques du modèle. Ces mises à jour ont conduit la société à comptabiliser un produit avant impôts de 24 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tel qu'indiqué dans la note 18.c des comptes consolidés.
 	
Compte tenu de la sensibilité du résultat avant impôt à la variation de la PVIF, de la complexité du modèle et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré l'évaluation de la *Present Value In Force* comme un point clé de notre audit.
	Nous avons réalisé avec le recours de nos experts internes en risques et modèles les diligences suivantes :
	• Examiner la conception du modèle actuariel utilisé pour déterminer la PVIF afin d'apprécier son caractère approprié, en particulier la cohérence d'ensemble des évolutions de modèle et des hypothèses clés retenues pour la détermination de la PVIF. Cela comprend notamment :
	  • la prise de connaissance de la nouvelle modélisation permettant de générer des scenarii macro-économiques à taux négatifs ;
	  • la cohérence économique de l'évolution de la modélisation des comportements de rachats ; et
	  • l'analyse des évolutions trimestrielles des résultats de PVIF au regard des hypothèses en entrée du modèle.
	• Tester les contrôles internes jugés clés pour notre audit qui permettent à la direction :
	  • de valider le caractère approprié des données et des hypothèses en entrée du modèle
	  • de valider les projections et la cohérence des résultats calculés de la PVIF.

Au 31 décembre 2017, la PVIF s'élève à €457m (€460m au 31 décembre 2016).
Se référer à la note 18.c de l'annexe aux comptes consolidés.

Instruments financiers dérivés complexes à la juste valeur de niveau 3

Risque identifié	Notre réponse
L'activité "Banque de financement, d'investissement et de marchés" d'HSBC France (GBM) opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels. Elle exerce des activités d'origination, de vente, de structuration de produits de marchés, dont des instruments financiers dérivés, à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs. Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. L'évaluation de ces dérivés peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité. Ces instruments sont classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13. Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers dérivés de niveau 3 constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.	Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la Direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser les instruments financiers dérivés complexes, en particulier ceux relatifs aux : • la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ; • la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ; • ajustements de juste valeur ("FVA"). Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser une valorisation indépendante des positions classées en niveau 3 en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC. Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.

Au 31 décembre 2017, les instruments classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur représentent 660 millions d'euros à l'actif et 321 millions d'euros au passif.
Se référer aux notes 1.2, 9 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque de déqualification des couvertures à taux variable

Risque identifié	Notre réponse
HSBC France gère l'exposition structurelle de son bilan au risque de taux d'intérêt, notamment celui lié à l'exposition aux taux variables et met en place à ce titre des opérations de couverture. Pour être éligible à la comptabilité de couverture conformément aux exigences de la norme IAS 39, certains critères doivent être respectés, notamment en documentant la nature et l'objectif de la couverture et en effectuant régulièrement des tests sur son efficacité. En raison de la nature complexe des règles de comptabilité de couverture, il existe un risque que les couvertures mises en place ne respectent pas l'ensemble des critères de cette norme en particulier dans l'environnement de taux bas qui prévaut actuellement en Europe. Par le passé, des cas où la comptabilité de couverture était appliquée alors que l'ensemble des critères de qualification n'était pas ou plus respecté, ont été identifiés par la direction. Des mesures ont été prises afin de renforcer le contrôle interne relatif au suivi de l'efficacité des opérations de couverture et de leur traduction dans les états financiers consolidés. Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre et de l'importance des ajustements comptabilisés par le passé, nous avons déterminé que la comptabilisation des opérations de couverture constituait un point clé de l'audit.	Nous avons testé les contrôles internes de HSBC France, jugés clés pour notre audit et relatifs aux opérations de couverture destinés à : • démontrer l'efficacité des relations de couverture, • mesurer l'éventuelle part d'inefficacité à comptabiliser en résultat. Nous avons par ailleurs testé de manière indépendante, l'éligibilité à la comptabilité de couverture des principales couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2017 ainsi que la part d'inefficacité comptabilisée en résultat : • en rapprochant les principales caractéristiques des éléments couverts (notamment les dates et les taux) avec celles des éléments de couverture ; • en vérifiant que les notionnels des éléments de couverture restent inférieurs aux éléments couverts ; et • en recalculant la part d'inefficacité.

Au 31 décembre 2017, HSBC France a reconnu directement 70 millions d'euros en « Autres réserves » au titre de la juste valeur des dérivés classés en opération de couverture.
Se référer aux notes 1.2, 9 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés

Gestion des accès aux systèmes d'information

Risque identifié	Notre réponse
De par la nature de ses activités, HSBC France traite quotidiennement un volume très important de transactions. Celles-ci sont autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes est un élément clé de la fiabilité des états financiers. Depuis 2015, des faiblesses concernant les droits d'accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'à certaines applications qui contribuent directement ou indirectement à l'établissement des comptes, ont été identifiées. Cela entraîne un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux systèmes financiers et aux données traitées ne soient pas appropriées. La direction a renforcé l'environnement de contrôle autour de ces droits d'accès mais certains de ces contrôles n'avaient pas encore été mis en place sur la totalité des systèmes d'information. Ces éléments constituent donc un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.	Les droits d'accès ont été testés sur les applications, les systèmes d'exploitation et les bases de données utilisées pour les états financiers et pertinents pour notre audit. Plus précisément, nos travaux ont permis de vérifier que : • les nouvelles demandes d'accès aux systèmes d'information ont été correctement examinées et autorisées ; • les droits d'accès des utilisateurs ont été supprimés en temps opportun lorsqu'une personne a quitté le groupe ou a changé de responsabilité ; • les droits d'accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données ont été contrôlés de manière régulière ; et • l'accès hautement privilégié a été accordé à un nombre de personne limité et de manière pertinente. D'autres domaines ont été évalués de manière indépendante comme les politiques de mot de passe, les configurations de sécurité, ou les contrôles sur les modifications des applications et des bases de données. Des contrôles ont été testés dont l'objectif était de s'assurer que les utilisateurs métiers, ou encore les développeurs n'ont pas accès aux applications, aux systèmes d'exploitation ou aux bases de données dans un environnement de production. Au regard des faiblesses de contrôles identifiées, des procédures complémentaires ont été effectuées : • lorsqu'un accès inapproprié a été identifié, nous avons analysé la nature de l'accès et, si possible, nous avons obtenu des éléments de preuves supplémentaires sur la pertinence des activités réalisées ; • des tests supplémentaires ont été effectués sur des rapprochements spécifiques de fin d'exercice (dépositaires, comptes bancaires et rapprochements de comptes d'attente) ainsi que des confirmations avec des contreparties externes ; • enfin, des tests ont été effectués sur d'autres contrôles menés par la direction, tels que des revues de performances par ligne de métier.

Se référer à la page 68 du rapport de gestion.

Dépréciation individuelle des crédits à la clientèle de la Banque d'entreprises

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC France estime, à la date de clôture, les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. Depuis 2016, le coût du risque est particulièrement faible dans un contexte d'environnement de taux favorables pour les entreprises. L'appréciation de l'existence d'un risque de non recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques. Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions et d'un historique de coût du risque plus élevé dans un contexte, il est vrai, moins favorable, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.	La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs de dépréciation collective et spécifique. Dans ce contexte nous avons testé les contrôles existants de manière à valider la pertinence des dépréciations effectuées. S'agissant de la dépréciation spécifique des prêts individuels, les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits, aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation des dépréciations individuelles. Pour la provision collective, nous avons également considéré la pertinence des jugements de la direction au regard des méthodologies de calcul, des facteurs économiques, de la période utilisée des taux de pertes historiques, de la période d'émergence des pertes, du taux de retour en sain des prêts dépréciés, et des garanties identifiées. Nous avons fait une revue critique des tests permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles développés étaient proportionnées par rapport aux pertes réelles observées a posteriori. Pour les provisions spécifiques, nous avons testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.

Les encours nets de crédit à la clientèle de la Banque d'entreprises représentent un montant de 11,355 milliards d'euros au 31 décembre 2017.
Se référer à la note 1.2, 1.3 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés et pages 78 à 87 du rapport de gestion

Information relative à la mise en place d'IFRS 9 – Instruments financiers - Dépréciation

Risque identifié	Notre réponse
La norme IFRS 9 relative à la comptabilisation des instruments financiers va s'appliquer pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Il s'agit d'une nouvelle norme comptable, complexe qui a nécessité un jugement et une interprétation importants dans sa mise en œuvre. Ces jugements ont été déterminants dans le développement des nouveaux modèles qui ont été construits et mis en œuvre pour mesurer les pertes de crédit attendues sur les prêts évalués au coût amorti. Il y a une forte augmentation des entrées de données requises par ces modèles. Les données proviennent d'un certain nombre de systèmes d'information qui n'ont pas été utilisés précédemment pour la préparation des états financiers. Cela augmente le risque d'exhaustivité et d'exactitude des données qui ont été utilisées pour créer des hypothèses et pour faire fonctionner les modèles. Dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et des solutions de rechange raisonnables ont été recherchées. HSBC France présente en annexe aux comptes consolidés une information relative à l'effet de la mise en place d'IFRS 9. Compte tenu du caractère significatif des effets induits par ce changement de normes et de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des impacts, nous avons considéré ce point comme un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.	Nous avons testé les contrôles concernant la sélection et l'approbation des principes comptables appropriés en évaluant notamment les documents techniques préparés par la direction dans le cadre de la mise en place d'IFRS 9. Les contrôles sur la gouvernance et le développement de modèles ont été testés. Nous avons eu recours à nos spécialistes en modélisation pour tester la méthodologie de modélisation des portefeuilles significatifs. Nous avons par ailleurs, sur la base de notre appréciation des risques des modèles, procédé à un calcul indépendant de certains paramètres pris par la direction. Enfin, nous avons testé les contrôles de la direction pour évaluer le caractère raisonnable de l'impact mentionné dans les notes annexes aux comptes consolidés conformément à IAS 8, "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Se référer à la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC France par vos assemblées générales du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 15 mai 2012 pour le cabinet BDO France – Léger & associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO France - Léger & associés, dans la sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 février 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**BDO France – Léger & Associés**
Nicolas Montillot	Fabrice Chaffois
Associé	Associé

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Etats financiers sociaux

	Page
Comptes de résultats sociaux	**195**
Bilans sociaux	**196**
Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres	**197**
Faits significatifs de l'exercice 2017	**198**

Notes annexes aux comptes sociaux

1	Principes, règles et méthodes comptables	**199**
2	Créances sur les établissements de crédit	**205**
3	Crédits à la clientèle	**205**
4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement	**206**
5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	**208**
6	Immobilisations incorporelles	**209**
7	Immobilisations corporelles	**210**
8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque	**211**
9	Autres actifs	**211**
10	Comptes de régularisation actif	**211**
11	Opérations de trésorerie et interbancaires	**211**
12	Dépôts de la clientèle	**212**
13	Dettes représentées par un titre	**212**
14	Provisions	**213**
15	Autres passifs	**213**
16	Comptes de régularisation passif	**213**
17	Dettes subordonnées	**213**
18	Capital social	**214**
19	Capitaux propres	**215**
20	Pensions, plan de retraite	**216**
21	Hors bilan	**217**
22	Opérations sur instruments financiers à terme	**217**
23	Marge d'intérêts	**219**
24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable	**219**
25	Ventilation des commissions	**219**
26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**220**
27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés	**220**
28	Ventilation des charges générales d'exploitation	**221**
29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	**221**
30	Impôt sur les bénéfices	**221**
31	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	**223**
32	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs	**224**
33	Evénements postérieurs à la clôture	**224**
34	Autres informations	**224**
35	Honoraires des Comissaires aux comptes	**227**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes	**228**

Comptes de résultats sociaux comparés 2017-2016

(en millions d'euros)	*Notes*	**31 décembre 2017**	31 décembre 2016
Produits/(Charges)			
Intérêts et produits assimilés	*23*	**1 496**	1 462
Intérêts et charges assimilées	*23*	**(846)**	(769)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		**155**	137
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		**(154)**	(137)
Revenus des titres à revenu variable	*24*	**124**	98
Commissions (produits)	*25*	**740**	775
Commissions (charges)	*25*	**(229)**	(204)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	*26*	**308**	338
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	*27*	**37**	19
Autres produits d'exploitation bancaire		**9**	18
Autres charges d'exploitation bancaire		**(1)**	(4)
Produit net bancaire		**1 638**	1 732
Charges générales d'exploitation	*28*	**(1 413)**	(1 484)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		**(42)**	(179)
Résultat brut d'exploitation		**183**	69
Coût du risque	*8*	**(10)**	(76)
Résultat d'exploitation		**173**	(7)
Gains et pertes sur actifs immobilisés	*29*	**15**	103
Résultat courant avant impôt		**188**	97
Résultats exceptionnels		**—**	—
Impôts sur les bénéfices	*30*	**(16)**	12
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		**—**	8
Résultat net		**172**	117

Bilans sociaux comparés 2017-2016

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Caisse, banques centrales, CCP		**177**	107
Effets publics et valeurs assimilées	4	**18 514**	22 806
Créances sur les établissements de crédit	2	**48 798**	32 069
Opérations avec la clientèle	3	**55 013**	50 430
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	**8 450**	8 897
Actions et autres titres à revenu variable	4	**111**	85
Participations et autres titres détenus à long terme	5	**78**	99
Parts dans les entreprises liées	5	**1 358**	1 361
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	**465**	457
Immobilisations incorporelles	6	**174**	129
Immobilisations corporelles	7	**196**	200
Autres actifs	9	**16 234**	22 129
Comptes de régularisation	10	**40 178**	49 162
Total de l'actif		**189 745**	187 931
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	**23 349**	22 447
Engagements de garantie donnés	21	**4 989**	4 405
Engagements sur titres donnés		**28 727**	23 029

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Banque centrale, CCP		**50**	19
Dettes envers les établissements de crédit	11	**43 279**	40 160
Opérations avec la clientèle	12	**46 619**	42 217
Dettes représentées par un titre	13	**12 085**	12 335
Autres passifs	15	**43 235**	39 656
Comptes de régularisation	16	**38 695**	47 857
Provisions	14	**354**	431
Dettes subordonnées	17	**777**	276
Capital souscrit	18	**337**	337
Primes d'émission	19	**16**	16
Réserves	19	**1 043**	1 043
Provisions réglementées	19	**—**	—
Report à nouveau [1]	19	**3 148**	3 602
Résultat de l'exercice	19	**172**	117
Acompte sur dividende	19	**(65)**	(135)
Total du passif		**189 745**	187 931
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	**2 782**	1 796
Engagements de garantie reçus	21	**14 720**	13 522
Engagements sur titres reçus		**38 822**	23 484

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

La contrevaleur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 20 milliards EUR au 31 décembre 2017. Elle était de 22 milliards EUR au 31 décembre 2016.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres (Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse - Bulletin n° 79 de février 1976)

(en millions d'euros)	**31 décembre 2017**	31 décembre 2016
Résultats comptables		
– globaux	**172**	117
– par action (en euros) [1,2]	**2,55**	1,73
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2017) (après affectation du résultat pour 2016)		
– variation de l'écart de réévaluation	**—**	—
– variation des réserves et du report à nouveau	**(453)**	1
– affectation du résultat de l'exercice précédent	**117**	281
– répartition des bénéfices	**(570)**	(280)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	**—**	(9)
Variation de la situation nette globale	**(453)**	(8)
– par action (en euros) [1,2]	**(6,72)**	(0,11)
Dividende proposé		
– global	**112**	270
– par action (en euros) [1,2]	**1,66**	4,00

1 Le nombre d'actions à la fin de l'exercice s'établit à 67 437 827 pour 2017 et 2016.

2 Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, le dividende ressort à 1,66 EUR pour 2017 (67 437 827 actions) et à 4 EUR pour 2016 (67 437 827 actions)

Faits significatifs de l'exercice 2017

Activité

Le produit net bancaire, à 1 638 millions EUR, s'inscrit en baisse d'environ 5 % par rapport à l'année 2016. Il est principalement lié à l'impact des taux bas sur la marge d'intermédiation sur l'activité banque de détail et notamment sur le segment des crédits immobiliers de la Banque de particuliers dans un contexte de renégociations et remboursements anticipés qui sont restés élevés au premier semestre 2017. Par ailleurs, la baisse des commissions nettes s'explique principalement par la Banque de financement d'investissements et de marchés en raison de commissions sur activités de conseil élevées en 2016, et d'une variation défavorable des commissions d'origination versées et reçues des autres entités du Groupe HSBC sur les opérations de marchés.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 413 millions EUR, en baisse de 5 % par rapport à l'exercice précédent sont affectées principalement par la baisse de la cotisation au Fonds de résolution unique européen pour 15 millions EUR, ainsi que les charges au titre du Plan de départ volontaire annoncé en septembre 2016. HSBC France poursuit son programme de dépenses et d'investissements pour son développement dans le cadre des initiatives stratégiques du Groupe HSBC (Costs to Achieve), notamment dans le digital.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 42 millions EUR contre 179 millions EUR en 2016. Cette variation est principalement liée à la dépréciation du mali de fusion sur les métiers de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de Banque privée pour un montant de 127 millions EUR sur l'exercice 2016.

Le coût du risque de crédit s'établit à 10 millions EUR contre 76 millions EUR l'année précédente. Cette situation reflète, à la fois, l'amélioration de la situation financière des entreprises et la gestion rigoureuse du risque de crédit par HSBC France. Le résultat courant avant impôt s'élève, en 2017, à 188 millions EUR.

Les gains et pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 15 millions EUR contre 103 millions EUR en 2016. Cette variation s'explique principalement par la cession du titre Visa Europe à Visa Inc pour 108 millions EUR sur l'exercice 2016.

Le résultat net s'affiche à 172 millions EUR contre 117 millions EUR en 2016. Au titre de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration du 20 février 2018 proposera à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2018, de distribuer un dividende d'un montant total de 111 946 792,82 EUR, soit 1,66 EUR par action, au titre de l'exercice 2017. Le dividende, s'il est approuvé par les actionnaires, sera payable après déduction de l'acompte sur dividende de 0,97 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2017 et déjà versé aux actions en circulation à cette date.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de HSBC France s'élève à 190 milliards EUR contre 188 milliards EUR au 31 décembre 2016.

Dividende exceptionnel au titre de l'exercice 2017

Le Conseil d'Administration du 26 avril 2017 a proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 15 mai 2017, de distribuer un dividende exceptionnel de 300 098 330,15 EUR, soit 4,45 EUR par action. Ce dividende exceptionnel, approuvé par les actionnaires, a été versé le 30 mai 2017 aux 67 437 827 actions en circulation à cette date.

Le Fonds de Résolution Unique ("FRU") et le fonds de garantie de dépôt et de résolution ("FGDR")

La contribution de HSBC France au FRU pour l'année 2017 s'élève à 49 millions EUR dont 7 ont été enregistrés au bilan en engagements de paiement, portant à 34 millions EUR le total des engagements de paiement comptabilisés au bilan au titre du Fonds de Résolution Unique.

Au titre du FGDR, le montant des certificats d'associé et d'association s'élève à fin décembre 2017 à 13,7 millions EUR après restitution de 3 millions EUR sur l'exercice 2017, le montant des dépôts de garantie s'élève à 19,5 millions EUR après restitution de 3,7 millions EUR en engagement de paiement sur l'exercice 2017 et enfin la restitution de 1 million EUR de cotisation comptabilisée en résultat sur l'exercice 2017.

Création de succursales

Afin de conformer l'organisation de HSBC en Europe à la loi Vickers ("Ringfencing") de séparation des activités de banque de détail au Royaume-Uni, HSBC France a ouvert le 14 août 2017 une succursale en Grèce en vue de l'acquisition des activités de la succursale grecque de HSBC Bank plc. L'opération de transfert a été effectuée le 1er janvier 2018.

HSBC France a ouvert le 09 octobre 2017 une succursale au Royaume-Uni. Cette nouvelle entité permettra à partir de 2018 d'offrir une option supplémentaire aux clients européens qui le souhaitent, dans un contexte d'incertitude politique et économique lié à la sortie future du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Targeted Long-Term Refinancing Operation ("TLTRO")

HSBC France a souscrit une tranche additionnelle pour un montant de 600 millions EUR en mars 2017, portant sa participation totale au TLTRO à 4,1 milliards EUR.

Dette subordonnée de catégorie 2 (Tier 2)

HSBC France a émis une dette subordonnée Tier 2 souscrite par HSBC Bank plc pour un montant de 300 millions EUR. Cette nouvelle émission correspond à un prêt subordonné à taux variable, avec une maturité à 10 ans.

Dette subordonnée de catégorie 1 (Additional Tier 1 – Autres fonds propres)

HSBC France a émis une dette subordonnée de Catégorie 1 (Additional Tier 1 – AT1) sous la forme d'un emprunt souscrit par HSBC Bank plc pour un montant de 200 millions EUR. Ce nouvel instrument correspond à un emprunt perpétuel remboursable par HSBC France à toute date de paiement d'intérêts au cours des 5 années suivant la date d'émission (voir note 17).

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC France fait partie. HSBC France, dont le siège social est à Paris, établit elle-même des comptes consolidés. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC France sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07 de l'ANC modifiés par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général et le règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et aux principes comptables généralement admis en France et applicables aux établissements de crédit.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC France applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Evaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC France applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Conformément aux principes posés par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général applicable de façon prospective depuis le 1er janvier 2016, HSBC France a procédé, dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016, à l'affectation du mali technique calculé selon les modalités prévues à l'article 745-6, aux différents actifs apportés concernés et inscrits dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. (Voir Note 6 pages 209 et suivantes).

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Les titres de transaction sont, pour l'essentiel, évalués sur la base de cotations de marché accessibles. Par contre, dans un marché devenu inactif, la banque a recours à des techniques d'évaluation utilisant des données de marché observables. La juste valeur ainsi déterminée contient donc une part de jugement.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles dépréciations.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

En cas de risque de contrepartie, les titres font l'objet d'une dépréciation.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

Enregistrement des résultats

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat, à l'exception des plus-values réalisées dans le cadre de restructuration comptabilisées en résultat exceptionnel.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n°2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de *"Buy and sell back"* et *"sell and buy back"*.

Prêts emprunts de titres

Les opérations de prêts emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Hors bilan des pensions au coût

Conformément à l'article 2371-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les opérations de pension sont enregistrées en hors bilan sur les lignes "Engagements sur titres" entre la date de négociation et la date de règlement/livraison.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC France se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes. Les notations externes n'influencent pas directement la segmentation des encours, si ce n'est qu'une créance dont la note externe traduit une situation de défaut se verra classer dans une catégorie "douteux", sauf circonstances exceptionnelles.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit ("CDS"). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Les flux prévisionnels sont déterminés à dire d'expert en fonction de l'examen individuel de la situation du client, notamment de l'existence ou de la probabilité d'une procédure collective à son encontre ainsi que de la valeur et de la liquidité des garanties détenues. Quant au taux d'actualisation utilisé, il s'agit du taux d'intérêt effectif d'origine des créances pour les crédits à taux fixe et du dernier taux contractuel connu pour les crédits à taux variables.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur base de portefeuille ; les dépréciations sont, quant à elles, évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées dès lors qu'elles ont une incidence significative.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et médaille du travail.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement ("CEL") et les Plans d'Epargne Logement ("PEL") sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du *"Group Performance Share Plan"* qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (Schedule 5 du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Depuis 2006, le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Les plans octroyés à compter de 2009 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

Conformément à l'article 624-1 du règlement 2014-03 de l'ANC :

- la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;
- la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

(g) Position de change

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II - Titre 5 - Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n°2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts (Matif, *futures*, etc.)

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (*swaps*, FRA)

Les contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps ("*CDS*")* ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(j) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(k) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée dans le rapport de gestion en pages 13 et suivantes.

2 Créances sur les établissements de crédit

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
A vue	**29 845**	11 875
A terme	**18 901**	20 170
≤ 3 mois	**13 954**	16 049
> 3 mois et ≤ 1 an	**1 384**	2 254
> 1 an et ≤ 5 ans	**3 327**	1 604
> 5 ans	**236**	262
Créances rattachées	**52**	25
Total général	**48 798**	32 069
Dont titres reçus en pension livrée	***26 580***	*20 857*
Dont prêts subordonnés	***45***	*62*

3 Crédits à la clientèle

Encours fin de période

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Créances commerciales	**1 525**	1 498
Comptes ordinaires débiteurs	**1 411**	1 101
Autres concours à la clientèle	**52 077**	47 832
Total	**55 013**	50 430
Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	***14 312***	*14 537*

Ventilation des encours par qualité

	31 décembre 2017				31 décembre 2016
	Encours sains	Encours douteux	Dépréciation sur encours douteux	Total	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Crédits aux particuliers	**14 130**	**199**	**(62)**	**14 267**	13 362
Crédits à la clientèle financière	**1 628**	**—**	**—**	**1 628**	1 527
Crédits à la clientèle non financière	**24 328**	**727**	**(398)**	**24 657**	22 197
Titres reçus en pension livrée	**14 380**	**—**	**—**	**14 380**	13 269
Créances rattachées	**79**	**1**	**—**	**81**	75
Total	**54 546**	**927**	**(460)**	**55 013**	50 430
Dont prêts subordonnés				***1***	*1*
Dont créances douteuses non compromises brutes				***333***	*506*
Dont créances douteuses compromises brutes				***594***	*638*
Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				***(75)***	*(131)*
Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				***(385)***	*(408)*
Dont crédits restructurés				***121***	*157*

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
A vue	**8 618**	5 367
A terme	**46 314**	44 988
≤ 3 mois	**7 728**	9 742
> 3 mois et ≤ 1 an	**6 709**	5 605
> 1 an et ≤ 5 ans	**18 776**	17 499
> 5 ans	**13 101**	12 142
Créances rattachées (intérêts à recevoir)	**81**	75
Total	**55 013**	50 430

Ventilation par secteurs d'activité économique

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Particuliers	**14 429**	13 530
Industries	**1 813**	1 807
Commerce et Services	**11 041**	9 918
Immobilier	**4 595**	4 328
Finance	**16 209**	14 912
Autres	**6 927**	5 936
Total	**55 013**	50 430

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	**18 514**	22 806
– Titres de transaction	**14 651**	15 399
– Titres de placement	**3 846**	7 377
– Titres d'investissement	**–**	–
– Créances rattachées	**16**	31
Obligations et autres titres à revenu fixe	**8 450**	8 897
Titres de transaction	**4 968**	3 804
– obligations et autres titres cotés	**4 968**	3 804
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Titres de placement	**3 096**	4 696
– obligations cotées	**3 090**	4 696
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**6**	–
Titres d'investissement	**370**	370
– obligations cotées	**370**	370
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Créances rattachées	**16**	27
Dont titres subordonnés	***270***	*270*
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	**111**	85
Titres de transaction	**–**	–
– actions cotées	**–**	–
– actions et autres titres non cotés	**–**	–
Titres de placement	**8**	8
– actions cotées	**–**	–
– actions et autres titres non cotés	**8**	8
Titres de l'activité de portefeuille (TAP)	**104**	78
– TAP cotés	**–**	–
– TAP non cotés	**104**	78
Total	**27 075**	31 788

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Effets publics et valeurs assimilées	**€m**	€m
≤ 3 mois	**2 528**	2 374
> 3 mois et ≤ 1 an	**2 149**	1 092
> 1 an et ≤ 5 ans	**5 608**	10 469
> 5 ans	**8 213**	8 840
Créances rattachées	**16**	31
Total	**18 514**	22 806
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	**2 518**	2 358
> 3 mois et ≤ 1 an	**816**	509
> 1 an et ≤ 5 ans	**3 434**	4 714
> 5 ans	**1 667**	1 289
Créances rattachées	**16**	27
Total	**8 450**	8 897

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Valeur nette comptable	**Valeur estimée**	Valeur nette comptable	Valeur estimée
	€m	**€m**	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	**3 846**	**3 976**	7 376	7 733
Obligations et autres titres à revenu fixe	**3 096**	**3 125**	4 696	4 799
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	**111**	**131**	85	110
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	**7 054**	**7 232**	12 158	12 642

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1 b en page 200 et suivantes.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2017		
	Avant provisions	**Provisions**	**Plus-values/ moins-values nettes**
	€m	**€m**	**€m**
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP[1]	**187**	**–**	**188**
– effets publics et valeurs assimilées	**133**	**–**	**133**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**35**	**–**	**35**
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	**20**	**–**	**20**
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP[1]	**13**	**9**	**4**
– effets publics et valeurs assimilées	**8**	**5**	**3**
– obligations et autres titres à revenu fixe	**2**	**1**	**1**
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	**3**	**3**	**–**

1 Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : -123 millions EUR.

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014.

Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

La surcote nette (Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 42 millions EUR pour 2017 et à 91 millions EUR pour 2016.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2017 ou en 2016.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	€m	€m
Titres de participation	**71**	88
Titres cotés	**—**	—
– établissements de crédit	**—**	—
– autres	**—**	—
Titres non cotés	**71**	88
– établissements de crédit	**45**	45
– autres	**25**	43
Autres titres détenus à long terme	**7**	11
Titres cotés	**—**	—
– établissements de crédit	**—**	—
– autres	**—**	—
Titres non cotés	**7**	11
– établissements de crédit	**—**	—
– autres	**7**	11
Parts dans les entreprises liées	**1 358**	1 361
Titres cotés	**—**	—
– établissements de crédit	**—**	—
– autres	**—**	—
Titres non cotés	**1 358**	1 361
– établissements de crédit	**563**	565
– autres	**795**	796
Créances rattachées		—
Total (y inclus réévaluation légale de 1976)	**1 436**	1 460

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier (hors avances et créances rattachées)	**1 572**	1 791
Variations de l'année :		—
– acquisitions de titres/augmentations de capital	**3**	8
– cessions/réductions de capital[1]	**—**	(223)
– incidence des différences de conversion	**(1)**	(3)
– autres mouvements/fusions[2]	**(24)**	—
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	**1 551**	1 572
Dépréciations au 1er janvier	**(113)**	(125)
Variations de l'année :	**—**	—
– dotations de l'exercice	**(3)**	(7)
– reprises de dépréciations	**1**	19
– autres mouvements	**—**	—
– incidence des différences de conversion	**—**	—
Dépréciations au 31 décembre	**(115)**	(113)
Créances rattachées	**—**	—
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	**1 436**	1 460

1 En 2016, concernent principalement la Fusion rétroactive au 1er janvier 2016 de Société Immobilière Malesherbes Anjou pour 49 millions EUR, la Transmission Universelle de Patrimoine de FDM6 vers HSBC France pour 129 millions EUR, la Transmission Universelle de Patrimoine de SAF Palissandre vers HSBC France pour 42 millions EUR et la restitution du Fonds de Garantie de dépôts et de résolution pour 3 millions EUR.

2 Reprise de 17 millions d'EUR du Compte courant d'Associés suite à la Transmission Universelle de Patrimoine de Hervet Mathurin.

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	**526**	511
Variations de l'année :	**—**	—
– transferts et autres mouvements	**—**	(7)
– acquisitions d'immobilisations[1]	**50**	26
– cessions d'immobilisations et autres mouvements[2]	**(20)**	(4)
Valeurs brutes au 31 décembre	**555**	526
Amortissements au 1er janvier	**397**	265
Variations de l'année :	**—**	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations[3]	**5**	132
– transferts et autres mouvements	**—**	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	**(20)**	—
Amortissements au 31 décembre	**382**	397
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	**174**	129

1 Concernent principalement les coûts internes de développement liés aux initiatives stratégiques.

2 Concernent principalement les mises au rebut des logiciels totalement amortis.

3 En 2016, concernent principalement la dépréciation du mali de fusion de HSBC Hervet et HSBC Private Bank France pour 127 millions EUR.

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art 745-7).

Conformément à l'article 745-3, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Hervet avec HSBC France en 2008, lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011 et lors de la fusion de SI Malesherbes Anjou avec HSBC France en 2016.

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés selon l'article 745-7.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	**27,3**	**—**	**—**	**27,3**
Immobilisations corporelles	**6,6**	**—**	**0,6**	**6,0**
Immobilisations financières	**0,2**	**—**	**—**	**0,2**
Total	**34,1**	**—**	**0,6**	**33,5**

Concernant HSBC Hervet

Le mali technique, d'un montant initial de 140 millions EUR, a été affecté extra-comptablement au prorata des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau	48
Plus-values latentes sur immobilisations	10
Plus-values latentes sur titres	—
Fonds de commerce (non affecté)	82
Total	**140**

A fin 2017, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France en 2008), à l'amortissement du mali affecté aux constructions et à la dépréciation du mali affecté aux fonds de commerce pour 64 millions EUR, le montant du mali s'élève à 23,3 millions EUR au 31 décembre 2017.

Concernant HSBC Private Bank France

A fin 2017, suite à la dépréciation du mali affecté aux fonds de commerce pour un montant de 63 millions EUR, le mali s'élève à 8,8 millions EUR.

Concernant Société Immobilière Malesherbes Anjou

Société Immobilière Malesherbes Anjou a fusionné dans HSBC France en septembre 2016. Le mali, lors de la fusion, s'élève à 3,5 millions EUR en brut et à 1,4 million EUR après amortissement des constructions.

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Valeurs brutes au 1er janvier	**839**	824
Variations de l'année :	**—**	—
– transferts et autres mouvements	**—**	7
– acquisitions d'immobilisations[1]	**43**	37
– cessions d'immobilisations et autres mouvements[2]	**(57)**	(29)
Valeurs brutes au 31 décembre	**825**	839
Amortissements au 1er janvier	**639**	623
Variations de l'année :	**—**	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	**46**	44
– transferts et autres mouvements	**—**	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	**(56)**	(28)
Amortissements au 31 décembre	**629**	639
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	**196**	200

1 Concerne principalement la fusion de Hervet Mathurin pour un montant de 21 millions EUR, et des rénovations des agences pour 17 millions EUR.

2 Concerne des mises au rebut de materiel informatique, de mobilier et d'installations.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Terrains et constructions d'exploitation	**47**	38
Terrains et constructions hors exploitation	**1**	1
Autres immobilisations corporelles	**147**	161
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	**196**	200

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Immobilisation en cours	**17**	29
Valeurs brutes[1]	**784**	706
Amortissements	**(336)**	(279)
Créances rattachées	**1**	—
Total	**465**	457

1 Principaux biens en stock en 2017 : routier pour 346 millions EUR, BTP pour 83 millions EUR et machines-outils pour 64 millions EUR.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 434 millions EUR (418 millions EUR en 2016) et la réserve latente négative avant impôts différés est de 57 millions EUR (57 millions EUR en 2016)

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 31 déc 2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations [1]	**Encours au 31 déc 2017**
	€m	€m	€m	€m	€m	**€m**
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)[1]	539	73	(79)	(67)	(6)	**461**
Dépréciations sur titres	1	—	—	—	—	**1**
Provisions pour engagements par signature	5	4	—	(5)	—	**4**
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	544	77	(79)	(72)	(6)	**465**
1 Dont effet de désactualisation sur douteux compromis enregistré en PNB					*(6)*	
Dont effet de change					—	

Coût du risque

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :	**€m**	€m
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux)[1]	**(14)**	(79)
– risques de contrepartie sur titres	**—**	—
– engagements par signature[2]	**1**	—
– récupération sur créances amorties	**3**	3
Total coût du risque[3]	**(10)**	(76)
1 Dont pertes non couvertes sur créances douteuses	***(8)***	*(17)*
2 Dont pertes non couvertes sur engagements par signature	**—**	—
3 Dont pertes couvertes par des provisions	***(79)***	*(113)*

9 Autres actifs

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**717**	487
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	**15 517**	21 642
Total	**16 234**	22 129

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Comptes d'encaissement	**378**	400
Autres comptes de régularisation[1]	**39 800**	48 762
Total	**40 178**	49 162

1 Dont valeur de marché des dérivés : 39 594 millions EUR en 2017, contre 48 287 millions EUR en 2016.

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
A vue	**2 495**	2 476
A terme	**40 744**	37 599
≤ 3 mois	**27 664**	26 932
> 3 mois et ≤ 1 an	**896**	515
> 1 an et ≤ 5 ans	**8 301**	5 903
> 5 ans	**3 884**	4 250
Dettes rattachées	**40**	86
Total	**43 279**	40 160
Dont titres donnés en pension livrée	***26 001***	*22 212*

12 Dépôts de la clientèle

Encours fin de période

Nature des opérations

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Dépôts à vue	**22 686**	22 104
Comptes à régime spécial à vue	**7 089**	7 022
Comptes à régime spécial à terme	**709**	696
Comptes à terme	**8 351**	4 837
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	**38 835**	34 659
Titres donnés en pension livrée	**7 765**	7 545
Dettes rattachées	**19**	13
Total des comptes créditeurs de la clientèle	**46 619**	42 217

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
A vue	**29 775**	29 126
A terme	**16 826**	13 077
≤ 3 mois	**12 164**	10 970
> 3 mois et ≤ 1 an	**3 894**	1 589
> 1 an et ≤ 5 ans	**246**	342
> 5 ans	**523**	177
Dettes rattachées	**19**	13
Total	**46 619**	42 217

13 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	**–**	–
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**5 129**	5 182
Emprunts obligataires	**6 929**	7 130
Dettes rattachées	**27**	23
Total	**12 085**	12 335

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Dettes représentées par un titre	**12 058**	12 312
≤ 3 mois	**648**	1 020
> 3 mois et ≤ 1 an	**4 947**	4 645
> 1 an et ≤ 5 ans	**3 710**	4 772
> 5 ans	**2 753**	1 875
Dettes rattachées	**27**	23
Total	**12 085**	12 335

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 4 millions EUR au 31 décembre 2017, contre 6 millions EUR au 31 décembre 2016.

14 Provisions

	Encours au 31 déc 2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	**Encours au 31 déc 2017**
	€m	€m	€m	€m	€m	**€m**
Provisions pour engagements par signature et litiges	94	5	(70)	(5)	—	**23**
Autres provisions[1]	337	81	(71)	(14)	—	**331**
Total	431	85	(141)	(19)	(1)	**354**

1 Notamment provision pour engagements sociaux (Cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite") et pour actions gratuites (cf. commentaires de la Note 28 "Ventilation des charges générales d'exploitation") et provision pour restructuration.

Provision sur PEL/CEL

	31 décembre 2017				
	PEL				
	≤ 4 ans	**> 4 ans et ≤ 10 ans**	**> 10 ans**	**Total**	**CEL**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Encours collectés	**239**	**112**	**344**	**694**	**95**
Encours de crédit	**—**	**—**	**—**	**(1)**	**(2)**
Provisions	**(4)**	**(1)**	**(1)**	**(5)**	**—**
Dotations/reprises nettes aux provisions	**1**	**—**	**—**	**1**	**—**

15 Autres passifs

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**114**	168
Créditeurs divers et autres[1]	**5 489**	7 959
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	**37 633**	31 528
Total	**43 235**	39 656

1 Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2017 : 5 426 millions EUR, contre 7 891 millions EUR en 2016.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2017	**31 décembre 2016**
	€m	€m
Comptes d'encaissement	**326**	338
Autres comptes de régularisation[1]	**38 369**	47 519
Total	**38 695**	47 857

1 Dont valeur de marché des dérivés : 37 998 millions EUR en 2017 et 46 936 millions EUR en 2016.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Titres subordonnés remboursables	**—**	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	**16**	16
Emprunts subordonnés	**760**	260
Dettes rattachées	**0,6**	0,2
Total	**777**	276

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	**31 décembre 2017**	31 décembre 2016
	€m	€m	€m	€m	**€m**	€m
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985		TMO - 0,25	FRF	**16,2**	16,2
Dettes rattachées					**0,1**	0,1
Total (y compris les dettes rattachées)					**16,3**	16,3

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair. Pour autant, l'amortissement par rachat de titres subordonnés est possible par rachat en Bourse.

La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	**31 décembre 2017**	31 décembre 2016
					€m	€m
Emprunts subordonnés [1]	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	**260**	260
Emprunts à durée indéterminée [2]	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	**200**	—
Emprunts subordonnés [3]	26.05.2017	26.05.2027	Taux variable	EUR	**300**	—
Dettes rattachées					**0,6**	0,2
Total (y compris dettes rattachées)					**760,6**	260,2

1 Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible

2 Tier 1 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou "Additional Tier 1") est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La transformation en capital de ces titres est possible sous certaines conditions.

3 Tier 2 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

18 Capital social

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
(actions de 5 euros)	**Nombre d'actions**	**Montant (en milliers d'euros)**	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
Au 1er janvier	**67 437 827**	**337 189**	67 437 827	337 189
– exercice d'options de souscription	**—**	**—**	—	—
– augmentation de capital – fusion	**—**	**—**	—	—
– réduction du capital	**—**	**—**	—	—
Au 31 décembre	**67 437 827**	**337 189**	67 437 827	337 189

Droits de vote

Au 31 décembre 2017, le total des droits de vote s'établit à 67 437 827.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Capital souscrit	**337**	337
Prime d'émission, fusion, etc.	**16**	16
Réserves	**1 043**	1 043
– réserve légale	**38**	38
– réserve des plus-values à long terme	**406**	406
– réserve de réévaluation	**5**	5
– réserve extraordinaire et autres	**305**	305
– réserve libre	**294**	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	**(5)**	(5)
Report à nouveau[1]	**3 148**	3 602
Acomptes sur dividende	**(65)**	(135)
Provisions réglementées	**–**	–
Résultat de la période	**172**	117
Capitaux propres	**4 651**	4 980

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

Variation des capitaux propres en 2017

	2017
	€m
Solde au 1er janvier	**4 980**
Résultat de la période	**172**
Emission liée aux options de souscription d'actions	**–**
Réduction de capital	**–**
Acompte sur dividendes	**(65)**
Autres	**(435)**
Solde au 31 décembre	**4 651**

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1er janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Provision pour engagements sociaux[1]	**164**	160

1 Dont 3,3 millions EUR en 2017 d'engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit pour les membres du Conseil d'Administration contre 3 millions EUR en 2016.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants, sont les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs [1]	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Table de mortalité [2]
Au 31 décembre 2017	**1,35**	**1,35**	**1,50**	**1,50**	**2,61**	**–**
Au 31 décembre 2016	1,65	1,65	1,50	1,50	2,65	–

1 Taux de rendement attendu des fonds propres.

2 HSBC France utilise les tables TGH et TGF2005 pour les engagements de retraite et la TV 88/90 pour les indemnités de fin de carrière.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

HSBC France applique la méthode conforme à IAS 19 révisée publié en Juin 2011.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	**172**	169
Juste valeur des actifs des régimes	**(8)**	(9)
Passif net comptabilisé	**164**	160

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/(passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2017	**9**	**169**	**160**
Coûts des services rendus	**–**	**4**	**4**
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**–**	**3**	**3**
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	**–**	**5**	**5**
Prestations versées	**(1)**	**(9)**	**(8)**
Au 31 décembre 2017	**8**	**172**	**164**

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2017			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC
	€m	€m	€m	€m
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	**8**	**8**	**–**	**–**
– actions	**–**	**–**	**–**	**–**
– titres	**8**	**8**	**–**	**–**
– immobilier	**–**	**–**	**–**	**–**
– dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**
– autres	**–**	**–**	**–**	**–**

21 Hors bilan

	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	**23 349**	22 447
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	**598**	769
En faveur de la clientèle	**22 751**	21 678
– ouvertures de crédits confirmés	**22 697**	21 634
– acceptations à payer et divers	**53**	44
Engagements reçus	**2 782**	1 796
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	**2 782**	1 796
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	**4 989**	4 405
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	**515**	692
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	**4 474**	3 712
Engagements reçus	**14 720**	13 522
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	**14 720**	13 522

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2017 €m
Créances données en garantie de *covered bonds*	**5 310**
Créances données en garantie 3G et TRICP	**2 963**
Créances données en garantie CCBM	**7 672**
Titres donnés en garantie	**2 156**
Total	**18 101**

22 Opérations sur instruments financiers à terme

Opérations de change à terme

	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Juste valeur nette au 31 déc 2017	**Opérations de couverture[1]**	**Opérations de marché[1]**	**Total[1]**	Juste valeur nette au 31 déc 2016	Opérations de couverture [1]	Opérations de marché[1]	Total[1]
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	€m	€m	€m	€m
Opérations fermes	**1,4**	**24**	**2 148**	**2 172**	1,4	57	1 713	1 770
Opérations sur marchés organisés	**–**	**–**	**80**	**80**	–	–	61	61
– contrats de taux	**–**	**–**	**80**	**80**	–	–	61	61
– contrats de change	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
– indices et actions	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	**1,4**	**24**	**2 068**	**2 092**	1,4	57	1 652	1 709
– futures de taux	**–**	**–**	**86**	**86**	–	–	55	55
– *swaps* de taux	**1,3**	**23**	**1 866**	**1 888**	1,3	56	1 480	1 536
– *swaps* de devises et *swaps* cambistes	**–**	**1**	**37**	**38**	(0,1)	1	39	40
– autres contrats à terme	**0,1**	**–**	**80**	**80**	0,2	–	77	77
Opérations conditionnelles	**(1,3)**	**–**	**750**	**750**	(0,2)	–	634	634
Opérations sur marchés organisés	**–**	**–**	**40**	**40**	–	–	25	25
Options de taux	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Options de change	**–**	**–**	**40**	**40**	–	–	25	25
Autres options	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	**(1,3)**	**–**	**709**	**709**	(0,2)	–	609	609
Caps et *floors*	**(0,4)**	**–**	**238**	**238**	(0,5)	–	212	212
Swaptions et options	**(1,0)**	**–**	**–**	**–**	0,4	–	–	–
– achetés	**–**	**–**	**43**	**43**	–	–	48	48
– vendus	**–**	**–**	**429**	**429**	–	–	349	349
	–	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
Total des opérations sur instruments financiers à terme	**–**	**24**	**2 898**	**2 922**	–	58	2 346	2 404

1 Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Contrats de couverture individualisée [1]	**17**	23
Contrats de couverture globale [2]	**6**	33
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	**1 866**	1 480
Opérations de marché en position isolée	**—**	—

1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.

2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque globale de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers : durée restant à courir

	31 décembre 2017			
(en milliards d'euros)	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5	> 5 ans	Total
Instruments financiers de :	€m	€m	€m	€m
– devises	**10**	**12**	**16**	**38**
– taux	**803**	**1 166**	**842**	**2 811**
– autres	**71**	**1**	**1**	**73**
Total	**883**	**1 179**	**859**	**2 922**

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadre et bénéficiant des effets de compensation	**8 910**	9 845
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	**8 795**	9 718
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	**115**	126
B – Autres contrats	**1 238**	634
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	**1 180**	575
– contrats sur taux d'intérêts	**1 153**	552
– contrats sur devises	**27**	22
– contrats sur actions	**—**	—
– contrats de dérivés de crédit	**—**	—
– contrats sur produits de base	**—**	—
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	**58**	59
– contrats sur taux d'intérêts	**12**	17
– contrats sur devises	**46**	43
– contrats sur actions	**—**	—
Total des équivalents risques de crédit	**10 148**	10 479
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de	**1 785**	2 333

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Equivalents risques avant compensation	**65 434**	73 013
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	**(50 353)**	(55 132)
Bénéfice résultant des garanties reçues	**(4 933)**	(7 403)
Equivalents risques après compensation	**10 148**	10 479

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Intérêts et produits assimilés	**€m**	€m
Etablissements de crédits et assimilés	**377**	285
Clientèle	**822**	861
Obligations et autres titres à revenu fixe	**297**	316
Total	**1 496**	1 462
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	**503**	399
Clientèle	**75**	102
Dettes subordonnées	**12**	5
Obligations et autres titres à revenu fixe	**257**	263
Total	**846**	769

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	**—**	—
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	**—**	—
Parts dans les entreprises liées	**124**	98
Total	**124**	98

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Commissions		
Produits	**740**	775
Sur opérations avec les établissements de crédit	**4**	4
Sur opérations avec la clientèle	**85**	89
Sur opérations de change	**2**	2
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	**77**	55
Sur prestations de services pour compte de tiers	**443**	482
Sur engagements	**93**	102
Autres commissions	**36**	43
Charges	**(229)**	(204)
Sur opérations avec les établissements de crédit	**(7)**	(8)
Relatives aux opérations sur titres	**(41)**	(24)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	**(10)**	(9)
Sur prestations de service pour compte de tiers	**(162)**	(155)
Sur engagements	**(4)**	(4)
Autres commissions	**(5)**	(4)
Total des commissions	**511**	571

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Résultats		
Titres de transaction	**(551)**	258
Opérations de change	**35**	43
Instruments financiers à terme	**823**	37
Total	**308**	338

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	**38**	19
Dépréciation :	**(3)**	3
– dotations	**(7)**	(4)
– reprises	**4**	6
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille	**—**	—
Plus et moins-values	**—**	—
Dépréciation :	**2**	(2)
– dotations	**—**	(3)
– reprises	**2**	—
Total	**37**	19

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération[1]	**(731)**	(733)
Charges de retraite	**(92)**	(95)
Participation	**(4)**	(3)
Intéressement	**(16)**	(19)
Sous-total frais de personnel	**(843)**	(850)
Autres frais administratifs[2]	**(570)**	(635)
Total des charges générales d'exploitation	**(1 413)**	(1 485)

1 Dont 17,1 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif pour 2017 et 16,4 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif pour 2016.

2 Dont 42 millions d'euros au titre de la contribution 2017 au Fonds de résolution unique (FRU) contre 57 millions d'euros en 2016.

Plan d'actions

La provision a été reprise à hauteur de 34 % pour le plan français 2013, 66 % pour le plan français 2014 et 34 % pour le sous-plan anglais 2013, 33 % pour le sous-plan anglais 2014, 33 % pour le sous-plan anglais 2015, en contrepartie de la remise des actions pour 8,1 millions EUR.

Concernant les plans toujours en cours, la charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le trust.

La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la provision s'élève à 0,1 million EUR sur le plan 2012, à 0,3 million EUR sur le plan 2013, à 2,4 millions EUR sur le plan 2014, à 7,2 millions EUR sur le plan 2015 et à 3,6 millions EUR sur le plan 2016.

Plans d'actions 2017

La provision constituée sur ces plans est constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attributions.

Au 31 décembre 2017, la provision s'élève à 1,9 million EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Gains ou pertes sur titres d'investissement	**—**	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles	**—**	(1)
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées[1]	**15**	104
Total	**15**	103

1 En 2017, plus-value de cession d'actions ARDIAN Fund IV pour 12 millions EUR, plus-value de cession d'actions Unigrains pour 4 millions EUR. En 2016, plus-value de cession d'actions VISA pour 108 millions EUR.

30 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2017 €m	31 décembre 2016 €m
Impôts courants		
A taux normal	**15**	(2)
A taux réduit	**—**	—
Impôts différés	**(31)**	15
Total	**(16)**	12

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 j page 204.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

	Echéance 2018	Echéance 2017	Echéance 2016
	%	%	%
Impôts courants	**33,33**	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	**4,0**	4,0	4,0
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	**19,0**	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	**15,0**	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	**3,3**	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	**30,0**	—	10,7
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2018	**33,33**	33,33	33,33
ID taux normal si retournement en 2019	**31,00**	33,33	33,33
ID taux normal si retournement en 2020	**28,00**	33,33	33,33
ID taux normal si retournement en 2021	**26,50**	28,00	33,33
ID taux normal à partir de 2022	**25,00**	28,00	33,33
ID taux réduit si retournement en 2018	**4,0**	4,0	4,0
ID taux réduit si retournement en 2019	**3,7**	4,0	4,0
ID taux réduit si retournement en 2020	**3,4**	3,4	4,0
ID taux réduit si retournement en 2021	**3,2**	3,4	4,0
ID taux réduit à partir de 2022	**3,0**	3,4	4,0

Plus contributions sur l'impôt applicables sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisées ou les passifs réglés

Au 31 décembre 2017, les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts d'imposition générés par des différences temporaires.

Le taux d'impôt différé à 33,33 %, 31 %, 28 %, 26,5 % ou 25 % (plus CSB) est appliqué en fonction des hypothèses de retournement de ces impôts différés.

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2017, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 63 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 24 millions EUR.

Au titre de 2016, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 75 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 34 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2017 à 67 millions EUR contre 99 millions EUR au 31 décembre 2016.

Cette créance se décompose au 31 décembre 2017 en un impôt différé actif de 97 millions EUR contre 130 millions EUR au 31 décembre 2016 et en un impôt différé passif de 30 millions EUR contre 31 millions EUR au 31 décembre 2016.

Remploi du CICE

Le 1er janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2017, elle équivaut à 7 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise et est considéré comme une subvention d'Etat.

A ce titre, le groupe HSBC France a choisi de comptabiliser le CICE en réduction des frais généraux en application de la norme IAS 20.

Le groupe HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 7,8 millions EUR au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2017 (en 2016 : 6,6 millions EUR).

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinés à améliorer la qualité des produits et services proposés à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- innovations technologiques et informatiques : des dépenses significatives ont été engagées au cours de l'exercice 2017 afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes et mieux intégrées, notamment la refonte du poste de travail des agences, l'accélération de la digitalisation des services proposés à la clientèle ainsi que l'amélioration continuelle des processus de lutte contre la criminalité financière et la réponse à des besoins réglementaires ;
- formation : Les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2017 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques ;
- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs.

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 109 et suivantes du présent Document de référence 2017, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2017.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du Groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du *"BSA" (US Bank Secrecy Act)* et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un Deferred Prosecution Agreement de cinq ans avec entre autres le Département américain de la Justice *("DoJ" – US Department of Justice)*, (l'"AML DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine *Federal Reserve Board ("FRB")*.

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers *Office of Foreign Assets Control ("OFAC")* du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, ainsi qu'un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority ("FCA")*, de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec un bureau du Département américain du Trésor, le *Financial Crimes Enforcement Network ("FinCEN")*, et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency ("OCC")*.

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines, et se sont engagées, entre autres, à désigner un contrôleur indépendant (qui est, pour les besoins de mesure édictée par la FCA, désigné en tant que "personne qualifiée" *("skilled person")*. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. En février 2018, le Monitor a remis son quatrième rapport annuel de suivi. Au travers de son suivi au niveau des pays, le Monitor a pu identifier des problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales, qui font l'objet de revue par HSBC avec le DoJ, la FRB et/ou la FCA.

En décembre 2017, l'AML DPA a pris fin et les poursuites différées par l'AML DPA ont été abandonnées. Le contrôleur indépendant continuera de travailler en qualité de *"skilled person"* pour une période qu'il appartiendra à la FCA et à la FRB de déterminer.

Les accords conclus avec les autorités américaines et britanniques ont donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'empêchent pas que d'autres procédures contentieuses de droit privé puissent être initiées au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative au BSA, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de BSA, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de sanctions financières internationales ou tout autre sujet non couvert par les différents accords.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor *("European Interbank Offered Rate")* ou Taux offert sur le marché interbancaire européen), ainsi que sur les modalités de communication desdits taux.

HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres groupes bancaires contribuant à la fixation du taux Euribor, ont été assignés, en tant que défendeurs, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la District Court for the Southern District of New York aux Etats-Unis, pour le compte de personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers prétendument liés à l'Euribor. Entre autres, l'assignation allègue un manquement lié à la contribution à la fixation du taux Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières *Commodity Exchange Act ("CEA")* et de la loi de l'Etat de New York. En décembre 2016, HSBC a conclu un accord avec les plaignants pour mettre un terme à cette action collective sous réserve de la validation par la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis. La charge correspondant au montant de cette transaction a été répartie entre les filiales HSBC concernées par les faits de ce litige, parmi lesquelles HSBC France. En janvier 2017, la *District Court for the Southern District of New York* a rendu une ordonnance de validation préliminaire de l'accord entre HSBC et les plaignants, et a fixé la date d'audience aux fins de validation finale de cet accord en mai 2018.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles des États-Unis, de l'Union Européenne, de la Suisse, du Brésil, de la Corée du Sud et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En août 2016, le Département américain de la Justice *("DoJ" – US Department of Justice)* a inculpé deux anciens employés de HSBC et les a accusés de manipulation et de collusion en relation avec une transaction réalisée en 2011 sur le marché des changes. En octobre 2017, l'un de ces anciens employés a été reconnu coupable à l'issue du procès. En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement ("DPA")* de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011 mettant ainsi un terme à l'enquête du DoJ sur les activités de change de HSBC. Selon les termes du FX DPA, HSBC s'est engagé, entre autres, à continuer de coopérer avec les autorités, améliorer les procédures et contrôles internes de l'activité de Marchés, ce qui fera l'objet de rapports annuels au DoJ. HSBC Holdings a accepté en outre de payer une pénalité financière.

32 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

33 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers de HSBC France au 31 décembre 2017.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France survenu depuis le 31 décembre 2017 jusqu'au Conseil d'Administration du 20 février 2018, approuvant ces comptes.

34 Autres informations

34.1 Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	€m	€m
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents	**3 148**	3 602
– bénéfice de l'exercice	**172**	117
Total (A)	**3 320**	3 719
Affectation des bénéfices		
– dividendes	**112**	270
– réserve légale	**–**	–
– réserve libre	**–**	–
Total (B)	**112**	270
Report à nouveau (A - B)	**3 208**	3 449

34.2 Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2017	2016	2015	2014	2013
	€m	€m	€m	€m	€m
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	**337**	337	337	337	337
Nombre d'actions émises	**67 437 827**	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	**5**	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	**2 869**	2 847	3 020	2 903	3 063
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**238**	292	459	698	644
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**172**	117	281	393	331
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	**3,3**	4,5	6,0	8,6	7,9
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**2,5**	1,7	4,2	5,8	4,9
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1er janvier.	**1,66**	4,00	4,15	2,23	1,78
Personnel (France)					
Nombre de salariés [1]	**8 080**	8 382	8 979	9 144	9 198
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) [2]	**8 202**	8 652	9 056	9 158	9 207
Montant de la masse salariale	**515**	515	529	534	554
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	**249**	249	259	258	267
Taxe sur les salaires et taxes diverses	**61**	63	60	70	60
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise [3]	**23**	23	25	27	38

1 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Dont 5 828 cadres et 2 374 non-cadres en 2017, 5 991 cadres et 2 661 non-cadres en 2016, 6 165 cadres et 2 891 non-cadres en 2015, 6 194 cadres et 2 964 non-cadres en 2014, 6 202 cadres et 3 005 non-cadres en 2013.

3 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

34.3 Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2017 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2017 €m
A – Titre d'investissement	**370**
Valeurs à revenu fixe	**370**
Bons du trésor	–
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	**370**
Créances rattachées	–
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	**7 086**
Valeurs à revenu fixe	**6 975**
Bons du trésor	–
Autres effets publics	**3 846**
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds Communs de créances	–
Obligations et assimilés	**3 096**
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	–
Créances rattachées	**32**
Valeurs à revenu variable	**111**
Actions et assimilés	**111**
Parts ou actions d'OPCVM	–
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	**7 456**

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2017 €m
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	**84**
Valeurs cotées à la cote officielle	–
Valeurs françaises non cotées	**84**
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	–
Valeurs étrangères non cotées	–
Total des créances rattachées	–
B – Parts dans les entreprises liées	**1 358**
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	**1 342**
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	**16**
Total des créances rattachées	–
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	**1 442**

34.4 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés[1]	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France[1]	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France												
1 – Filiales (+ 50 %)												
HSBC SFH (France) (ex –-HSBC Covered Bonds), 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	315	100,00	113 239	113 239	–	–	63 750	1 042	604
HSBC Factoring (France) 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	80 968	100,00	39 236	39 236	1 131 099	–	32 147	7 517	–
Société Française et Suisse, 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	7 918	100,00	60 384	9 440	73	–	–	937	–
SAPC UFIPRO Recouvrement 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 602	99,98	16 260	9 213	–	–	–	(7)	–
HSBC Epargne Entreprise (France), 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Epargne salariale	16 000	10 107	100,00	15 148	15 148	–	–	7 257	(1 585)	–
HSBC Global Asset Management (France) 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	18 303	93,67	134 546	134 546	427	–	206 382	37 595	41 476
HSBC Services (France) (ex – HSBC Securities) 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442	2 483	100,00	36 877	4 920	–	–	–	(8)	–
Valeurs Mobilières Elysées (ex – Nobel)109, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	8 209	100,00	67 757	67 757	2 495	–	–	32 148	8 305
HSBC Leasing (France) 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	27 404	100,00	281 756	281 756	238 939	–	22 552	88 279	33 987
Société Financière et Mobilière103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de participations	40 000	34 925	100,00	84 053	74 935	40 385	–	98	(1 584)	–
Foncière Elysées S.A. 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	14 648	100,00	44 478	39 533	–	–	1 404	736	912
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	10 000 GBP	2 273 GBP	100,00	11 271	11 271	–	–	27 GBP	23 GBP	–
HSBC Real Estate Leasing (France), 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	44 839	80,98	37 190	37 190	1 221 125	–	135 867	9 539	3 862
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	5 000 GBP	5 581 GBP	100,00	4 774	4 774	–	–	6 GBP	-6 GBP	–
HSBC Assurances Vie (France), 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000	426 651	100,00	513 999	513 999	–	–	1 860 514	65 686	30 000
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France												
1 – Filiales non reprises au paragraphe 1												
a) Filiales françaises (ensemble)	–		–	–	–	30	30	–	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–		–	–	–	1 818	1 269	–	–	–	–	–
2 – Participations non reprises au paragraphe 2												
a) Participations françaises (ensemble)	–		–	–	–	4	4	–	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

34.5 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2017	
	Filiales	Autres entreprises liées
	€m	€m
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	–	2 121
Créances sur les établissements de crédit	3 159	4 283
Opérations avec la clientèle	186	849
Obligations et autres titres à revenu fixe	371	2 072
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	4 160	13 264
Opérations avec la clientèle	549	43
Dettes représentées par un titre	–	–
Autres passifs	–	3 172
Dettes subordonnées	–	760
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	106	–
Engagements de garantie donnés	14	145
Engagements sur titres donnés	–	–

35 Honoraires des Commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers		BDO France – Léger & Associés			
	Audit		Audit		Autres	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Exercice 2017	€k		€k		€k	
Certification des comptes	2 832	94	488	97	–	–
Services autres que la certification des comptes	196	6	17	3	–	–
Honoraires versés en 2017	3 028	100	505	100	–	–

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2017 pour PricewaterhouseCoopers Audit et BDO France – Léger & Associés concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions et acomptes sur dividendes et les autres services rendus par PricewaterhouseCoopers Audit concernent principalement des prestations légales ou réglementaires ainsi que d'autres missions liées à des rapports d'assurance (ISAE3000), à des études normatives et de veille réglementaire.

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Elysées

75419 Paris Cedex 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables

Risque identifié	Notre réponse
L'activité "Banque de financement, d'investissement et de marchés" (GBM) d'HSBC France opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels. Elle exerce des activités d'origination, de vente, de structuration de produits de marchés, dont des instruments financiers dérivés, à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs. Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat (sauf pour les dérivés de couverture). Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité. Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers dérivés basée sur des données non observables constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.	Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la Direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser les instruments financiers dérivés complexes, en particulier ceux relatifs à/aux : • la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ; • la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ; • ajustements de juste valeur. Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser une valorisation indépendante des positions basées sur des données non observables en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC. Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.

Ces instruments basés sur des données non observables représentent au 31 décembre 2017, 684 millions d'euros à l'actif et 761 millions d'euros au passif.
Se référer aux notes 10 et 16 de l'annexe aux comptes annuels

Gestion des accès aux systèmes d'information

Risque identifié	Notre réponse
De par la nature de ses activités, HSBC France traite quotidiennement un volume très important de transactions. Celles-ci sont autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes est un élément clé de la fiabilité des états financiers. Depuis 2015, des faiblesses concernant les droits d'accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'à certaines applications qui contribuent directement ou indirectement à l'établissement des comptes ont été identifiées. Cela entraîne un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux systèmes financiers et aux données traitées ne soient pas appropriées. La direction a renforcé l'environnement de contrôle autour de ces droits d'accès mais certains de ces contrôles n'avaient pas encore été mis en place sur la totalité des systèmes d'information. Ces éléments constituent donc un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.	Les droits d'accès ont été testés sur les applications, les systèmes d'exploitation et les bases de données utilisées pour les états financiers et pertinents pour notre audit. Plus précisément, nos travaux ont permis de vérifier que : • les nouvelles demandes d'accès aux systèmes d'information ont été correctement examinées et autorisées ; • les droits d'accès des utilisateurs ont été supprimés en temps opportun lorsqu'une personne a quitté le groupe ou a changé de responsabilité ; • les droits d'accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données ont été contrôlés de manière régulière ; et • l'accès hautement privilégié a été accordé à un nombre de personne limité et de manière pertinente. D'autres domaines ont été évalués de manière indépendante comme les politiques de mot de passe, les configurations de sécurité, ou les contrôles sur les modifications des applications et des bases de données. Des contrôles ont été testés dont l'objectif était de s'assurer que les utilisateurs métiers, ou encore les développeurs n'ont pas accès aux applications, aux systèmes d'exploitation ou aux bases de données dans un environnement de production. Au regard des faiblesses de contrôles identifiées, des procédures complémentaires ont été effectuées : • lorsqu'un accès inapproprié a été identifié, nous avons analysé la nature de l'accès et, si possible, nous avons obtenu des éléments de preuves supplémentaires sur la pertinence des activités réalisées ; • des tests supplémentaires ont été effectués sur des rapprochements spécifiques de fin d'exercice (dépositaires, comptes bancaires et rapprochements de comptes d'attente) ainsi que des confirmations avec des contreparties externes ; • enfin, des tests ont été effectués sur d'autres contrôles menés par la direction, tels que des revues de performances par ligne de métier.

Se référer à la page 68 du rapport de gestion

Dépréciation individuelle des crédits à la clientèle de la Banque d'entreprises

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC France estime, à la date de clôture, les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. Depuis 2016, le coût du risque est particulièrement faible dans un contexte d'environnement de taux favorables pour les entreprises. L'appréciation de l'existence d'un risque de non recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques. Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions et d'un historique de coût du risque plus élevé dans un contexte, il est vrai, moins favorable, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.	La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs de dépréciation spécifique. Dans ce contexte nous avons testé les contrôles existants de manière à valider la pertinence des dépréciations effectuées. Ainsi, les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits, aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation des dépréciations individuelles. Nous avons fait une revue critique des tests permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles développés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori. Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.

Les encours nets de crédit à la clientèle de la Banque d'entreprises représentent un montant de 11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2017.
Se référer aux notes 1, 3 et 8 de l'annexe aux comptes annuels

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC France par vos assemblées générales du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 15 mai 2012 pour le cabinet BDO France – Léger & associés.Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO France - Léger & associés, dans la sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 février 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**BDO France – Léger & Associés**
Nicolas Montillot	Fabrice Chaffois
Associé	Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2017

Banque d'entreprises

Distribution	HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières	Foncière Elysées (100 %)
	HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)
Montages structurés et Banque de financement et d'investissement	HSBC SFH (France) (100 %)
	Société Financière et Mobilière (100 %)
	HSBC Leasing (France) (100 %)

Gestion d'actifs

En France	HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
	HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
	HSBC REIM (France) (100 %)
A l'étranger	HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

Assurance

En France	HSBC Assurances Vie (France) (100 %)

Filiales et participations

En France	Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
	Société Française Suisse (100 %)
A l'étranger	Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Résumé synthétique des activités des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2017

Banque d'entreprises

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2017	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016
HSBC Factoring (France)	**2 372 048**	2 185 412	**97 724**	90 207	**7 517**	3 586	**100,0**	100,0
	L'activité de HSBC Factoring (France) a augmenté en 2017, avec un chiffre d'affaires brut acheté de 15 milliards EUR à fin décembre 2017. Le résultat progresse fortement, tiré par une baisse sensible du coût du risque partiellement compensée par une légère baisse du produit net bancaire avant provisions en raison de la pression sur les marges dans un marché très concurrentiel et des charges d'exploitation en hausse concernant la lutte contre la criminalité financière. Au 31 décembre 2017, le coefficient d'exploitation de la structure s'établit à 55 %.							

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2017	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016
HSBC SFH (France)	**3 723 074**	5 969 872	**114 606**	114 169	**1 042**	579	**100,0**	100,0
	HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (pool collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé sa première émission le 20 janvier 2010. Le 20 janvier 2017, l'émission de 1,5 milliard d'euros, émise le 20 janvier 2010, est arrivée à échéance et a été remboursée. Au 31 décembre 2017, le montant global des émissions s'élève à 3,6 milliards EUR pour un montant de pool collatéralisé de 5,3 milliards EUR.							
HSBC Leasing (France)	**1 498 187**	1 721 979	**284 211**	229 919	**88 279**	87 973	**100,0**	100,0
	HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2017 s'élève à 1,4 milliard EUR, en diminution de 12 % comparativement à 2016.							
HSBC Real Estate Leasing (France)	**1 408 200**	1 275 025	**92 633**	87 863	**9 539**	9 273	**100,0**	100,0
	Le résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier progresse grâce à une augmentation de la production et à la maîtrise des frais généraux. La production de l'exercice s'est élevée à 148 millions EUR contre 80 millions EUR en 2016. Le coefficient d'exploitation de la filiale se maintient à 13 %. Le portefeuille se compose de 409 immeubles qui sont intégralement loués.							

Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2017	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016
HSBC Global Asset Management (France)	**145 690**	151 981	**63 949**	70 630	**37 595**	40 211	**100,0**	100,0
	Le résultat avant impôt s'inscrit en repli, reflétant l'impact de la décollecte sur les produits de taux durant le 2ème semestre, et la baisse des marges. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 77 milliards EUR contre 79 milliards EUR à fin 2016. Les expertises de HSBC Global Asset Management (France) lui ont permis de développer la clientèle internationale et de recevoir en 2017 plusieurs récompenses : • lauréat du Meilleur développement à l'international (Boursorama) ; • label Régularité catégorie Diversifié - Défensifs (Mieux Vivre Votre Argent) • Label Performance catégorie Actions zone Euro, et Actions France (Mieux Vivre Votre Argent) – Meilleur Gestion Action sur 5 ans (Mieux Vivre Votre Argent) – Corbeille Long-Terme : 1ère place : performance sur 5 ans sur toute la gamme.							
HSBC Epargne Entreprise (France)	**80 516**	55 247	**24 522**	26 107	**(1 585)**	(1 751)	**100,0**	100,0
	HSBC Epargne Entreprise (France) est une entreprise d'investissement, filiale à 100 % de HSBC France, exerçant l'activité de teneur de comptes d'épargne salariale. HSBC Epargne Entreprise a une clientèle de plus de 3 000 entreprises et gère 215 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France). Au 31 décembre 2017, l'encours de ces FCPE s'élevait à 3,7 milliards EUR et situait le Groupe au 7e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.							
HSBC REIM (France)	**12 281**	12 791	**9 086**	8 097	**4 011**	5 573	**100,0**	100,0
	HSBC REIM (France) est la filiale des activités de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2017, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 2,8 milliards EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, est une Société Civile de Placement Immobilier classique de rendement qui a fêté ses 30 ans d'existence en 2016. Sa capitalisation supérieure à 2 milliards d'euros la place parmi les 3 premières SCPI du marché et les 123 immeubles composant son patrimoine sont principalement des bureaux situés en Ile-de-France, l'un des marchés les plus profonds et liquides en Europe et dans le monde. Ce fonds a une stratégie de rendement et de valorisation qui se traduit par un taux de rendement interne (TRI) sur 10 ans établi au 31 décembre 2017 à 8 %. La presse spécialisée a régulièrement salué les qualités de gestion et la performance long terme de la SCPI. Ainsi en avril 2017, aux Victoires de la Pierre Papier, événement organisé par Gestion de Fortune, Elysées Pierre a reçu les prix de la "Meilleure performance globale sur 15 ans catégorie SCPI à capital variable : +11 %" et du "Meilleur Service aux Associés".							

Assurance

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2017	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016
	21 806 436	21 170 092	**736 639**	703 954	**65 686**	63 506	**100,0**	100,0
HSBC Assurances Vie (France)	HSBC Assurances Vie (France) conçoit une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance. En 2017, malgré le contexte de taux bas, l'activité d'assurance-vie a été marquée par une bonne performance commerciale avec une collecte brute de 1 798 millions EUR (+6 % de croissance par rapport à 2016). Très bonne performance sur la Prévoyance grâce au dynamisme commercial sur l'activité Assurances-Crédit avec un impact favorable sur la contribution financière des affaires nouvelles. La collecte nette en assurance-vie reste positive sur le réseau HSBC France. Les actifs gérés par la société d'assurance représentent désormais 19,6 milliards EUR contre 19,1 milliards EUR un an plus tôt (+ 3 %). Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte représentent 20,2 %. L'expertise de HSBC Assurances et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises ont été reconnus en 2016 au travers différentes récompenses : • le Grand Trophée d'Or des contrats d'assurance Vie (Magazine Le Revenu) pour HSBC Stratégie Patrimoine pour la 3e année consécutive ; • le Label d'Excellence des Dossiers de L'Epargne pour HSBC Homme Clé pour la 3e année consécutive.							

Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2017	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016
	9 461	8 523	**9 454**	8 517	**937**	71	**100,0**	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	En 2017, la Société Française et Suisse a réalisé un bénéfice en progression significative du fait principalement des dividendes reçus de ses participations. Le total bilan est composé majoritairement de disponibilités							
	90 099	63 933	**82 277**	58 434	**32 148**	8 298	**100,0**	100,0
Valeurs Mobilières Elysées	Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle sont effectués des investissements sur actions, en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portent sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de Private Equity. Le Groupe HSBC ayant décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations sur des valeurs cotées de taille moyenne, Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Aucun nouvel investissement en Private Equity ne sera fait sur le bilan de Valeurs Mobilières Elysées, en conséquence ce portefeuille sera lui aussi en diminution progressive. Le montant total des actifs du Private Equity et des valeurs cotées représentait 55 millions EUR en janvier 2017 et ne représente plus que 21 millions EUR fin décembre 2017.							

Politique d'investissement

2013

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).

  Montant de l'investissement : 58,5 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Assurances Vie (France) détenus par HSBC Bank plc Paris Branch.

  Montant de l'investissement : 514 millions EUR.

2014

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de Beau Soleil Limited Partnership.

  Montant de l'investissement : 22,1 millions EUR.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.

  Montant de la cession : 51,7 millions EUR.
- Réduction de capital de la Société de Financement de l'Economie Française.

  Montant de la cession : 4,7 millions EUR.
- Réductions de capital de HSBC Trinkhaus Gesellschaft für Kapitalmarketinvestments oHG, filiale à 90 % de Société Financière et Mobilière, elle-même filiale à 100 % de HSBC France.

  Montant des cessions : 299,7 millions EUR.

2015

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de HSBC Middle East Leasing Partnership.

  Montant de l'investissement : 150,5 millions USD.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.

  Montant de la cession : 50,0 millions EUR.
- Réduction de capital de HSBC Services (France).

  Montant de la cession : 20,9 millions EUR.

2016

- Réduction de capital de CCF Charterhouse GmbH & Co. Asset Leasing KG, filiale à 99 % de HSBC Leasing (France).

  Montant de la cession : 36,8 millions EUR.
- Cession du titre Visa Europe à Visa Inc.

  Montant de la plus-value : 108 millions EUR.

2017

- Augmentation de l'investissement par HSBC Leasing (France), filiale à 100% de HSBC France, dans l'opération conjointe HSBC Middle East Leasing Partnership.

  Montant de l'investissement : 100,3 millions USD.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2018

A titre ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent, approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font ressortir un bénéfice net comptable de 171 753 727,36 euros, approuve la proposition d'affectation de ce bénéfice faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice arrêté à	171 753 727,36 EUR
Augmenté du report à nouveau	3 148 386 886,12 EUR
Soit au total	3 320 140 613,48 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende à payer aux actionnaires : 1,66 EUR par action	111 946 792,82 EUR
Dotation du compte report à nouveau	3 208 193 820,66 EUR

Le dividende sera mis en paiement à compter du 13 mars 2018, après déduction de l'acompte de 0,97 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 27 octobre 2017 et versé aux actions émises à cette date.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2014	2,23 EUR
2015	4,15 EUR
2016	4 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des 'assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Madame Dominique Perrier en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 20 février 2018, en remplacement de Madame Martine Gerow démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Anne Méaux arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Carola Gräfin von Schmettow arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 55 072 731 EUR.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat de la société BDO France – Léger & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution :

- prend acte de l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Baptiste Deschryver à l'issue de la présente Assemblée Générale et de la fin du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François Allain à compter du 1er janvier 2018 ;
- prend acte que les Commissaires aux comptes titulaires de la Société sont des personnes morales pluripersonnelles et, qu'en conséquence, la Société n'est pas tenue de désigner des Commissaires aux comptes suppléants ;
- décide de ne pas désigner de Commissaires aux comptes suppléants.

A titre extraordinaire

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 19 des statuts, qui devient :

"ARTICLE 19 – NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – MISSIONS

L'Assemblée Générale désigne pour une durée de six exercices, au moins deux Commissaires aux comptes, dans les conditions et avec les attributions fixées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ils doivent remettre leurs rapports au Conseil d'Administration de manière à ce que celui-ci puisse les tenir à la disposition des actionnaires dans les délais réglementaires.

Les Commissaires aux comptes peuvent agir ensemble ou séparément, mais ils sont tenus d'établir un rapport commun.

Les Commissaires aux comptes sortants sont rééligibles sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur relatives à la durée de certification des comptes par les Commissaires aux comptes."

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions ordinaires, à souscrire en numéraire, réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Elle décide de fixer le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de dix millions (10 000 000 EUR) d'euros.

L'Assemblée Générale décide que la présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société mentionnés ci-dessus dans le cadre de cette délégation.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera déterminé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

La présente délégation est valable pour une durée de deux (2) ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment fixer les modalités et conditions des opérations, arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les modalités de libération des actions et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour réaliser et constater la réalisation des augmentations de capital, accomplir directement ou par mandataire, toutes formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives et de manière générale, prendre toutes mesures nécessaires et accords utiles pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France - nouvelle dénomination du CCF depuis le 1er novembre 2005.

Nom commercial

HSBC et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Banking.

Date de constitution

1894.

Siège social

103 avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris - APE 6419Z.

Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103 avenue des Champs-Elysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renonciations, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voix d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil

Etablissement assurant le service financier de la société

CACEIS Corporate Trust.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française ("BSF") qui deviendra le Crédit Commercial de France ("CCF").

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Octobre 2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

Décembre 2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

Août 2017 : Création d'une succursale en Grèce.

Octobre 2017 : Création d'une succursale au Royaume-Uni.

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élevait à 337 189 135 EUR, divisé en 67 437 827 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Tableau d'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1er janvier 2017	**67 437 827**	**337 189 135**	**–**
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2017	**67 437 827**	**337 189 135**	**–**
Au 1er janvier 2016	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2016	67 437 827	337 189 135	–
Au 1er janvier 2015	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2015	67 437 827	337 189 135	–
Au 1er janvier 2014	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2014	67 437 827	337 189 135	–
Au 1er janvier 2013	67 437 827	337 189 135	–
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2013	67 437 827	337 189 135	–

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre d'actions au 31 décembre	**67 437 827**	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	**67 437 827**	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
BNA consolidé part du Groupe[1]	**EUR 2,63**	EUR 4,61	EUR 6,61	EUR 2,94	EUR 5,68
Dividende net	**EUR 1,66**	EUR 4,00	EUR 4,15	EUR 2,23	EUR 1,78
Dividende exceptionnel	**EUR 4,45**	–	–	–	–
Dividende versé + avoir fiscal	**–**	–	–	–	–
Payout[2]	**232,3%**	86,8%	62,8%	75,9%	31,3%

1 Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.
2 Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 13 mars 2018, la mise en distribution d'un dividende de 1,66 EUR par action de 5 EUR nominal, qui sera réalisée après déduction de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil d'Administration lors sa séance du 27 octobre 2017 et versé aux actions émises à cette date.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure à la page 243 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Paris, 22 février 2018

Jean Beunardeau, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit[1]	2015	–	2018 [5]
Représenté par Nicolas Montillot[2] 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine			
BDO France - Léger & Associés[3]	2007	2012	2018 [5]
Représenté par Fabrice Chaffois[4] 43-47, avenue de la Grande Armée 75116 Paris			
Suppléants			
Jean-Baptiste Deschryver[1]	2015	–	2018 [6]
63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine			
François Allain[1]	2007	2012	2018 [7]
2, rue Hélène-Boucher 78286 Guyancourt Cedex			

1 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
2 PwC représenté par Nicolas Montillot à compter de l'exercice 2015.
3 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.
4 BDO représenté par Fabrice Chaffois à compter de l'exercice 2013.
5 Le renouvellement des mandats de Commissaires aux comptes titulaires sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mars 2018 pour une durée de six exercices.
6 Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mars 2018 de ne pas désigner de Commissaires aux comptes suppléants et donc de ne pas renouveler le mandat de Jean-François Deschryver.
7 François Allain a cessé ses fonctions à compter du 1er janvier 2018. Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mars 2018 de ne pas désigner de Commissaires aux comptes suppléants et donc de ne pas le remplacer.

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2017 dans le groupe HSBC France sont disponibles à la Note 5 des Etats financiers consolidés, page 146.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

	Rubriques de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence
1	Personnes responsables	page 241
2	Contrôleurs légaux des comptes	page 242
3	Facteurs de risques	pages 62 à 121
4	Informations concernant l'émetteur	
	4.1. Histoire et évolution de la société	page 239
5	Aperçu des activités	
	5.1. Principales activités	pages 3 à 14 et 198
	5.2. Principaux marchés	pages 3 à 14 et 198
6	Organigramme	
	6.1. Description sommaire du groupe	pages 2 à 15, 226 et 232 à 234
	6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	pages 233 à 240
7	Informations sur les tendances	page 14
8	Prévisions ou estimations du bénéfice	—
9	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
	9.1. Organes d'administration et de direction	pages 17 à 23
	9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	page 25
10	Principaux actionnaires	
	10.1. Contrôle de l'émetteur	pages 23 et 240
	10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	—
11	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
	11.1. Informations financières historiques	pages 14 et 224
	11.2. Etats financiers	pages 127 à 187 et 195 à 227
	11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	pages 188 à 193 et 228 à 231
	11.4. Date des dernières informations financières	page 14
	11.5. Informations financières intermédiaires et autres	—
	11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 109 à 110
	11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	page 184
12	Contrats importants	page 240
13	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	—
14	Documents accessibles au public	page 238

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 190 à 287 et 288 à 289 du Document de référence n° D.17-0118 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er mars 2017 ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 290 à 332 et 333 à 334 du Document de référence n° D.17-0118 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er mars 2017.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :	
états financiers sociaux	pages 195 à 227
états financiers consolidés	pages 127 à 187
rapport de gestion Cf. table de concordance du Rapport de gestion attestation du responsable	page 243
rapport des contrôleurs légaux des comptes	pages 188 à 193 et 228 à 231

Table de concordance du Rapport de gestion :	
analyse des activités, des résultats et de la situation financière	pages 3 à 15 et 139 et 198
facteurs de risques	pages 62 à 121
gestion du Capital et du Levier	pages 121 à 125
liste des délégations en matière d'augmentation de capital	page 240
responsabilité sociale, environnementale et sociétale	pages 45 à 61
rapport sur le gouvernement d'entreprise	pages 16 à 44
rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	pages 34 à 37
mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux	pages 17 à 23
activité des filiales et des participations et mention des prises de participation	pages 185 à 187 et 232 à 235
tableau des résultats des cinq derniers exercices	pages 14 et 224
informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs	page 15
informations relatives aux comptes bancaires inactifs	page 15
autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 13 mars 2018	pages 236 à 237
renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital	pages 238 à 240

Implantations

Réseau HSBC en France

HSBC France

Nombre d'implantations : 311

103 avenue des Champs-Elysées

75419 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 1 40 70 70 40

www.hsbc.fr

Filiales de HSBC France

Distribution

HSBC Factoring (France)

103 avenue des Champs-Elysées

75419 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 1 40 70 72 00

Gestion d'actifs

HSBC Global Asset Management (France)

4 place de la Pyramide - La Défense 9

92800 Puteaux

Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)

15 rue Vernet

75419 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 1 40 70 27 17

HSBC REIM (France)

15 rue Vernet

75419 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 1 40 70 39 44

Assurance

HSBC Assurances Vie (France)

15 rue Vernet

75419 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 1 41 02 40 40

Autres implantations du Groupe HSBC en France

HSBC Bank plc Paris Branch

15 rue Vernet

75419 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 1 40 70 70 40

Autres implantations du Groupe HSBC France à l'étranger

Espagne

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1

Torre Picasso

28020 Madrid

Téléphone : 34 914 566 979

Grèce

HSBC France

succursale

109-111, avenue Messogheion

115 26 Athènes

Téléphone : 30 2106961113

Italie

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Piazzeta Bossi, 1

20121 Milan

Téléphone : 39 02 72 437 496

Royaume-Uni

HSBC France

succursale

8 Canada Square, Londres, E14 5HQ

Téléphone : 44 (0) 20 7991 8888

Suède

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Birger Jarlsgatan 25

SE-111 45 Stockholm

Téléphone : 46 8 4545435

Suisse

HSBC Global Asset Management (Suisse) AG

Bederstrasse 49

CH-8027 Zürich

Téléphone : 41 44 206 26 00

© Copyright HSBC France 2018

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction Financière, HSBC France, Paris

Impression et fabrication en France.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.

HSBC France

103 avenue des Champs-Elysées
75419 Paris Cedex 08
France
Téléphone: (33 1) 40 70 70 40
www.hsbc.fr